



LIVRE DEUX

2

États Financiers et Gouvernement d'entreprise 2007



The step beyond

Le Rapport annuel 2007 complet d'EADS est composé de :



LIVRE 1

**FACE AUX DÉFIS,
DES RÉSULTATS**
Panorama 2007

Gouvernance et Responsabilité
Ensemble. Relever les défis.
Obtenir des résultats.
Présentation de l'activité 2007
Au cœur d'EADS
Informations utiles

LIVRE 2

**ÉTATS FINANCIERS ET
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2007**
Document d'Enregistrement – Partie 1 :

Facteurs de risque
Actif net, situation financière, résultats
Gouvernement d'entreprise

LIVRE 3

**ACTIVITÉS, STRUCTURES ET
RESPONSABILITÉ SOCIALE 2007**
Document d'Enregistrement – Partie 2 :

Informations sur les activités d'EADS
Éthique et responsabilité sociale (CSR)
Renseignements de caractère général
sur la Société et son capital social

www.eads.com

La version en ligne du Rapport annuel 2007
est disponible à l'adresse

 www.reports.eads.com

États Financiers et Gouvernement d'entreprise



CHERS ACTIONNAIRES,

En 2007, EADS a pris des mesures importantes pour relever les défis et surmonter les risques. Simultanément, nous avons démontré un niveau d'excellence aux plans commercial et technique en concrétisant des opportunités en réussites commerciales. En fait, 2007 a été une année record pour les ventes grâce à un marché favorable et à la force de nos produits. Mais nous avons encore beaucoup de travail à réaliser pour qu'EADS renoue avec une situation financière solide.

Les résultats financiers de 2007 ne sont franchement pas satisfaisants. Ils ont été fortement pénalisés par les retards du programme A380, les coûts imputables au nouveau lancement du programme A350 XWB, la provision constituée sur le programme A400M suite aux retards de développement et à la provision pour restructuration du programme Power8. De plus, la faiblesse du dollar U.S. et l'anticipation d'un retournement du marché a pesé sur la performance de l'action EADS.

La Direction a répondu à ces défis de diverses manières :

Tout d'abord en obtenant des commandes record : Airbus a enregistré 1 341 commandes nettes et les compagnies aériennes ont reconnu la compétitivité de l'A350 XWB en passant 290 commandes fermes. Eurocopter a également enregistré un niveau de prises de commandes sans précédent de 802 hélicoptères. Enfin, Astrium est devenue pour la première fois le leader de son marché avec les commandes de huit satellites de télécommunications.

Ce carnet de commande record, qui s'élève au total à 339,5 milliards d'euros, devrait nous assurer une marge de manœuvre suffisante sur un marché qui sera de plus en plus dur au cours des prochaines années. En outre, nous anticipons un élan supplémentaire en raison de notre sélection par l'U.S. Air Force dans le cadre du programme Northrop Grumman, pour fournir le KC-45 Tanker.

Deuxièmement, nous avons continué à nous couvrir contre la faiblesse sans précédent du dollar U.S. Bien que la portion couverte de notre exposition ait diminué, ce qui est dû principalement à des commandes énormes et à un carnet de commandes à très long terme, tout particulièrement sur le programme A350, nous serons protégés au cours des prochaines années avec la diminution des taux et cela nous donnera suffisamment de temps pour réagir. Malheureusement, la faiblesse du dollar représente une menace permanente contre laquelle nous ne pouvons pas nous protéger complètement par des opérations de couverture. Cette situation a engendré un phénomène nouveau pour des programmes comme l'A380 et l'A350 sur lesquels des contrats conclus au tout début du projet au niveau du plan de fabrication enregistrent des pertes et sont soumis aux évolutions trimestrielles du cours du dollar. Par conséquent, nous mettons en place des contre-mesures qui vont au-delà de notre démarche de réduction de coûts et de restructuration du programme Power8. Ceci se traduira inévitablement par des mesures draconiennes, incluant la nécessité d'élargir notre base de coûts libellés en dollar afin d'être moins vulnérable aux fluctuations du marché des changes.

Troisièmement, la Direction récolte les fruits des programmes de restructuration et de réduction de coûts. Les Divisions Eurocopter, Défense & Sécurité et Astrium ont toutes contribué, de manière significative, aux résultats opérationnels. Grâce à notre carnet de commandes solide, nous anticipons une croissance qui nous sera bénéfique tant en termes de chiffre d'affaires que de résultat. Les anciens programmes Airbus enregistrent toujours de bons résultats et le programme Power8 de 2007 a porté rapidement ses fruits. Ceci s'est traduit par un flux de trésorerie disponible confortable et une situation de trésorerie nette record, à 7 milliards d'euros : une augmentation de capital n'est pas envisagée.

Enfin, Louis Gallois a initié la mise en place de Vision 2020 afin de définir un plan de vol clair et précis pour les années à venir. Chaque Division et chaque Fonction contribueront à faire de Vision 2020 une réalité, tout comme l'équipe Corporate Finance. L'Initiative d'Amélioration des Finances, que j'ai lancé en 2007, permettra de rationaliser et d'intégrer celle-ci au sein de toutes les Divisions. Avec la collaboration de mon Équipe Finance Leadership, nous centrons notre action sur l'amélioration des processus financiers, de la transparence et de l'efficacité ainsi que sur le partage des meilleures pratiques. Nous attachons en particulier une grande importance au partage des ressources. Nous mettons également en place des plans de rémunération basés sur la participation pour canaliser l'ambition et créer de la valeur afin de nous concentrer davantage sur une utilisation efficace de nos atouts. Nous devons mettre en œuvre notre Vision le plus rapidement possible. Nous devons développer le chiffre d'affaires dégagé par les activités du Groupe autres qu'Airbus, augmenter notre offre de services et faire de la mondialisation une réalité. Une gestion de portefeuille proactive par le biais d'acquisitions soigneusement choisies et de cessions éventuelles d'actifs liés à des activités secondaires et non stratégiques permettra d'appuyer davantage les objectifs de notre Vision.

Compte tenu de la performance du Groupe en termes de trésorerie et malgré la perte nette enregistrée, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un dividende de 12 centimes par action. Tout en reconnaissant les conditions macroéconomiques turbulentes et l'environnement des marchés financiers, le Conseil d'administration souhaite reconnaître et récompenser la fidélité de nos actionnaires et exprimer sa confiance dans les perspectives d'EADS à court et moyen terme. Nous espérons que les conditions seront réunies pour l'exercice 2008 afin de permettre la distribution d'un dividende plus élevé.

Bien sincèrement,



Hans Peter Ring
Chief Financial Officer

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT EADS

PARTIE 1

États Financiers et Gouvernement d'entreprise (LIVRE 2)

La société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. (la « **Société** » ou « **EADS** », et avec ses filiales le « **Groupe** »), est une société de droit néerlandais dont les titres sont cotés en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation en matière d'information du public et de protection des investisseurs, de même que les engagements pris par la Société vis-à-vis des autorités boursières et du marché, sont décrits dans le présent document d'enregistrement (le « Document d'Enregistrement »).

Le présent Document d'Enregistrement a été préparé en conformité avec l'Annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004, déposé en anglais auprès de et approuvé le 24 avril 2008 par l'Autoriteit Financiële Markten (« AFM ») en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la loi néerlandaise relative au contrôle des marchés de valeurs mobilières (la *Wet op het financieel toezicht*), (telle que modifiée) prise en application de la Directive 2003/71/CE. Le Document d'Enregistrement se compose de deux parties, qui doivent se lire conjointement : (i) le présent document, intitulé « États Financiers et Gouvernement d'Entreprise » (Document d'Enregistrement, Partie 1) et (ii) le document intitulé « Activités, Structures et Responsabilité Sociale » (Document d'Enregistrement, Partie 2). Le présent Document d'Enregistrement ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière et considéré comme faisant partie d'un prospectus en vertu de la Directive 2003/71/CE que s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et par un résumé approuvés par l'AFM.

Traduction pour information seulement, seule la version anglaise faisant foi.

États Financiers et Gouvernement d'entreprise



FACTEURS DE RISQUE

1 ACTIF NET | SITUATION FINANCIÈRE | RÉSULTATS

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3 CALENDRIER FINANCIER

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT | PARTIE 1

États Financiers et Gouvernement d'entreprise

(LIVRE 2)

FACTEURS DE RISQUE	7		
1. Risques liés aux marchés financiers	8		
2. Risques liés aux activités d'EADS	10		
3. Risques juridiques	16		
4. Risques industriels et liés à l'environnement	18		
1 ACTIF NET - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	19		
1.1 Discussion et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	20		
1.1.1 INFORMATIONS	20		
Cours de change	20		
Notations	20		
1.1.2 VUE D'ENSEMBLE	20		
1.1.2.1 Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration	21		
1.1.2.2 Tendances	22		
1.1.3 CONSIDÉRATIONS, RÈGLES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	23		
1.1.3.1 Le périmètre de consolidation et ses variations	23		
1.1.3.2 Avantages du personnel — IAS 19	24		
1.1.3.3 Engagements de retraite au Royaume-Uni	24		
1.1.3.4 Ajustements de la juste valeur	25		
1.1.3.5 Tests de valeur des actifs	26		
1.1.3.6 Frais de recherche et développement	26		
1.1.3.7 Comptabilisation dans les États financiers des transactions en devises faisant l'objet de couvertures	26		
1.1.3.8 Conversion des états financiers établis en monnaies étrangères	27		
1.1.3.9 Comptabilisation dans les États Financiers des transactions de financement des ventes	28		
1.1.3.10 Provisions pour pertes à terminaison	29		
1.1.4 ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA DIRECTION	29		
1.1.4.1 Carnet de commandes	29		
1.1.4.2 Utilisation de l'EBIT*	31		
1.1.4.3 Niveau de l'EBIT* par Division	32		
1.1.5 RÉSULTATS D'EXPLOITATION D'EADS	35		
Revenus consolidés	35		
		Coûts des ventes consolidés	38
		Frais de vente et d'administration consolidés	38
		Frais de recherche et développement consolidés	38
		Autres produits et charges consolidés	38
		Part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et des autres produits liés aux participations	39
		Charges financières consolidées	39
		Autre résultat financier consolidé	39
		Impôts sur les bénéfices consolidés	40
		Participations minoritaires consolidées	40
		Bénéfice net consolidé (Perte) (Bénéfice / (perte) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère)	40
		Bénéfice par action (BPA)	40
	1.1.6 VARIATIONS DU TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PARTICIPATIONS MINORITAIRES COMPRISES)		41
	La norme IAS 39 – Impact sur les AOCl		42
	Impact sur les AOCl des ajustements de change		42
	1.1.7 LIQUIDITÉ ET FONDS PROPRES		43
	1.1.7.1 Flux de trésorerie		43
	1.1.7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés et valeurs mobilières de placement		45
	1.1.7.3 Dettes financières consolidées		46
	1.1.7.4 Financement des Ventes		46
	1.1.8 ACTIVITÉS DE COUVERTURE		51
	1.1.8.1 Cours de change		51
	1.1.8.2 Taux d'intérêt		52
	1.2 États financiers		53
	1.2.1 EADS N.V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (IFRS)		54
	Règles de présentation		59
	Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS		73
	Notes annexes aux bilans consolidés selon les normes IFRS		83
	Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS		103
	Autres notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes IFRS		105
	Notes annexes aux comptes consolidés – Périmètre de consolidation		130
	RAPPORT DES AUDITEURS		136
	Rapport sur les états financiers consolidés		136
	Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires		137
	1.2.2 ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES		138
	1.3 Honoraires des auditeurs		148
	1.4 Informations sur les auditeurs		149

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 151

2.1	Direction et contrôle	155
2.1.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION, <i>CHAIRMAN</i> ET <i>CHIEF EXECUTIVE OFFICER</i>	156
2.1.2	COMITÉ D'AUDIT	166
2.1.3	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS	167
2.1.4	COMITÉ STRATÉGIQUE	167
2.1.5	COMITÉ EXÉCUTIF	168
2.1.6	SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	170
2.1.6.1	Vue d'ensemble	170
2.1.6.2	Système de gestion des risques	171
2.1.6.3	Système de contrôle interne	171
2.1.6.4	Procédures de gestion par le système de contrôle interne	172
2.2	Intérêts des Administrateurs et des principaux dirigeants	176
2.2.1	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS	176
2.2.1.1	Principes généraux	176
2.2.1.2	Rémunération des membres du Conseil d'administration	176
2.2.1.3	Rémunération des membres du Comité Exécutif	178
2.2.2	RÉMUNÉRATIONS À LONG TERME ACCORDÉES AU <i>CHIEF EXECUTIVE OFFICER</i>	180
2.2.3	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	180
2.2.4	PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS	180
2.3	Plans de participation et d'intéressement en faveur des salariés	180
2.3.1	PLANS DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT ACTUELS EN FAVEUR DES SALARIÉS	180
2.3.2	PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ	181
2.3.2.1	Plan d'actionnariat salarié 2000	181
2.3.2.2	Plan d'actionnariat salarié 2001	181
2.3.2.3	Plan d'actionnariat salarié 2002	181
2.3.2.4	Plan d'actionnariat salarié 2003	182
2.3.2.5	Plan d'actionnariat salarié 2004	182
2.3.2.6	Plan d'actionnariat salarié 2005	182
2.3.2.7	Plan d'actionnariat salarié 2007	183
2.3.3	PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME	183

3 CALENDRIER FINANCIER 189

Calendrier prévisionnel de communication financière pour 2008	190
--	-----

Activités, Structures et Responsabilité Sociale

(LIVRE 3)

SOMMAIRE NON ACTIF - REPORTEZ-VOUS AU "LIVRE 3"

1	INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS D'EADS	7	2.2	Croissance durable	61
1.1	Présentation du Groupe EADS	8	2.2.1	QUALITÉ DES PRODUITS ET SATISFACTION DES CLIENTS	61
1.1.1	APERÇU GÉNÉRAL	8	2.2.1.1	Politique	61
1.1.2	AIRBUS	13	2.2.1.2	Organisation	61
1.1.3	AVIONS DE TRANSPORT MILITAIRE	23	2.2.1.3	Performance et meilleures pratiques	61
1.1.4	EUROCOPTER	27	2.2.2	SOUTIEN ET PROTECTION DE L'INNOVATION	63
1.1.5	DÉFENSE & SÉCURITÉ	31	2.2.2.1	Stratégie d'innovation	63
1.1.6	ASTRIUM	38	2.2.2.2	Protection de l'innovation : Propriété Intellectuelle	67
1.1.7	AUTRES ACTIVITÉS	44	2.2.3	GESTION DES FOURNISSEURS : FAVORISER UNE RELATION MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUE AVEC LES FOURNISSEURS D'EADS	68
1.1.8	PARTICIPATIONS	46	2.2.3.1	Politique	68
1.1.9	ASSURANCES	47	2.2.3.2	Organisation	68
1.1.10	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRALES	48	2.2.3.3	Performance et meilleures pratiques	69
1.1.11	INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE	48	2.3	Protection de l'environnement	72
1.2	Développements récents	49	2.3.1	POLITIQUE	72
2	ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE (CSR)	51	2.3.2	ORGANISATION	72
2.1	Éthique des Affaires	54	2.3.3	PERFORMANCE ET MEILLEURES PRATIQUES	73
2.1.1	PRATIQUE ÉTHIQUE DES AFFAIRES	54	2.4	Ressources Humaines : relation employeur-salarié	76
2.1.1.1	Politique	54	2.4.1	EFFECTIFS ET ORGANISATION DU TRAVAIL	77
2.1.1.2	Organisation	55	2.4.2	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES	78
2.1.1.3	Performance et meilleures pratiques	56	2.4.3	POLITIQUES ET PERFORMANCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES	78
2.1.2	RÈGLES D'EXPORTATION	57	2.4.3.1	Hygiène et sécurité : fournir un lieu de travail sécurisé aux salariés et sous-traitants d'EADS	78
2.1.2.1	Politique	57	2.4.3.2	Attention portée aux salariés et au savoir-faire d'EADS	79
2.1.2.2	Organisation	57	2.4.3.3	Diversité : l'engagement d'assurer l'égalité des chances à tous les salariés d'EADS	79
2.1.2.3	Performance et meilleures pratiques	58	2.4.3.4	Développement de carrière : gestion efficace des compétences et des savoir-faire	82
2.1.3	RESPECT DE LA LÉGISLATION APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS D'EADS	58	2.4.3.5	Relations avec les salariés : un dialogue proactif	84
2.1.3.1	Politique	58	2.5	L'Entreprise citoyenne	86
2.1.3.2	Organisation	59	2.5.1	MAINTENIR UN DIALOGUE OUVERT AVEC LES PARTIES PRENANTES D'EADS	86
2.1.3.3	Performance et meilleures pratiques	59	2.5.1.1	Politique	86
2.1.4	RÈGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	60	2.5.1.2	Organisation	86
2.1.4.1	Politique	60	2.5.1.3	Performance et meilleures pratiques	86
2.1.4.2	Organisation	60	2.5.2	PRENDRE EN COMPTE LES INTÉRÊTS DES COMMUNAUTÉS DANS LA STRATÉGIE MONDIALE D'EADS	87
			2.5.2.1	Politique	87
			2.5.2.2	Organisation	87
			2.5.2.3	Performance et meilleures pratiques	87

SOMMAIRE NON ACTIF - REPORTEZ-VOUS AU "LIVRE 3"

3	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL SOCIAL	89		
3.1	Description générale de la Société	90		
3.1.1	NOM COMMERCIAL, DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL	90		
3.1.2	FORME JURIDIQUE	90		
3.1.3	DROIT APPLICABLE	90		
	3.1.3.1 Obligations d'information périodique	91		
	3.1.3.2 Obligations d'information permanente	92		
3.1.4	DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ	93		
3.1.5	OBJET SOCIAL	94		
3.1.6	REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS	94		
3.1.7	CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	94		
3.1.8	EXERCICE SOCIAL	94		
3.1.9	RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES	94		
	3.1.9.1 Dividendes	94		
	3.1.9.2 Liquidation	95		
3.1.10	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	95		
	3.1.10.1 Convocation aux Assemblées	95		
	3.1.10.2 Conditions de participation aux assemblées	95		
	3.1.10.3 Conditions de majorité et de quorum	96		
	3.1.10.4 Conditions d'exercice du droit de vote	96		
3.1.11	DÉCLARATION DES PARTICIPATIONS	97		
3.1.12	OFFRES PUBLIQUES OBLIGATOIRES	98		
	3.1.12.1 Directive OPA	98		
	3.1.12.2 Loi néerlandaise	98		
	3.1.12.3 Statuts	99		
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital social	100		
3.2.1	MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL OU DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS	100		
3.2.2	CAPITAL SOCIAL ÉMIS	100		
3.2.3	CAPITAL SOCIAL AUTORISÉ	101		
3.2.4	TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ	101		
3.2.5	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DEPUIS LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ	102		
3.3	Répartition du capital et des droits de vote	103		
3.3.1	RÉPARTITION DU CAPITAL	103		
3.3.2	RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	105		
3.3.3	FORME DES ACTIONS	110		
3.3.4	ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA CRÉATION	111		
	3.3.5 PERSONNES EXERÇANT LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	112		
	3.3.6 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE	112		
	3.3.7 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DES SES PROPRES ACTIONS	114		
	3.3.7.1 Droit néerlandais et informations relatives aux programmes de rachat d'actions	114		
	3.3.7.2 Réglementation française	114		
	3.3.7.3 Réglementation allemande	114		
	3.3.7.4 Réglementation espagnole	115		
	3.3.7.5 Descriptif du programme de rachat d'actions devant être autorisé par l'assemblée des actionnaires du 26 mai 2008	115		
3.4	Dividendes	118		
3.4.1	DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS EN NUMÉRAIRE VERSÉS DEPUIS LA CRÉATION D'EADS	118		
3.4.2	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES D'EADS	118		
3.4.3	DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES	118		
3.4.4	RÉGIME FISCAL	119		
3.5	Rapport annuel sur les communications sociétaires et financières	120		
4	ENTITÉ RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT	121		
4.1	Entité Responsable du Document d'Enregistrement	122		
4.2	Attestation de l'entité assumant la responsabilité du Document d'Enregistrement	122		
4.3	Politique en matière d'informations	122		
4.4	Engagements de la Société en matière d'informations	123		
4.5	Changements significatifs	123		

Facteurs de risque

1.	Risques liés aux marchés financiers	8
2.	Risques liés aux activités d'EADS	10
3.	Risques juridiques	16
4.	Risques industriels et liés à l'environnement	18

EADS est soumise à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. L'activité, la situation financière ou le résultat des activités d'EADS pourraient être affectés de manière significative par les risques décrits ci-après. Ces risques ne sont pas les seuls encourus par EADS. D'autres risques dont EADS n'a pas connaissance à ce jour ou qu'elle considère au jour du présent document comme non significatifs pourraient également affecter défavorablement l'activité de la Société.

1. Risques liés aux marchés financiers

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

La majeure partie du chiffre d'affaires d'EADS est réalisée en dollars américains tandis qu'une partie importante de ses coûts est en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, dans la mesure où EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir son exposition au risque de change entre ces devises, ses résultats seront affectés par les fluctuations du taux de change du dollar américain contre ces devises. EADS a donc mis en œuvre une stratégie de taux de change afin de gérer ce risque et de minimiser l'incidence d'un tel risque. Afin de sécuriser les taux de conversion en euros ou en livres sterling du chiffre d'affaires libellé en dollars américains (essentiellement généré par Airbus et par le marché commercial du satellite), EADS gère un portefeuille de couverture à long terme. Il est très difficile de déterminer la probabilité et le moment de la réalisation du risque de change encouru par EADS, en particulier compte tenu des variations imprévisibles qui risquent d'affecter le chiffre d'affaires suite à des annulations ou à des reports de commandes. En outre, une part importante de l'exposition d'EADS au risque de change est couverte par le biais d'accords contractuels avec des tiers. EADS est donc exposée au risque de non-exécution de ses cocontractants. Rien ne peut garantir que la stratégie de couverture du risque de change mise en œuvre par EADS protégera intégralement la Société contre des fluctuations importantes de taux de change du dollar américain par rapport à l'euro et à la livre sterling et que ces fluctuations n'affecteront pas le résultat de ses activités et sa situation financière.

Le chiffre d'affaires consolidé, les coûts, les éléments d'actif et de passif d'EADS libellés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros pour l'établissement de ses états financiers.

RISQUE LIÉ AU FINANCEMENT DES VENTES

Afin de soutenir ses ventes, EADS (essentiellement par le biais d'Airbus et d'ATR en ce qui concerne l'aviation commerciale) peut convenir de participer au financement de ses clients. Par

La stratégie de couverture du risque de change mise en œuvre par EADS vise à couvrir les flux de trésorerie et, dans une large mesure, l'excédent brut d'exploitation avant frais financiers, (« EBIT* »). Les fluctuations de valeur de ces devises par rapport à l'euro auront un impact sur la valeur en euro du chiffre d'affaires, des coûts, des éléments d'actifs et de passif, ainsi que, dans une moindre mesure, de l'EBIT* publiés par EADS.

Les fluctuations des monnaies autres que le dollar américain dans lesquelles EADS engage ses principales dépenses de fabrication (principalement l'euro) risquent d'avoir un effet de distorsion sur la concurrence entre EADS et ceux de ses concurrents dont les dépenses sont établies dans d'autres monnaies. Cette situation s'applique tout particulièrement aux fluctuations par rapport au dollar américain, dans la mesure où la plupart des produits d'EADS et de ses concurrents (par exemple sur le marché de l'exportation en matière de Défense Nationale) sont facturés dans cette monnaie. EADS risque donc de voir sa position concurrentielle affaiblie si l'une quelconque des principales monnaies qu'elle utilise s'apprécie face aux principales monnaies de ses concurrents.

Voir « 1.1.4.3 Performances en termes d'EBIT*, Division par Division – Impact des couvertures sur l'EBIT* » pour une présentation de la politique de couverture en devises d'EADS. Voir « 1.1.3.7 Comptabilisation dans les États financiers des transactions en devises faisant l'objet de couvertures » pour un résumé du traitement comptable par EADS des opérations de couverture en devises.

conséquent, EADS possède un portefeuille significatif composé de contrats de location et d'autres contrats de financement avec des compagnies aériennes. Les risques découlant des opérations

* Résultat avant intérêts et impôts, amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

de financement des ventes d'EADS se classent en deux catégories : (i) le risque de crédit, qui concerne la capacité des clients à remplir leurs obligations au titre des contrats de financement et (ii) le risque lié à la valeur des appareils, qui concerne principalement la diminution imprévue de leur valeur future. Parmi les mesures prises par EADS pour atténuer l'effet de ces risques figurent des structures financières et juridiques optimisées, la diversification pratiquée envers un certain nombre d'avions et de clients, l'analyse du crédit des contreparties de financement, la passation de provisions pour risque de crédit et de valeur des actifs ainsi que le transfert du risque d'exposition auprès de tiers. Rien ne permet de garantir que ces mesures protégeront intégralement EADS en cas de défaillances de ses clients ou en cas de baisse importante de la valeur d'un appareil faisant l'objet d'un tel financement sur le marché de l'occasion.

Les contrats de financement des ventes d'EADS l'exposent à un risque sur la valeur de l'appareil parce que la Société conserve un intérêt au moyen d'un nantissement sur l'appareil en question afin de s'assurer que ses clients rempliront leurs obligations financières et parce qu'EADS garantit une part de la valeur de marché de l'appareil pendant une période de temps limitée après sa livraison à ses clients. En cas de conjoncture défavorable, le marché des appareils d'occasion pourrait perdre sa liquidité et la valeur de marché des appareils d'occasion pourrait être largement inférieure aux montants envisagés. En cas de défaillance d'un client ayant bénéficié d'un contrat de financement à une période où la valeur de marché d'un appareil d'occasion a diminué de manière inattendue, EADS se trouverait pénalisée par la différence qui existerait entre le montant à échoir du prêt et la valeur de marché de l'appareil nette des coûts accessoires (tels que la remise en état de l'appareil, sa commercialisation, etc.). De même, si la baisse inattendue de la valeur de marché d'un appareil donné coïncidait avec la fenêtre d'exercice d'une garantie de valeur des

actifs s'agissant de cet appareil, EADS risquerait de perdre la différence entre la valeur de marché de l'appareil en question et le montant de la garantie de valeur des actifs. Rien ne permet de garantir que les mesures prises par EADS seront suffisantes pour couvrir ces défaillances potentielles. Par l'intermédiaire du Département de la gestion d'actifs d'Airbus ou suite à des opérations de financement antérieures, EADS est propriétaire d'appareils d'occasion, ce qui l'expose directement aux fluctuations de valeur de marché de ces appareils.

Enfin, EADS doit également faire face à plusieurs engagements en cours de crédits relais pour honorer des financements liés au carnet de commandes sur les programmes Airbus et ATR. Bien que, au vu des expériences passées, la mise en place effective de ces propositions de financement soit improbable, la détérioration du marché du crédit pourrait réduire le montant des moyens de financement extérieurs dont disposent les clients pour financer leurs achats d'avions, incitant ces derniers à utiliser davantage leurs engagements de crédits relais fournis par EADS. Et tout particulièrement, les turbulences continues des marchés financiers, déclenchées par la crise des crédits hypothécaires à risque (« *subprimes* ») américains, pourraient s'aggraver, ce qui aurait pour effet d'éliminer plusieurs sources potentielles de crédit pour le financement des avions. Dans la mesure où les clients d'EADS envisagent de recourir à ce moyen pour combler le manque de crédit, l'exposition d'EADS au financement des ventes pourrait augmenter de manière substantielle selon l'accord conclu avec les clients. Malgré les mesures prises par EADS pour réduire les risques liés au financement des ventes décrits ci-dessus, EADS sera de surcroît exposée au risque de défaut de ses clients ou à des réductions de valeur significatives des avions financés sur le marché de la revente, ce qui pourrait avoir à l'avenir un impact négatif sur le résultat de ses activités et sur sa situation financière.

RISQUE DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE

EADS est exposée au risque de crédit en cas de non-exécution de contrats d'instruments financiers par ses contreparties, comme des instruments de couverture et des instruments de trésorerie. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter ce dernier.

Les opérations de trésorerie ainsi que les opérations portant sur des produits dérivés sont conclues avec un grand nombre d'institutions financières dans le monde entier, mais uniquement si elles répondent à des critères élevés en termes de qualité de crédit. EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système fixe le montant maximum de l'exposition vis-à-vis de chaque contrepartie, les notations qui leur sont attribuées

par Standard & Poor's, Moody's et Fitch servant de critère minimum. Les limites respectives sont suivies et mises à jour régulièrement mais rien ne peut garantir que, malgré ces limites et la diversification des contreparties, EADS ne perdra pas le bénéfice de certains produits dérivés ou des instruments de trésorerie en cas de contagion systémique des perturbations sur le marché, déclenchées par la crise des crédits hypothécaires à risque (crise des « *subprime* »).

Étant donné que le risque de défaut de contrepartie se pose également dans le contexte d'opérations de financement des ventes, la politique générale d'EADS est de ne fournir un financement qu'à des clients, et par le biais de structures dotées d'une surface financière suffisante. Voir « 1.1.7.4 Financement des ventes ».

RISQUE LIÉ AU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS

EADS détient de nombreuses participations à caractère stratégique ou industriel. La raison d'être de ces investissements est susceptible de varier durant leur période de détention. Ces participations sont comptabilisées soit selon la méthode de mise en équivalence (sociétés liées) si EADS a la possibilité d'y exercer une influence notable, soit à leur juste valeur. Si la juste valeur ne peut être aisément déterminée, la valeur de la participation est mesurée à son coût d'acquisition.

La principale participation mise en équivalence d'EADS est la participation dans Dassault Aviation. La valeur de l'actif net de cette participation s'élevant à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007, EADS estime que le risque d'une variation significative, inattendue et défavorable de la juste valeur de Dassault Aviation (autre que le caractère cyclique du marché des

jets d'affaires) ainsi que de toutes autres sociétés liées est limité. Pour les participations autres que celles dans les sociétés liées, qui ne constituent qu'une fraction de l'actif total d'EADS, celle-ci considère que le risque de variation négative de la juste valeur ou de dépréciation de ces participations n'est pas significatif.

Les actions propres détenues par EADS ne sont pas considérées comme des participations. En outre, les actions propres ne sont pas considérées comme exposées à un risque, puisque toute variation de la valeur de ces actions n'est constatée directement que lorsqu'elles sont vendues sur le marché et n'affecte jamais le résultat net. Les actions propres sont détenues en premier lieu afin de couvrir le risque de dilution résultant des plans d'actionnariat des salariés et de l'exercice de stock-options par les salariés.

2. Risques liés aux activités d'EADS

CARACTÈRE CYCLIQUE DU MARCHÉ DE L'AVIATION

En 2007, le chiffre d'affaires combiné d'Airbus et d'ATR a représenté environ les deux tiers du chiffre d'affaires consolidé d'EADS. Le marché des avions commerciaux destinés au transport de passagers a suivi par le passé des tendances cycliques, dues en particulier à des changements dans la demande des passagers en matière de transport aérien qui est elle-même liée essentiellement à la croissance économique ou à celle du produit intérieur brut (« PIB »). D'autres facteurs jouent néanmoins un rôle important pour connaître le marché des avions commerciaux destinés au transport de passagers, tels que (i) le vieillissement et l'obsolescence technique de la flotte par rapport aux nouveaux avions, (ii) le nombre et les caractéristiques des appareils retirés du marché et immobilisés dans l'attente d'une éventuelle remise en service, (iii) les taux de remplissage, (iv) la politique tarifaire des compagnies aériennes, (v) la santé financière des compagnies aériennes, (vi) la déréglementation du secteur et (vii) les contraintes environnementales imposées aux activités du secteur de

l'aviation. EADS estime que le caractère cyclique du marché des appareils destinés au transport de passagers va perdurer, et que les éventuels renversements de tendances de l'économie mondiale sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses résultats opérationnels futurs et sur sa situation financière.

EADS estime actuellement que les livraisons d'appareils commerciaux vont atteindre un pic en 2011-2012 qui sera suivi ultérieurement par un déclin. Mais les changements de la conjoncture économique ou de la situation financière du secteur de l'aéronautique pourraient se traduire par des demandes de clients ayant pour objet le report de commandes ou des annulations de commandes contractuelles fermes qu'EADS pourrait accepter. En outre, la liquidation ou la faillite de compagnies aériennes pourrait entraîner l'annulation de leurs commandes existantes. En cas de survivance, ces facteurs pourraient réduire significativement le chiffre d'affaires d'EADS et sa capacité à générer des bénéfices.

CONSÉQUENCES DES ACTES DE TERRORISME, DES ÉPIDÉMIES ET DES CATASTROPHES AÉRIENNES SUR LE MARCHÉ DE L'AVIATION

Comme l'attestent les attentats terroristes de New York et Madrid, et les épidémies causées par le virus du Syndrome respiratoire aigu sévère (« SRAS ») ainsi que par la grippe aviaire, le terrorisme et les épidémies peuvent avoir des effets négatifs sur la perception que les voyageurs ont de la sécurité et du confort du transport aérien, ce qui peut donc conduire à une réduction de la demande de transport aérien et d'avions commerciaux. Toute situation de guerre dans une région donnée est également susceptible d'affecter l'envie du public de voyager. En outre, les catastrophes aériennes peuvent avoir un impact négatif sur la perception que les voyageurs ou les autorités de réglementation ont de la sécurité d'une catégorie

d'avion donnée, de sa technique de conception ou d'une compagnie aérienne en particulier. Suite à des attentats, épidémies ou autres catastrophes, une compagnie aérienne peut être confrontée à une diminution soudaine de la demande de son trafic aérien et peut être contrainte de prendre des mesures coûteuses de sécurité et de sûreté. De tels événements et leurs impacts négatifs sur le secteur aérien, ou sur certaines compagnies aériennes, sont susceptibles d'affecter EADS en cas de baisse des commandes de tous ou certains types d'appareils. En outre, les clients d'EADS peuvent être amenés à différer la livraison de nouveaux avions, voire à annuler des commandes.

DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES DÉPENSES PUBLIQUES ET DE CERTAINS MARCHÉS

Sur un marché donné, les dépenses publiques (y compris le budget défense) dépendent d'un ensemble complexe de facteurs géopolitiques et de contraintes budgétaires. Les dépenses publiques peuvent connaître des fluctuations importantes selon les pays et d'une année sur l'autre. Des conditions économiques et politiques défavorables ou un ralentissement de l'économie sur les marchés d'EADS peuvent entraîner une réduction des dépenses publiques et avoir des conséquences négatives sur les futurs résultats des activités de la Société ou sur sa situation financière.

Lorsque plusieurs pays coopèrent dans le cadre d'un programme d'approvisionnement de Défense nationale ou dans d'autres contrats d'approvisionnement, toute contrainte économique, politique ou budgétaire affectant l'un de ces pays peut avoir un

impact négatif sur la capacité d'EADS à obtenir ou à exécuter les contrats concernés. Par exemple, en 2008, il est prévu que l'Agence Spatiale Européenne fixe un budget et définisse des priorités de financement pour 2010 et au-delà de cette date, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur les activités d'Astrium.

En outre, une partie importante du carnet de commandes d'EADS (y compris celui d'Airbus) est concentrée sur certaines régions et certains pays, incluant notamment les États-Unis, la Chine, l'Inde et les Émirats Arabes Unis. Des conditions économiques et politiques défavorables ou une conjoncture difficile dans ces pays ou dans ces régions peuvent avoir un impact négatif sur les futurs résultats des activités d'EADS et d'Airbus ou sur leur situation financière.

ÉMERGENCE DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET D'INITIATIVES DE FINANCEMENT PRIVÉ

Dans une mesure qui ne cesse d'augmenter dans le domaine de la défense nationale, les clients, en particulier au Royaume-Uni, exigent des propositions et attribuent les contrats en vertu de dispositifs qualifiés de partenariats associant secteur public et secteur privé (« PPP ») ou d'initiatives de financement privé (« IFP »). Les PPP et les IFP se distinguent nettement des ventes traditionnelles d'équipements militaires, dans la mesure où ils intègrent souvent les éléments suivants :

- Fourniture de services opérationnels complets tout au long de la durée de vie de l'équipement militaire ;

- Propriété et financement du matériel concerné par un tiers autre que le client, notamment le fournisseur de l'équipement militaire ;
- Conformité obligatoire aux exigences spécifiques requises par le client s'agissant des règles de comptabilité publique ou des réglementations gouvernementales applicables en la matière ; et
- Modalités autorisant le fournisseur de services à rechercher de nouveaux clients pour absorber les capacités non utilisées.

EADS est partie à différents contrats de type PPP ou IFP notamment par le biais de Paradigm avec Skynet 5 et les services de télécommunications qui y sont associés et est également impliquée dans d'autres offres de type IFP, telles que le projet Avion Ravitailleur Stratégique (FSTA). L'une des complexités afférentes aux contrats de type IFP se situe dans la répartition des risques entre les différentes parties ainsi que dans le calendrier de cette répartition sur la durée de vie du projet.

Rien ne permet de garantir dans quelle mesure EADS pourra efficacement (i) postuler pour les futurs programmes PPP ou IFP, (ii) accomplir les services prévus en vertu desdits contrats, (iii) financer l'acquisition du matériel et la fourniture régulière des services y afférents ou (iv) avoir accès aux marchés pour y commercialiser ses excédents. EADS peut ainsi se trouver confrontée à des risques politiques, budgétaires, réglementaires ou concurrentiels non prévus au cours de la durée des programmes PPP ou IFP.

CONCURRENCE ET ACCÈS AU MARCHÉ

La plupart des activités d'EADS font l'objet d'une concurrence très vive. Airbus a notamment connu de fortes pressions à la baisse sur les prix. Selon EADS, certains des motifs sous-jacents à l'origine de cette guerre des prix ont été atténués par les restructurations en cours dans le secteur de l'aéronautique et de la Défense nationale. Néanmoins, certains clients ont su faire jouer la concurrence à leur avantage dans divers domaines, notamment pour les prix et les conditions de paiement. Rien ne permet de garantir que la concurrence ne va pas s'intensifier, particulièrement dans un contexte de repli économique prolongé.

De plus, beaucoup de contrats visant des produits de l'aéronautique et de la Défense nationale sont attribués, implicitement ou explicitement, sur la base d'une préférence nationale. Bien qu'EADS constitue un regroupement multinational, ce qui contribue à élargir son marché intérieur, la Société reste en situation de désavantage concurrentiel dans certains pays, notamment hors d'Europe, face à certains fournisseurs locaux et pour certains produits. Compte tenu de l'importance stratégique et de la sensibilité politique des secteurs de l'aéronautique et de la Défense nationale, les considérations politiques pèseront sur le choix de nombreux produits dans un avenir prévisible.

DISPONIBILITÉ DES FINANCEMENTS PUBLICS

Depuis 1992, l'Union européenne et les États-Unis ont agi dans le cadre d'un accord fixant les modalités et conditions de l'aide financière que les gouvernements peuvent apporter aux fabricants d'avions civils. Toutefois, fin 2004, les États-Unis ont cherché à dénoncer unilatéralement cet accord, à la suite de quoi les États-Unis comme l'Union Européenne ont entamé devant l'Organisation Mondiale du Commerce (« OMC ») des procédures à l'encontre de l'autre partie. Aucun accord n'a encore été trouvé sur les principaux points litigieux, même si les deux parties ont exprimé le désir de négocier un compromis qui permettrait d'assurer un équilibre en matière de financement du développement de nouveaux avions. Il est possible que les modalités et les conditions d'un nouvel accord éventuel, ou l'issue de la procédure devant l'OMC, limitent l'accès d'EADS aux fonds de partage des risques des projets de

grande envergure, ou mettent la Société dans une situation défavorable par rapport à ses concurrents américains en matière d'accès à des fonds publics.

Au cours des années précédentes, EADS et ses principaux concurrents ont bénéficié de divers types de financements publics pour la recherche et le développement de produits. Ainsi, EADS a reçu des avances remboursables de certains États pour le financement du programme de l'avion commercial A380. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec certains pays de l'Union européenne pour le financement du programme d'avion commercial A350 XWB. Compte tenu, notamment, des procédures mentionnées ci-dessus, il ne peut être fourni aucune assurance sur la disponibilité de ces financements publics dans l'avenir, qu'il s'agisse de ces programmes ou d'autres projets.

PRODUITS ET SERVICES DE HAUTE TECHNOLOGIE

EADS propose à ses clients des produits et services dont la technologie est souvent à la pointe du progrès et dont la conception et la fabrication peuvent présenter un niveau élevé de complexité. Ces produits nécessitent de grands efforts d'intégration et une coordination rigoureuse tout au long de la chaîne de production. La plupart des produits d'EADS doivent pouvoir fonctionner dans des conditions d'utilisation très difficiles. Bien que la conception et les méthodes de fabrication et d'essai des produits d'EADS soient particulièrement sophistiquées, il ne peut être garanti que ces produits ou services seront développés, fabriqués ou exploités avec succès, ni que leur développement et leurs performances seront conformes aux attentes.

Certains contrats conclus par EADS lui imposent de renoncer à une partie des bénéfices escomptés, de percevoir des paiements moins élevés, de prévoir un lancement de remplacement ou d'autres produits ou services ou encore de faire une réduction sur le prix de ventes ultérieures à un même client dans l'hypothèse d'un retard de livraison des produits ou d'un défaut de performances de ceux-ci. Rien ne permet de garantir que des pénalités pour défaut de performance ou pour annulation de contrats ne seront pas infligées si EADS ne respecte pas ses délais de livraison ou ses autres obligations contractuelles.

Par exemple, suite aux difficultés de fabrication rencontrées par EADS en 2006 au niveau de son programme A380, certains clients ont décidé d'annuler leurs commandes pour l'avion de fret A380. En 2007, EADS a annoncé des retards de livraison sur son programme A400M. En 2006 et en 2007, l'EBIT* d'EADS en a été affecté de manière négative, notamment en raison des pénalités contractuelles qui doivent être versées à certains clients en raison des retards de livraison. Pour obtenir de plus amples informations, voir « Discussion et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation – Vue d'ensemble – Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration ».

Rien ne permet de garantir que des difficultés similaires à celles rencontrées dans le cadre du développement de l'A380 et de l'A400M ne surviendront pas à l'avenir. Outre les coûts liés à la garantie des produits défectueux, à l'exécution des contrats et aux mesures nécessaires pour remédier aux déficiences, des difficultés de cette nature sont susceptibles d'entraîner une augmentation des coûts ou une baisse du chiffre d'affaires, en particulier en cas d'annulation de contrats, avec des conséquences négatives sur les futurs résultats des activités d'EADS et sur sa situation financière. Toute difficulté future risque également d'avoir un impact négatif significatif sur la réputation des produits d'EADS.

PRINCIPAUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bon nombre des principaux secteurs d'activité d'EADS se caractérisent par des frais de recherche et développement importants et nécessaires et requièrent des investissements initiaux considérables. Les plans de développement stratégiques qui sont à l'origine de ces engagements de dépenses prévoient souvent un retour sur investissement étalé sur une longue période. Ils anticipent également sur la période un taux de rentabilité suffisant pour justifier l'investissement initial. Il ne peut être donné aucune garantie que les hypothèses de marché, commerciales et techniques sous-jacentes à ces plans de développement stratégiques et par conséquent la période d'amortissement ou les taux de rentabilité envisagés par ces plans d'activité, se vérifieront. EADS prévoit une augmentation importante de ses frais de recherche et développement consolidés au cours des années à venir, en raison de la montée

en puissance des nouveaux programmes dans toutes les Divisions, en particulier le développement de l'A350 XWB.

La réussite des nouveaux programmes dépend également de la capacité d'EADS à recruter et à fidéliser des ingénieurs en aéronautique et d'autres professionnels possédant les compétences techniques et l'expérience requises pour répondre à ses besoins spécifiques. Selon la tendance du marché, la demande est souvent supérieure à l'offre ce qui se traduit par une vive concurrence pour recruter des professionnels qualifiés. Rien ne garantit qu'EADS soit en mesure de recruter et de fidéliser le personnel dont elle a besoin pour mener à bien ses programmes. Si EADS n'y parvenait pas, ou si le taux de rotation du personnel d'EADS augmentait, cette situation pourrait avoir un impact négatif à l'avenir sur les résultats des activités d'EADS et sa situation financière.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

PROGRAMME DE REDRESSEMENT « POWER8 »

EADS a annoncé le lancement d'un important programme de réduction des coûts et de restructuration d'Airbus, intitulé « Power8 ». Ce programme passe en revue tous les aspects de la Société afin de la rendre plus rationnelle, plus intégrée, plus efficace et plus productive. Dans le cadre du programme Power8, la direction d'Airbus cherche à réaliser des réductions de coûts drastiques et à dégager de la trésorerie afin de porter à 2,1 milliards d'euros la contribution à l'EBIT* à partir de 2010, et de générer 5 milliards d'euros de flux de trésorerie supplémentaires cumulés sur la période 2007-2010. Il est prévu qu'une partie importante des économies de coûts provienne d'une réduction des effectifs d'Airbus de l'ordre de 10 000 postes (le personnel intérimaire et les sous-traitants présents sur sites représentant environ 50 % de ces suppressions).

Ces réductions de coûts ont été calculées sur la base d'estimations préliminaires. Les données réelles sont susceptibles de varier de manière significative par rapport à ces estimations. En particulier, les mesures de réduction des coûts envisagées par EADS reposent sur les circonstances actuelles et ne tiennent pas compte des augmentations de coûts qui pourraient résulter de changements affectant les opérations de la Société ou son secteur d'activité, notamment le développement de nouvelles activités, l'augmentation des prix et des salaires ou tout autre facteur. Les résultats futurs des activités d'EADS, et sa situation financière, risquent d'être affectés de manière négative si la Société ne parvient pas à mettre en œuvre avec succès les mesures de réduction des coûts prévues ou si ces efforts ne génèrent pas à l'avenir les économies escomptées.

Outre le risque de ne pas atteindre le niveau de réduction des coûts prévu dans le cadre de Power8, EADS risque également de devoir supporter des coûts de mise en œuvre supérieurs aux prévisions, selon l'issue des négociations en cours avec les représentants du personnel et autres. Il est probable qu'un mouvement de résistance interne s'organise à divers niveaux suite aux divers plans de restructuration interne et aux mesures de réduction de coûts prévues dans le cadre de Power8, incluant des cessions de sites par Airbus et la sous-traitance de travaux supplémentaires à des partenaires partageant les risques. Les restructurations, les fermetures d'usines, les cessions de sites et la réduction des effectifs peuvent également nuire aux relations entre EADS et son personnel, ainsi qu'à ses relations publiques et ont conduit, et pourraient conduire, à des grèves et/ou manifestations. Si ces grèves et/ou manifestations devaient se prolonger ou si le coût du programme de mise en œuvre de Power8 s'avérait plus élevé que prévu à l'issue de ces négociations, les résultats des activités d'EADS et sa situation financière risqueraient d'être affectés à l'avenir de manière négative.

Enfin, EADS pourrait ne pas parvenir à réaliser intégralement les bénéfices anticipés des cessions de sites par Airbus. Ces cessions pourraient se traduire par une implication financière continue dans les activités cédées, par le biais de garanties et d'autres montages financiers faisant suite à la transaction. Ces cessions pourraient également donner lieu à une dépréciation à la date de clôture ou avant la date de clôture, susceptible d'avoir, dans l'avenir, un impact négatif sur les résultats des activités d'EADS. Les performances des partenaires partageant les risques intervenant sur les activités cédées pourraient également ne pas correspondre aux prévisions.

MONTÉE EN PUISSANCE INDUSTRIELLE

EADS a enregistré ces dernières années des niveaux de commandes d'avions record. La Société a donc accéléré son rythme de production de façon à respecter les délais de livraison prévus, particulièrement chez Airbus et Eurocopter. EADS fonctionne à un niveau de production très soutenu et toute augmentation supplémentaire de son rythme de production sera tributaire de nombreuses contraintes, notamment l'exécution des plans de performance internes, la disponibilité des composants et des matières premières (en particulier l'aluminium, le titane et les éléments composites), et

du personnel qualifié, la transformation de matières premières en composants et assemblages et les performances des fournisseurs et des sous-traitants, tout particulièrement les fournisseurs d'équipements « *buyer-furnished* ». Tout dysfonctionnement de l'un ou l'autre de ces facteurs est de nature à provoquer des retards de livraison pouvant entraîner, selon les délais enregistrés, des coûts supplémentaires, un rééchelonnement des livraisons par les clients, voire l'annulation de leurs commandes.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

RISQUES SPÉCIFIQUES À CERTAINS PROGRAMMES

Outre les risques mentionnés ci-dessus, EADS est également confrontée à des risques spécifiques liés à certains de ses programmes. La liste figurant ci-dessous ne prétend pas être exhaustive. Elle souligne les facteurs de risques actuellement considérés comme significatifs par la Direction.

- *Programme A380.* Le programme A380 et les retards de livraison du très gros porteur annoncés en 2006 posent les principaux défis suivants : (i) gérer les contraintes touchant la chaîne des fournisseurs, en raison de la montée en puissance rapide de la production dans les années à venir ; (ii) éviter les interruptions de production pouvant découler de la mise en œuvre du programme Power8, en particulier en ce qui concerne son impact sur les relations avec le personnel ; (iii) introduire et mettre en œuvre avec succès la nouvelle maquette numérique de production du futur A380. La capacité d'EADS à faire face avec succès à ces défis est fondamentale pour procéder sans heurts à la « deuxième vague » de production des appareils, c'est-à-dire ceux fabriqués après les 25 exemplaires initiaux ;
- *Programme A350 XWB.* Le programme A350 XWB pose à EADS les principaux défis suivants : (i) réaliser les objectifs techniques au début de la phase de définition détaillée, (ii) assurer la montée en puissance du personnel qualifié, tout particulièrement pour les contraintes et la conception des matériaux composites, (iii) sécuriser la réalisation des objectifs de coûts récurrents, (iv) assurer que la nouvelle structure découlant de Power8 se traduise par un développement effectif, (v) assurer les performances des partenaires partageant les risques, y compris ceux sélectionnés pour les sites que doit céder Airbus, et (vi) finaliser le choix d'un second moteur ;
- *Programme A400M.* Le programme A400M pose les principaux défis suivants : (i) respecter le calendrier révisé de développement et de livraison lorsque le moteur, certains systèmes et éléments de la cellule de l'avion sont toujours en phase de développement et d'essais, ce qui constitue un programme très ambitieux jusqu'au premier vol jusqu'à la livraison ultérieure de l'avion, (ii) gérer un programme d'essais en vol qui diffère de façon significative de celui d'un avion commercial Airbus, et (iii) s'assurer que l'avion est homologué pour un usage commercial et qu'il répond aux exigences militaires requises par les clients du programme dans chacun des pays concernés ; et
- *Programme NH90.* Le programme NH90 pose les principaux défis suivants : (i) respecter le calendrier de développement et les objectifs de coût des programmes de développement des diverses versions ; (ii) gérer le processus d'industrialisation accélérée du programme et les contraintes correspondantes imposées à la chaîne des fournisseurs.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE RETRAITES

EADS participe à plusieurs régimes de retraite concernant le personnel de Direction comme le personnel non dirigeant. Certains de ces plans ne sont pas financés à hauteur des engagements. Pour de plus amples informations sur ces régimes, voir « Discussion et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation » et « Notes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 22b : Provisions pour régimes de retraite ». Malgré la provision comptabilisée par EADS dans son bilan, sur la base d'estimations actuelles, de sa

part d'engagements non financés au titre de ces régimes, il ne peut être garanti que ces estimations ne soient pas revues à la hausse dans l'avenir, ce qui conduirait EADS à comptabiliser des provisions supplémentaires pour ces régimes. Ces provisions supplémentaires auraient, à leur tour, un effet négatif sur la totalité des fonds propres d'EADS (net d'impôts différés), ce qui pourrait alors se traduire par un impact négatif sur sa situation financière future.

3. Risques juridiques

DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS COMMUNES ET DES PARTICIPATIONS MINORITAIRES

EADS réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans le cadre de divers consortiums, de sociétés communes et de participations. Ces accords concernent notamment :

- les consortiums Eurofighter et AirTanker ;
- trois grandes co-entreprises : MBDA, ATR et Atlas Electronik ;
- une participation majoritaire : Dornier GmbH ;
- une participation dans une société affiliée : Dassault Aviation.

La conclusion de partenariats et d'alliances avec d'autres acteurs du marché fait partie intégrante de la stratégie d'EADS et la part du chiffre d'affaires générée par des consortiums, des sociétés communes et des participations pourrait encore augmenter à l'avenir. Cette stratégie peut entraîner des modifications dans la structure organisationnelle ou un réajustement du contrôle exercé par EADS dans les sociétés communes déjà existantes.

EADS exerce divers degrés de contrôle sur ces consortiums, sociétés communes et participations qui sont par ailleurs susceptibles d'évoluer. Dans la mesure où EADS participe à des sociétés communes à égalité avec ses partenaires, le risque de désaccord ou d'impasse, inhérent à toute entité sous contrôle conjoint, existe notamment dans celles où toutes les décisions importantes doivent être prises à l'unanimité de leurs membres ou au sein desquelles les droits de sortie sont limités. Les autres parties impliquées dans ces entités peuvent également être des concurrents d'EADS et, en conséquence, avoir des intérêts divergents de ceux d'EADS.

En outre, EADS ne peut avoir qu'un accès limité aux comptes et aux informations des entités dans lesquelles elle possède une participation minoritaire. Elle ne peut donc avoir qu'une connaissance limitée de leurs activités et de leurs résultats, à la différence des entités dans lesquelles elle détient une participation majoritaire ou dans la gestion desquelles elle est quotidiennement impliquée.

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ET ACTIONS EN GARANTIE

EADS conçoit, développe et fabrique un certain nombre de produits haut de gamme d'une importante valeur unitaire, notamment les avions civils et militaires et les équipements spatiaux. EADS court donc un risque en matière de responsabilité et peut faire l'objet d'actions en garantie en cas

de défaillance sur l'un de ses produits. Bien qu'EADS s'estime suffisamment assurée pour couvrir ces risques, elle ne saurait toutefois garantir qu'aucune réclamation ne sera formulée à l'avenir ou que les montants couverts seront suffisants.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour établir et préserver ses droits de propriété intellectuelle portant sur la technologie et les produits utilisés pour ses activités, EADS s'appuie sur des brevets, des droits d'auteur, des marques commerciales, les lois protégeant le secret des affaires et des engagements de confidentialité avec ses employés, ses clients, ses fournisseurs et d'autres tiers. Les droits de propriété intellectuelle détenus par EADS directement ou indirectement peuvent toutefois faire l'objet de contestations, être invalidés ou contournés. En outre, les lois en vigueur dans certains pays ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle d'EADS de manière aussi étendue que les lois en vigueur en Europe ou aux États-Unis. EADS peut donc se

trouver, dans certains pays, dans l'impossibilité de protéger efficacement sa technologie contre des contrefaçons ou une utilisation induue par des tiers, ce qui pourrait affecter de manière négative sa position concurrentielle.

En outre, bien qu'EADS estime être en conformité, d'un point de vue légal, avec les droits de propriété intellectuelle octroyés à des tiers, il se pourrait que des actions soient intentées à son encontre pour non-respect de droits de propriété intellectuelle de tiers. Ces actions pourraient nuire à sa réputation, lui coûter de l'argent et l'empêcher d'offrir certains produits ou services. Tous procès ou actions en justice dans ce domaine, qu'EADS

obtienne gain de cause ou pas, pourraient engendrer une perte de temps et d'argent, nuire à la réputation d'EADS ou la forcer à conclure des accords de licence. Il se peut qu'EADS ne soit pas en mesure de conclure des accords de licence selon des

termes acceptables. Si une partie adverse obtenait gain de cause, une injonction pourrait être prononcée à l'encontre d'EADS, ce qui nuirait encore davantage à la société.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Les marchés à l'exportation ont une grande importance pour EADS. De plus, bon nombre de produits à usage militaire conçus et fabriqués par EADS sont considérés comme ayant un intérêt stratégique national. En conséquence, l'exportation de ces produits hors des marchés domestiques d'EADS risque d'être limitée ou soumise à l'obtention de licences et de contrôles à l'exportation imposés notamment par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Espagne où EADS exerce ses principales activités militaires, ainsi que par d'autres pays où les fournisseurs proviennent notamment des États-Unis. Rien ne permet de garantir (i) que les contrôles à l'exportation auxquels EADS est soumise ne s'alourdiront pas, (ii) que de nouvelles générations de produits développés par EADS ne feront pas également l'objet de contrôles similaires, voire plus rigoureux, (iii) que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation

pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité d'EADS à exécuter des contrats préalablement signés. Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation risquerait d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et le résultat des activités d'EADS.

EADS est également soumise à diverses autres réglementations nationales susceptibles d'affecter ses activités et sa situation financière, par exemple en matière de protection de l'environnement, d'utilisation de ses produits, de politique de l'emploi et de rapports avec les autorités étrangères. En outre, la possibilité pour EADS de commercialiser de nouveaux produits et d'accéder à de nouveaux marchés peut dépendre de l'obtention de certifications et d'autorisations gouvernementales en temps utile.

4. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de son domaine d'activité et du secteur dans lequel EADS évolue, la Société est soumise à des lois et réglementations strictes en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans de nombreuses juridictions dans le monde. EADS engage donc et a prévu d'engager à l'avenir des dépenses en capital importantes et d'encourir d'autres frais d'exploitation pour être en conformité avec des lois et réglementations de plus en plus complexes en matière de protection environnementale et de promotion des conditions en matière de santé et de sécurité au travail, y compris des frais liés à la prévention, au contrôle, à l'élimination ou à la réduction des émissions dans l'environnement, des polluants dans l'atmosphère, des décharges dans les eaux de surface et dans les nappes phréatiques et dans le sol, et à l'élimination et au traitement des déchets. De plus, de nouvelles lois et réglementations, l'imposition de normes plus strictes en matière d'octroi de licences, une interprétation de plus en plus stricte de lois et réglementations existantes ou de nouvelles interprétations de celles-ci pourraient se traduire à l'avenir par un accroissement des dépenses en capital et des coûts d'exploitation pour EADS, ce qui pourrait nuire aux résultats de ses activités et à sa situation financière.

Si EADS ne parvient pas à respecter ces lois et réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité, en raison de facteurs échappant à son contrôle, des pénalités et amendes pourraient être imposées à son encontre sur un plan civil ou pénal. Les instances de réglementation peuvent demander à EADS de mener des enquêtes et de prendre des mesures correctives, de diminuer certaines activités ou de fermer des installations ou des sites de manière temporaire, notamment pour éviter des risques imminents. En cas d'accident du travail ou d'un autre accident sérieux, les salariés, clients et autres tiers peuvent déposer des plaintes au titre de dommages

corporels, dommages aux biens ou dommages à l'environnement (y compris les ressources naturelles). Il se peut que ces responsabilités potentielles ne soient pas toujours couvertes par une police d'assurance ou qu'elles ne soient couvertes que partiellement. L'obligation d'indemnisation au titre de ces dommages pourrait avoir un effet négatif sur les résultats des activités ou la situation financière d'EADS.

En outre, les divers produits fabriqués et vendus par EADS doivent être en conformité avec les lois et réglementations sur l'environnement, la santé et la sécurité qui sont en vigueur dans les pays dans lesquels la Société intervient. Bien qu'EADS prenne toutes les dispositions pour que ses produits répondent aux normes de qualité les plus élevées, les lois et réglementations de plus en plus strictes et complexes, de nouvelles découvertes scientifiques, la livraison de produits défectueux ou le défaut de notification des informations requises aux instances de réglementation, ou à d'autres autorités, pourraient forcer EADS à adapter, modifier la conception, le développement ou à faire homologuer à nouveau ses produits et/ou à les éliminer du marché. La saisie de produits défectueux pourrait être prononcée et la responsabilité d'EADS pourrait être mise en cause dans le cadre d'une action relevant du droit administratif, civil ou pénal. En cas d'accident ou d'un autre incident sérieux impliquant un produit, EADS pourrait devoir mener des enquêtes et prendre des mesures correctives. Les salariés, clients et tiers peuvent également déposer des plaintes au titre de dommages corporels, de dommages aux biens ou de dommages à l'environnement (incluant les ressources naturelles).

Pour plus d'informations, voir « Partie 2/2.3 Protection de l'environnement ».

Actif net - Situation financière - Résultats

1

1.1	Discussion et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	20
1.1.1	INFORMATIONS	20
1.1.2	VUE D'ENSEMBLE	20
1.1.3	CONSIDÉRATIONS, RÈGLES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	23
1.1.4	ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA DIRECTION	29
1.1.5	RÉSULTATS D'EXPLOITATION D'EADS	35
1.1.6	VARIATIONS DU TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PARTICIPATIONS MINORITAIRES COMPRISES)	41
1.1.7	LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES	43
1.1.8	ACTIVITÉS DE COUVERTURE	51
1.2	États financiers	53
1.2.1	EADS N.V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (IFRS)	54
	RAPPORT DES AUDITEURS	136
1.2.2	ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES	138
1.3	Honoraires des auditeurs	148
1.4	Informations sur les auditeurs	149

1.1 Discussion et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

1.1.1 INFORMATIONS

Outre des informations historiques, le présent document comprend des affirmations de type prévisionnel. Celles-ci sont en général identifiées par des termes qui se réfèrent à l'avenir, tels qu'« anticiper », « prévoir », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « prédire », « projeter », « penser », ainsi que par l'utilisation du futur, du conditionnel ou du subjonctif, ou d'autres variantes de cette terminologie, ou par des discussions d'ordre stratégique. Ces affirmations concernent les perspectives, les évolutions et les stratégies commerciales d'EADS et se fondent sur des analyses ou sur des prévisions des résultats futurs et sur des estimations de montants qu'il n'est pas encore possible de déterminer. Ces affirmations prévisionnelles ne représentent l'opinion d'EADS qu'aux dates où elles ont été faites, et EADS décline toute obligation de mettre à jour ces affirmations prévisionnelles, sauf dans la mesure où le droit l'imposerait par ailleurs. Les affirmations prévisionnelles contenues dans le présent document sont affectées par des risques connus et inconnus, par des incertitudes et par d'autres facteurs qui pourraient faire que

les résultats, les performances et les réalisations futures effectives d'EADS s'écartent de façon importante de ce qui est prévu ou suggéré dans les présentes. Ces facteurs comprennent des modifications de la situation économique et commerciale en général, ainsi que ceux qui sont décrits dans la section « Facteurs de risque » ci-dessus.

La discussion et l'analyse ci-dessous sont dérivées des États financiers consolidés audités d'EADS pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005, qui figurent dans les présentes, et doivent être lues en conjonction avec ceux-ci. Les États financiers ont été établis conformément aux principes comptables internationaux (International Financial Reporting Standards, ci-après « IFRS ») approuvés par l'International Accounting Standards Board, et entérinés par l'Union Européenne, et par le chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais.

Cours de change

Les informations financières présentées dans ce document sont exprimées en euros, en dollars des États-Unis ou en livres sterling. Le tableau ci-dessous énonce, pour les exercices indiqués, certaines informations concernant le cours de change entre l'euro et le dollar des États-Unis et la livre sterling. Les conversions ont été effectuées à l'aide du cours de fixing officiel de la Banque Centrale Européenne :

Exercice clôturé le	Moyenne		En fin d'exercice	
	€-USD	€-£	€-USD	€-£
31 décembre 2005	1,2441	0,6838	1,1797	0,6853
31 décembre 2006	1,2556	0,6817	1,3170	0,6715
31 décembre 2007	1,3702	0,6842	1,4721	0,7334

Notations

EADS est actuellement notée A1 avec des perspectives stables par Moody's Investors Service, BBB+ avec des perspectives stables par Standard and Poor's et BBB+ avec des perspectives stables par Fitch Ratings.

1.1.2 VUE D'ENSEMBLE

Avec des revenus consolidés de 39,1 milliards d'euros en 2007, EADS est la première entreprise aérospatiale et de défense d'Europe et la deuxième au plan mondial. En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux premiers fabricants d'avions civils, d'hélicoptères civils, de véhicules de lancement

spatial commerciaux et de missiles, et parmi les premiers fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense. En 2007, elle a généré environ 77 % du total de son chiffre d'affaires dans le secteur civil (contre 75 % en 2006) et 23 % dans le secteur de la défense (contre 25 % en 2006).

Au 31 décembre 2007, l'effectif en activité d'EADS s'élevait à 116 493 personnes.

EADS a organisé son activité dans le cadre des cinq divisions opérationnelles ci-dessous :

- **Airbus** : Développement, fabrication, commercialisation et vente d'avions à réaction civils à plus de 100 places et développement et fabrication d'avions à usage militaire ;
- **Avions de transport militaire** : Développement, fabrication, commercialisation et vente d'avions de transport militaires et d'avions destinés à des missions spéciales ;
- **Eurocopter** : Développement, fabrication, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et fourniture de services de maintenance ;
- **Défense & Sécurité** : Développement, fabrication, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture d'électronique de défense et de solutions de télécommunications et de logistique liées à la défense, services de formation, d'essai, d'ingénierie et autres services connexes ; et
- **Astrium** : Développement, fabrication, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures orbitales et de lanceurs, et fourniture de services « espace ».

En outre, EADS intègre quatre unités opérationnelles (« **UO** ») – ATR, EFW (*Elbe Flugzeugwerke GmbH*), EADS Socata et EADS Sogerma – qui sont inscrites parmi les « Autres activités » à des fins d'information sectorielle. Leurs activités comprennent le développement, la fabrication, la commercialisation et la vente d'avions régionaux à turbopropulsion, d'avions civils légers et de composants d'avions, ainsi que des services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.

1.1.2.1 Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration

Le programme A380. Au cours de l'année 2006, Airbus a révisé deux fois son calendrier de livraison pour l'A380 après avoir rencontré des difficultés pour l'industrialisation du programme, notamment dans le domaine de l'ingénierie électrique. De ce fait, le bénéfice avant intérêts et impôts, et avant dépréciation des écarts d'acquisition et autres éléments exceptionnels (« **EBIT*** ») d'Airbus ont été affectés négativement par une charge nette de (2,5) milliards d'euros en 2006 comparé à 2005. Cette charge nette concernait les postes suivants :

- Coûts excédentaires au-delà de la courbe d'apprentissage initialement prévue. Ils étaient liés aux difficultés rencontrées dans le processus de production qui ont empêché

Airbus de réaliser toutes les améliorations attendues au fil du temps en matière d'efficacité de ce processus ;

- Enregistrement de provisions pour pertes à terminaison, liées à des pénalités contractuelles à payer à des clients du fait des retards de livraison ;
- Dépréciations des stocks, dès lors qu'elles étaient nécessaires pour aligner la valeur comptable sur leur valeur nette réalisable ;
- Toutes les autres obligations de règlement du fait des retards de livraison et enregistrées en 2006. Combinée aux trois catégories de coûts précédents, elles représentaient environ (2) milliards d'euros des (2,5) milliards d'euros de réduction de l'**EBIT*** en 2006 ;
- Dépréciations d'actifs et dotations aux provisions enregistrées suite au gel du développement de la version fret de l'A380 ((0,3) milliard d'euros) ; et
- Services continus d'assistance à la flotte pour le programme, représentant des frais récurrents non alloués aux frais de production par unité ((0,2) milliard d'euros).

Faisant suite à une année 2006 difficile, l'année 2007 a marqué le début du redressement industriel d'Airbus, bien que la montée en puissance industrielle demeure un défi. Le point saillant en a été la première livraison de l'A380 à Singapore Airlines en octobre 2007, suivie d'une mise en service commerciale sans incident entre Singapour et Sydney. Dans le même temps, Airbus a continué à encourir des charges importantes au titre du programme A380 en 2007, principalement du fait de coûts excédentaires qui dépassent la courbe d'apprentissage initialement prévue et des services continus d'assistance à la flotte continue. Néanmoins, l'impact négatif sur l'**EBIT*** est en amélioration de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2006.

Le programme A400M. À la fin de l'exercice 2006, Airbus avait effectué un examen technique du programme A400M. Sur la base des risques et des complexités de ce dernier, Airbus avait enregistré une provision pour pertes à terminaison de (352) millions d'euros au titre de l'exercice 2006 pour sa part du programme, avec un impact négatif correspondant sur son **EBIT*** 2006. Cependant, comme les autres divisions d'EADS prévoyaient une contribution positive du programme A400M dans le même temps, la provision d'Airbus a été annulée au niveau du groupe EADS en 2006. En outre, en raison de l'augmentation globale des coûts du programme, une écriture d'ajustement de (66) millions d'euros avait été enregistrée au niveau du groupe EADS en 2006 afin d'ajuster l'**EBIT*** constaté au titre du programme au cours des exercices 2003 à 2006.

Peu avant la fin de 2007, EADS a annoncé que les premières livraisons de l'A400M subiraient un retard de six à douze mois. En termes d'impact financier, Airbus a enregistré une nouvelle provision pour contrats déficitaires et des charges

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

supplémentaires pour un montant total de (1,2) milliard d'euros en 2007, en plus de provisions et des charges de (0,2) milliard d'euros enregistrées au niveau du groupe EADS et de (0,1) milliard d'euros enregistrées dans d'autres divisions.

Le tableau suivant présente l'impact sur le compte de résultat des exercices 2006 et 2007 des éléments décrits ci-dessus :

(en millions d'€)	2007	2006
Airbus	(1 174)	(352)
Autres divisions	(102)	-
Écritures de consolidation ⁽¹⁾	(169)	286
Total	(1 445)	(66)

(1) Correspond à la reprise de la provision pour contrats déficitaires d'Airbus de 352 millions d'euros et l'écriture d'ajustement de (66) millions d'euros en 2006, ainsi qu'à la régularisation de consolidation de (169) millions d'euros au niveau du groupe en 2007.

Malgré la mise en œuvre de mesures destinées à atténuer cet impact, notamment des modifications dans la gestion globale du programme A400M, une réorganisation des responsabilités et un raccourcissement de la chaîne de commandement, EADS devra encore relever d'importants défis pour parvenir à effectuer le premier vol pendant l'été de 2008 et à respecter le calendrier de livraisons révisé.

Programme A350 XWB. En décembre 2006, Airbus avait lancé officiellement son nouveau programme A350 XWB et avait mis fin au même moment au programme A350 initial. Le lancement de l'A350 XWB avait alors engendré la constatation d'une provision de 505 millions d'euros en 2006, correspondant au coût anticipé du rachat des engagements de livraison dans le cadre des commandes fermes pour les avions A350 initialement prévus, qui ne pouvaient plus être honorés.

En 2007, l'EBIT* d'Airbus a continué d'être grevé par des charges relatives au programme A350 XWB, qui s'élèvent à (1) milliard d'euros environ. Ces charges concernent en particulier l'enregistrement de provisions pour contrats déficitaires sur les premières commandes de l'A350 XWB, dont les marges sont altérées par les ristournes commerciales applicables aux commandes de lancement et par les coûts initiaux liés à la courbe d'apprentissage.

Le programme Power8. Au début de l'année 2007, Airbus a lancé un programme de restructuration sur quatre ans, appelé « Power8 », dans le but de réaliser des économies d'EBIT* pour un montant annuel de 2,1 milliards d'euros à partir de 2010 et un montant de 5 milliards d'euros supplémentaires de flux de trésorerie cumulés de 2007 à 2010. Une grande partie des économies de coûts devrait être réalisée grâce à une réduction de 10 000 salariés de l'effectif d'Airbus (chiffre qui comprend les intérimaires et les salariés des fournisseurs intervenant sur site). Dans le cadre des mesures de réduction des frais

Ces provisions sont destinées à couvrir, entre autres, les dépassements de coûts sur le programme et le risque de devoir verser des pénalités aux clients.

généraux, et plus précisément de l'effectif, prévues par le plan Power8, EADS a enregistré des charges de restructuration de (624) millions d'euros impactant l'EBIT* en 2007. Dans le même temps, EADS a commencé en 2007 à enregistrer les premières économies de coûts dans le cadre du programme. Le programme Power8 annule et remplace le programme antérieur d'économies de coûts « Route 06 », y compris les éventuelles économies de coûts non réalisées aux termes de ce dernier.

Pour plus d'informations se rapportant au programme Power8 et à la poursuite de sa mise en œuvre, voir « 1.1.2 Airbus-Stratégie-Édifier une entreprise plus efficace et mieux intégrée » et « Évolutions récentes ».

Vente d'EADS Sogerma. Le 10 janvier 2007, EADS Sogerma a finalisé la vente au groupe TAT de trois de ses filiales dédiées au support et à la maintenance au plan mondial, à savoir Sogerma Services, Sogerma America Barfield B.C. et EADS Sogerma Tunisie. Préalablement à cette cession, EADS avait enregistré une dépréciation d'actifs pour un total de (117) millions d'euros en 2006, dont (33) millions d'euros correspondant aux filiales qu'elle a conservées, à savoir Seca et Revima, ainsi que des provisions pour restructuration de (42) millions d'euros. Avec en outre une perte d'exploitation propre de (96) millions d'euros, EADS Sogerma avait ainsi enregistré un EBIT* de (351) millions d'euros en 2006, soit une dégradation de (114) millions d'euros par rapport à 2005. Suite à la vente de ces filiales, l'EBIT* d'EADS Sogerma est redevenu positif en 2007.

1.1.2.2 Tendances

EADS prévoit que les nouvelles commandes d'avions d'Airbus baisseront en 2008 pour atteindre environ 700 commandes brutes, après le chiffre record de 1 458 commandes brutes enregistrées en 2007. Il est également prévu que ses frais de

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

recherche et développement consolidés augmenteront en 2008 avec le lancement de nouveaux programmes, et notamment le développement de l'A350 XWB, et que l'on assistera à une

certaine dégradation du prix des appareils livrés en raison de la forte concurrence passée, particulièrement sur les avions long courrier.

1.1.3 CONSIDÉRATIONS, RÈGLES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

1.1.3.1 Le périmètre de consolidation et ses variations

Les cessions et les acquisitions de participations dans diverses activités peuvent justifier partiellement les différences des résultats d'exploitation d'EADS d'un exercice à l'autre.

Airbus : Airbus est pleinement consolidée par EADS depuis le 1^{er} janvier 2001, compte tenu du contrôle exercé par EADS sur l'actif, le passif et les opérations d'Airbus depuis cette date. BAE Systems détenait une participation de 20 % dans Airbus jusqu'au mois d'octobre 2006, date à laquelle cette participation minoritaire a été acquise par EADS.

BAE Systems détenait en fait une option de vente sur sa participation dans Airbus, option qui lui avait été accordée par EADS dans le cadre du regroupement d'entreprises Airbus en 2001. L'option de vente de BAE Systems pouvait être exercée à la juste valeur et était payable en liquidités, ou en actions d'EADS pour un montant équivalent. Compte tenu de ces caractéristiques, la norme IAS 32 révisée (qu'EADS a appliquée rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2005) imposait à EADS de comptabiliser l'option de vente comme une dette financière (« engagement aux termes d'options de vente accordées aux intérêts minoritaires ») au bilan consolidé, à sa juste valeur. (Avant cette modification de la règle comptable, EADS comptabilisait la participation de BAE Systems dans Airbus en intérêts minoritaires parmi les capitaux propres consolidés.)

En application de la norme IAS 32 révisée, les dividendes versés à BAE Systems ont été traités comme des remboursements partiels de la dette, réduisant ainsi le montant des options de vente accordées aux intérêts minoritaires, sans affecter les participations minoritaires. D'autres modifications de la juste valeur de l'engagement ont été enregistrées en modifications de la dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires et en ajustement correspondant des écarts d'acquisition, sans aucun impact direct sur le compte de résultat consolidé. Un retraitement avait été effectué sur le résultat net consolidé d'EADS et sur son bénéfice par action de l'exercice 2004 afin de retraiter rétroactivement ce changement de principe comptable. Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires avait été évaluée à 3,5 milliards d'euros.

En juin 2006, BAE Systems a exercé son option de vente. Une banque d'affaires indépendante a alors évalué la juste valeur de sa participation de 20 % dans Airbus à 2,75 milliards d'euros, soit une diminution de 750 millions d'euros par rapport à la valeur estimée au 31 décembre 2005. Les versements de dividendes à BAE Systems en 2006 ont représenté 129 millions d'euros de cette diminution de dette, tandis que la majeure partie des 621 millions d'euros restants a entraîné une réduction correspondante de l'écart d'acquisition d'Airbus (613 millions d'euros). Suite au règlement en trésorerie du prix d'achat de 2,75 milliards d'euros par EADS en octobre 2006, la dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires a donc été soldée au bilan.

MBDA : EADS et BAE Systems détiennent chacune une participation de 37,5 % dans MBDA, tandis que Finmeccanica détient les 25 % restants. En 2005 et en 2006, EADS a consolidé proportionnellement 50 % de MBDA au sein de la Division Défense & Sécurité, tandis que la participation de Finmeccanica prenait la forme d'une participation minoritaire de 12,5 %. Au 1^{er} janvier 2007, le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA a été modifié de 50 % à 37,5 %. En 2007, par conséquent, la participation de Finmeccanica n'est plus traitée comme un intérêt minoritaire dans les comptes EADS. Les chiffres consolidés de 2005 et de 2006 n'ont pas été retraités.

Acquisitions et cessions

En janvier 2007, EADS a augmenté sa participation dans le groupe Atlas Elektronik de 40 % à 49 % à l'occasion de l'apport en nature de l'activité navale d'EADS à Atlas Elektronik. Atlas Elektronik est consolidée proportionnellement et la détermination finale de l'écart entre le prix d'achat et l'actif net acquis a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 42 millions d'euros.

Le 10 janvier 2007, EADS a cédé sa participation résiduelle de 60 % dans Sogerma Services, ainsi que ses participations résiduelles dans Sogerma America Barfield B.C. (100 %) et dans EADS Sogerma Tunisie (50,1 %), comme il a été rappelé ci-dessus.

Le 13 octobre 2006, EADS avait acquis la participation minoritaire de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus suite à l'exercice en juin 2006 par BAE Systems de l'option de vente dont elle disposait pour la dite participation, comme il a été également

rappelé ci-dessus. Avant cette transaction, EADS contrôlait déjà Airbus et consolidait donc déjà pleinement cette filiale.

Le 3 août 2006, EADS avait acquis 40 % des actions du groupe Atlas Elektronik, spécialisé dans le matériel et les systèmes destinés aux forces navales. L'estimation initiale de la différence entre le prix d'achat et l'actif net acquis (qui n'avait pas été déterminée de façon définitive en 2006) avait entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

Le 28 février 2006, 81 % de LFK GmbH et de TDW GmbH, qui étaient pleinement consolidées par EADS, avaient été vendus au groupe européen de missiles MBDA, qu'EADS consolide proportionnellement.

Le 30 novembre 2005, EADS avait vendu TDA — Armements S.A.S. à Thales. TDA — Armements S.A.S. avait été consolidée proportionnellement à hauteur de 50 % jusqu'à la fin du mois de novembre 2005.

Le 2 septembre 2005, EADS avait acquis les activités de radiocommunications mobiles professionnelles (sigle anglais PMR) de Nokia (désormais dénommées EADS Secure Networks Oy) auprès de Nokia.

Le 28 février 2005, EADS avait vendu à Aastra Technologies Limited son activité de téléphonie d'entreprise, comprenant ses activités de télécommunications civiles.

Du fait de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée, la provision pour régimes de retraite en 2005 a été augmentée d'un ajustement de 1 118 millions d'euros, soit un ajustement de (695) millions d'euros net sur le total des capitaux propres (nets d'impôts différés), comme le détaille le tableau ci-dessous :

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Provision pour régimes de retraite et obligations semblables (ancienne norme IAS 19)	-	-	4 120
Pertes actuarielles non constatées (ancienne norme IAS 19)	-	-	1 118
Provision pour régimes de retraite et obligations semblables (norme IAS 19 révisée)	4 668	5 883	5 238
Pertes actuarielles cumulées constatées directement en capitaux propres (nettes d'impôts différés)	(974)	(1 409)	(695)

La modification de la règle comptable pour la constatation des gains et des pertes actuariels effectuée en 2006, à savoir le passage de la méthode du corridor à la méthode d'imputation sur les capitaux propres, a eu pour résultat une diminution des coûts nets de période au titre des retraites en 2006, d'où un EBIT* supérieur de 45 millions d'euros et un bénéfice net supérieur de 25 millions d'euros aux chiffres qui auraient été constatés selon l'ancienne méthode comptable (impacts sur l'EBIT* : Airbus : 12 millions d'euros ; Eurocopter : 7 millions d'euros ; Astrium : 5 millions d'euros ; Défense : 16 millions d'euros ; Siège social : 5 millions d'euros).

Voir les « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 4 : Acquisitions et cessions ».

1.1.3.2 Avantages du personnel — IAS 19

Avant 2006, EADS constatait dans ses états financiers consolidés les gains ou les pertes actuariels sur ses régimes de retraite à prestations définies en appliquant la « méthode du corridor » de la norme IAS 19. Dans le cadre de celle-ci, tout montant de gains et de pertes actuariels nets non constatés dépassant 10 % de la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies ou, si ce deuxième montant était supérieur, 10 % de la juste valeur des actifs du régime, était amorti de façon linéaire au compte de résultat consolidé sur la durée de service moyenne résiduelle des salariés participant aux régimes respectifs, soit 15 ans dans le cas d'EADS, affectant ainsi l'EBIT*. En 2006, EADS a choisi d'appliquer la « méthode d'imputation sur les capitaux propres » dans le cadre de la norme IAS 19 révisée, au titre de laquelle les gains et les pertes actuariels sont constatés intégralement en capitaux propres (nets d'impôts différés) durant la période comptable au cours de laquelle ils se sont produits, sans que le compte de résultat consolidé en soit affecté. La provision pour régimes de retraite enregistrée au bilan couvre ainsi le montant intégral de l'obligation de prestations définies net des actifs du régime, incluant les gains et les pertes actuariels nets cumulés.

Pour plus de renseignements au sujet des provisions pour régimes de retraite, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) – Note 22b : Provisions pour régimes de retraite ».

1.1.3.3 Engagements de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, EADS participe à plusieurs régimes multi-employeurs de retraite capitalisés gérés par des administrateurs indépendants à l'intention des salariés cadres et non cadres, le principal employeur étant BAE Systems. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être comptabilisés comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les filiales les plus importantes d'EADS en termes de nombre de salariés participant à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus UK et MBDA UK. Pour Airbus, c'est toujours le cas même après l'acquisition de la participation de 20 % des intérêts minoritaires de BAE Systems dans Airbus le 13 octobre 2006. Les salariés actifs d'Airbus UK demeurent membres des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre EADS et BAE Systems en date du 11 juillet 2001, et du changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulguée en avril 2006 qui lève les restrictions antérieures quant à la participation par des employeurs non associés à un seul et même régime de retraite.

D'une façon générale, sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs indépendants déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de capitaliser convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite auxquels les filiales d'EADS prennent part sont insuffisamment capitalisés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu préalablement avec les administrateurs indépendants de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de capitalisation. Celles-ci comprennent : (i) le versement de cotisations courantes pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment capitalisés et (ii) le versement de cotisations employeurs additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre EADS et BAE Systems, les cotisations qu'EADS devra verser en relation avec sa participation aux deux plus importants régimes de retraite sont plafonnées pour une période de temps définie, soit jusqu'en juillet 2011 pour Airbus UK et jusqu'en décembre 2007 pour MBDA UK. Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs sont régularisés par BAE Systems. EADS n'encourt donc ni un risque d'augmentation des cotisations courantes du fait du défaut de capitalisation suffisante des régimes de retraite, ni un risque de devoir participer au paiement des cotisations employeurs supplémentaires pendant les périodes de plafonnement des cotisations. Même après l'expiration de ces dernières, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et EADS créera pour EADS une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations courantes à verser par Airbus UK et MBDA UK aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Sur la base des informations fournies par BAE Systems pour chacun des divers régimes de retraite, EADS a réalisé une estimation de sa quote-part des actifs, des obligations de prestations définies et de la sous-capitalisation correspondante de ces régimes, laquelle prend en compte les impacts des

mécanismes de plafonnement des cotisations décrits ci-dessus, ainsi que ceux des cotisations supplémentaires futures convenues entre BAE Systems et les administrateurs indépendants des régimes concernés. En conséquence, EADS a enregistré une provision de 494 millions d'euros au 31 décembre 2007 (comparé à 897 millions d'euros au 31 décembre 2006) pour sa quote-part estimée de l'insuffisance nette de capitalisation des régimes de retraites au Royaume-Uni. Un montant correspondant de (554) millions d'euros a été enregistré en diminution du poste « Capitaux propres consolidés » (net d'impôts différés) au 31 décembre 2007 (comparé à (853) millions d'euros au 31 décembre 2006), en application de la norme IAS 19 révisée (approche de l'imputation sur les capitaux propres) décrite ci-dessus.

Pour plus de renseignements au sujet de la participation d'EADS à des régimes de retraite multi-employeurs au Royaume-Uni, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) – Note 22b : Provisions pour régimes de retraite ».

1.1.3.4 Ajustements de la juste valeur

La fusion des opérations d'Aérospatiale-Matra (« ASM »), de DaimlerChrysler Aerospace (« Dasa ») et de Construcciones Aeronáuticas S.A. (« CASA »), entraînant en 2000 la création d'EADS, a été réalisée sur la base de la méthode comptable de l'acquisition d'entreprise, avec ASM comme acquéreur. En conséquence, la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, principalement des immobilisations corporelles et des stocks, a été ajustée d'un montant cumulé de 1,8 milliard d'euros, net d'impôt sur les bénéfices, de façon à imputer une portion des justes valeurs de marché respectives de Dasa et de CASA au moment de la fusion (les « ajustements de la juste valeur »). Ces compléments de valeur cumulés sont en général amortis sur une durée de quatre à quinze ans dans le cas des immobilisations corporelles et de 24 mois environ dans le cas des stocks. En outre, en 2001, à l'occasion de la formation d'Airbus S.A.S., EADS a ajusté la valeur comptable des immobilisations et des stocks d'Airbus d'un montant cumulé de 0,3 milliard d'euros, net d'impôt sur les bénéfices, afin de refléter leur valeur de marché. Les ajustements de la juste valeur entraînent donc une charge d'amortissement au compte de résultat consolidé, qui est classée en coûts des ventes. À des fins de communication financière, EADS traite ces charges d'amortissement particulières comme des éléments non récurrents dans la détermination de l'EBIT*. Voir « 1.1.4 Évaluation des performances de la Direction – Utilisation de l'EBIT* ».

En 2006, un contrôle fiscal de Dasa au titre des exercices 1994 à 1999 a été réalisé. En application du pacte d'actionnaires d'EADS, le coût des redressements correspondants a été remboursé par Daimler AG. À la suite de ce contrôle fiscal, l'écart d'acquisition et les actifs d'impôts différés ont été ajustés au 31 décembre 2006, avec des impacts respectifs sur la division

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

Défense & Sécurité et au niveau du Siège social/Consolidation de 52 millions d'euros et de 12 millions d'euros, entraînant à la fois une charge d'exploitation (Autres Charges d'Exploitation) et un avantage fiscal de 64 millions d'euros au compte de résultat consolidé de l'exercice 2006. EADS a également considéré cette charge comme un élément non récurrent de l'EBIT*. Voir « 1.1.4 Évaluation des performances de la Direction – Utilisation de l'EBIT* ».

1.1.3.5 Tests de valeur des actifs

Lorsqu'a lieu un événement particulier, comme par exemple un événement important et défavorable sur le marché ou un changement significatif des prévisions ou des hypothèses, EADS effectue un test de valeur de ses actifs, ses filiales, ses joint-ventures ou des sociétés mises en équivalence susceptibles d'être affectées. En outre, EADS effectue un test de valeur sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non une indication de perte de valeur. Une perte de valeur est éventuellement constatée pour le montant au titre duquel la valeur comptable de l'actif dépasse son montant recouvrable.

D'une façon générale, la méthode des flux de trésorerie actualisés est utilisée pour déterminer la valeur des actifs. La méthode des flux de trésorerie actualisés dépend du taux d'actualisation choisi et des estimations des flux de trésorerie futurs réalisées par la direction d'EADS. En conséquence, une variation même minime de ces différents éléments pourrait affecter de façon importante l'évaluation résultante de l'actif et donc le montant de l'éventuelle perte de valeur.

Le taux d'actualisation utilisé par EADS est dérivé de la moyenne pondérée du coût du capital du Groupe, ajusté pour refléter le degré de risque de l'activité concernée. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 2 : Principales règles et méthodes comptables — Dépréciation des actifs non financiers » et « Note 12 : Immobilisations incorporelles ».

Les éventuelles pertes de valeur des écarts d'acquisition ont un effet sur la rentabilité, car elles sont enregistrées au poste « Autres charges » du compte de résultat consolidé d'EADS. Aucun écart d'acquisition n'a subi de dépréciation en 2005, 2006 ou 2007. Cependant, en 2006, des pertes de valeur pour des actifs autres que les écarts d'acquisition avaient été enregistrées chez EADS Sogerma ((84) millions d'euros pour ses filiales Sogerma Services, Sogerma Tunisie et Barfield, qui ont été vendues au Groupe TAT le 10 janvier 2007, et (33) millions d'euros pour les filiales restantes de Sogerma, Seca et Revima), et chez Airbus ((250) millions d'euros) se rapportant principalement aux pertes de valeur sur les stocks et les immobilisations du programme fret de l'A380. Ces charges avaient généré un effet négatif sur l'EBIT* de 2006. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) –

Note 12 : Immobilisations incorporelles » et « Note 13 : Immobilisations corporelles ». Pour de plus amples détails concernant la méthodologie des tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, notamment chez Airbus, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 12 : Immobilisations incorporelles ».

1.1.3.6 Frais de recherche et développement

Depuis 2003, et en application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », EADS cherche à déterminer si les frais de développement de produits remplissent les conditions nécessaires pour être capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne. Les critères de capitalisation sont appliqués strictement. Toutes les coûts de recherche et développement qui ne répondent pas aux critères de la norme IAS 38 sont inscrits en charges au compte de résultat consolidé au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

En 2005, 293 millions d'euros de frais de développement de produits ont été capitalisés conformément à la norme IAS 38 (dont 259 millions d'euros relatifs au programme Airbus A380). 411 millions d'euros ont été capitalisés en 2006 (dont 335 millions d'euros se rapportent au programme Airbus A380), et 93 millions d'euros ont été capitalisés en 2007 (sans capitalisation relative au programme Airbus A380, suite à son entrée en phase de production à la fin de 2006).

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Si le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation incorporelle générée en interne. Les dotations aux amortissements des frais de développement capitalisés sont constatées en coûts des ventes. En 2007, les dotations aux amortissements des frais de développement capitalisés se sont élevées à (46) millions d'euros, dont la plupart concernent le programme Airbus A380. Les amortissements relatifs au programme Airbus A380 ont débuté en 2007 suite à l'entrée de celui-ci en phase de production à la fin de 2006.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont testées annuellement pour déceler une éventuelle perte de valeur lorsque l'actif n'est pas encore utilisé, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur nette comptable de tels actifs pourrait ne pas être recouvrable.

1.1.3.7 Comptabilisation dans les États financiers des transactions en devises faisant l'objet de couvertures

Plus de 60 % des revenus perçus par EADS sont libellés en dollars des États-Unis, tandis qu'une portion substantielle de ses charges est encourue en euros et, à un degré nettement

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

moindre, en livres sterling. EADS recourt à des stratégies de couverture pour gérer l'impact des fluctuations du cours de change sur ses résultats et pour le minimiser. Voir « 1.1.8 Activités de couverture — Cours de change » et « 1. Risques liés aux marchés financiers — Exposition au risque de change ».

Couvertures de flux de trésorerie. D'une façon générale, le Groupe applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie aux contrats dérivés de change relatifs à des ventes libellées en devises étrangères, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt destinés à couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuables à des éléments d'actif et de passif. Les variations de la juste valeur des instruments de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées en « Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » (« AOCI »), composante distincte des capitaux propres consolidés, nets de l'effet d'impôt sur les bénéfices, et constatés au compte de résultat consolidé en conjonction avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, lorsque celle-ci est réalisée. Voir « 1.1.6 Variations du total des capitaux propres consolidés (participations minoritaires comprises) ». La portion inefficace est immédiatement enregistrée en « Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice ». Les montants cumulés en capitaux propres consolidés sont constatés en résultat au cours des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés au titre de l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres consolidés sont constatés d'une façon générale en « Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice ». Pour les produits tels que les avions, EADS couvre normalement les premiers encaissements futurs probables prévus au titre d'un mois donné, sur la base des versements finaux lors de la livraison. Voir « 1.1.8 Activités de couverture – Cours de change ».

Les couvertures de flux de trésorerie associées à des transactions annulées sont considérées en général comme ayant été extournées à des fins comptables. La somme des (i) variations de la juste valeur de ces couvertures depuis le 1^{er} janvier de l'exercice et (ii) une contre-passation de la portion de l'AOCI correspondant à ces couvertures avant le 1^{er} janvier de cet exercice, est alors enregistrée, en général en revenus d'une part et en produits (charges) d'impôts différés d'autre part au compte de résultat consolidé.

Les revenus libellés en monnaies autres que l'euro ne faisant pas l'objet d'une couverture au moyen d'instruments financiers sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date où a lieu la transaction sous-jacente.

1.1.3.8 Conversion des états financiers établis en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés d'EADS sont présentés en euros. L'actif et le passif des entités étrangères dont la monnaie de présentation des états financiers est autre que l'euro sont

convertis au cours de change de fin d'exercice, tandis que le compte de résultat correspondant est converti à l'aide des cours de change moyens pour l'exercice. Tous les écarts de conversion résultants figurent en élément des AOCI.

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros au cours en vigueur à la date de des opérations concernées. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euros au cours de change de fin d'exercice. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires, par exemple les titres de participation classés disponibles à la vente, sont inclus dans les AOCI.

Les écarts d'acquisition et les ajustements à la juste valeur prenant naissance lors de l'acquisition d'une entité étrangère acquise après le 31 décembre 2004 sont convertis en euros au cours de change de fin d'exercice. Pour les transactions antérieures à cette date, l'écart d'acquisition, l'actif et le passif acquis sont traités comme étant ceux de l'acquéreur.

Le montant cumulé des écarts de change constatés en AOCI est enregistré en résultat lorsque l'entité étrangère correspondante est cédée ou liquidée ou lorsque l'élément correspondant d'actif ou de passif est cédé, respectivement.

Ajustement du cours de change pour Airbus

Suite à la signature d'un accord préalable sur les prix de transfert (Advance Pricing Agreement) avec les autorités fiscales en avril 2004, le GIE Airbus (comptabilité de cette entité tenue en dollars des États-Unis) a été fusionné par absorption avec Airbus SAS (comptabilité en euros) avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2004. En conséquence, à compter de cette date, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont traitées comme des « opérations en devises étrangères » et sont comptabilisées conformément aux principes comptables régulièrement appliqués d'EADS.

Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus, à l'exception de celles qui étaient couvertes par des instruments financiers, étaient enregistrées au cours de change en vigueur au moment de la livraison des avions, les opérations en attente étant réévaluées au bilan à la fin de chaque exercice à l'aide du cours de clôture de ce dernier. À partir du 1^{er} janvier 2004, toutes les opérations non couvertes libellées en dollars des États-Unis, y

compris les opérations en attente de l'ex-GIE Airbus, sont enregistrées sur la base des cours de change en vigueur à la date de la réception ou du versement des dollars des États-Unis.

En particulier, les avances faites par les clients (et les revenus correspondants, enregistrés lorsqu'a lieu la constatation de la vente) sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont reçues. Les coûts libellés en dollars des États-Unis sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus. Dans la mesure où les avances clients libellées en dollars des États-Unis diffèrent, quant au moment de leur réception ou à leur montant, des frais correspondants libellés en dollars des États-Unis, il se génère un impact de change sur l'EBIT*. En outre, l'importance de la différence, et l'impact correspondant sur l'EBIT*, sont sensibles aux variations du nombre de livraisons.

1.1.3.9 Comptabilisation dans les États Financiers des transactions de financement des ventes

Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus et ATR, EADS accepte éventuellement de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit en accordant des garanties à des tiers. Certains contrats de vente peuvent comprendre la fourniture d'une garantie de valeur d'actif (« GVA »), par laquelle EADS garantit une portion de la valeur de marché d'un avion pour une durée limitée, débutant à une date précise après sa livraison (dans la plupart des cas, 10 ans après la livraison). Voir « 1.1.7 Liquidités et fonds propres – Financement des ventes » et « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 29 : Engagements hors bilan ». Le traitement comptable des transactions de financement des ventes varie en fonction de la nature de la transaction de financement et du risque qui en résulte.

Au bilan. Lorsqu'au titre d'une transaction, les risques et les avantages de la propriété de l'appareil financé reviennent au client, la transaction est caractérisée soit comme un prêt, soit comme un contrat de location-financement. Dans ces deux cas, les produits tirés de la vente de l'avion sont enregistrés à la livraison, tandis que les intérêts financiers sont enregistrés sur la durée en produits financiers. Le solde principal non remboursé est enregistré au bilan au poste « actifs financiers à long terme », net de toute dépréciation cumulée. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 14 : Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants ».

En revanche, lorsque les risques et les avantages de la propriété restent chez Airbus ou ATR, la transaction est caractérisée comme un contrat de location simple. EADS a pour règle générale d'éviter de conclure des contrats de location simple chaque fois que possible pour les avions neufs à livrer aux clients. Ainsi, les nouveaux contrats de location simple

prennent généralement naissance à l'occasion de la re-commercialisation d'avions d'occasion. Au lieu de comptabiliser 100 % des produits de la « vente » de l'appareil au moment de la livraison, les produits générés par ces contrats de location simple sont enregistrés en produits sur la durée des contrats de location respectifs. Les avions loués sont alors enregistrés en immobilisations corporelles au bilan à leur coût de production, et les charges d'amortissement et de perte de valeur éventuelle correspondantes sont enregistrées en coûts des ventes. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 13 : Immobilisations corporelles ».

Si la valeur actuelle d'une GVA dépasse 10 % du prix de vente de l'avion correspondant, la vente de l'avion sous-jacent est comptabilisée comme un contrat de location simple dans les états financiers consolidés. Dans ce cas, lors de la livraison de l'appareil, le règlement reçu du client est inscrit au bilan consolidé en produits comptabilisés d'avance et repris au compte de résultat de façon linéaire à hauteur du montant de la GVA et jusqu'à la date de dernier exercice de celle-ci. Le coût de production de l'appareil est enregistré en immobilisations corporelles au bilan. Les dotations aux amortissements sont enregistrées en coûts des ventes au compte de résultat consolidé. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 13 : Immobilisations corporelles » et « Note 26 : Produits constatés d'avance ».

Hors bilan — Engagements éventuels. Certains engagements de financement des ventes, par exemple les structures « *lease in/lease out* » et les GVA dont la valeur actuelle est inférieure au plafond de 10 %, ne sont pas enregistrés au bilan.

De ce fait, les transactions relatives à ces GVA sont comptabilisées en ventes, et le risque y afférent est réputé être un engagement éventuel. Pour réduire le risque associé à l'existence de ces GVA et réduire au minimum la probabilité de leur concrétisation, Airbus et ATR les accordent en fixant avec prudence les valeurs d'actif garanties et en les assortissant de conditions d'exercice restrictives, y compris des fenêtres d'exercice limitées.

Dans le cadre des structures « *lease in/lease out* », qu'Airbus et ATR ont retenues par le passé afin de permettre à des clients moins solvables de bénéficier des avantages fiscaux accordés au titre des locations dans certains pays, les risques et les avantages de la propriété d'un avion sont normalement supportés par un tiers, habituellement dénommé le bailleur principal. Le bailleur principal loue l'avion à Airbus ou à ATR, qui le sous-loue à son tour au client. Dans la mesure du possible, les conditions de la location principale et de la sous-location sont équivalentes en matière de flux de paiement et des autres conditions financières. Ces engagements d'Airbus ou d'ATR sont comptabilisés en éléments de passif éventuel hors bilan. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) – Note 29 : Engagements hors bilan ».

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

Provisions et dotations. Dans le cadre de sa politique de provisionnement du risque de financement des ventes, EADS enregistre des provisions dans le but de couvrir intégralement son risque net estimé de financement et de valeur d'actifs. Les provisions relatives au risque de financement des ventes, qu'elles soient au bilan ou hors bilan, sont comptabilisées en dépréciation des actifs correspondants ou en provisions. Les provisions enregistrées en éléments de passif se rapportent principalement aux engagements hors bilan. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 22(c) : Autres provisions ». Les provisions sont enregistrées en dépréciation des actifs correspondants lorsqu'on peut les mettre directement en relation avec ces derniers. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 13 : Immobilisations corporelles » et « Note 14 : Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants ». Si la Direction estime que ses estimations en matière d'évaluation des biens offerts en garantie sont prudentes, les variations des provisions reflétant des révisions des estimations pourraient avoir un effet important sur le résultat net des exercices futurs.

1.1.3.10 Provisions pour pertes à terminaison

EADS enregistre des provisions pour pertes à terminaison de contrats lorsqu'il devient probable que le total des coûts pour

un contrat excédera le total des produits relatifs au même contrat. En raison de l'importance, de la durée et de la nature des nombreux contrats d'EADS, l'estimation des produits et des charges totales à terminaison est compliquée et sujette à de nombreuses variables et estimations, dont les éventuelles pénalités à verser aux clients en rapport avec l'exécution contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont donc réexaminées et réévaluées régulièrement. Cependant, les modifications futures des hypothèses utilisées par EADS ou un changement des circonstances sous-jacentes – dont l'impact des fluctuations des cours de change, telles que décrites ci-dessus au paragraphe – « Conversion des états financiers établis en monnaies étrangères » – sont susceptibles d'affecter favorablement ou défavorablement le montant des provisions pour pertes à terminaison d'EADS et ses performances financières futures. Ses provisions pour pertes à terminaison ne prennent notamment pas en compte les hypothèses concernant les taux de couverture susceptibles de s'appliquer dans le cadre de ces contrats. Ces provisions varient donc en fonction de l'évolution des cours de change des devises étrangères (et notamment du dollar des États-Unis par rapport à l'euro) et d'autres hypothèses résultant du réexamen régulier des contrats, y compris sous l'angle du prix de revient.

1.1.4 ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA DIRECTION

1.1.4.1 Carnet de commandes

Le carnet de commandes en fin d'exercice (évalué sur la base des prix catalogue pour les activités se rapportant aux avions civils) consiste en l'ensemble des contrats signés à cette date. Seules les commandes fermes sont comprises dans la détermination du carnet de commandes. Pour les avions civils, une commande ferme est définie comme une commande pour laquelle EADS reçoit un acompte non remboursable sur un contrat définitif ne comportant aucune clause de désistement. Les commandes passées dans le cadre de l'activité de défense sont comprises dans le carnet de commandes lors de la signature du marché public correspondant (et la réception, dans la plupart des cas, d'un acompte sur marché). Les engagements matérialisés dans le

cadre de contrats cadre de défense par des clients publics ne sont inclus dans le carnet de commandes qu'une fois qu'ils ont été officiellement notifiés à EADS.

Pour les contrats de marchés civils, les montants du carnet de commandes figurant dans le tableau ci-dessous sont dérivés des prix catalogue, indexés à la date de livraison prévue et, dans la mesure applicable, convertis en euros (au cours de couverture correspondant pour la portion couverte des flux de trésorerie prévus, et au cours au comptant de fin d'exercice pour la portion non couverte des flux de trésorerie prévus). Le montant du carnet de commandes pour les activités de défense est égal aux valeurs contractuelles des programmes correspondants.

CARNET DE COMMANDES CONSOLIDÉ⁽¹⁾ POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2007, 2006 ET 2005

	Exercice clos le 31 décembre 2007		Exercice clos le 31 décembre 2006		Exercice clos le 31 décembre 2005	
	Montant en milliards d'€	En pourcentage ⁽³⁾	Montant en milliards d'€	En pourcentage ⁽³⁾	Montant en milliards d'€	En pourcentage ⁽³⁾
Airbus ⁽²⁾	283,8	81 %	210,1	77 %	202,0	77 %
Avions de transport militaire	19,9	6 %	20,3	8 %	21,0	8 %
Eurocopter	13,5	4 %	11,0	4 %	10,0	4 %
Défense & Sécurité ⁽⁴⁾	17,9	5 %	17,6	6 %	18,5	7 %
Astrium	12,9	4 %	12,3	5 %	10,9	4 %
Total carnet de commandes des divisions	348	100 %	271,3	100 %	262,4	100 %
Autres activités	2,4		2,3		2,1	
Siège social/Consolidation	(10,9)		(10,8)		(11,3)	
Total	339,5		262,8		253,2	

(1) Sans options.

(2) Sur la base des prix catalogue pour les activités « avions civils ».

(3) Avant « Autres activités » et « Siège social/Consolidation ».

(4) MBDA consolidée proportionnellement à 37,5 % en 2007, 50 % en 2006 et 2005. Les chiffres de 2006 et 2005 n'ont pas été retraités. Impact de ce changement sur les chiffres de 2006 : (1,7) milliard d'euros.

L'augmentation de 76,7 milliards d'euros du montant du carnet de commandes au 31 décembre 2007, qui s'inscrit à 339,5 milliards d'euros, correspond à un afflux de nouvelles commandes pour EADS en 2007 (136,8 milliards d'euros), afflux plus de trois fois supérieur aux ventes constatées la même année (39,1 milliards d'euros). Cependant, ce rapport prise de commande-facturation favorable a été partiellement compensé par l'effet du cours au comptant plus faible du dollar des États-Unis utilisé pour la conversion en euros de la portion non couverte du carnet de commandes, dont l'impact négatif en fin d'exercice a représenté 19,9 milliards d'euros.

Le carnet de commandes d'Airbus a augmenté de 73,7 milliards d'euros par rapport à 2006, passant à 283,8 milliards d'euros, ce qui correspond à un rapport prise de commande/facturation de plus de quatre, avec une prise de commande nette de 1 341 avions en 2007 (117,3 milliards d'euros). Le carnet de commandes total concernait 3 421 avions à la fin de 2007 (comparé à 2 533 avions à la fin de 2006). Cependant, ce rapport prise de commande/facturation favorable a été partiellement compensé par des ajustements de change nets négatifs du cahier de commandes, reflétant l'évaluation en fin d'exercice de la portion non couverte du carnet de commandes d'Airbus libellée en dollar des États-Unis.

Le carnet de commandes de la Division Avions de transport militaire a diminué de 0,4 milliard d'euros par rapport à 2006, pour atteindre 19,9 milliards d'euros, ce qui reflète un rapport prise de commande-facturation inférieur à un. Les revenus constatés de la Division Avions de transport militaire (1,1 milliard d'euros) ont été partiellement compensés par une prise de commandes de 0,8 milliard d'euros en 2007, incluant des commandes portant sur onze appareils C-295 et sept appareils CN-235.

Le carnet de commandes de la Division Eurocopter a augmenté fortement de 2,5 milliards d'euros par rapport à 2006, pour atteindre 13,5 milliards d'euros, ce qui reflète un rapport prise de commande-facturation supérieur à un, avec de nouvelles commandes d'un montant de 6,6 milliards d'euros. Cet important afflux de commandes a consisté en un total de 802 appareils commandés en 2007 (contre 615 en 2006), ce qui porte le carnet de commandes de la Division à 1 388 hélicoptères à la fin de 2007 (contre 1 074 hélicoptères à la fin de 2006).

En dépit de l'effet du changement de périmètre de consolidation ((1,7) milliard d'euros à fin 2006) relatif à MBDA, le carnet de commandes de la Division Défense & Sécurité a augmenté de 0,3 milliard d'euros par rapport 2006, passant ainsi à 17,9 milliard d'euros, ce qui reflète un rapport prise de commande-facturation supérieur à un, avec de nouvelles commandes pour un montant de 7,5 milliards d'euros. La prise de commandes comprend des commandes de systèmes aériens militaires et de réseaux de communications sécurisés, et notamment une commande de 72 avions Eurofighter passée par l'Arabie Saoudite.

Le carnet de commandes d'Astrium a progressé de 0,6 milliard d'euros par rapport à 2006, pour atteindre 12,9 milliards d'euros, ce qui reflète un rapport prise de commande-facturation supérieur à un. Les nouvelles commandes d'un montant de 4,5 milliards d'euros, concernent surtout les satellites de télécommunication (dont 2 satellites pour le système de satellites sécurisé Yahsat dans les Émirats Arabes Unis) et les systèmes de missiles M51.

Les montants enregistrés au poste « Siège social / Consolidation » reflètent principalement l'élimination de la part de travail d'Airbus dans le programme A400M. Le carnet de commandes

de la Division Avions de transport militaire comprend 100 % de la valeur du contrat A400M, qui traduit ainsi la responsabilité qui revient à la Division pour ce programme en sa qualité de maître d'ouvrage. L'effet de la sous-traitance en interne

(correspondant à la part de travail d'autres divisions d'EADS dans l'A400M) est donc éliminé du carnet de commandes consolidé d'EADS.

Le tableau ci-dessous illustre la proportion du carnet de commandes civil et défense à la fin de chacun des trois derniers exercices.

	Exercice clos le 31 décembre 2007		Exercice clos le 31 décembre 2006		Exercice clos le 31 décembre 2005	
	Montant en milliards d'€ ⁽¹⁾	Pourcentage	Montant en milliards d'€ ⁽¹⁾	Pourcentage	Montant en milliards d'€ ⁽¹⁾	Pourcentage
Carnet de commandes :						
Secteur civil	285	84 %	210	80 %	201	79 %
Secteur défense ⁽²⁾	55	16 %	53	20 %	52	21 %
Total	340	100 %	263	100 %	253	100 %

(1) Comprend « Autres activités » et « Siège social/Consolidation ».

(2) MBDA consolidée proportionnellement à 37,5 % en 2007, 50 % en 2006 et 2005. Les chiffres de 2006 et 2005 n'ont pas été retraités. .

1.1.4.2 Utilisation de l'EBIT*

EADS utilise l'EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements

de la juste valeur relatives à la fusion EADS, au Regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les éventuelles pertes de valeur y afférentes. Il inclut également les impacts des cessions sur ces écarts d'acquisition et des ajustements de juste valeur résultant de telles opérations.

On trouvera ci-dessous un tableau de rapprochement entre le bénéfice (perte) d'EADS avant frais financiers et impôt sur les bénéfices (tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé d'EADS établi selon les normes IFRS) et l'EBIT* d'EADS.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Bénéfice (perte) avant frais financiers et impôt sur les bénéfices	(33)	278	2 712
Impact des cessions sur les écarts d'acquisition/Ajustement subséquent de l'écart d'acquisition	12	64 ⁽¹⁾	-
Amortissements exceptionnels (immobilisations)	49	57	136
Cessions exceptionnelles (immobilisations)	24	-	-
Amortissements exceptionnels (autres)	-	-	4
EBIT*	52	399	2 852

(1) Concerne la finalisation d'un contrôle fiscal de Dasa pour les exercices 1994 à 1999. Voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques – Ajustements de la juste valeur ».

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

1.1.4.3 Niveau de l'EBIT* par Division

On trouvera ci-dessous le détail de l'EBIT* consolidé d'EADS, division par division, au titre des trois derniers exercices.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Airbus	(881)	(572)	2 307
Avions de transport militaire	(155)	75	48
Eurocopter	211	257	212
Défense & Sécurité ⁽¹⁾	340	348	201
Astrium	174	130	58
Total EBIT* divisionnaire	(311)	238	2 826
Autres activités	94	(288)	(171)
Siège/Consolidation ⁽²⁾	269	449	197
Total	52	399	2 852

(1) MBDA consolidée proportionnellement à 37,5 % en 2007, 50 % en 2006 et 2005. Les chiffres de 2006 et 2005 n'ont pas été retraités. Impact de ce changement sur les chiffres de 2006 : (30) millions d'euros.

(2) Le poste Siège social/Consolidation comprend les résultats du siège, lesquels consistent essentiellement dans la « Part des résultats des sociétés mises en équivalence » provenant de l'investissement d'EADS dans Dassault Aviation. En 2006 et en 2007, il reflète également les ajustements de la consolidation au niveau du groupe concernant le programme A400M (286 millions d'euros en 2006 ; (169) millions d'euros en 2007).

2007 comparé à 2006. L'EBIT* consolidé d'EADS a baissé de 87 %, passant de 0,4 milliard d'euros pour 2006 à 0,1 milliard d'euros pour 2007, ce qui reflète principalement l'accroissement des pertes d'Airbus ainsi que les pertes de la Division Avions de transport militaire. Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation de l'EBIT* des Autres activités et de celui d'Astrium.

L'EBIT* d'Airbus a baissé de 54 %, passant de (0,6) milliard d'euros en 2006 à (0,9) milliard d'euros en 2007, ce qui reflète essentiellement (i) une nouvelle dotation aux provisions pour perte à terminaison sur le programme A400M, (ii) une provision pour charges de restructuration relative à la mise en œuvre du programme Power8, (iii) des charges enregistrées sur le programme A350 XWB, et enfin (iv) une dégradation du prix des avions livrés, ceci à hauteur d'environ (0,2) milliard d'euros. Voir « 1.1.2 Aperçu d'ensemble – Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration ». Parmi les autres facteurs ayant contribué à la baisse, il convient de citer l'impact négatif, à hauteur d'environ (0,2) milliard d'euros, des effets de change relatifs (i) aux taux moins favorables, d'une façon générale, des couvertures arrivées à échéance en 2007 par rapport à 2006 (sur la base du cours de conversion composé d'Airbus pour 2007, qui était de 1,14 €-USD, contre 1,10 €-USD en 2006) qui ont eu un effet négatif de (0,4) milliard d'euros, (ii) à la réévaluation des provisions pour contrats déficitaires, qui a eu un effet négatif à hauteur de (0,4) milliard d'euros, (iii) partiellement compensé par les gains sur les couvertures affectées initialement aux livraisons A380 arrivant à échéance et un impact positif de la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif et d'autres ajustements de change. Voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques – Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère ». La baisse de l'EBIT* a été partiellement compensée par (i) une augmentation du nombre d'avions livrés (453 en 2007, comparé à 434 en 2006),

(ii) la baisse des charges relatives au programme A380, et
(iii) les premières économies générées par le plan Power8.

L'EBIT* de la Division Avions de transport militaire est passé de 75 millions d'euros en 2006 à (155) millions d'euros en 2007, baisse qui reflète principalement (i) une réduction de marge de (92) millions d'euros enregistrée relative au programme A400M du fait du retard annoncé, associé à une constatation de produits sur deux jalons techniques seulement en 2007 comparée à cinq en 2006, et (ii) (62) millions d'euros de réduction de valeur des stocks relative aux avions de moyenne envergure et aux appareils légers. Voir « 1.1.2 Aperçu d'ensemble – Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration ».

L'EBIT* de la Division Eurocopter a baissé de 17,9 %, passant de 257 millions d'euros en 2006 à 211 millions d'euros en 2007, ce qui reflète principalement une correction de marge et une provision dans le cadre du programme NH90, pour un montant cumulé de (125) millions d'euros. La baisse de l'EBIT* a été partiellement compensée par un niveau record de livraisons (488 en 2007, comparé à 381 en 2006) avec un effet de mix favorable.

L'EBIT* de la Division Défense & Sécurité a baissé de 2,3 %, passant de 348 millions d'euros en 2006 à 340 millions d'euros en 2007, principalement du fait (i) de la modification de l'effet du pourcentage de consolidation relatif à MBDA en 2007, et (ii) d'effets positifs exceptionnels plus importants en 2006 (il s'agit essentiellement de plus-values supérieures, à hauteur de 121 millions d'euros). La baisse de l'EBIT* a été partiellement compensée par (i) de meilleures performances d'exploitation des Systèmes de Défense et de Communication, de l'Électronique de Défense et des Systèmes Aériens Militaires, et (ii) des coûts de restructuration inférieurs à ceux de 2006. À périmètre comparable, l'EBIT* de la Division Défense & Sécurité a augmenté de 6,9 % en 2007 comparé à 2006.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

L'EBIT* d'Astrium a augmenté de 33,8 %, passant de 130 millions d'euros en 2006 à 174 millions d'euros en 2007, ce qui reflète principalement un accroissement de la part des services, et notamment de Paradigm Secure Communications Ltd., ainsi qu'une augmentation des volumes et une meilleure efficacité des processus dans le domaine des transports spatiaux. L'accroissement de l'EBIT* a été partiellement compensé par une baisse de l'activité satellites.

L'EBIT* des Autres activités a augmenté, passant de (288) millions d'euros en 2006 à 94 millions d'euros en 2007. L'EBIT* de 2006 reflétait principalement le poids de charges non récurrentes de pertes de valeur d'actifs et de provisions de restructuration enregistrées chez EADS Sogerma. À l'inverse, l'EBIT* est redevenu positif chez EADS Sogerma en 2007, tandis qu'il augmentait également chez ATR, EFW et Socata.

L'EBIT* du poste Siège social/Consolidation a baissé de 40,1 %, passant de 449 millions d'euros en 2006 à 269 millions d'euros en 2007, ce qui reflète principalement les (169) millions d'euros d'ajustement de consolidation au niveau du groupe relativement au programme A400M en 2007, qui contrastent avec l'ajustement positif de 286 millions d'euros en 2006. Voir « 1.1.2 Aperçu d'ensemble — Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration ». La baisse de l'EBIT* a été partiellement compensée par une augmentation de la « Part des résultats des sociétés mises en équivalence » provenant de la participation d'EADS dans Dassault Aviation, incluant un rattrapage positif de 17 millions d'euros au titre des normes IFRS en 2007 (comparé à l'absence de rattrapage au titre des normes IFRS en 2006), ainsi que par un montant supérieur (soit 69 millions d'euros) des gains provenant de cessions immobilières et par la vente d'actions d'Embraer, pour un total de 46 millions d'euros.

2006 comparé à 2005. L'EBIT* consolidé d'EADS a baissé à 0,4 milliard d'euros en 2006 par rapport à 2,9 milliards d'euros en 2005. Cette diminution est principalement le résultat de la perte chez Airbus et des charges de dépréciation et de restructuration enregistrées chez EADS Sogerma. Elle a été légèrement compensée par une augmentation de l'EBIT* des quatre autres divisions opérationnelles d'EADS.

L'EBIT* d'Airbus est tombé à (0,6) milliard d'euros en 2006, alors qu'il était de 2,3 milliards d'euros en 2005, ce qui traduit essentiellement (i) des dépassements de coûts, des provisions et des charges de dépréciation enregistrées à l'occasion du programme A380, (ii) une provision pour pertes à terminaison enregistrée relativement au programme A400M, et (iii) une provision enregistrée pour le rachat d'engagements de livraison dans le cadre de commandes fermes pour l'ancien avion A350. Voir « 1.1.2 Aperçu d'ensemble – Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration ». Les autres facteurs ayant contribué à la baisse sont (i) un impact négatif à hauteur d'environ (720) millions d'euros d'effets de change relatifs à (x) des taux

moins favorables, d'une façon générale, des couvertures arrivées à échéance en 2006 par rapport à 2005 (sur la base du cours de conversion composé d'Airbus pour 2006, qui était de 1,10 €-USD, comparé à 1,04 €-USD en 2005) qui ont eu un effet négatif à hauteur de (820) millions d'euros, partiellement compensé par (y) un impact positif, à hauteur de 100 millions d'euros, de la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif et d'autres ajustements de change, ainsi que (ii) un accroissement des frais de recherche et développement en 2006, à hauteur de 376 millions d'euros. La baisse de l'EBIT* a été partiellement compensée par une augmentation du nombre d'avions livrés (434 en 2006, contre 378 en 2005), ainsi que par des gains d'efficacité de l'exploitation résultant principalement du programme d'économies de coûts « Route 06 », pour un total d'environ 500 millions d'euros.

L'EBIT* de la Division Avions de transport militaire est passé de 48 millions d'euros en 2005 à 75 millions d'euros en 2006, ce qui reflète principalement l'impact de marge sur la constatation des revenus suite à la réalisation de cinq jalons dans le cadre du programme A400M en 2006 (ce qui comprend l'impact positif de 17 millions d'euros sur l'EBIT du décalage de reconnaissance des revenus pour un jalon au premier trimestre de 2006), contre un seul jalon seulement en 2005.

L'EBIT* de la Division Eurocopter a atteint à 257 millions d'euros en 2006, contre 212 millions d'euros en 2005, principalement grâce (i) au niveau record des livraisons (381 en 2006, contre 334 en 2005) avec un effet de composition favorable, (ii) aux progrès réalisés dans les programmes militaires et (iii) à l'augmentation des activités d'assistance à la clientèle. Cet impact de volume a été en partie compensé par (i) un effet négatif du dollar des États-Unis, (ii) des frais de vente et d'administration supérieurs suite à l'accélération de l'activité, et (iii) des coûts accrus de contrats de production relatifs au NH90.

L'EBIT* de la Division Défense & Sécurité s'est élevé à 348 millions d'euros en 2006 contre 201 millions d'euros en 2005, principalement du fait (i) de meilleures performances d'exploitation, (ii) de plus-values réalisées en 2006 pour un total de 127 millions d'euros (principalement sur la vente de LFK GmbH à MBDA), et (iii) d'une baisse des coûts de 58 millions d'euros en 2006 pour les projets d'avions sans pilote (« ASP »), qui ont eu en 2005 un impact négatif de 100 millions d'euros sur l'EBIT*. La hausse de l'EBIT* a été partiellement compensée par des coûts de restructuration supérieurs de 73 millions d'euros à ceux de 2005 et par des effets de périmètre.

L'EBIT* d'Astrium est passé à 130 millions d'euros en 2006 contre 58 millions d'euros en 2005, ce qui reflète principalement (i) une augmentation des volumes relative aux progrès réalisés dans la production d'Ariane 5, dans la livraison de missiles balistiques et dans les services Paradigm, et (ii) l'impact positif des gains de productivité résultant des efforts de restructuration des exercices antérieurs.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

L'EBIT* des Autres activités a baissé de 117 millions d'euros par rapport à 2005, pour atteindre (288) millions d'euros. La baisse est due en premier lieu à des charges de dépréciation d'actifs et à des provisions pour restructuration enregistrées chez EADS Sogerma avant la vente au Groupe TAT en janvier 2007 de la participation résiduelle de 60 % dans Sogerma Services, ainsi que des actions des filiales Barfield et Sogerma Tunisie. EADS Sogerma a enregistré un EBIT* de (351) millions d'euros en 2006 (contre (237) millions d'euros en 2005), avec une perte d'exploitation sous-jacente de (96) millions d'euros en plus de ces charges de dépréciation et de ces provisions pour restructuration. La perte chez EADS Sogerma a été partiellement compensée par un EBIT* positif chez ATR, EFW et Socata.

L'EBIT* de la division Siège social/Consolidation est passé à 449 millions d'euros en 2006 contre 197 millions d'euros en 2005, traduisant principalement l'annulation dans la consolidation de la provision relative au programme A400M enregistrée chez Airbus. Voir « 1.1.2 Vue d'ensemble — Évolutions importantes en 2006 et 2007 : programmes et restructuration ». Cette augmentation a été partiellement compensée par une baisse de la « part des résultats des sociétés mises en équivalence » découlant de la participation d'EADS dans Dassault Aviation, laquelle reflète l'absence de rattrapage en 2006 du bénéfice de Dassault Aviation en 2005 (contre un rattrapage de 64 millions d'euros constatée en 2005 pour les résultats de 2004).

Impact des cours de change sur l'EBIT*. Plus de 60 % des revenus consolidés d'EADS en 2007 étaient libellés en devises autres que l'euro. Étant donné la nature à long terme de ses cycles d'activité (confirmée par son carnet de commandes, qui s'étale sur plusieurs années), EADS couvre une portion importante de son risque net de change afin d'atténuer l'impact des fluctuations de change sur son EBIT*. Voir « 1.1.8 Activités de couverture — Cours de change » et « 1. Risques liés aux marchés financiers —

Le tableau ci-dessous détaille le montant national des couvertures de change en place au 31 décembre 2007, ainsi que les cours moyens du dollar des États-Unis applicables à l'EBIT* correspondant.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Total couvertures (en milliards d'USD)	15,6	15,2	11,9	5,8	2,1	0,7	51,3
dont €-USD	14	13,5	10,6	4,8	1,7	0,7	45,3
dont £-USD	1,6	1,7	1,3	1,0	0,4	-	6,0
Cours à terme (en USD)							
€-USD	1,16	1,25	1,33	1,38	1,44	1,46	
£-USD	1,57	1,66	1,77	1,87	1,94	-	

Restructuration. Des charges de restructuration cumulées de (677) millions d'euros ont été enregistrées en 2007, comparé à (168) millions d'euros en 2006. En 2007, cela comprend des charges se rapportant principalement à (i) Airbus ((624) millions

Exposition au risque de change ». Outre l'impact des activités de couverture sur l'EBIT* d'EADS, ce dernier est également affecté par l'impact de la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif au cours de clôture, par exemple les provisions pour pertes à terminaison, et par certains retraitements de change relatifs à l'ancien GIE Airbus, comme il a été rappelé ci-dessus.

En 2007, des couvertures de flux de trésorerie couvrant environ 16,3 milliards de produits libellés en dollars des États-Unis d'EADS sont arrivées à échéance. En 2007, le cours de change composé utilisé pour la comptabilisation des revenus couverts libellés en dollars des États-Unis était de 1,16 €-USD, contre 1,12 €-USD en 2006. Cette différence a entraîné une baisse de l'EBIT* d'environ (450) millions d'euros en 2006 par rapport à 2007, dont environ (400) millions d'euros chez Airbus. Cette baisse, associée à la réévaluation des provisions pour pertes à terminaison qui a eu un effet négatif à hauteur de (400) millions d'euros, a été partiellement compensée par l'impact positif de 667 millions d'euros, de la somme des gains sur les couvertures des livraisons initialement anticipées d'A380 arrivant à échéance et de l'augmentation d'un impact positif de la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif et d'autres ajustements de change liés à l'ancien GIE Airbus.

En 2006, des couvertures de flux de trésorerie couvrant environ 14,7 milliards de revenus libellés en dollars des États-Unis d'EADS sont arrivées à échéance. En 2006, le cours de change composé utilisé pour la comptabilisation des revenus couverts libellés en dollars des États-Unis était de 1,12 €-USD, contre 1,06 €-USD en 2005. Cette différence a entraîné une baisse de l'EBIT* d'environ (900) millions d'euros en 2005 par rapport à 2006, dont environ (820) millions d'euros chez Airbus. Cette baisse a été partiellement compensée par l'impact positif de 100 millions d'euros de la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif et d'ajustements de change chez l'ex-GIE Airbus.

d'euros), ceci pour la mise en œuvre du plan Power8, et (ii) la Division Défense & Sécurité ((53) millions d'euros). Les coûts de restructuration à venir ont été inscrits en fin d'année en « Provisions », et en « Autres dettes d'exploitation ».

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

1.1.5 RÉSULTATS D'EXPLOITATION D'EADS

Le tableau ci-dessous récapitule les comptes de résultat consolidés IFRS d'EADS pour 2007 et les deux exercices précédents.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2007, 2006 ET 2005

(en millions d'€, sauf résultat (pertes) par action)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Produits	39 123	39 434	34 206
Coûts des ventes	(34 802)	(34 722)	(27 530)
Marge brute	4 321	4 712	6 676
Frais de vente et d'administration	(2 178)	(2 274)	(2 183)
Frais de recherche et développement	(2 608)	(2 458)	(2 075)
Autres produits	233	297	222
Autres charges	(97)	(188)	(153)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits découlant des participations	296	189	225
Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices	(33)	278	2 712
Charge d'intérêts	(199)	(121)	(155)
Autre résultat financier	(538)	(123)	(22)
Impôt sur les bénéfices	333	81	(825)
Bénéfice / perte de l'exercice	(437)	115	1 710
Imputable aux :			
Actionnaires de la société-mère (Bénéfice (perte) net(te))	(446)	99	1 676
Participations minoritaires	9	16	34
Bénéfice (perte) par action (de base) (en €)	(0,56)	0,12	2,11
Bénéfice (perte) par action (dilué) (en €)	(0,55)	0,12	2,09

On trouvera ci-dessous les commentaires comparatifs d'un exercice sur l'autre des résultats d'exploitation, sur la base des comptes de résultat consolidés d'EADS.

Revenus consolidés

Les revenus consolidés ont baissé légèrement de 0,8 % en 2007, pour atteindre 39,1 milliards d'euros, contre 39,4 milliards

d'euros en 2006. La diminution des produits de la Division Avions de transport militaire et de la Division Défense & Sécurité (correspondant essentiellement à la modification du taux de consolidation proportionnelle relatif à MBDA) a presque été compensée par une augmentation des revenus d'autres divisions en 2007.

On trouvera ci-dessous le détail des revenus consolidés d'EADS au titre des trois derniers exercices, division par division.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Airbus	25 216	25 190	22 179
Avions de transport militaire	1 140	2 200	763
Eurocopter	4 172	3 803	3 211
Défense & Sécurité ⁽¹⁾	5 465	5 864	5 636
Astrium	3 550	3 212	2 698
Total produits divisionnaires	39 543	40 269	34 487
Autres activités	1 269	1 257	1 155
Siège social / Consolidation ⁽²⁾	(1 689)	(2 092)	(1 436)
Total	39 123	39 434	34 206

(1) MBDA consolidée proportionnellement à 37,5 % en 2007, 50 % en 2006 et 2005. Les chiffres de 2006 et 2005 n'ont pas été retraités. Sur une base comparable, les revenus de 2006 auraient été inférieurs de (418) millions d'euros.

(2) Le poste Siège social/Consolidation comprend notamment des ajustements et des éliminations correspondant à des transactions intragroupe.

Airbus

On trouvera ci-dessous le détail des livraisons d'Airbus par type d'avion au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Mono-couloir	367	339	289
À large fuselage	6	9	9
Long courrier	79	86 ⁽¹⁾	80
Grands avions	1	-	-
Total	453	434	378

(1) Inclut la livraison en interne d'un appareil sans aménagement (avion ravitailleur multirôle MRTT pour l'Australie) par Airbus à la Division Avions de transport militaire.

2007 comparé à 2006. Les revenus consolidés d'Airbus sont demeurés stables ; leur montant pour 2007 et 2006 a été de 25,2 milliards d'euros. Les livraisons d'avions constatées en revenus ont augmenté (453 en 2007 par rapport à 434 en 2006), grâce à l'augmentation des livraisons d'appareils mono-couloir A318/A319/A320/A321. Airbus a livré 28 avions de plus de ce type en 2007 (367 avions) qu'au cours de l'exercice précédent. Les livraisons d'avions long courrier ont baissé légèrement, passant de 86 en 2006 à 79 en 2007.

Cette augmentation positive des volumes a été compensée par une baisse des revenus au titre du programme A400M, ainsi que par un impact négatif, à hauteur d'environ (1,1) milliard d'euros découlant principalement de la poursuite de la baisse des taux des couvertures utilisées pour convertir les versements effectués lors des livraisons (pour la portion de ces versements faisant l'objet d'une couverture). Pour une discussion de l'impact des fluctuations des cours du change sur les résultats d'exploitation d'EADS, voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques — Comptabilisation des transactions de change couvertes dans les États financiers », « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques — Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère », « 1.1.8 Activités de couverture — Cours de change »

Avions de transport militaire

On trouvera ci-dessous le détail des livraisons de nouveaux avions de la Division Avions de transport militaire par type d'avion au cours des trois dernières années.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
CN-235	7	1	1
C-212	-	-	2
C-295	7	7	10
P-3	1	-	-
Total	15	8	13

En 2007, les revenus consolidés de la Division Avions de transport militaire ont diminué de 48,2 %, passant de 2,2 milliards d'euros en 2006 à 1,1 milliard d'euros en 2007. Cette importante baisse est due principalement à la constatation

et « 1. Risques liés aux marchés financiers — Exposition au risque de change ».

2006 comparé à 2005. Les revenus consolidés d'Airbus ont augmenté de 13,6 %, passant de 22,2 milliards d'euros en 2005 à 25,2 milliards d'euros en 2006, ce qui reflète principalement l'augmentation des livraisons d'avions constatées en produits (434 en 2006 contre 378 en 2005). Comme en 2005, la plupart des livraisons en 2006 concernent des avions mono-couloir A319/A320/A321. Airbus a livré 50 avions de plus de ce type en 2006 (339 avions) qu'au cours de l'exercice précédent. Les livraisons d'avions long courrier sont passées de 80 en 2005 à 86 en 2006.

Ces facteurs positifs ont été compensés par un impact négatif à hauteur d'environ (720) millions d'euros découlant de la poursuite de la baisse des taux des couvertures utilisées pour convertir les versements effectués lors des livraisons (pour la portion de ces versements faisant l'objet d'une couverture), soit un effet négatif de (820) millions d'euros, lui-même partiellement compensé par un impact positif à hauteur de 100 millions d'euros dû à la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif et d'autres ajustements de change.

de moins de jalons techniques au titre du programme A400M (deux en 2007 comparés à cinq en 2006 (ceci inclut le déplacement de la constatation des revenus d'un de ces jalons vers le premier trimestre de 2006)).

En 2006, les revenus consolidés de la Division Avions de transport militaire se sont accrus de 188 %, passant de 0,8 milliard d'euros en 2005 à 2,2 milliards d'euros en 2006. Cette forte augmentation correspond principalement à la constatation de revenus pour l'achèvement de cinq jalons techniques dans le cadre du programme A400M en 2006

(incluant l'impact de 0,5 milliard d'euros du décalage de revenus pour un jalon au premier trimestre de 2006), contre un seul en 2005. Les revenus ont également augmenté du fait de l'accélération du programme d'avion ravitailleur multirôle (MRTT).

Eurocopter

On trouvera ci-dessous le détail des livraisons de la Division Eurocopter par type de produit au titre des trois derniers exercices.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Tigre	10	9	12
Léger	275	217	183
Moyen	172	134	121
Lourd	31	21	18
<i>dont NH90</i>	8	3	0
Total	488	381	334

En 2007, les revenus consolidés de la Division Eurocopter ont augmenté de 9,7 %, passant de 3,8 milliards d'euros en 2006 à 4,2 milliards d'euros en 2007, ce qui reflète principalement une augmentation globale des livraisons d'hélicoptères (lesquelles sont passées de 381 en 2006 à 488 en 2007, notamment dans le secteur civil) ainsi qu'un développement des services à la clientèle.

correspond essentiellement à l'effet du changement de taux de consolidation proportionnelle ((0,4) milliard d'euros) relatif à MBDA et à une diminution de l'activité en matière de missiles stand-off. La dite baisse a été partiellement compensée par l'accélération continue de la production d'appareils Eurofighter et par la croissance des revenus dans les activités de sécurité. À périmètre comparable, les revenus de la Division Défense & Sécurité ont augmenté légèrement en 2007 par rapport à 2006, soit de 0,3 %.

En 2006, les revenus consolidés de la Division Eurocopter se sont accrus de 18,4 %, passant de 3,2 milliards d'euros en 2005 à 3,8 milliards d'euros en 2006, ce qui reflète principalement l'accélération des programmes militaires, la croissance des services à la clientèle et une augmentation globale des livraisons d'hélicoptères, qui sont passées de 334 en 2005 à 381 en 2006.

En 2006, les revenus consolidés de la Division Défense & Sécurité se sont accrus de 4 %, passant de 5,6 milliards d'euros en 2005 à 5,9 milliards d'euros en 2006, ce qui reflète principalement l'accélération de la production d'Eurofighter et la croissance de l'activité de radiocommunications mobiles numériques professionnelles (sigle anglais PMR) acquises auprès de Nokia en 2005. Cet accroissement a été partiellement compensé par l'absence de contribution aux revenus consolidés de 2006 de la part de LFK GmbH, suite à sa cession à MBDA au début de 2006.

Défense & Sécurité

En 2007, les revenus consolidés de la Division Défense & Sécurité ont diminué de 6,8 %, passant de 5,9 milliards d'euros en 2006 à 5,5 milliards d'euros en 2007. Cette diminution

Astrium

On trouvera ci-dessous le détail des livraisons de satellites de télécommunications réalisées par Astrium au cours des trois derniers exercices.

	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Satellites de télécommunications commerciaux	2	4	4

En 2007, les revenus consolidés de la Division Astrium se sont accrus de 10,5 %, passant de 3,2 milliards d'euros en 2006 à 3,6 milliards d'euros en 2007. L'accroissement est dû principalement à une augmentation des revenus des services Paradigm, de la production de fusées Ariane 5 et de l'activité accrue dans le domaine des missiles balistiques.

En 2006, les revenus consolidés d'Astrium ont augmenté de 19,1 %, passant de 2,7 milliards d'euros en 2005 à 3,2 milliards d'euros en 2006. L'augmentation est due principalement à l'accélération continue de la production d'Ariane 5, à une activité accrue dans le domaine des missiles balistiques M51, à une augmentation des revenus de l'activité Paradigm chez

Astrium Services et aux premiers revenus enregistrés à l'occasion du système de communications militaires Satcom BW.

Coûts des ventes consolidés

En 2007, les coûts des ventes consolidés sont demeurés globalement stables, passant de 34,7 milliards d'euros pour 2006 à 34,8 milliards d'euros pour 2007. Cette légère augmentation est due essentiellement au plus grand nombre de livraisons d'avions et à des charges relatives au programme A400M, au programme A350 XWB et à la mise en œuvre du plan Power8 (telle que décrite ci-dessus). Ces facteurs ont été partiellement compensés par une baisse en 2007 des charges relatives au programme A380. Les coûts des ventes consolidés comprennent également la charge d'amortissement des frais de développement capitalisés au titre de la norme IAS 38, dont le montant a été de (46) millions d'euros en 2007. Essentiellement du fait des éléments dont il vient d'être question et d'un effet négatif du cours du dollar sur les revenus d'Airbus, le niveau de marge brute a baissé, passant de 11,9 % en 2006 à 11 % en 2007.

En 2006, les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 26,1 %, passant de 27,5 milliards d'euros en 2005 à 34,7 milliards d'euros en 2006. Outre la plus forte activité de vente de 2006, l'augmentation a été due principalement à des dépassements de coûts relatifs au programme A380 et à des coûts de transition relatifs au programme A350, comme il a été dit ci-dessus. Les charges de dépréciation d'actifs et les provisions pour restructuration enregistrées chez EADS Sogerma ont également exercé un effet négatif. Essentiellement du fait des éléments indiqués ci-dessus et de l'effet négatif du cours du dollar sur les produits d'Airbus, la marge brute a baissé de 19,5 % en 2005 à 11,9 % en 2006.

Frais de vente et d'administration consolidés

En 2007, les frais de vente et d'administration consolidés ont baissé de 4,2 %, passant de 2,3 milliards d'euros en 2006 à 2,2 milliards d'euros en 2007, ce qui reflète principalement une diminution des frais dans la Division Défense & Sécurité (effet de taux de consolidation relatif à MBDA, économies d'unités d'activité, etc.) et chez EADS Sogerma (suite à la vente de ses activités d'assistance et de maintenance au début de 2007). Cette baisse a été partiellement compensée par la hausse des frais dans la Division Eurocopter et chez Astrium, correspondant principalement à un accroissement global des activités de vente, et par des charges de restructuration se rapportant à la mise en œuvre du plan Power8 chez Airbus.

En 2006, les frais de vente et d'administration consolidés ont légèrement augmenté, passant de 2,2 milliards d'euros en 2005 à 2,3 milliards d'euros en 2006. Ceci qui reflète principalement des dépenses plus élevées dans la Division Défense & Sécurité (effet de périmètre, charges de restructuration et frais de

campagne de commercialisation Eurofighter plus importants), dans la division Eurocopter (frais de commercialisation plus élevés) et chez Airbus (frais de la campagne d'avions ravitailleur chez EADS Amérique du Nord et expansion des filiales d'Airbus au Japon et au Moyen-Orient).

Frais de recherche et développement consolidés

En 2007, les frais de recherche et développement consolidés (« R&D ») ont augmenté de 6,1 %, passant de 2,5 milliards d'euros en 2006 à 2,6 milliards d'euros en 2007. La majeure partie de cette augmentation est imputable à l'accroissement des dépenses chez Airbus, en raison du développement de l'A350 XWB et de l'A330-200F. La Division Défense & Sécurité a enregistré en 2007 des frais de R&D légèrement inférieurs à ceux de 2006, tandis que les Divisions Avions de transport militaire, Eurocopter and Astrium enregistraient des frais légèrement supérieurs. Ces changements reflètent aussi le fait qu'en 2007, 93 millions d'euros seulement de frais de R&D remplissaient les conditions nécessaires pour être capitalisés en tant qu'actif incorporel aux termes de la norme IAS 38 ; il s'agit d'un volume considérablement inférieur aux 411 millions d'euros de R&D capitalisés en 2006. Voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques — Frais de recherche et développement ».

En 2006, les frais de recherche et développement consolidés ont augmenté de 18,5 %, passant de 2,1 milliards d'euros en 2005 à 2,5 milliards d'euros en 2006. La majeure partie de cette augmentation est imputable à l'accroissement des dépenses chez Airbus, en raison du développement de l'ancien A350, et plus tard dans l'année du nouvel A350XWB. Les frais de R&D liés à l'A380 ont continué à baisser par rapport au sommet de 1 082 millions d'euros qu'ils avaient atteint en 2003 ; ils sont de 771 millions d'euros en 2006 (contre 813 millions d'euros en 2005), à l'exclusion des frais de développement permanents. Les Divisions Avions de transport militaire et Défense & Sécurité ont enregistré des frais de R&D légèrement inférieurs en 2006, tandis qu'Eurocopter et Astrium ont dépensé un peu plus qu'en 2005. Ces changements reflètent également la poursuite de l'application de la norme IAS 38 chez EADS, laquelle a entraîné la capitalisation de 411 millions d'euros supplémentaires de frais de R&D en 2006 dont 335 millions d'euros se rapportent à Airbus pour l'A380.

Autres produits et charges consolidés

Les autres produits et charges consolidés correspondent aux gains et aux pertes sur les cessions d'immobilisations, à des produits de locations de biens et à certaines provisions.

En 2007, le solde net du poste « autres produits et charges » était positif, soit 136 millions d'euros, contre un solde positif de 109 millions d'euros en 2006. L'augmentation est principalement imputable à de moindres charges diverses en

2007, ainsi qu'à des gains sur la cession de terrains et d'immeubles en France et en Allemagne.

En 2006, le solde net du poste « autres produits et charges » était positif, soit 109 millions d'euros, contre un solde positif de 69 millions d'euros en 2005. L'augmentation est principalement imputable à des plus-values de 127 millions d'euros enregistrées dans la Division Défense & Sécurité, et majoritairement liées à la vente de LFK GmbH et de TDW GmbH à MBDA en 2006.

Part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et des autres produits liés aux participations

La part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et des autres produits liés aux participations comprend principalement les résultats des sociétés mises en équivalence et les résultats imputables aux participations non consolidées.

En 2007, EADS a enregistré 296 millions d'euros de part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et des autres produits liés aux participations, contre 189 millions d'euros en 2006. L'augmentation de 107 millions d'euros reflète principalement les résultats de la quote-part de participation d'EADS dans Dassault Aviation, incluant un rattrapage positif de 17 millions d'euros en 2007 en application des normes IFRS (comparé à l'absence de rattrapage aux termes des normes IFRS en 2006), ainsi qu'une plus-value de 46 millions d'euros sur la vente par EADS de sa participation de 2,13 % dans Embraer. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 9 : Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations ».

En 2006, EADS a enregistré 189 millions d'euros de part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et des autres produits liés aux participations, contre 225 millions d'euros en 2005. La baisse de 36 millions d'euros concerne principalement les résultats de la participation d'EADS dans Dassault Aviation, incluant la non-réurrence d'une mise à jour positive du résultat à hauteur de 64 millions d'euros enregistrée en 2005 par rapport aux résultats de Dassault Aviation pour 2004.

Charges financières consolidées

Le poste Charges financières consolidées reflète le solde net des produits et des charges financiers provenant des actifs et du passif financier, y compris les charges d'intérêts sur les avances remboursables versées par les gouvernements européens pour le financement des activités de recherche et développement.

En 2007, EADS a enregistré des charges financières nettes consolidées de (199) millions d'euros, contre (121) millions

d'euros de charges nettes d'intérêts consolidées en 2006. Cette dégradation est due principalement à un solde net moyen de trésorerie inférieur au cours de l'année 2007 (suite à l'acquisition de la participation de 20 % de BAE Systems dans Airbus en octobre 2006) et aux charges d'intérêts plus élevées encourues sur les avances remboursables consenties par les gouvernements européens.

En 2006, EADS a enregistré des charges financières nettes consolidées de (121) millions d'euros, contre (155) millions d'euros de charges nettes d'intérêts consolidées en 2005. L'amélioration est due principalement à des taux d'intérêt plus favorables.

Autre résultat financier consolidé

En 2007, le poste « autre résultat financier consolidé » s'est dégradé, passant à (538) millions d'euros contre (123) millions d'euros en 2006. Cette variation de (415) millions d'euros résulte principalement (i) de l'impact négatif en 2007, à hauteur de (202) millions d'euros, de l'effet d'actualisation des provisions enregistrées chez Airbus, comparé à un effet négatif de (22) millions d'euros seulement en 2006, (ii) d'un impact négatif à hauteur de (274) millions d'euros en 2007 découlant des fluctuations des devises dans l'évaluation de soldes de trésorerie notamment libellés en dollars des États-Unis et figurant aux bilans établis en euros des sociétés du Groupe, comparé à un effet négatif à hauteur de (136) millions d'euros en 2006, et (iii) d'un effet négatif à hauteur de (5) millions d'euros de l'évaluation en valeur de marché des « instruments financiers dérivés incorporés », comparé à un effet positif à hauteur de 46 millions d'euros en 2006. Les « instruments financiers dérivés incorporés » sont des instruments financiers qui, à des fins comptables, sont réputés incorporés à des commandes de matériel libellées en dollars des États-Unis, alors que le dollar des États-Unis n'est pas de façon évidente la devise dans laquelle le prix du matériel correspondant est normalement facturé dans le commerce international et n'est pas la monnaie fonctionnelle des parties à la transaction. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 10 : Résultat financier ».

En 2006, le poste « autre résultat financier consolidé » s'est dégradé, passant à (123) millions d'euros contre (22) millions d'euros en 2005. Cette modification négative de (101) millions d'euros résulte principalement de l'effet négatif à hauteur de 136 millions d'euros en 2006 des fluctuations de valeur des soldes de trésorerie libellés en dollars des États-Unis et figurant aux bilans établis en euros des sociétés du Groupe, qui avaient généré un solde positif de 147 millions d'euros en autres résultats financiers en 2005. Ce facteur négatif a été partiellement compensé par un effet positif à hauteur de 46 millions d'euros de l'évaluation au prix du marché des « instruments financiers dérivés incorporés ».

Impôts sur les bénéfices consolidés

En 2007, les impôts sur les bénéfices ont généré un produit d'impôt de 333 millions d'euros, comparé à un produit d'impôt de 81 millions d'euros en 2006. L'augmentation de ce produit est due à une perte imposable de (770) millions d'euros enregistrée en 2007, comparée à un bénéfice imposable de 34 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 11 : Impôt sur les bénéfices ».

En 2006, les impôts sur les bénéfices ont généré un produit d'impôt de 81 millions d'euros, comparé à une charge de (825) millions d'euros en 2005. Ce changement est dû principalement à une importante réduction des charges fiscales en 2006, qui reflète la baisse du résultat avant impôt sur les sociétés du groupe, ainsi qu'un gain non imposable sur la vente de LFK GmbH et de TDW GmbH à MBDA en 2006. Cette réduction de la charge d'impôt a été partiellement compensée par une augmentation des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés chez Airbus.

Participations minoritaires consolidées

Les participations minoritaires consolidées totalisaient 9 millions d'euros en 2007, contre 16 millions d'euros en 2006, ce qui reflète principalement les participations de Daimler Luft — und Raumfahrt Holding AG (« DLRH ») dans les résultats de Dornier GmbH. La baisse des participations minoritaires en 2007 se justifie principalement par la modification du taux de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passée de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007. De ce fait, la participation de 12,5 % dans MBDA détenue par Finmeccanica n'est plus reflétée en tant qu'intérêt minoritaire dans les comptes d'EADS en 2007. Voir « 1.1.3.1 Le périmètre de consolidation et ses variations ».

Les participations minoritaires consolidées totalisaient 16 millions d'euros en 2006, contre 34 millions d'euros en 2005, ce qui reflète principalement les participations de

Finmeccanica (25 millions d'euros) et de DLRH (15 millions d'euros) dans les résultats de MBDA et de Dornier GmbH, respectivement. La baisse du total des participations minoritaires en 2006 se rapporte à un impact de consolidation provenant de la vente de LFK GmbH et de TDW GmbH à MBDA, qui a totalisé (27) millions d'euros en 2006.

Bénéfice net consolidé (Perte) (Bénéfice / (perte) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère)

Compte tenu des explications ci-dessus, EADS a enregistré une perte nette consolidée de (446) millions d'euros au titre de 2007 contre un bénéfice net consolidé de 99 millions d'euros au titre de 2006 et 1 676 millions d'euros en 2005.

Bénéfice par action (BPA)

Le bénéfice de base par action a baissé de (0,68) euro par action, passant de 0,12 euro par action en 2006 à une perte de (0,56) euro par action en 2007. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2007 était de 804 209 475. Le dénominateur utilisé pour calculer le BPA était de 803 128 221 actions, ce qui reflète le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice. En 2005, le bénéfice de base par action enregistré par EADS était de 2,11 euros.

Le bénéfice par action dilué a baissé de (0,67) euro par action, passant de 0,12 euro par action en 2006 à une perte de (0,55) euro par action en 2007. Le dénominateur utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action était de 805 548 401, ce qui reflète la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajustée pour supposer la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. En 2005, EADS a enregistré un bénéfice par action dilué de 2,09 euros.

Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 20 : Total capitaux propres » et « Note 35 : Résultat par action ».

1.1.6 VARIATIONS DU TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PARTICIPATIONS MINORITAIRES COMPRISES)

Le tableau ci-dessous récapitule les variations du total des capitaux propres consolidés au titre de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

(en millions d'€)	
Solde au 31 décembre 2006	13 152
Variations des gains et pertes actuariels	435
Écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	121
<i>dont conversion monétaire des éléments ci-dessus</i>	<i>(196)</i>
Bénéfice / perte de l'exercice	(437)
Distribution en liquide aux actionnaires de la société-mère d'EADS N.V. / dividendes versés aux minorités	(98)
Augmentation de capital	48
Achat d'actions de trésorerie	-
Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)	48
Variation des intérêts minoritaires ⁽¹⁾	(94)
Solde au 31 décembre 2007	13 175

(1) Liée au changement du taux de consolidation proportionnelle de MBDA.

L'augmentation du total des capitaux propres consolidés en 2007 reflète principalement les effets (i) des variations des gains et pertes actuariels, qui à leur tour reflètent principalement des gains actuariels relatifs à la participation aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni, et (ii) des variations du poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » (« **AOCI** »). Ceux-ci ont été partiellement compensés par la perte nette de l'exercice, par la distribution en numéraire aux actionnaires et par les dividendes versés aux minoritaires au cours de 2007, ainsi que par les modifications affectant les intérêts minoritaires. On trouvera ci-dessous une discussion des AOCI et de leur impact sur le total des capitaux propres

consolidés. Pour une discussion des autres postes affectant le montant total des capitaux propres consolidés, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 20 : Total capitaux propres ».

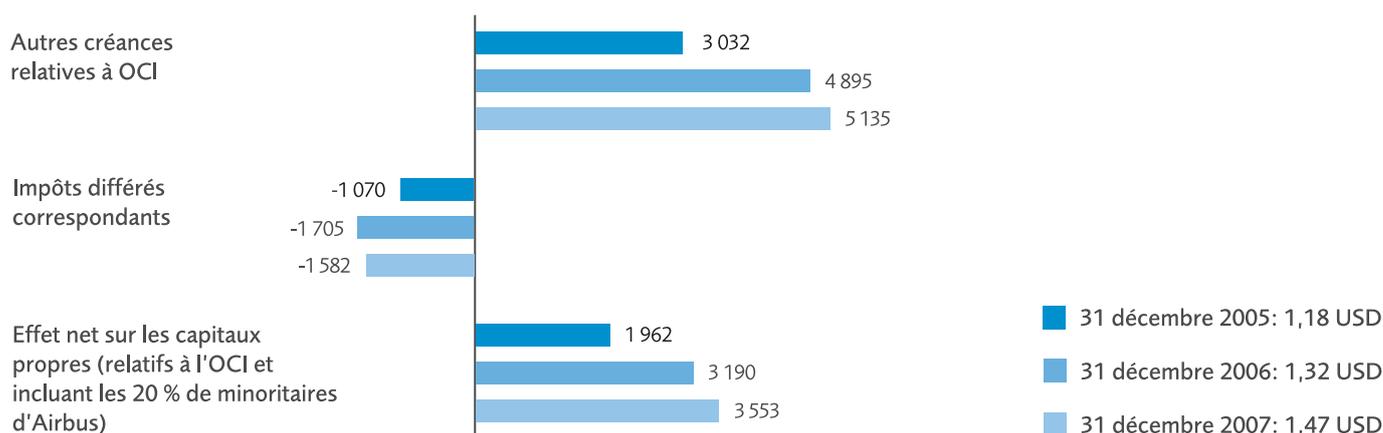
En 2007, les AOCI ont augmenté de 121 millions d'euros. Cette variation des AOCI est attribuable à la variation positive (après comptabilisation des impôts différés) de l'évaluation en valeur de marché en fin d'exercice de la portion du portefeuille de couvertures d'EADS remplissant les conditions requises pour une comptabilité de couverture dans le cadre de la norme IAS 39.

La norme IAS 39 – Impact sur les AOCI

Au 31 décembre 2007, le montant notionnel du portefeuille de couvertures en cours remplissant les conditions requises pour une comptabilité de couverture dans le cadre de la norme IAS 39 (« **couvertures de flux de trésorerie** ») totalisait environ 51,3 milliards de dollars des États-Unis, sous forme de couvertures par rapport à l'euro et à la livre sterling. L'évaluation en valeur de marché en fin d'exercice du portefeuille de couvertures de flux de trésorerie d'EADS a entraîné une variation positive d'évaluation des AOCI de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2006, sur la base d'un cours de clôture de 1,47 €-USD, contre une variation positive d'évaluation des AOCI de 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2006 par rapport au 31 décembre 2005, sur la base d'un cours de clôture de 1,32 €-USD.

Les valeurs de marché positives avant impôt des couvertures de flux de trésorerie sont comprises dans le poste « autres actifs », tandis que les valeurs de marché négatives avant impôt des couvertures de flux de trésorerie sont comprises dans le poste « dettes au titre d'instruments financiers ». Les fluctuations d'année en année de la valeur de marché des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en AOCI. Ces ajustements des AOCI sont nets des variations correspondantes des actifs d'impôts différés (pour les couvertures de flux de trésorerie dont l'évaluation en valeur de marché est négative) et du passif d'impôts différés (pour les couvertures de flux de trésorerie dont l'évaluation en valeur de marché est positive). On trouvera ci-dessus un graphique présentant les mouvements des AOCI liés aux couvertures de flux de trésorerie pour les trois derniers exercices (en millions d'euros).

AUTRES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES EN MILLIONS D'EUROS



Du fait de la variation positive de l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille des couvertures de flux de trésorerie en 2007, l'actif net lié aux AOCI est passé à 5,1 milliards d'euros en 2007 alors qu'il était de 5 milliards d'euros en 2006. L'effet fiscal correspondant, à hauteur de 0,1 milliard d'euros, a augmenté le passif d'impôts différés lié aux AOCI, qui était de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2007.

Impact sur les AOCI des ajustements de change

L'impact négatif de (196) millions d'euros sur les AOCI en 2007, lié à des ajustements de change (AC), reflète les conséquences (d'un montant négatif de (168) millions d'euros) de la fusion par absorption du *Groupement d'intérêt économique Airbus* (« **GIE Airbus** ») (entité libellée en dollars des États-Unis) avec Airbus SAS (entité libellée en euros), ainsi que les

effets négatifs de l'affaiblissement du dollar des États-Unis. Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus étaient enregistrées au cours de change courant de l'exercice, à l'exception de celles qui étaient couvertes à l'aide d'instruments financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les opérations de l'ex-GIE Airbus sont enregistrées sur la base des cours de change historiques. De ce fait, aucun AC supplémentaire n'est généré par les opérations de l'ex-GIE Airbus. La portion des AC en attente au 31 décembre 2003, comptabilisée relativement aux éléments non monétaires hors bilan relatifs aux transactions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2004 (soit principalement des livraisons d'avions), est progressivement transférée au compte de résultat consolidé, au fur et à mesure de ces livraisons. Voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques – Conversion des états financiers établis en monnaies étrangères ».

1.1.7 LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif de maintenir à tout moment une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins de liquidités actuels et futurs et pour maintenir une note de crédit favorable. Il s'efforce d'atteindre cet objectif par les moyens suivants :

- Mise en œuvre de mesures destinées à générer des liquidités ;
- Développement et maintien de son accès aux marchés des capitaux ; et
- Maîtrise de son risque lié au financement des ventes.

EADS bénéficie d'une saine situation de trésorerie, avec 11,8 milliards d'euros de disponibilités brutes consolidées (dont des valeurs mobilières de placement à hauteur de 4,3 milliards d'euros) au 31 décembre 2007. Cette situation de trésorerie est en outre étayée par une facilité de garantie de crédit syndiqué de 3 milliards d'euros. Globalement, les dettes financières (à court et à long terme) totalisaient 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

EADS définit sa situation nette de trésorerie consolidée comme étant la différence entre (i) la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement et (ii) les dettes financières (telles qu'enregistrées au bilan consolidé). La situation nette de trésorerie au 31 décembre 2007 était de 7 milliards d'euros. Les facteurs affectant la situation de trésorerie d'EADS, et par conséquent son risque d'illiquidité, font l'objet de la discussion ci-dessous.

1.1.7.1 Flux de trésorerie

D'une façon générale, EADS finance ses activités de fabrication et son programme de développement de produits, et notamment le développement de nouveaux avions civils, grâce à une combinaison de flux générés par les activités d'exploitation, par les avances des clients, par des partenariats de partage du risque avec les sous-traitants et par les avances remboursables des gouvernements européens. En outre, les activités militaires d'EADS bénéficient de contrats de recherche et développement financés par les États. En cas de besoin, EADS peut lever des fonds sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous détaille les variations de la situation de trésorerie nette consolidée d'EADS pour les exercices indiqués.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Situation de trésorerie nette consolidée au 1^{er} janvier	4 229	5 489	3 961
Flux de trésorerie bruts provenant de l'exploitation ⁽¹⁾	3 862	3 541	3 868
Variations des autres éléments d'actif et de passif d'exploitation (fonds de roulement)	1 175	(143)	1 239
<i>dont refinancement Paradigm</i>	1 158	98	-
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement ⁽²⁾	(1 550)	(1 369)	(2 694)
<i>dont dépenses d'investissement industrielles</i>	(2 028)	(2 708)	(2 818)
<i>dont financement des ventes</i>	61	1 160	174
<i>dont autres</i>	417	179	(50)
Augmentations de capital	46	94	187
Apport aux actifs des régimes de retraite	(303)	-	-
Rachat d'actions autodétenues	-	(35)	(288)
Distribution en liquide aux actionnaires / dividendes versés aux minoritaires	(98)	(536)	(396)
Paiements liés aux engagements aux termes d'options de vente accordées aux intérêts minoritaires	-	(2 879) ⁽³⁾	(93)
Autres variations de la situation financière	(337)	67	(295)
Situation nette de trésorerie consolidée au 31 décembre	7 024	4 229	5 489
Flux de trésorerie disponibles	3 487	2 029	2 413
<i>dont flux de trésorerie disponibles avant financement des ventes</i>	3 426	869	2 239

(1) Représente les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, à l'exclusion des variations du fonds de roulement.

(2) Ne reflète pas (i) les placements en titres disponibles à la vente ou les ventes de ces derniers (ventes à hauteur de 1 008 millions d'euros en 2005 ; ventes à hauteur de 3 357 millions d'euros en 2006 ; acquisitions de 2 641 millions d'euros en 2007), qui sont classés en liquidités et non en placements aux seules fins de cette présentation des liquidités nettes ; (ii) variation de trésorerie liée au changement de périmètre (12 millions d'euros en 2005 ; 0 million d'euros en 2006 ; (249) millions d'euros en 2007) ; (iii) apport aux actifs des régimes de retraite ((303) millions d'euros en 2007) ; ou (iv) augmentations du financement des ventes lorsqu'il a lieu sans recours à EADS ((121) millions d'euros en 2005).

(3) Les paiements comprennent le prix d'acquisition de 2 750 millions d'euros pour la participation de 20 % dans Airbus, ainsi qu'un versement de dividende par Airbus à BAE Systems à hauteur de 129 millions d'euros.

La situation de trésorerie nette consolidée au 31 décembre 2007 était de 7 milliards d'euros, soit une augmentation de 66,1 % par rapport au 31 décembre 2006. Cette augmentation reflète principalement : des flux de trésorerie brut de 3,9 milliards d'euros provenant de l'exploitation, ainsi que des variations du fonds de roulement ayant pour résultat un impact positif de 1,2 milliard d'euros. Cette augmentation a été partiellement compensée par des activités d'investissement qui ont consommé (1,6) milliards d'euros, ainsi que par une contribution de (303) millions d'euros aux actifs des régimes de retraite en Allemagne.

Flux de trésorerie bruts générés par l'exploitation

En 2007, les éléments négatifs non récurrents qui impactent l'EBIT* n'ont pas autant impacté les flux de trésorerie bruts générés par l'exploitation. Ils ont été de 3 862 millions d'euros en 2007, contre 3 541 millions d'euros en 2006 et 3 868 millions d'euros en 2005.

Variations des autres éléments d'actif et de passif d'exploitation (fonds de roulement)

Le fonds de roulement comprend les créances clients, les stocks, les autres actifs et les charges constatées d'avance moins les dettes fournisseurs, les autres dettes (dont les avances faites par les clients) et les produits comptabilisés d'avance.

Les variations du fonds de roulement ont entraîné un impact positif sur la situation de trésorerie nette en 2007 (1,2 milliard d'euros) et un impact négatif sur la situation de trésorerie nette de 2006 ((0,1) milliard d'euros). En 2007, le principal facteur net contribuant à la variation positive du fonds de roulement a

On trouvera ci-dessous le détail des montants totaux des avances remboursables des gouvernements européens en cours, par produit/projet.

(en milliards d'€)	2007	2006	2005
Long courrier et à fuselage large	1,3	1,5	1,8
A380	3,5	3,3	2,8
Eurocopter	0,2	0,2	0,2
Autres	0,3	0,4	0,5
Total	5,3	5,4	5,3

Liquidités utilisées pour les activités d'investissement

La Direction classe les liquidités utilisées pour les activités d'investissement en trois éléments : (i) dépenses d'investissement industriels, (ii) financement des ventes et (iii) autres.

Dépenses d'investissement industriels. Les dépenses d'investissement industriels (investissements dans des

consisté dans des avances reçues avant livraison provenant de clients (4,8 milliards d'euros), dont 1,2 milliard d'euros provenant de la titrisation de créances futures (versements clients garantis) suite à la réalisation en 2007 d'un important jalon technique du programme Paradigm. Environ la moitié des 3,6 milliards d'euros restant et résultant des avances clients provient de versements faits par les clients chez Airbus. La variation positive des avances reçues a été partiellement compensée par l'évolution des stocks nets en 2007 ((3) milliards d'euros), laquelle reflète l'augmentation des stocks dans toutes les divisions, et notamment chez Airbus, qui représente environ la moitié du total.

En 2006, le principal facteur contribuant à la variation négative du fonds de roulement a été la variation des stocks bruts ((1,9) milliard d'euros), qui reflète principalement l'accélération de la production par Airbus de l'A380, partiellement compensée par des encaissements de versements globaux avant livraison provenant de clients (1,6 milliard d'euros).

Avances remboursables des gouvernements européens. Au 31 décembre 2007, le total des avances remboursables reçues des gouvernements européens, enregistrées au bilan aux postes « autres dettes non courantes » et « autres dettes courantes », totalisait 5,3 milliards d'euros, montant qui inclut les intérêts courus.

En 2007, les nouveaux encaissements d'avances remboursables des gouvernements européens se sont élevés à 0,2 milliard d'euros, tandis que les remboursements totalisaient 0,4 milliard d'euros. Les intérêts courus correspondants pour 2007, soit 0,3 milliard d'euros, ont été enregistrés au bilan aux postes « autres dettes non courantes » et « autres dettes courantes ».

immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles) ont totalisé 2 milliards d'euros en 2007 contre 2,7 milliards d'euros en 2006 et 2,8 milliards d'euros en 2005. Les dépenses d'investissement relatives à l'A380 ont totalisé 0,2 milliard d'euros en 2007, contre 0,7 milliard d'euros en 2006 et 0,8 milliard d'euros en 2005 (chiffre qui inclut les frais de recherche et développement capitalisés).

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

La portion restante des dépenses d'investissement en 2007 se rapportait aux autres programmes chez Airbus, pour un montant de 0,7 milliard d'euros (se rapportant principalement au programme A400M) et à des programmes supplémentaires dans les autres divisions, d'un montant de 1,1 milliard d'euros, comprenant la mise en place des satellites Skynet 5 chez Paradigm et la poursuite de leurs activités. Si l'on exclut les dépenses se rapportant à Airbus et à Paradigm, les autres divisions d'EADS encourent environ 0,7 milliard d'euros par an de dépenses d'investissement associées à leurs opérations permanentes. Les investissements dans les locations d'avions sont inclus dans le poste « financement des ventes » et non dans les dépenses d'investissement industriels, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés à terme dans les immobilisations corporelles.

Pour la période de 2008 à 2009, on prévoit que la majeure partie des dépenses d'investissement d'EADS seront liées aux activités d'Airbus — notamment au programme A350 XWB. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus — Produits et Services ».

Financement des ventes. EADS vise à structurer le financement de façon à faciliter les cessions de créances ou la réduction de son risque. Alors que le niveau de risque brut est le plus bas que l'on ait connu depuis deux décennies, les flux de trésorerie consolidés générés par le financement des ventes ont totalisé 61 millions d'euros en 2007, comparés à un niveau exceptionnellement élevé de 1 160 millions d'euros en 2006. Les entrées de trésorerie en 2006 et en 2007 résultent essentiellement de paiements reçus sur des rétrocessions et des remboursements de contrats de location-financement et de prêts sur la durée de l'exercice, qui ont plus que compensé les hausses du financement des ventes. Voir « Financement des ventes ».

Autres. Pour 2007, le chiffre positif de 417 millions d'euros reflète principalement la vente d'immeubles et de participations dans de petites entités, ainsi que la vente des actions d'Embraer. Pour 2006, le chiffre positif de 179 millions d'euros reflète principalement la vente de LFK GmbH à MBDA, ainsi que d'autres ventes d'actifs.

Flux de trésorerie disponibles

Du fait des facteurs ci-dessus, les flux de trésorerie positifs disponibles ont totalisé 3,5 milliards d'euros en 2007, contre 2 milliards d'euros en 2006 et 2,4 milliards d'euros en 2005. Le flux de trésorerie disponible positif avant financement des ventes était de 3,4 milliards d'euros en 2007, contre 0,9 milliard d'euros en 2006 et 2,2 milliards d'euros en 2005.

Apport aux actifs des régimes de retraite

En 2007, la diminution de trésorerie de (0,3) milliard d'euros se rapporte à la mise en œuvre d'un dispositif de fiducie contractuel

(DFC) pour l'imputation et la génération d'actifs des régimes conformément à la norme IAS 19. Le DFC a été financé initialement par un apport de liquidités et de valeurs mobilières d'un montant de 0,5 milliard d'euros (dont 0,3 milliard d'euros en liquidités et 0,2 milliard d'euros en valeurs mobilières non classées en équivalents de trésorerie) par certaines entreprises EADS en Allemagne. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 22b : Provisions pour régimes de retraite ». EADS pourra faire des apports supplémentaires aux actifs du régime sur la durée afin de réduire la provision pour régimes de retraite inscrite à son bilan.

Autres modifications de la situation financière

En 2007, les sorties de fonds de (337) millions d'euros reflètent principalement le changement du taux de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007. L'accroissement de la trésorerie de 67 millions d'euros en 2006 correspond principalement aux effets des taux de change sur les dettes financières.

1.1.7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés et valeurs mobilières de placement

Les liquidités et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, dont la plupart présentent un degré élevé de liquidité, par exemple des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire. Voir « 1.1.8 Activités de couverture — Taux d'intérêt » et « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 30a : Information relatives aux instruments financiers — Gestion des risques financiers ».

EADS dispose d'un système de mise en commun de trésorerie transfrontalier entièrement automatisé (couvrant la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis). Ce système de mise en commun de trésorerie améliore la capacité qu'a la Direction d'évaluer de manière fiable et à chaque instant la situation de trésorerie de chaque filiale au sein du Groupe et permet à la Direction de répartir les liquidités de façon optimale au sein du Groupe en fonction des besoins variables à court terme.

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (titres disponibles à la vente compris) en 2007 inclut une somme de 0,6 milliard d'euros résultant de la consolidation proportionnelle à 37,5 % de MBDA, contre 0,6 milliard d'euros en 2006 provenant de la consolidation proportionnelle à 50 % de MBDA.

1.1.7.3 Dettes financières consolidées

Le tableau ci-dessous énonce la composition des dettes financières consolidées d'EADS, lesquelles incluent les dettes à court et à long terme, au 31 décembre 2007 :

(en millions d'€)	31 décembre 2007			
	Ne dépassant pas 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations/Billets de trésorerie	579	1 039	430	2 048
Dettes envers des établissements financiers	108	301	651	1 060
Prêts	183	166	382	731
Dettes envers des sociétés affiliées	163	-	-	163
Contrats de location-financement	69	52	69	190 ⁽¹⁾
Autres	622	-	-	622
Total	1 724	1 558	1 532	(4 814)⁽²⁾

(1) Ce chiffre reflète l'effet de 677 millions d'euros de la compensation effectuée entre des dépôts bancaires cantonnés et des engagements de financement des ventes correspondants.

(2) Les dettes financières comprennent des dettes sans recours d'Airbus, à hauteur de 859 millions d'euros.

Le solde non remboursé des dettes financières a diminué de 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Les dettes financières comprennent les engagements liés à des transactions de financement des ventes, qui totalisaient 1 356 millions d'euros au 31 décembre 2007. Voir « Financement des ventes ». Sur ce total, 396 millions d'euros étaient soumis à intérêts au taux fixe de 9,88 %, tandis que le reste des dettes financières supportait des intérêts principalement à des taux variables.

Le programme EMTN. Un Programme d'obligations à moyen terme en euros (sigle anglais « EMTN ») de 3 milliards d'euros est actuellement en place chez EADS. En 2003, EADS a tout d'abord émis des obligations pour un montant d'1 milliard d'euros, arrivant à échéance en 2010 et portant intérêt à un taux de 4,625 % (taux d'intérêt effectif : 4,686 %), lequel, suite à un swap conclu ultérieurement, a été transformé en un taux variable égal à l'EURIBOR à trois mois plus 1,02 %. Plus tard en 2003, EADS a émis une nouvelle tranche d'obligations pour un montant supplémentaire de 0,5 milliard d'euros, arrivant à échéance en 2018 et portant intérêt à un taux de 5,5 % (taux d'intérêt effectif : 5,6 %), lequel, suite à un swap conclu en 2005, a été transformé en un taux variable égal à l'EURIBOR à trois mois plus 1,81 %.

Prêt de la Banque Européenne d'investissement. En 2004, la Banque Européenne d'Investissement a accordé à EADS un prêt à long terme d'un montant de 421 millions de dollars des États-Unis au taux d'intérêt de 5,1 % (taux d'intérêt effectif : 5,1 %).

Programme de billets de trésorerie. EADS émet régulièrement des billets de trésorerie renouvelés mensuellement, dans le cadre d'un programme spécifique. Ces billets de trésorerie portent intérêt à des taux fixes ou variables, avec des échéances individuelles allant de 1 jour à 12 mois. Au 31 décembre 2007, le taux d'intérêt moyen sur ces emprunts était de 4,54 %. Le volume émis au 31 décembre 2007 était de

501 millions d'euros. Le programme est en place depuis 2003 et comporte une limite maximum de volume autorisé de 2 milliards d'euros.

1.1.7.4 Financement des Ventes

EADS favorise les ventes au comptant et encourage un financement indépendant de la part des clients, afin d'éviter de conserver à sa charge des risques de crédit ou d'actif pour les produits livrés.

Cependant, afin de soutenir les ventes de ses produits, principalement chez Airbus et ATR, EADS accepte éventuellement de participer au financement de ses clients, au cas par cas, soit directement, soit au moyen de garanties fournies à des tiers. Des équipes dédiées et expérimentées au siège social et chez Airbus et ATR, respectivement, structurent ces opérations de financement et suivent de près le risque total de financement et de valeur d'actif d'EADS et son évolution en termes de qualité, de volume et d'intensité de besoins en liquidités. EADS vise à structurer tous les financements qu'elle assure à ses clients suivant des conditions contractuelles conformes aux normes du marché, afin de faciliter toute vente ou réduction ultérieures de ce risque.

Pour déterminer le montant et les conditions d'une transaction de financement, Airbus et ATR prennent en compte la cote de crédit de la compagnie aérienne, ainsi que les facteurs de risque spécifiques à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et à sa valeur future prévisible. Les rendements du marché et les pratiques bancaires courantes servent également à fixer des références pour les conditions de financement proposées aux clients.

Environ 28 % des 4,8 milliards d'euros du total des dettes financières consolidées au 31 décembre 2007 correspondent au financement des actifs liés au financement des ventes d'EADS,

qui sont à long terme et ont des échéanciers de paiement prévisibles. La baisse de ce pourcentage, qui était de 30 % du total des dettes financières en 2006, reflète principalement les

effets de l'affaiblissement du dollar des États-Unis sur ces dettes libellées en dollars des États-Unis.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes financières consolidées relatives au financement des ventes :

(en millions d'€)	Montant principal à rembourser 2007	Montant principal à rembourser 2006	Montant principal à rembourser 2005
Contrats de location-financement ⁽¹⁾	35	72	118
Dettes envers des établissements financiers	742	905	1 074
Prêts	579	725	882
Total engagements de financement des ventes	1 356	1 702	2 074

(1) Ces chiffres reflètent l'effet de la compensation effectuée entre des dépôts bancaires cantonnés et des obligations de financement des ventes (677 millions d'euros en 2007 ; 927 millions d'euros en 2006 ; 1 102 millions d'euros en 2005).

Les montants du total des engagements de financement des ventes aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005 reflètent la compensation effectuée entre les engagements de financement des ventes et les dépôts bancaires cantonnés garantissant ces engagements, dont le montant était de 0,7 milliard d'euros (en 2007), 0,9 milliard d'euros (en 2006) et 1,1 milliard d'euros (en 2005). Sur le montant restant de 1,4 milliard d'euros de dettes financières liées au financement des ventes au 31 décembre 2007, 0,9 milliard d'euros se présente sous la forme de dettes sans recours, pour lesquelles les obligations de remboursement d'EADS se limitent aux sommes reçues de ses contreparties dans le cadre de la transaction. Une portion importante des actifs financiers représentant des engagements de clients non annulables est assortie de conditions particulières qui correspondent étroitement à celles des dettes financières correspondantes. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 23 : Autres provisions ». Voir aussi « — 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques — Comptabilisation dans les états financiers des transactions de financement des ventes ».

Les transactions de financement des ventes sont, d'une façon générale, garanties par l'avion sous-jacent. En outre, Airbus et ATR bénéficient de conventions protectrices et de montages de garantie établis sur mesure en fonction du risque perçu et de l'environnement juridique de chaque transaction.

EADS classe le risque découlant de ses activités de financement des ventes en deux catégories : (i) le risque de financement, où la solvabilité du client – sa capacité à s'acquitter de ses obligations dans le cadre d'un accord de financement – constitue le risque ; et (ii) le risque de valeur d'actif, où le risque porte sur la baisse de la valeur future de l'avion financé. Voir aussi « 1. Risques liés aux marchés financiers – Exposition au risque lié au financement des ventes ».

Risque de financement des ventes. Le risque de financement des ventes d'Airbus au 31 décembre 2007 est réparti sur 74 avions, exploités à tout moment par 21 compagnies aériennes. En outre, d'autres actifs associés aux avions, comme

par exemple les pièces de rechange, peuvent éventuellement servir de nantissement. 77 % du risque brut de financement d'Airbus est réparti entre 4 compagnies aériennes dans 4 pays, sans prise en compte des engagements de garantie.

Le risque brut de financement d'ATR au 31 décembre 2007 est réparti entre 188 avions. EADS ne consolide proportionnellement que 50 % d'ATR et partage ce risque avec son partenaire, à savoir Alenia.

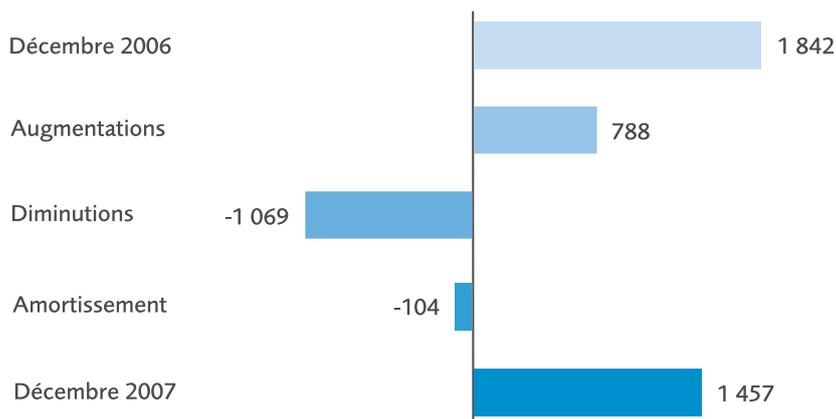
Risque brut de financement des ventes : le risque brut de financement des ventes est calculé en additionnant (i) la valeur comptable nette des avions sous contrat de location simple ; (ii) le montant principal à collecter au titre des contrats de location-financement ou des prêts ; et (iii) la valeur présente nette des montants maximum des engagements dans le cadre de garanties financières.

Le risque de financement brut dans le cadre de contrats de location simple, de contrats de location-financement et de prêts diffère de la valeur des actifs correspondants au bilan d'EADS et de ses engagements éventuels hors bilan correspondants pour les raisons suivantes : (i) les actifs sont enregistrés conformément aux normes IFRS, mais sont susceptibles de se rapporter à des transactions pour lesquelles le recours à Airbus ou à ATR est limité ; (ii) la valeur des actifs est dépréciée ou amortie au bilan consolidé ; (iii) le risque brut hors bilan est calculé comme étant la valeur présente nette des paiements futurs, alors que les États financiers présentent le total des versements futurs en termes nominaux ; et (iv) le risque lié aux GVA enregistrées en contrats de location simple dans les États financiers est classé en risque de valeur d'actif et non en risque de financement.

Airbus a réduit son risque brut de financement de 70 % par rapport au pic de 6,1 milliards de dollars des États-Unis qu'il avait atteint en 1998 ; il était de 1,5 milliard de dollars des États-Unis (1 milliard d'euros) au 31 décembre 2007, alors que dans le même temps, la flotte d'Airbus en cours d'exploitation est passée de 1 838 avions à 4 794 avions. La Direction estime

que le niveau actuel du risque brut de financement améliore la capacité qu'a Airbus d'assister ses clients dans le contexte d'un resserrement du marché du financement des avions. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du risque brut de financement d'Airbus en 2007 (en millions de dollars des États-Unis).

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT BRUT D'AIRBUS AU COURS DE L'EXERCICE 2007



ATR dans son ensemble a réduit son risque brut d'environ 60 % par rapport au pic de 1,8 milliard de dollars des États-Unis qu'il avait atteint en 1997 (baisse de 0,5 milliard de dollars des États-Unis) au 31 décembre 2007.

En réaction à la demande permanente de financement de ses clients, EADS prévoit d'encourir des dépenses supplémentaires à l'occasion du financement des ventes d'avions civils, essentiellement au moyen de contrats de location-financement et de prêts. Elle a cependant l'intention de maintenir ces dépenses au niveau le plus bas possible et prévoit que l'accroissement net du risque brut de financement des ventes sera très réduit en 2008.

Risque net. Le risque net est la différence entre le risque brut et la valeur estimée du nantissement. La valeur du nantissement est évaluée à l'aide d'un modèle dynamique fondé sur la valeur présente nette des locations futures prévues de l'appareil sur le marché de la location et sur le coût potentiel du défaut de paiement. Ce modèle d'évaluation donne des résultats typiquement plus bas que les estimations de la valeur résiduelle effectuées par des sources indépendantes afin de prendre en compte ce que la Direction estime être son évaluation prudente des conditions de marché, ainsi que les coûts de reprise et de transformation des appareils. Voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques — Comptabilisation dans les États financiers des transactions de financement des ventes ».

Le tableau ci-dessous détaille la transition du risque brut au risque net de financement (lequel n'inclut pas les GVA) aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005. Il prend en compte 100 % du risque de financement des ventes d'Airbus et 50 % du risque d'ATR, ce qui correspond à la participation d'EADS dans ATR.

(en millions d'€)	Note*	Airbus 100 %			ATR 50 %			Total EADS		
		31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Contrats de location simple	13	506	1 080	1 308	94	136	185	600	1 216	1 493
Contrats de location-financement et prêts	14	1 017	957	1 616	19	29	25	1 036	986	1 641
Autres		0	0	1 019	81	87	96	81	87	1 115
Financement des ventes au bilan		1 523	2 037	3 943	194	252	306	1 717	2 289	4 249
Financement des ventes hors bilan	29	526	834	846	42	43	42	568	877	888
Transactions sans recours au bilan		(931)	(1 121)	(1 327)	0	0	0	(931)	(1 121)	(1 327)
Ajustements hors bilan		(128)	(351)	(244)	0	0	0	(128)	(351)	(244)
Risque brut de financement des ventes	29	990	1 399	3 218	236	295	348	1 226	1 694	3 566
Valeurs des nantissements	29	(411)	(521)	(1 819)	(211)	(270)	(314)	(622)	(791)	(2 133)
Risque net		579	878	1 399	25	25	34	604	903	1 433
Dépréciations d'actifs et provisions pour :										
Contrats de location simple	29	(102)	(272)	(319)	0	0	0	(102)	(272)	(319)
Contrats de location-financement et prêts	29	(191)	(199)	(396)	0	0	0	(191)	(199)	(396)
Actifs à céder	29	0	0	(196)	0	0	0	0	0	(196)
Engagements hors bilan	29	(286)	(407)	(488)	0	0	0	(286)	(407)	(488)
Engagements au bilan	29	0	0	0	(25)	(25)	(34)	(25)	(25)	(34)
Dépréciations d'actifs et provisions		(579)	(878)	(1 399)	(25)	(25)	(34)	(604)	(903)	(1 433)
Risque résiduel		-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les chiffres indiqués renvoient au numéro des Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS).

La valeur brute des contrats de location simple consolidés figurant dans le tableau ci-dessus (600 millions d'euros en 2007, 1 216 millions d'euros en 2006 et 1 493 millions d'euros en 2005) est comptabilisée parmi les « Immobilisations corporelles » à la valeur comptable nette des contrats de location simple avant dépréciation. Les amortissements et dépréciations d'actifs cumulés correspondants (102 millions d'euros en 2007, 272 millions d'euros en 2006 et 319 millions d'euros en 2005) sont imputées sur cette valeur comptable brute. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 13 : Immobilisations corporelles » et « Note 29 : Engagements hors bilan ».

Le tableau ci-dessus indique également la valeur brute des contrats de location-financement consolidés et des prêts (1 036 millions d'euros en 2007, 986 millions d'euros en 2006 et 1 641 millions d'euros en 2005). Les contrats de location-financement consolidés (690 millions d'euros en 2007, 739 millions d'euros en 2006 et 924 millions d'euros en 2005) sont comptabilisés en actifs financiers à long terme, enregistrés à leur valeur comptable avant dépréciation. Les prêts (346 millions d'euros en 2007, 247 millions d'euros en 2006 et 717 millions d'euros en 2005) sont également comptabilisés en actifs financiers à long terme, enregistré à leur montant brut non remboursé. Les dépréciations d'actifs cumulées correspondantes (191 millions d'euros en 2007, 199 millions d'euros en 2006 et 396 millions

d'euros en 2005) sont imputées sur les valeurs comptables brutes. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) – Note 14 : Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants ».

Le risque de financement des ventes hors bilan chez Airbus et ATR (comptabilisé à 50 % pour cette dernière par EADS) était de 568 millions d'euros en 2007, 877 millions d'euros en 2006 et 888 millions d'euros en 2005. Ces montants reflètent la valeur nominale totale des versements futurs dans le cadre de structures « lease in/lease out ». La valeur présente nette correspondante des versements futurs (actualisée et nette de facteurs d'atténuation) est comprise dans le risque brut de financement pour un montant de 440 millions d'euros en 2007, 526 millions d'euros en 2006 et 644 millions d'euros en 2005. Une provision de 286 millions d'euros figure au bilan d'EADS au 31 décembre 2007 pour couvrir le montant intégral du risque net correspondant. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 29 : Engagements hors bilan ».

Risque de valeur d'actif. Une portion importante du risque de valeur d'actif d'EADS découle des GVA en cours, principalement chez Airbus. La Direction estime que les risques financiers associés à ces garanties sont gérables. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié aux GVA est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les durées d'exercice des GVA en cours couvrent tout un éventail de périodes allant jusqu'en 2019, de sorte que le niveau de risque lié à leurs échéances demeure faible pour toute année donnée. Du fait que les périodes d'exercice des GVA tombent en moyenne au cours de la 10^{ème} année suivant la livraison de l'avion, les GVA émises en 2007 ne pourront, d'une façon générale, être exercées avant 2017, et EADS ne prévoit donc pas d'augmentation du risque à court terme.

Risque brut. Le risque brut de valeur d'actif est défini comme la somme des montants maximum des tranches garanties (par opposition à la somme des montants maximum des valeurs d'actifs garanties) dans le cadre des GVA en cours. Au 31 décembre 2007, le risque brut de valeur d'actifs d'Airbus (valeur présente actualisée des tranches futures garanties) était de 2,9 milliards de dollars des États-Unis (2 milliards d'euros). La portion hors bilan de la valeur d'actif brute d'Airbus, correspondant à des GVA dont les valeurs nettes actuelles sont inférieures à 10 % du prix de vente de l'avion, était de 880 millions d'euros, chiffre qui exclut 513 millions d'euros d'actifs pour lesquels le risque est considéré comme nul. Dans bien des cas, le risque est limité à une portion spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. Le risque brut de valeur d'actifs résiduel d'Airbus est enregistré au bilan.

Risque net. La valeur présente du risque inhérent aux garanties de valeur d'actifs données, lorsqu'un règlement est considéré comme probable, est intégralement couverte et comprise dans le montant total des provisions pour risques de valeur d'actifs, dont le montant est de 501 millions d'euros. Cette provision couvre un écart potentiel prévu entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie pourra être exercée et la valeur garantie sur la base de la transaction, après prise en compte des contre-garanties. Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 22(c) : Autres provisions ».

Engagements de garantie. Si des engagements visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus et d'ATR sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, ce qui a lieu au moment de la livraison de l'avion. Ceci est dû au fait que (i) l'expérience passée suggère qu'il est peu probable que tous ces financements envisagés seront effectivement mis en œuvre (bien qu'il soit possible que les clients qui n'en bénéficient pas puissent néanmoins demander une assistance en matière de financement avant la livraison d'un avion), (ii) tant que l'avion n'a pas été livré, Airbus ou ATR conservent la propriété de l'actif et n'encourent pas de risque anormal à ce titre (mis à part le risque correspondant aux travaux en cours) et (iii) des tiers sont toujours susceptibles de prendre part au financement.

Commandes et engagements de garantie. Au cours des trois dernières années (2005, 2006 et 2007), le nombre moyen de nouvelles commandes d'avions pour lesquelles un engagement de crédit a été accordé représente 6 % du nombre moyen de commandes enregistrées sur la même période, soit 70 avions « aidés » par an sur un total annuel de 1 131 commandes en moyenne. Ces engagements de financement pourront ou non se concrétiser à la date de livraison contractuelle de l'appareil. En outre, le niveau de l'aide au financement varie, tout comme les conditions proposées aux clients.

Livraison et aide au financement mise en œuvre à la livraison. Au cours des trois dernières années (2005, 2006 et 2007), le nombre d'avions livrés pour lesquels une aide au financement a été fournie par Airbus a atteint 2 % du nombre moyen de livraisons sur la même durée, soit 9 avions financés par an sur un nombre moyen de 422 livraisons par an. Cette aide au financement peut prendre la forme de prêts ou de garanties ordinaires ou privilégiés. L'aide en question a pu avoir pour origine les engagements de crédit contractuels assumés par EADS lors de la signature du contrat d'achat (voir ci-dessus), ou bien être le résultat d'une demande d'aide financière faite par le client avant la livraison de l'appareil.

Voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 29 : Engagements hors bilan » pour une discussion plus poussée des politiques de financement des ventes et des procédures comptables d'EADS.

1.1.8 ACTIVITÉS DE COUVERTURE

1.1.8.1 Cours de change

Plus de la moitié des revenus d'EADS est libellée en dollars des États-Unis (environ 29 milliards de dollars des États-Unis chez Airbus en 2007). Or, environ la moitié de ce risque de change est « naturellement couvert » par des dépenses elles aussi libellées en dollars des États-Unis. Les charges restantes sont encourues principalement en euros, et dans une moindre mesure en livres sterling. En conséquence, dans la mesure où EADS n'utiliserait pas des instruments financiers pour couvrir son risque de change net actuel et futur entre le moment où un client passe commande et la date de la livraison, ses résultats seraient affectés par les fluctuations sur le marché du cours de change du dollar des États-Unis par rapport à ces devises. Étant donné qu'EADS a l'intention de ne générer des profits que grâce à son exploitation et non en spéculant sur les fluctuations des cours de change des devises étrangères, elle n'a recours à des stratégies de couverture que dans le but de gérer et de minimiser l'impact sur son EBIT* de la volatilité du dollar des États-Unis. Voir « 1.1.4 Évaluation des performances de la Direction — Performances en termes d'EBIT*, division par division — Impact des couvertures sur l'EBIT* ». Voir également « 1. Risques liés aux marchés financiers — Exposition au risque de change ».

Du fait qu'EADS a recours aux instruments financiers pour couvrir son risque de change net, la portion de ses revenus libellés en dollars des États-Unis non couverte par des instruments financiers (environ 30 % du total des revenus consolidés) est exposée à des risques du fait des fluctuations des cours de change. Un certain pourcentage de cette portion non couverte des revenus (liée aux versements faits par les clients avant la livraison) est converti en euros au cours en vigueur au moment où le versement a été reçu par EADS. Le reste des revenus libellés en dollars des États-Unis et non couverts (correspondant aux versements effectués à la livraison) est sujet à des fluctuations du cours au moment de la livraison. Voir « 1.1.3 Considérations, règles et estimations comptables critiques — Conversion des états financiers établis en monnaies étrangères ».

Risque sur les ventes d'avions. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre typiquement les ventes prévues en dollars des États-Unis. Les éléments couverts sont définis comme les premiers encaissements futurs prévisionnels probables pour un mois donné, sur la base des versements finaux à la livraison. Le montant des flux à couvrir pourra atteindre 100 % de l'équivalent du risque net initial en dollars des États-Unis. Pour EADS, une transaction prévisionnelle est considérée comme probable si la livraison future est inscrite dans le carnet de commandes fermes ou si sa réalisation est très probable en vue d'éléments contractuels (une lettre d'intention, par exemple). Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les

mouvements macroéconomiques affectant le cours au comptant et le taux d'intérêt, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial.

Risque sur l'activité non aéronautique. Pour son activité non aéronautique, EADS couvre typiquement les encaissements et les décaissements en devises étrangères provenant de contrats d'achat et de vente en suivant la même logique, normalement pour des volumes inférieurs.

Risque sur les opérations de trésorerie. À l'occasion de ses opérations de trésorerie, EADS conclut des swaps de change (d'un montant notionnel de 2,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2007) pour prendre en compte les fluctuations à court terme des soldes de trésorerie dans des devises autres que l'euro au niveau des business units. Les fluctuations d'un exercice à l'autre de la juste valeur de marché de ces swaps sont enregistrées au compte de résultat consolidé au poste « Autres résultats financiers ». Ces fluctuations sont susceptibles d'avoir un effet important sur le bénéfice net d'EADS.

Instruments financiers dérivés incorporés. EADS a aussi recours à des instruments financiers dérivés de change qui sont incorporés à certains contrats d'achat et de location libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des parties au contrat ; cela concerne principalement le dollar des États-Unis et la livre sterling. Les gains ou les pertes se rapportant à ces instruments financiers dérivés de change incorporés sont enregistrés au poste « Autres résultats financiers ». Ces fluctuations sont susceptibles d'avoir un effet important sur le bénéfice net d'EADS. En outre, EADS couvre le risque de change découlant de transactions financières, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières, dans des devises autres que l'euro.

Portefeuille de couvertures. EADS gère un portefeuille de couvertures à long terme, avec des échéances à plusieurs années, couvrant son risque net sur les ventes en dollars des États-Unis, provenant principalement des activités d'Airbus (et dans une moindre mesure de la division Eurocopter, d'ATR, de la Division Défense & Sécurité et de la Division Avions de transport militaire). Le risque net est défini comme le risque total de change (produits libellés en dollars des États-Unis), net de la partie qui est « naturellement couverte » par des dépenses libellées en dollars des États-Unis. Le portefeuille de couvertures couvre la très grande majorité des transactions de couverture du Groupe.

À des fins d'information financière, EADS désigne la plupart du temps une portion du total des flux de trésorerie fermes futurs comme position couverte pour couvrir le risque net de

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

change qu'elle prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la portion désignée comme couverte, le retard ou l'annulation de transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact sur l'opération de couverture. En guise d'instruments de couverture, EADS utilise principalement des contrats de change à terme et des contrats synthétiques de gré à gré.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés de change d'EADS figurant ci-dessous ne représentent pas nécessairement des montants échangés par les parties et ne constituent donc par nécessairement une mesure du risque du Groupe par le biais de son recours aux instruments financiers dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés de change, détaillés par année d'échéance prévue, sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'€)	Durée restante			Total
	Ne dépassant pas 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de change				
Contrats de vente (achat) à terme nets	10 209	20 931	447	31 587
Contrats à terme structurés en USD				
Options d'achat en USD achetées	162	2 686	-	2 848
Options de vente en USD achetées	162	2 686	-	2 848
Options d'achat vendues	162	2 686	-	2 848
Contrats de swap de change	1 838	48	189	2 075

1.1.8.2 Taux d'intérêt

EADS utilise une approche de gestion de type actif-passif dans le but de limiter son risque de taux d'intérêt. EADS s'efforce d'assortir le profil de risque de ses actifs à une structure de passif correspondante. Le risque net de taux d'intérêt restant est géré au moyen d'instruments de plusieurs types afin de minimiser les risques et les impacts financiers. EADS est par conséquent susceptible d'utiliser des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt à des fins de couverture.

Les instruments correspondant spécifiquement à des instruments de dettes (par exemple les obligations émises dans le cadre du programme EMTN) ont tout au plus les mêmes

montants nominaux, ainsi que les mêmes dates d'échéance, que les éléments couverts correspondants.

En ce qui concerne la gestion de son solde de trésorerie, EADS investit principalement dans des instruments à court terme et/ou dans des instruments à taux variable afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille de liquidités et de valeurs mobilières.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt d'EADS figurant ci-dessous ne représentent pas nécessairement des montants échangés par les parties et ne constituent donc pas nécessairement une mesure du risque du Groupe par le biais de son recours aux instruments financiers dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés de taux d'intérêt, détaillés par année d'échéance prévue, sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'€)	Durée résiduelle			Total
	Ne dépassant pas 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de taux	225	2 403	3 044	5 672

Pour plus de renseignements au sujet des risques de marché et de la manière dont EADS s'efforce de gérer ces risques, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 30a : Informations relatives aux instruments financiers — Gestion des risques financiers ».

1.2 États financiers

Les versions anglaises des documents énoncés ci-après sont réputées être incorporées dans le présent Document d'Enregistrement et en font partie intégrante :

- Les états financiers consolidés (IFRS) et les comptes sociaux d'EADS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'inclus dans la « Partie 1/1.2 États Financiers » du Document d'Enregistrement déposé et approuvé en anglais auprès de l'AFM le 26 avril 2006 et déposé en anglais auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam ; et
- Les états financiers consolidés (IFRS) et les comptes sociaux d'EADS pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'inclus dans la « Partie 1/1.2 États Financiers » du Document d'Enregistrement déposé et approuvé en anglais auprès de l'AFM le 25 avril 2007 et déposé en anglais auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam.

Des exemplaires des Documents d'Enregistrement mentionnés ci-dessus peuvent être obtenus gratuitement, sur simple demande, en anglais, en français, en espagnol et en allemand, au siège social de la Société et sur www.eads.net. Des exemplaires des états financiers mentionnés ci-dessus sont également disponibles en anglais sur www.eads.net et pour consultation à la Chambre de commerce d'Amsterdam.

EADS confirme que les rapports des auditeurs contenus dans les sections 1.2.1 et 1.2.2 ci-dessous (ainsi que ceux incorporés par référence dans le présent document) ont été reproduits avec exactitude et qu'à la connaissance d'EADS et selon ce qu'elle a pu établir à partir des informations fournies par les auditeurs, aucun fait n'a été omis qui pourrait rendre ces rapports inexacts ou trompeurs.

1.2.1 EADS N.V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (IFRS)

EADS N.V. Comptes de résultats consolidés établis selon les normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2006, et 2005

(en millions d'€)	Note	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	5,6	39 123	39 434	34 206
Coût des produits vendus	7	(34 802)	(34 722)	(27 530)
Marge brute		4 321	4 712	6 676
Frais commerciaux		(864)	(914)	(832)
Frais administratifs		(1 314)	(1 360)	(1 351)
Frais de recherche et développement		(2 608)	(2 458)	(2 075)
Autres produits	8	233	297	222
Autres charges		(97)	(188)	(153)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	9	210	152	210
Autres produits liés aux participations	9	86	37	15
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	5	(33)	278	2 712
Produits d'intérêts		502	454	423
Charges financières		(701)	(575)	(578)
Autres éléments du résultat financier		(538)	(123)	(22)
Résultat financier	10	(737)	(244)	(177)
Impôts sur les bénéfices	11	333	81	(825)
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice		(437)	115	1 710
Bénéfice net / (perte nette) imputable aux :				
Actionnaires de la société mère		(446)	99	1 676
Intérêts minoritaires		9	16	34
Résultat par action		€	€	€
De base	35	(0,56)	0,12	2,11
Dilué	35	(0,55)	0,12	2,09

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. Bilans consolidés établis selon les normes IFRS aux 31 décembre 2007 et 2006

(en millions d'€)			
Actif consolidé	Note	2007	2006
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	12	10 832	10 855
Immobilisations corporelles	13	13 393	14 178
Immeubles de placement	33	96	137
Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants	14	2 238	2 095
Autres participations financières et actifs financiers non courants	14	1 553	1 666
Autres actifs non courants	17	3 543	4 231
Impôts différés actifs	11	2 705	2 624
Valeurs mobilières de placement non courantes	18	2 691	1 294
		37 051	37 080
Actifs courants			
Stocks	15	18 906	16 892
Créances clients	16	4 639	4 852
Portion courante des autres actifs financiers non courants	14	166	103
Autres actifs courants	17	5 172	4 014
Actifs d'impôts courants		375	428
Valeurs mobilières de placement	18	1 598	549
Disponibilités	27	7 549	8 143
		38 405	34 981
Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »	19	0	76
Total actif consolidé		75 456	72 137
Capitaux propres et dettes consolidés			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère			
Capital social		814	816
Réserves		7 406	7 593
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)		5 076	4 955
Actions propres		(206)	(349)
		13 090	13 015
Intérêts minoritaires		85	137
Total capitaux propres consolidés	20	13 175	13 152
Dettes non courantes			
Provisions non courantes	22	8 055	8 911 ⁽¹⁾
Dettes financières non courantes	23	3 090	3 561
Autres dettes non courantes	24	14 127	11 722 ⁽¹⁾
Impôts différés passifs	11	2 188	2 465
Produits constatés d'avance non courants	26	753	1 110
		28 213	27 769
Dettes courantes			
Provisions courantes	22	4 378	3 552 ⁽²⁾
Dettes financières courantes	23	1 724	2 196
Dettes fournisseurs	25	7 398	7 461
Autres dettes courantes	24	19 683	17 239 ⁽²⁾
Dettes d'impôts courantes		179	218
Produits constatés d'avance	26	706	486
		34 068	31 152
Dettes directement associées à des passifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »	19	0	64
Total dettes consolidées		62 281	58 985
Total capitaux propres et dettes consolidés		75 456	72 137

(1) Pour la modification rétrospective de la présentation des « Provisions non courantes » ((152) M €) et « Autres dettes non courantes » (+ 152 M €) en relation avec les instruments financiers, veuillez vous reporter à la section « Modifications des règles comptables » à la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

(2) Pour la modification rétrospective de la présentation des « Provisions courantes » ((79) M €) et « Autres dettes courantes » (+ 79 M €) en relation avec les instruments financiers, veuillez vous reporter à la section « Modifications des règles comptables » à la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. Tableau des flux de trésorerie consolidés établi selon les normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005

(en millions d'€)	Note	2007	2006	2005
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère		(446)	99	1 676
Part relative aux intérêts minoritaires		9	16	34
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Produits d'intérêts		(502)	(454)	(423)
Charges d'intérêts		701	575	578
Intérêts financiers perçus		480	380	313
Intérêts financiers payés		(370)	(271)	(242)
(Produits) / Charges d'impôts sur les bénéfices		(333)	(81)	825
Impôts sur les bénéfices perçus (payés)		36	(239)	(265)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 772	1 691	1 653
Dotations / (reprises) aux provisions pour dépréciation		582	163	(76)
(Plus) / Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(125)	(336)	(170)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(210)	(152)	(210)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes		2 268	2 150	175
Variation des autres actifs et passifs courants		1 175	(143)	1 239
– Stocks		(2 998)	(1 942)	(3 264)
– Créances clients		(148)	(7)	(388)
– Dettes fournisseurs		44	686	666
– Avances et acomptes reçus		4 817	1 564	4 237
– Autres actifs et passifs courants		(540)	(444)	(12)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 037	3 398	5 107
Investissements :				
– Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2 028)	(2 708)	(2 818)
– Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		162	76	101
– Acquisitions de filiales et coentreprises (nettes de trésorerie)	27	0	(82)	(131)
– Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	27	29	86	89
– Décaissements au titre des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants		(568)	(421)	(659)
– Produits de cessions des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants		481	813	485
– Dividendes reçus des participations mises en équivalence		39	46	36
– Décaissements relatifs aux biens donnés en location		(30)	(147)	(40)
– Produits de cession relatifs aux biens donnés en location		371	215	256
– Augmentation des créances sur contrats de location-financement		(150)	(16)	(219)
– Diminution des créances sur contrats de location-financement		118	79	85
Cessions d'actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente » et de passifs directement associés à des actifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »		26	690	0
(Acquisitions) / Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes		(2 641)	3 357	1 008
Contributions financières aux actifs des régimes d'indemnités de retraite		(303)	0	0
Accroissement / (Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre		(249) ⁽¹⁾	0	12
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement		(4 743)	1 988	(1 795)
Augmentation des dettes financières		236	1 252	456
Remboursement des dettes financières		(955)	(468)	(800)
Distribution aux actionnaires de la de la société mère		(97)	(520)	(396)
Dividendes versés aux minoritaires		(1)	(16)	0
Décaissements liés aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires		0	(2 879) ⁽²⁾	(93)
Augmentation de capital		46	94	187
Achats d'actions propres		0	(35)	(288)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(771)	(2 572)	(934)
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		(117)	(57)	17
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie		(594)	2 757	2 395
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		8 143	5 386	2 991
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27	7 549	8 143	5 386

(1) Le montant total est lié au changement du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 à 37,5 % ; veuillez vous référer à la Note 3 « Périmètre de consolidation ».

(2) Les paiements comprennent le prix d'acquisition de 2 750 M € pour sa participation de 20 % dans Airbus, ainsi qu'un versement de dividende fait par Airbus à BAE Systems à hauteur de 129 M €.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés (IFRS).
Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 27 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

EADS N.V. État consolidé des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005 ⁽¹⁾

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Écarts de change pour les opérations étrangères	(196)	(324)	(58)
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	2 124	3 326	(3 849)
Modification nette de la juste valeur des couvertures de juste valeur enregistrée au compte de résultat	(1 884)	(1 463)	(1 875)
Part efficace des variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4	76	52
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	(54)	0	0
Gains (pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	608	(690)	(459)
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	(46)	(662)	2 203
Produits et (charges) constatés directement en capitaux propres	556	263	(3 986)
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice	(437)	115	1 710
Total produits et (charges) constatés de l'exercice	119	378	(2 276)
Imputable aux :			
Actionnaires de la société-mère	78	382	(2 295)
Intérêts minoritaires	41	(4)	19
Total produits et (charges) constatés de l'exercice	119	378	(2 276)

(1) Pour de plus amples détails sur la variation des capitaux propres, veuillez vous référer à la Note 20 « Total capitaux propres ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés (IFRS).

Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation	59
1. La Société	59
2. Principales règles et méthodes comptables	59
3. Périmètre de consolidation	72
4. Acquisitions et cessions	73
Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS	73
5. Informations sectorielles	73
6. Chiffre d'affaires	77
7. Coûts par fonctions	78
8. Autres produits	78
9. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations	78
10. Résultat financier	79
11. Impôt sur les bénéfices	79
Notes annexes aux bilans consolidés selon les normes IFRS	83
12. Immobilisations incorporelles	83
13. Immobilisations corporelles	87
14. Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants	90
15. Stocks	91
16. Créances clients	92
17. Autres actifs	93
18. Valeurs mobilières de placement	93
19. Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »	93
20. Total capitaux propres	94
21. Gestion du capital	96
22. Provisions	96
23. Financement des ventes	100
24. Autres dettes	102
25. Dettes fournisseurs	102
26. Produits constatés d'avance	103
Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS	103
27. Tableau des flux de trésorerie consolidés	103
Autres notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes IFRS	105
28. Litiges et réclamations	105
29. Engagements hors bilan	106
30. Informations relatives aux instruments financiers	108
31. Paiements en actions	119
32. Opérations entre parties liées	126
33. Immeubles de placement	128
34. Participations dans des coentreprises	128
35. Résultat par action	129
36. Effectif	129
37. Événements postérieurs à la clôture	129
Notes annexes aux comptes consolidés - Périmètre de consolidation	130

Règles de présentation

1. La Société

Les états financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le Siège social est situé à Amsterdam (Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). La principale activité d'EADS consiste en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux

commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. EADS est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort et de Madrid. Le Conseil d'administration d'EADS a procédé à l'arrêté de ces comptes consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 10 mars 2008, et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche, sauf indication contraire.

2. Principales règles et méthodes comptables

Référentiel comptable — Les états financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») et par le Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil Néerlandais. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »). D'une façon générale, les états financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des postes suivants, qui ont été évalués à leur juste valeur : (i) instruments financiers dérivés, (ii) actifs financiers disponibles à la vente, (iii) fonds du marché monétaire accumulés, obligations structurées sans plafond et fonds en devises étrangères de fonds spéculatifs désignés comme actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat (« Option Juste Valeur », voir ci-dessous) et (iv) éléments d'actif et de passif qui sont des éléments couverts par des instruments de couverture évalués à leur juste valeur, lesquels sont par ailleurs comptabilisés à leur prix de revient et dont les valeurs comptables sont ajustées par rapport aux fluctuations des justes valeurs attribuables aux risques couverts.

Conformément à l'article 402, livre 2 du Code Civil Néerlandais, le compte de résultat des **états financiers statutaires de la société EADS N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et nouvelles interprétations

Les règles IFRS appliquées par EADS pour l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice 2007 sont les mêmes que

pour les exercices précédents, à l'exception de celles qui sont relatives à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées, respectivement, et de modifications des règles comptables, telles que détaillées ci-dessous.

a) Nouvelles normes

IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (émission en 2005)

La norme IFRS 7 et l'amendement complémentaire de la norme IAS 1 (voir ci-dessous au paragraphe b) sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Ces deux textes introduisent des exigences de communication supplémentaires, aussi bien qualitatives que quantitatives, concernant la nature et l'étendue du risque découlant des instruments financiers. Cependant, elles n'ont pas d'impact sur la classification ou l'évaluation des instruments financiers d'EADS.

b) Normes amendées

L'application des normes amendées ci-dessous a été rendue obligatoire pour EADS à compter du 1^{er} janvier 2007.

IAS 1 Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital (émission en 2005)

Cet amendement a entraîné la communication d'éléments supplémentaires qui permettront aux utilisateurs des états financiers du Groupe EADS d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédés de gestion du capital de celui-ci.

c) Nouvelles interprétations

Les quatre interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007 :

La norme IFRIC 7 Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (émission en 2005)

La norme IFRIC 8 Périmètre de l'IFRS 2 (émission en 2006)

La norme IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés (émission en 2006)

La norme IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur (émission en 2006)

La norme **IFRIC 7** concerne l'application de la norme IAS 29 lorsqu'une économie entre en phase d'hyperinflation, et notamment la comptabilisation des impôts différés.

La norme IFRIC 8 impose l'examen des transactions comportant l'émission d'instruments de capitaux propres lorsque la contrepartie identifiable reçue est inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, ceci afin d'établir si elles rentrent ou non dans le périmètre de la norme IFRS 2.

La norme IFRIC 9 précise que la date à laquelle l'existence d'un dérivé incorporé doit être évaluée est la date à laquelle l'entité devient partie au contrat ; il n'y a de réévaluation que si le contrat est amendé de façon à entraîner une modification importante des flux de trésorerie.

La norme **IFRIC 10** interdit à une entité d'annuler une perte de dépréciation constatée au cours d'une période intermédiaire antérieure relativement à un écart d'acquisition ou à un placement en instruments de capitaux propres ou en actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient.

L'application des quatre interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe EADS.

Normes IFRS et interprétations nouvelles ou amendées émises mais non encore appliquées

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations » a été amendée en janvier 2008 et entrera en vigueur pour EADS le 1^{er} janvier 2009. Cette norme limite la définition des conditions d'acquisition des droits à une condition incluant une exigence de prestation de service, soit explicite, soit implicite. Toutes les autres conditions ne sont pas des conditions d'acquisition des droits, mais doivent être prises en compte afin de déterminer la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Au cas où l'instrument attribué ne serait pas acquis du fait qu'il ne serait pas satisfait à une condition autre qu'une condition d'acquisition des droits qui dépend soit de l'entité, soit du

cocontractant, l'opération est comptabilisée comme une annulation. L'adoption de la norme IFRS 2 révisée n'aura pas d'impact important sur les états financiers d'EADS.

Les normes IFRS 3R « Rapprochement d'entreprises » et **IAS 27R** « États financiers consolidés et séparés » (non encore approuvées au 31 décembre 2007) ont été révisées et émises en janvier 2008 et entreront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009. La norme IFRS 3R introduit un certain nombre de changements dans la comptabilisation des rapprochements d'entreprises ; ceux-ci auront un impact sur le montant constaté pour l'écart d'acquisition, sur les résultats enregistrés pour la période au cours de laquelle l'acquisition a eu lieu et sur les résultats futurs comptabilisés. La norme IAS 27R impose la comptabilisation en transaction de capitaux propres d'une modification de la participation au sein d'une filiale. Une telle modification n'aura par conséquent aucun impact sur l'écart d'acquisition et ne donnera naissance ni à un gain ni à une perte. En outre, la norme amendée modifie la comptabilisation des pertes encourues par la filiale, ainsi que de la perte de contrôle d'une filiale. Les modifications introduites par les normes IFRS 3R et IAS 27R devront être appliquées de façon prospective et affecteront les acquisitions futures et les transactions conclues avec des détenteurs de participations minoritaires.

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels » (émission en 2006) remplacera la norme IAS 14 « Information sectorielle » pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

La norme IFRS 8 impose la présentation d'informations concernant les secteurs opérationnels et suit une approche purement gestionnaire. L'application de la norme IFRS 8 ne devrait pas avoir d'impact sur la présentation ou sur la définition des segments d'EADS tels qu'ils ont été déterminés suivant une approche de gestion. Cependant, il faudra peut-être inclure de nouvelles exigences de communication dans les états financiers consolidés d'EADS.

EADS a décidé de ne pas opter pour l'adoption anticipée de cette norme.

La norme IAS 23 amendée « Frais d'emprunt » supprime la possibilité de constater des coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation remplissant les conditions nécessaires pour être comptabilisée en charges et impose donc la capitalisation de ces coûts d'emprunt en les intégrant au prix de revient de l'immobilisation. Une immobilisation remplissant ces conditions est une immobilisation qui ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée ou à la vente qu'après un laps de temps substantiel. L'amendement, qui n'a pas encore été approuvé, a été rendu public en mars 2007 et s'imposera à EADS au 1^{er} janvier 2009. L'application de la norme IAS 23 amendée entraînera la capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt liés aux actifs de

ce type et augmentera par conséquent le montant des coûts totaux capitalisés pour les actifs de ce type.

La norme IAS 1 amendée « Présentation des états financiers : présentation révisée » a été émise en septembre 2007 et s'imposera à EADS à compter du 1^{er} janvier 2009. Le but visé par la norme révisée est que l'utilisateur soit mieux en mesure d'analyser et de comparer les informations fournies dans les états financiers et exige donc que les informations figurant dans ces derniers soient totalisées sur la base de caractéristiques communes, ainsi que l'introduction d'un état de résultat global. Elle n'a pas encore été approuvée par l'Union européenne. L'adoption de la norme IAS 1 révisée aura un impact sur la présentation des états financiers d'EADS.

Les normes IAS 32 et IAS 1 amendées « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires » ont été émises en février 2008 et prendront effet pour EADS au 1^{er} janvier 2009. Les amendements apportés à la norme IAS 32 exigent le classement en capitaux propres de certaines options accordées aux intérêts minoritaires, ainsi que d'obligations prenant naissance lors d'une liquidation, s'il est toutefois satisfait à certains critères. Les amendements apportés à la norme IAS 1 exigent la communication de certaines informations relatives aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires lorsque celles-ci sont classées en capitaux propres. L'adoption des normes IAS 32 et IAS 1 révisées n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers d'EADS.

La norme IFRIC 11 « IFRS 2 – Transactions de groupe et transactions portant sur des actions propres » (émise en 2006), **la norme IFRIC 12** « Accords de concession de service » (émise en 2006, non encore approuvée) et la norme **IFRIC 14** « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » (émise en 2007, non encore approuvée) s'imposera à EADS pour les exercices annuels débutant à partir du 1^{er} janvier 2008. Les nouvelles normes IFRIC 11 et IFRIC 14 ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers d'EADS. L'application de la norme IFRIC 12 ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés d'EADS.

La norme IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » (émise en 2007, non encore approuvée) s'imposera à EADS à partir du 1^{er} janvier 2009. Étant donné qu'EADS n'accorde aucun avantage à des fins de fidélisation, l'application de cette Interprétation n'aura pas d'impact sur les états financiers du Groupe EADS.

Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Méthode de consolidation — Les états financiers consolidés incluent toutes les filiales d'EADS. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par EADS lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote, ce qui s'accompagne en général d'une participation en actions correspondante. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou sont convertibles au moment envisagé sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les entités *ad hoc* (sigle anglais « SPEs ») sont consolidées comme n'importe quelle filiale, lorsque la relation entre le Groupe et la SPE indique que cette dernière est en substance contrôlée par le Groupe. Les entités *ad hoc* sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini. Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré à EADS et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise ; tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et d'engagements encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire. Le prix d'un regroupement d'entreprises est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif réglés ou à encourir à la date de l'échange, augmenté des frais directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des engagements comptabilisés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition et fait l'objet d'un test de dépréciation au quatrième trimestre de l'exercice et chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Suite à la constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, moins les éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Lorsqu'il s'agit d'effectuer des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, moins les éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou au(x) group(es) d'UGT – au niveau des unités d'activité (sigle anglais « BU ») au sein d'EADS – dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net des passifs et engagements de la filiale acquise, les éléments identifiables d'actif, de passif et des engagements sont réévalués ainsi que l'évaluation du coût du regroupement. Tout écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les filiales d'EADS établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers du Groupe EADS et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

Dans le cas des investissements qui sont sous le contrôle commun d'EADS et d'une ou de plusieurs autres parties (« joint ventures », ces autres parties étant des « coentrepreneurs »), EADS constate sa participation à l'aide de la méthode de consolidation proportionnelle. Le contrôle commun est établi contractuellement et exige des décisions unanimes concernant la stratégie financière et la stratégie d'exploitation d'une entité.

Les participations dans lesquelles EADS possède une influence significative (« participations dans des sociétés affiliées ») sont comptabilisées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement constatées à leur prix de revient. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsqu'EADS détient 20 % à 50 % des droits de vote de cette dernière. Les participations dans des sociétés affiliées incluent l'écart d'acquisition tel que comptabilisé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La part des produits et des charges constatés en capitaux propres relative aux participations dans des sociétés affiliées revenant à EADS est incluse dans les états financiers consolidés à compter de la date où une influence significative a été constatée et jusqu'à la date où cette influence cesse d'exister. La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée des mouvements des produits et des charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant à EADS est égale ou supérieure à sa participation dans une société affiliée, les autres créances non garanties comprises, aucune nouvelle perte n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la société affiliée.

Les incidences des opérations intra-Groupe sont éliminées.

Les acquisitions (cessions) de participations dans des entités contrôlées par EADS n'entraînant pas d'obtention (de cessation) de contrôle, qu'il s'agisse de contrôle exclusif ou commun, sont traitées comme des transactions réalisées avec des parties extérieures au Groupe, conformément à l'approche « société mère ». De ce fait, les gains ou les pertes sur les achats effectués auprès d'actionnaires minoritaires ou d'autres coentrepreneurs, respectivement, sont enregistrés en écart d'acquisition, tandis que les cessions à des actionnaires minoritaires ou à d'autres coentrepreneurs sont enregistrées au compte de résultat.

Les états financiers des participations d'EADS dans des sociétés affiliées et des joint ventures sont établis à la même date d'arrêt des comptes que dans le cas de la société mère. Des ajustements sont effectués le cas échéant pour aligner les règles comptables sur celles du Groupe.

Conversion en devises étrangères — Les états financiers consolidés sont présentés en euros ; l'euro est en effet la monnaie de fonctionnement et de présentation d'EADS. Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la monnaie de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la

moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les différences issues des opérations de conversion sont incluses dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêt des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les fluctuations de la juste valeur des valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères qui sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une analyse visant à déterminer si elles sont dues i) à des changements du prix de revient de la valeur mobilière de placement considérée ou ii) à d'autres changements affectant la valeur mobilière de placement considérée. Les écarts de change liés à des changements i) du prix de revient sont constatés au compte de résultat consolidé, tandis que ii) les autres changements sont constatés en écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI).

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires, par exemple les titres de participation classés disponibles à la vente, sont inclus dans les AOCI.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de clôture. En ce qui concerne les transactions antérieures à cette date, les écarts d'acquisition, ainsi que les ajustements de juste valeur relatifs aux actifs et passifs acquis, sont traités comme ayant été propres à l'acquéreur.

Le montant cumulé des écarts de change constatés en AOCI est enregistré en profits ou en pertes lorsque l'entité correspondante, dont les états financiers sont libellés dans une devise étrangère, est cédée ou liquidée ou lorsque l'élément correspondant d'actif ou de passif est cédé, respectivement.

Éléments d'actif et de passif courants ou non courants — La classification d'un élément d'actif ou de passif en élément d'actif ou de passif courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à une production en série

ou au contraire à une production à long terme. Dans le cas de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé en élément d'actif ou de passif non courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, après l'expiration d'un délai de douze mois au-delà de la date de clôture de l'exercice, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, dans un délai de douze mois de la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est considéré non courant lorsque sa réalisation ou son règlement débordent du cycle d'exploitation normal de tels contrats, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal propre à de tels contrats. Ainsi, les actifs courants comprennent des éléments tels que les stocks, les créances clients et les factures à émettre qui seront vendus, encaissées et formalisées dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal, alors même qu'il dépassera un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dettes fournisseurs s'inscrivent également dans le même cycle d'exploitation normal et sont donc classées comme des dettes courantes.

Comptabilisation des produits — Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe iront à EADS, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et qu'il a été satisfait aux critères de comptabilisation tels qu'indiqués ci-dessous. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais et taxe à la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes internes au groupe sont éliminées.

Les produits des ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des récompenses de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison de marchandises.

Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes techniques convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne sont constatés qu'à concurrence des coûts recouvrables encourus. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque des pertes éventuelles sont identifiées.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les revenus comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits d'intérêts sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode de détermination de l'intérêt réel.

Les produits de dividendes sont constatés lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Location — Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple d'avions sont enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au bilan consolidé en immobilisations corporelles ou en stock dès la mise en œuvre du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est enregistrée parmi les autres actifs financiers non courants (voir la Note 14 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et autres actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est

comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de location-financement, voir la Note 23 « Dettes financières ». Lorsqu'EADS est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir la Note 29, « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de sous-location mises en place dans le but prédominant d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués (« defeased deposits ») correspondant à l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ». Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

Frais indirects de vente — Les frais de publicité et de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) lancées en interne.

- i) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés ;
- ii) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

En vue de satisfaire à ces critères, seuls les coûts correspondant uniquement à la phase de développement d'un projet lancé en

interne sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les frais de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimée de l'actif incorporel généré en interne. Les amortissements des frais de développement capitalisés sont constatés en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de n'être pas recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, soit des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

Immobilisations incorporelles — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises sont en général amorties sur leur durée de vie utile (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire, une fois retanchées les pertes de valeur cumulées le cas échéant. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie utiles des actifs incorporels acquis séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que la valeur comptable puisse être supérieure au montant économique recouvrable de l'actif correspondant (voir ci-dessus : « Dépréciation des immobilisations non financières »). Pour ces actifs incorporels, l'estimation de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure justifiée. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie finie, le changement est pris en compte comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Immobilisations corporelles — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur cumulées. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés. Les durées d'usage des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'usage, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, seules les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »).

Lorsqu'une inspection / révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et / ou du matériel s'il est satisfait aux critères de capitalisation. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le prix de revient d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base des valeurs actuelles. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour la confection d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Lorsqu'il est satisfait aux critères de capitalisation, ces coûts sont immobilisés et en général amortis de façon linéaire sur 5 ans ou, le cas échéant sur la base du nombre d'unités produites ou d'autres unités semblables que l'on espère obtenir de cet outillage (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au

moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites.

Immeubles de placement — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values ou les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés initialement à leur prix de revient et sont ensuite évalués à leur prix de revient diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leurs durées de vie utile. La juste valeur des immeubles de placement est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de déterminations des prix du marché.

Stocks — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou coût de production, et de leur valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

Dépréciation des actifs non financiers — Le Groupe effectue une analyse à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif non financier. En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de valeur pendant le quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est constatée pour le montant de la valeur comptable de l'actif qui dépasse son montant recouvrable.

La valeur économique recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles qui proviennent d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, le montant recouvrable est déterminé pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque le montant recouvrable d'une UGT auquel un écart d'acquisition a été affecté est inférieur à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au

prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temporelle de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction conclue aux conditions normales du marché entre des parties informées et de gré à gré, sous déduction des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette.

Les pertes de valeur constatées au titre des écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une perte de valeur enregistrée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique sous réserve qu'il y ait eu une modification des estimations retenues pour déterminer la valeur économique de l'actif depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. La valeur comptable de l'actif correspondant est augmentée jusqu'à sa valeur économique en prenant en compte tout amortissement ou dépréciation qui aurait été imputable sur la valeur comptable de l'actif depuis la dernière perte de valeur enregistrée.

Instruments financiers — Un instrument financier est un contrat donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les créances clients et les prêts et créances, les créances correspondant à des contrats de location-financement, les actifs financiers disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les dettes financières du Groupe comprennent essentiellement des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations, des emprunts, des avances remboursables, des dettes fournisseurs, des engagements dans le cadre de contrats de location-financement, ainsi que des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. EADS constate un instrument financier à son bilan dès lors qu'elle devient partie à un contrat relatif à un instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La

date de liquidation est la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. L'évaluation ultérieure des instruments financiers est fonction de leur classification dans la catégorie adaptée. Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. EADS ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions nécessaires pour une sortie des livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. EADS n'élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée ou annulée ou a expiré.

Participations et autres actifs financiers — Les participations d'EADS comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : i) évalués à leur juste valeur en résultat, ii) prêts et créances et iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classification est déterminée par la direction lors de leur première constatation et dépend de l'objectif affiché lors de leur acquisition.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités pour lesquelles il n'est pas satisfait aux critères de consolidation sont classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** » au bilan consolidé.

Les « **Valeurs mobilières de placement** » du Groupe sont en majorité des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers disponibles à la vente — Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur relatives aux actifs financiers disponibles à la vente – autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente – sont constatées directement en AOI, uns des composantes du total des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « **Autres produits / (charges) liés aux participations** » du compte de

résultat consolidé de l'exercice. Les intérêts reçus au titre des participations sont présentés comme des produits d'intérêts au compte de résultat consolidé au moyen de la méthode de détermination des intérêts réels. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « **Autres produits / (charges) liés aux participations** » du compte de résultat consolidé lorsque le droit au paiement de ceux-ci a été établi.

La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué de toutes pertes de valeur cumulées.

Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente sont dépréciés en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Toute dépréciation comptabilisée au compte de résultat consolidé pour de tels investissements financiers n'est jamais reprise ultérieurement en résultat.

Actifs financiers désignés « évalués à leur juste valeur en résultat » — Les actifs financiers peuvent être désignés comme « évalués à leur juste valeur en résultat » s'il est satisfait à l'un des critères ci-dessous : (i) l'actif financier contient un ou plusieurs instruments dérivés incorporés qui auraient dû autrement être comptabilisés séparément, ou (ii) cette désignation a permis d'éliminer ou de réduire de façon importante une incohérence d'évaluation ou de constatation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou de la constatation des gains ou des pertes qu'ils ont générés sur une autre base (procédé parfois dénommé « couverture naturelle ») ; ou (iii) les actifs financiers en question font partie d'un groupe d'actifs financiers qui est géré sur une base de juste valeur et dont les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documentée. Au sein d'EADS, les obligations structurées non plafonnées sont désignées « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (i), les fonds en devises des structures de fonds spéculatifs comprenant également des instruments financiers dérivés en devises étrangères sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (ii) et les placements dans les fonds du marché monétaire sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (iii) ci-dessus.

Prêts et créances — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils

naissent lorsque le Groupe prête de l'argent, fournit des biens ou des services directement à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** ». Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat lors de la cession des prêts et créances, au moyen du processus d'amortissement ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation.

Créances clients — Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance de revenus non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination de l'intérêt réel, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont sorties des livres comptables ou dépréciées, ainsi que par voie d'amortissement. S'il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de vente, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu de paiements en espèces futurs jusqu'à l'échéance ou la prochaine date de réévaluation du prix fondée sur le marché, à la valeur comptable nette actuelle de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la réduction de la provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en liquide et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

Actifs non courants destinés à la vente et groupes d'actifs à céder — Les actifs non courants (ou les groupes d'actifs à céder) sont classés en actifs destinés à la vente et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de commercialisation, dès lors que leur valeur comptable est recouvrée principalement grâce à une transaction de vente plutôt que par la poursuite de leur

utilisation. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un groupe d'actifs à céder, EADS ne les amortit plus. Les passifs directement associés aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder sont présentés séparément au bilan consolidé. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « détenus pour vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standards et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable – entre autres critères auxquels il doit être satisfait – le niveau hiérarchique approprié de la direction d'EADS doit s'être engagé dans le cadre du projet de vente, un programme actif en vue de la réalisation du projet doit avoir été initié et des mesures nécessaires à la réalisation du projet de vente des actifs (ou du groupe d'actifs à céder) doivent indiquer qu'il est peu probable que des modifications importantes seront apportées au projet ou que celui-ci sera retiré.

Si un élément d'EADS a été cédé ou est classé disponible à la vente et i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ii) s'inscrit dans un unique plan coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ou iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour la présentation du compte de résultat consolidé.

Instruments financiers dérivés — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de micro-couverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs » courants et non courants, ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes ». Les instruments financiers dérivés négociables sont classés en éléments courants d'actif ou de passif.

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La

comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture réalisera très efficacement des modifications compensatrices de la juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque d'EADS en vertu desquelles ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque réalisation, et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle, son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions pour la compensation des fluctuations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, EADS classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés (« Couvertures de juste valeur »), (ii) en couvertures de la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif constatés, à des transactions prévisionnelles très probables ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de flux de trésorerie ») ou (iii) en couvertures d'une participation nette dans une entité étrangère.

- i) **Couverture de juste valeur** : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de fluctuations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les fluctuations de juste valeur tant de l'instrument de couverture que de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé ;
- ii) **Couverture de flux de trésorerie** : le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif. Les fluctuations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion

- inefficace est immédiatement enregistrée en « **Résultat de l'exercice** ». Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés en bénéfices ou en pertes au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « **Résultat de l'exercice** ». Mis à part les instruments financiers dérivés, le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles ;
- iii) **Couverture d'investissement net** : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé. Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Dans le cas où certaines opérations portant sur des instruments financiers dérivés, tout en assurant une couverture économique efficace conformément à la politique de gestion des risques du Groupe, ne rempliraient pas les critères de qualification pour la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées en « **Résultat de l'exercice** ».

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 30 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont communiqués à la Note 30.

b) Dérivés incorporés : les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils satisfont à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les fluctuations de la juste valeur de l'élément dérivé de ces instruments sont enregistrées en « **Autres résultats financiers** ».

Voir en Note 30 « Informations concernant les instruments financiers » une description des stratégies de gestion du risque

financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

Impôt sur les bénéfices — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable ;
- ii) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les impacts à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finances applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi de finances correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les états financiers consolidés d'EADS que dans la mesure où il est probable qu'il existera à l'avenir des bénéfices imposables par rapport auxquels les actifs d'impôts différés pourront être utilisés. La valeur des actifs d'impôts différés est analysée lors de chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité d'imposition.

Capital social — Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts proportionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles

options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions auto-détenues jusqu'à ce qu'elles soient ou bien annulées, ou bien remises en circulation de nouveau. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres d'EADS sont constatés en capitaux propres.

Provisions — Des provisions doivent être constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation de l'évaluation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie utile, de même que le site où il est localisé doit être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la sûreté.

Les coûts restant à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour **autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes à terminaison de contrats à long terme** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépassera le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à

terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour i) **obligations implicites** et dommages-intérêts contractuels résultant de retards de livraison et pour ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme – incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être entreprises – a été élaboré et, ou bien la restructuration a commencé, ou bien les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

Avantages du personnel — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

EADS constate intégralement et immédiatement les gains et les pertes actuariels périodiques pour tous ses régimes à prestations définies en capitaux propres et les présente dans son état consolidé des produits et des charges constatés (EPCC).

Les coûts passés pour services rendus sont constatés en charges au compte de résultat consolidé d'EADS, et ce, de façon linéaire sur la durée moyenne précédant l'acquisition des droits. Les coûts passés pour services rendus correspondant à des droits déjà acquis sont comptabilisés en charges immédiatement.

Lorsque le Groupe dispose d'informations suffisantes pour appliquer les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies à un régime multi-employeur à prestations définies, le Groupe comptabilise proportionnellement le régime en fonction de son taux de participation au régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe fournissent des modèles de comptes-épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des

plans d'avantages non salariaux comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant aux **autres avantages non salariaux à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cette période au compte de résultat, mais non à des constatations d'actifs du plan ou de provisions au bilan.

Des indemnités de fin de carrière sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de carrière à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Les stock options sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme des **paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres**. En 2007, EADS a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour les deux types de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (ou à la date de clôture de l'exercice). La juste valeur de l'option (ou unité) est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black Scholes.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des bénéfices non distribués consolidés sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide, un engagement correspondant est constaté au bilan. Jusqu'à ce que l'engagement soit liquidé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat.

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance non marchands et n'est acquise que s'il est satisfait aux conditions de performance. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certains objectifs de performance ne seront pas atteints et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition s'écarte des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

EADS propose à ses salariés, au titre du **plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)**, d'acheter des actions d'EADS moyennant une certaine remise à l'acquisition. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les comptes de résultats consolidés d'EADS à la date de l'acquisition des actions.

Droits d'émission et provisions pour excédent d'émissions

— Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1^{er} janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à commercialiser ces droits d'émission. Pour éviter une pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits d'émission égaux à ses réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés. La provision est évaluée à la juste valeur (prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

Les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels ; à ce titre

- i) Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro.
- ii) Les droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur montant recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Dettes fournisseurs — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de douze mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination de l'intérêt réel.

Dettes financières — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises par des sociétés privées, les prêts, les prêts à des sociétés affiliées non consolidées, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes financières sont considérées comme telles et sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nette des frais de transaction encourus. Ultérieurement, les engagements de financement ne relevant pas de contrats de location-financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de

transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « **Total produits financiers (charges financières)** » sur la durée de l'engagement financier.

Autres dettes — Les autres dettes comprennent d'autres éléments de passif tels que les avances remboursables et les instruments dérivés dont la valeur de marché est négative, et d'autres dettes non financières telles que les avances reçues de clients. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet. En raison de ce principe de partage des risques, ces avances remboursables sont comptabilisées dans leur intégralité au poste « Autres dettes ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 7, EADS a modifié la présentation de son bilan à fin décembre 2007 avec effet rétroactif au 31 décembre 2006 en ce qui concerne les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est négative. Ceux-ci figuraient antérieurement au poste « Provisions pour dérivés ayant une juste valeur négative » (IAS 39 Contrats de couverture) ; ils sont désormais inclus sous la rubrique « Autres dettes », ce qui permet de les présenter comme des dettes financières. En outre, EADS utilise les dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en dollars des États-Unis comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires — Dans certaines circonstances, EADS doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres de l'entité consolidée.

Litiges et réclamations — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut être prévue de manière

certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre des présentes Notes annexes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses états financiers consolidés de façon importante. Pour de plus amples détails, voir la Note annexe 28, « Litiges et réclamations ».

Recours aux estimations comptables

L'établissement des états financiers du Groupe suivant les normes IFRS impose à la direction d'utiliser certaines estimations comptables critiques en ce qui concerne l'avenir, ainsi que de poser des hypothèses et des jugements dans l'application des règles comptables. Tout cela affecte par conséquent les montants d'actif, de passif, de produits et de charges communiqués par EADS. Les résultats réels des exercices ultérieurs pourraient s'écarter de ces estimations comptables.

Les points qui comportent des hypothèses et des estimations critiques et qui ont une influence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés d'EADS sont décrits et communiqués plus en détail dans les Notes Annexes respectives (voir notamment « principales règles comptables », et de même, au sujet des actifs d'impôts différés, la Note annexe 11, « Impôts sur les sociétés » ; au sujet de la dépréciation de l'écart de réévaluation, la Note annexe 12, « Actifs incorporels » ; au sujet de la dépréciation des immobilisations corporelles, la Note annexe 13, « Immobilisations corporelles » ; la Note annexe 15 « Stocks » ; en ce qui concerne les contrats générateurs de pertes, la Note annexe 22, « Provisions » ; la Note annexe 29 « Engagements et risques » et la Note annexe 30, « Informations au sujet des instruments financiers »).

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2007) – Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 2007 : 193 (2006 : 212) sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- 2007 : 34 (2006 : 31) sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- 2007 : 24 (2006 : 26) sociétés, qui sont des participations dans des entreprises associées et sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA est passé de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007.

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions

En janvier 2007, EADS a augmenté sa participation dans le groupe Atlas Elektronik de 40 % à 49 % à l'occasion de l'apport en nature de l'activité navale d'EADS à Atlas Elektronik. Atlas Elektronik est consolidée proportionnellement et l'imputation finale du prix d'achat à l'actif et au passif acquis a entraîné un écart d'acquisition de 42 millions d'euros.

Le 3 août 2006, EADS avait acquis 40 % des actions du groupe Atlas Elektronik, spécialisé dans le matériel et les systèmes pour les forces navales, qui est consolidé proportionnellement. La différence entre le prix d'achat et l'actif net acquis (qui n'avait pas été déterminée de façon définitive en 2006) avait donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

Le 13 octobre 2006, EADS a acquis la participation minoritaire de 20 % dans Airbus de BAE Systems suite à la levée par cette dernière en juin 2006 de l'option de vente qu'elle détenait sur la participation en question. Avant la transaction, EADS contrôlait déjà Airbus, et en conséquence elle consolidait déjà cette filiale.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération d'acquisition significative du Groupe n'est à indiquer.

b) Cessions

Suite à une convention en date du 10 janvier 2007, EADS a vendu les 60 % restants des actions de Sogerma Services, ainsi que toutes les actions de ses filiales Sogerma America Barfield B.C. (100 %) et EADS Sogerma Tunisie (50,1 %).

Le 28 février 2006, 81 % de LFK GmbH et de TDW GmbH, qui avaient été pleinement consolidées par EADS, ont été vendus au

groupe de missiles européen MBDA. MBDA est détenue conjointement par BAE Systems (37,5 %), EADS (37,5 %) et Finmeccanica (25 %). Dans les états financiers consolidés d'EADS, le Groupe MBDA est consolidé proportionnellement.

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération de cession significative du Groupe n'est à indiquer.

c) Modifications ultérieures de la valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des coûts d'acquisition

En 2006, un contrôle fiscal de DASA pour les exercices de 1994 à 1999 a été finalisé. Conformément au pacte d'actionnaires d'EADS, les charges fiscales correspondantes ont été remboursées par Daimler AG. Ainsi, l'actif d'impôts différés et l'écart d'acquisition ont été ajustés au 31 décembre 2006 d'un montant de 52 millions d'euros pour la division Défense & Sécurité et de 12 millions d'euros pour le Siège principal.

d) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En ce qui concerne le projet de vente des sites de Méaulte, de Saint-Nazaire Ville, de Nordenham, de Varel, d'Augsbourg, de Laupheim et de Filton, une analyse approfondie a été réalisée afin d'évaluer si au 31 décembre 2007 il était satisfait aux exigences de la norme IFRS 5 pour le classement de ceux-ci en groupe(s) d'actifs à céder détenu(s) pour vente. Compte tenu de la situation du projet au 31 décembre 2007, l'ampleur des mesures restant à prendre pour la réalisation du projet de cession de tous les sites est apparue telle que des modifications significatives du projet de vente n'auraient rien d'improbable.

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

5. Informations sectorielles

Le Groupe découpe son activité en cinq divisions (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- **Airbus** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de ligne commerciaux de plus de 100 sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire ;

- **Avions de Transport Militaire** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale ;
- **Eurocopter** — Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et services de maintenance ;

- **Défense & Sécurité** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés ;
- **Astrium** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux ; et prestations de services spatiaux.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les impacts de la consolidation, la fonction holding du Siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne « Siège / Élimin. ». Les « Autres Activités » comprennent le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés et d'avions commerciaux légers, de composants aéronautiques ainsi que des services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Diverses activités	Siège / Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	25 216	1 140	4 172	5 465	3 550	1 269	18	40 830
Chiffre d'affaires entre segments	(526)	(193)	(146)	(522)	(12)	(308)	0	(1 707)
Chiffre d'affaires	24 690	947	4 026	4 943	3 538	961	18	39 123
Résultat sectoriel	(904)	(156)	210	307	165	94	41	(243)
dont pertes de valeur pour immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
dont dotations aux autres provisions (voir Note 22c)	(3 084)	(27)	(325)	(622)	(103)	(56)	(226)	(4 443)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	11	5	0	194	210
Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices	(904)	(156)	210	318	170	94	235	(33)
Cessions d'écarts d'acquisition	0	0	0	12	0	0	0	12
Amortissements exceptionnels / cessions	23	1	1	10	4	0	34	73
EBIT* hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 5c)	(881)	(155)	211	340	174	94	269	52
Résultat financier, net								(737)
Produit d'impôts de l'exercice								333
Perte de l'exercice								(437)
Perte nette imputable aux :								
Actionnaires de la société mère								(446)
Intérêts minoritaires								9
AUTRES INFORMATIONS								
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition [goodwill]) ⁽¹⁾	34 162	2 523	5 281	9 463	6 059	1 055	(243)	58 300
dont écart d'acquisition	6 374	12	111	2 431	574	0	17	9 519
Participations mises en équivalence	0	0	3	89	15	9	2 122	2 238
Passifs sectoriels ⁽²⁾	27 189	2 213	4 383	10 015	6 037	946	(584)	50 199
dont provisions (voir Note 22)	6 642	40	1 079	2 919	688	233	832	12 433
Dépenses d'investissement (y compris, actifs loués)	946	102	206	233	446	57	68	2 058
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 238	28	76	140	166	42	82	1 772
Frais de recherche et développement	2 175	16	93	169	78	8	69	2 608

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées et l'actif d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas les bénéfices des sociétés affiliées, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Diverses activités	Siège / Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	25 190	2 200	3 803	5 864	3 212	1 257	30	41 556
Chiffre d'affaires entre segments	(820)	(226)	(155)	(557)	(10)	(336)	(18)	(2 122)
Chiffre d'affaires	24 370	1 974	3 648	5 307	3 202	921	12	39 434
Résultat sectoriel	(602)	71	257	270	122	(288)	296	126
dont pertes de valeur pour immobilisations incorporelles et corporelles	(148) ⁽⁴⁾	0	0	0	0	(45) ⁽²⁾	0	(193)
dont dotations aux autres provisions (voir Note 22c)	(2 479)	(2)	(267)	(549)	(83)	(178)	227	(3 331)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	17	5	0	130	152
Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices	(602)	71	257	287	127	(288)	426	278
Ajustement subséquent de l'écart d'acquisition	0	0	0	52	0	0	12	64
Amortissements exceptionnels	30	4	0	9	3	0	11	57
EBIT* hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 5c)	(572)	75	257	348	130	(288)	449	399
Résultat financier, net								(244)
Produits d'impôts de l'exercice								81
Bénéfice net de l'exercice								115
Bénéfice net imputable aux :								
Actionnaires de la société mère								99
Intérêts minoritaires								16
AUTRES INFORMATIONS								
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition [goodwill]) ⁽¹⁾	33 958	1 716	4 593	9 591	5 488	1 168	490	57 004
dont écart d'acquisition	6 374	12	111	2 476	575	0	17	9 565
Participations mises en équivalence	0	0	2	88	10	10	1 985	2 095
Passifs sectoriels ⁽³⁾	24 096	1 515	3 847	10 398	4 563	1 095	91	45 605
dont provisions (voir Note 22)	6 124	13	1 069	3 223	899	300	835	12 463
Dépenses d'investissement (y compris, actifs loués)	1 750	121	110	214	462	68	130	2 855
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 140	30	74	131	126	88	102	1 691
Frais de recherche et développement	2 035	13	78	195	71	6	60	2 458

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées et l'actif d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas les bénéfices des sociétés affiliées, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Charges de dépréciation se rapportant à Sogerma.

(3) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

(4) Charge de dépréciation se rapportant essentiellement au programme A380.

En 2006, le poste « EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels » comprend au niveau Siège principal / Conso l'élimination d'une dotation aux provisions pour contrats déficitaires (352 millions d'euros) constatée dans la division Airbus afin de tenir compte de la marge positive du contrat A400M au niveau du groupe EADS. Du fait de l'accroissement du prix de revient du contrat, une régularisation négative d'un montant de (66) millions d'euros a dû être constatée au niveau du groupe pour ajuster l'EBIT* antérieurement constaté pour au titre des exercices 2003 à 2006.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

D'une façon générale, les opérations entre secteurs ont lieu aux conditions ordinaires du marché. Les ventes entre secteurs ont lieu principalement entre Eurocopter, Défense & Sécurité et Airbus, car les divisions Eurocopter et Défense & Sécurité font office de fournisseurs pour les avions Airbus. En outre, Airbus intervient comme principal fournisseur concernant le programme A400M qui est dirigé par la division Avions de Transport Militaire.

Les dépenses d'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (à l'exclusion

des compléments d'écarts d'acquisition, d'un montant de 9 millions d'euros en 2007 et de 64 millions d'euros en 2006 ; pour plus de détails, voir la Note 5e) « Dépenses d'investissement »).

c) EBIT* hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses

performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relativement à la fusion EADS, au regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation y afférentes. L'EBIT* hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques des unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices	(33)	278	2 712
Cessions d'écarts d'acquisition / ajustement ultérieur de l'écart d'acquisition (voir la Note 4 c.)	12	64	0
Amortissements exceptionnels / cessions (immobilisations)	73	57	136
Amortissements exceptionnels (autres)	0	0	4
EBIT* hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	52	399	2 852

d) Chiffre d'affaires par destination

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Allemagne	4 332	4 126	3 235
France	3 450	4 271	3 511
Royaume-Uni	1 991	2 953	2 682
Espagne	1 173	1 361	1 017
Autres pays européens	6 436	4 465	3 126
Amérique du nord	7 923	9 425	9 026
Asie / Pacifique	8 826	7 857	7 734
Moyen-Orient	2 507	3 334	1 860
Amérique latine	2 054	1 213	645
Autres pays	431	429	1 370
Chiffre d'affaires consolidé	39 123	39 434	34 206

Les montants de chiffre d'affaires sont répartis par zones géographiques en fonction du lieu d'implantation du client.

e) Dépenses d'investissement

(en millions d'€)	2007	2006	2005
France	819	968	946
Allemagne	477	789	962
Royaume-Uni	512	715	707
Espagne	161	187	150
Autres pays	59	49	53
Dépenses d'investissement hors actifs loués	2 028	2 708	2 818
Actifs loués	30	147	40
Dépenses d'investissement consolidées	2 058	2 855	2 858

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

f) Immobilisations corporelles par zone géographique

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Allemagne	3 715	3 909	3 852
France	3 908	3 548	3 140
Royaume-Uni	3 028	3 177	2 682
Espagne	976	937	901
Autres pays	447	615	857
Immobilisations corporelles par zone géographique	12 074	12 186	11 432

Les immobilisations corporelles réparties par zones géographiques excluent les actifs loués (2007 : 1 319 millions d'euros, 2006 : 1 992 millions d'euros et 2005 : 2 385 millions d'euros).

6. Chiffre d'affaires

En 2007, le chiffre d'affaires a atteint 39 123 millions d'euros contre 39 434 millions d'euros en 2006 et 34 206 millions d'euros en 2005. En 2007, le chiffre d'affaires a diminué par rapport à 2006 essentiellement au sein des divisions Avions de Transport Militaire et Défense. La baisse constatée pour la division Défense est due au changement de pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % à 37,5 %. Sur une base comparable, les revenus de 2006 auraient été inférieurs de 418 millions d'euros. Les revenus ont augmenté principalement chez Eurocopter et Astrium.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long

Détail du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires total	39 123	39 434	34 206
Dont provenant de la livraison de biens et services	31 813	31 487	28 649
Dont provenant des contrats à long terme	6 241	7 001	4 706

Le chiffre d'affaires provenant des contrats à long terme a baissé en 2007 au sein de la division Avions de Transport Militaire dans le cadre du programme A400M, diminution partiellement compensée par les divisions Défense & Sécurité et Astrium.

terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes. En 2007, les revenus générés par la livraison de marchandises et la prestation de services comprennent des revenus de prestations de service comprenant la vente de pièces de rechange, pour un montant de 4 554 millions d'euros.

Pour de plus amples détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou région géographique, se reporter à la Note 5, « Informations sectorielles ».

7. Coûts par fonctions

Les montants de stocks constatés en coûts des produits vendus durant l'exercice représentent 25 259 millions d'euros (2006 : 26 267 millions d'euros ; 2005 : 20 800 millions d'euros).

Le **coût des produits vendus** comprend les dotations aux amortissements résultant des ajustements à la juste valeur

Les **frais de personnel** se composent de :

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Traitements, salaires et cotisations sociales	8 696	8 397	8 108
Coût de retraite périodique net (voir Note 22 b)	385	334	377
Total	9 081	8 731	8 485

d'actifs immobilisés et de stocks à hauteur de 49 millions d'euros (2006 : 27 millions d'euros ; 2005 : 136 millions d'euros) se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA.

La baisse de la **marge brute** d'EADS de 4 712 millions d'euros à 4 321 millions d'euros reflète entre autres les charges entraînées par les programmes A350 et A400M ainsi que par la restructuration Power8.

8. Autres produits

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Autres produits	233	297	222
dont produits tirés des biens donnés en location	37	47	48
dont produits des cessions d'actifs immobilisés	92	23	39
dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	11	3	9

Les **autres produits** en 2007 comprennent, entre autres, le gain réalisé sur la vente de biens à Vélizy, à Villepreux et à Montigny-le-Bretonneux pour un montant de 50 millions d'euros, ainsi que le gain sur la vente d'immeubles de placement

à Neuaubing et à Nabern, d'un montant de 20 millions d'euros, alors qu'en 2006 ils comprenaient le gain réalisé sur la vente de LFK GmbH et de TDW GmbH, d'un montant de 111 millions d'euros.

9. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	210	152	210
Autres produits liés aux participations	86	37	15
Total	296	189	225

La **part des résultats des sociétés mises en équivalence** en 2007 est principalement dérivée du résultat de la participation dans Dassault-Aviation, d'un montant de 194 millions d'euros (2006 : 130 millions d'euros ; 2005 : 205 millions d'euros). Le Groupe Dassault-Aviation a publié un bénéfice net 2007 de 382 millions d'euros (2006 : 281 millions d'euros) sur lequel EADS a retenu en quote-part un montant de 177 millions d'euros (2006 : 130 millions d'euros) compte tenu de sa participation de 46,3 % au capital. En 2007, la quote-part de résultat de Dassault-Aviation comprend des ajustements positifs au titre de l'impact des normes IFRS sur les

exercices antérieurs, d'un montant de 17 millions d'euros (2006 : 0 million d'euros ; 2005 : 64 millions d'euros).

Les autres produits liés aux participations comprennent en 2007 la plus-value de 46 millions d'euros sur la vente de la participation de 2,13 % dans Embraer et le paiement d'un dividende d'Eurofighter Jagdflugzeug GmbH, d'un montant de 13 millions d'euros. En 2006, les autres produits liés aux participations comprennent la plus-value de 17 millions d'euros réalisée sur la vente de la participation de 13 % dans Diehl BGT Defence GmbH & Co. KG.

10. Résultat financier

Les charges d'intérêts de 2007 comprennent des produits d'intérêts de 502 millions d'euros (2006 : 454 millions d'euros ; 2005 : 423 millions d'euros) et des charges financières de (701) millions d'euros (2006 : (575) millions d'euros ; 2005 : (578) millions d'euros). Le résultat financier inclut le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts relatifs aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de 289 millions d'euros (2006 : 266 millions d'euros ; 2005 : 236 millions d'euros) ainsi que les intérêts sur les dettes financières.

Les autres résultats financiers en 2007 comprennent, entre autres, les effets de change négatifs d'Airbus (274) millions d'euros (impact négatif en 2006 : (136) millions d'euros ; impact positif en 2005 : 147 millions d'euros), les charges générées par l'actualisation des provisions non courantes chez Airbus, d'un montant de (202) millions d'euros (2006 : (22) millions d'euros) et une charge résultant de la variation de la juste valeur d'instruments financiers dérivés incorporés non utilisés dans des relations de couverture, pour un montant de (5) millions d'euros (impact positif en 2006 : 46 millions d'euros ; impact négatif en 2005 : (108) millions d'euros).

11. Impôt sur les bénéfices

L'analyse du produit / (charge) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Charges d'impôts de l'exercice	(64)	(112)	(439)
Produit (charge) d'impôts différés	397	193	(386)
Total produit / (charge) d'impôt sur les bénéfices	333	81	(825)

La société mère du Groupe, EADS N.V., dont le Siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,5 % au 31 décembre 2007 (29,6 % pour 2006 et 31,5 % pour 2005). En 2006, une nouvelle loi fiscale a été adoptée réduisant le taux d'impôt sur les sociétés à partir de 2007 à 25,5 %.

Les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés aux 31 décembre 2007 et 2006 en appliquant un taux d'imposition de 34,43 % aux différences temporaires. En 2004, le taux d'impôt sur les sociétés en France était de 33 1 / 3 %, auquel s'ajoutaient une contribution additionnelle de 3 % et une contribution sociale de 3,3 %. En 2004, la Loi de finances pour 2005 a été adoptée, donnant lieu à une réduction de la contribution additionnelle, qui passait à 1,5 % en 2005 et à zéro à partir de 2006. En conséquence, le taux d'imposition appliqué pour 2007 et 2006 en France est de 34,43 % (2005 : 34,93 %).

En 2007, le gouvernement allemand a promulgué une nouvelle législation fiscale (« Unternehmensteuerreformgesetz 2008 ») qui

a baissé le taux de l'impôt fédéral sur les bénéfices de 25 % à 15 %, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. En outre, il y a une majoration (« Solidaritätszuschlag ») de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral sur les bénéfices. Pour la taxe professionnelle, le taux d'évaluation de base a été réduit de 5 % à 3,5 %, mais la déductibilité fiscale de cette taxe a été abolie. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands au 1^{er} janvier 2007 est de 30 % (2006 et 2005 : 38,5 %).

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le gouvernement espagnol a promulgué le 28 novembre 2006 une modification du taux de l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2007 et 2008. Au 1^{er} janvier 2007, le taux de l'impôt sur les sociétés en Espagne a baissé de 35 % à 32,5 % et à partir de 2008 à 30 %. En conséquence, l'actif et le passif d'impôts différés des entités espagnoles du Groupe ont été calculés à l'aide du taux d'imposition promulgué de 30 %.

Toutes les filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national, notamment le Royaume-Uni 28 % (en 2006 : 30 %).

Le tableau ci-après présente un rapprochement du produit / (charge) d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandaises de 25,5 % au 31 décembre 2007, de 29,6 % au 31 décembre 2006 et de 31,5 % au 31 décembre 2005 – au produit ou à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Bénéfice (perte) avant impôts	(770)	34	2 535
* Taux théorique d'impôt sur les sociétés	25,5 %	29,6 %	31,5 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	196	(10)	(799)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	133	65	(54)
Résultats des participations non taxables / sociétés affiliées	109	103	62
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	20	34	35
Changement de taux d'imposition	(106)	85	(1)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(3)	(198)	(14)
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	(19)	(30)	(28)
Divers	3	32	(26)
Produit (charge) d'impôts constaté	333	81	(825)

La variation des provisions pour moins-value reflète la mise à jour des estimations quant à la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés pour les entités imposables dans un avenir prévisible. En 2006, les provisions pour moins-value ont augmenté pour Airbus, tandis que certaines d'entre elles ont été partiellement débloquées chez Astrium. En outre en 2006, un contrôle fiscal de DASA pour les exercices de 1994 à 1999 a été finalisé. Conformément au pacte d'actionnaires d'EADS, les charges fiscales correspondantes ont été remboursées par Daimler AG. L'actif d'impôts différés a donc été ajusté, d'où

de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

une écriture de régularisation de 39 millions d'euros, et a été inclus dans la ligne « Divers ».

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés.

Les impôts différés se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2006		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2007	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI / IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Économie (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	14	(209)	0	(24)	0	48	22	(193)
Immobilisations corporelles	106	(1 224)	0	20	0	103	152	(1 147)
Participations et actifs financiers non courants	51	(97)	4	0	0	137	131	(36)
Stocks	669	(227)	0	(10)	0	33	895	(430)
Créances et autres actifs	87	(2 445)	(6)	0	0	218	84	(2 230)
Charges constatées d'avance	1	(23)	0	15	0	(8)	1	(16)
Provisions pour régimes de retraite	1 043	0	(173)	(3)	0	(225)	642	0
Autres provisions	944	(71)	0	(3)	0	722	1 752	(160)
Dettes	782	(508)	129	(8)	0	(359)	690	(654)
Produits constatés d'avance	529	(24)	0	(7)	0	(36)	486	(24)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 425	0	0	(26)	45	(296)	1 148	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	5 651	(4 828)	(46)	(46)	45	337	6 003	(4 890)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(664)	0	0	8	0	60	(596)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 363)	2 363	0	0	0	0	(2 702)	2 702
Actifs (passifs) d'impôts différés, net	2 624	(2 465)	(46)	(38)	45	397	2 705	(2 188)

(1) « Autres » comprend essentiellement l'effet des taux de change et les modifications du périmètre de consolidation.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés dans un avenir prévisible. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront donc augmenter ou diminuer en conséquence. Le Groupe a divers différends non résolus avec les autorités fiscales de différentes collectivités territoriales concernant les exercices fiscaux pour lesquels un redressement demeure possible. EADS estime avoir enregistré des provisions

suffisantes pour les impôts sur les bénéfices futurs qu'elle pourrait devoir pour tous les exercices fiscaux pour lesquels un redressement demeure possible. Sur l'ensemble des entreprises qui ont été en perte pendant deux années successives au moins, un actif total d'impôts différés de 35 millions d'euros (en 2006 : 102 millions d'euros). D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) à leurs propres bénéfices prévisionnels ou (ii) aux bénéfices d'autres entreprises intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « steuerliche Organschaft » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	RU	Pays-Bas	Autres pays	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Déficits fiscaux reportables	507	630	58	1 610	17	43	2 865	3 514
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	-	586	-	-	-	-	586	880
Reports de crédits d'impôt	-	-	300	-	5	-	305	249
Incidence fiscale	174	183	318	451	10	12	1 148	1 425
Dépréciations	(28)	(77)	-	(399)	-	(4)	(508)	(513)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	146	106	318	52	10	8	640	912

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un

délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (2 millions d'euros) expirera en 2014. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 9 ans.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2007	2006
Actif net d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice	159	604
Économie d'impôts différés au compte de résultat	397	193
Impôts différés comptabilisés directement en AOCl (IAS 39)	127	(638)
Variation des gains actuariels des régimes à prestations définies	(173)	(24)
Autres	7	24
Actif net d'impôts différés en fin d'exercice	517	159

Les détails des impôts différés comptabilisés en capitaux propres se présentent comme suit :

(en millions d'€)	2007	2006
Investissements disponibles à la vente	(2)	(6)
Couvertures de flux de trésorerie	(1 582)	(1 705)
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	226	399
Total	(1 358)	(1 312)

Notes annexes aux bilans consolidés selon les normes IFRS

12. Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous détaille les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des actifs incorporels au 31 décembre 2007 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Écarts d'acquisition	10 710	(29)	9	(29)	0	(12)	10 649
Coûts de développement capitalisés	885	(18)	93	(2)	2	(2)	958
Autres immobilisations incorporelles	1 140	(7)	163	7	0	0	1 303
Total	12 735	(54)	265	(24)	2	(14)	12 910

Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Écarts d'acquisition	(1 145)	9	0	6	0	0	(1 130)
Coûts de développement capitalisés	(12)	0	(46)	0	(2)	2	(58)
Autres immobilisations incorporelles	(723)	7	(181)	7	0	0	(890)
Total	(1 880)	16	(227)	13	(2)	2	(2 078)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Écarts d'acquisition	9 565	(20)	9	(23)	0	(12)	9 519
Coûts de développement capitalisés	873	(18)	47	(2)	0	0	900
Autres immobilisations incorporelles	417	0	(18)	14	0	0	413
Total	10 855	(38)	38	(11)	0	(12)	10 832

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2006 se présentent comme suit :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2006
Écarts d'acquisition	11 306	2	64	15	0	(677) ⁽¹⁾	10 710
Coûts de développement capitalisés	466	3	411	0	5	0	885
Autres immobilisations incorporelles	1 023	0	161	23	(8)	(59)	1 140
Total	12 795	5	636	38	(3)	(736)	12 735

Amortissements / pertes de valeur

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2006
Écarts d'acquisition	(1 139)	0	0	(6)	0	0	(1 145)
Coûts de développement capitalisés	(4)	0	(7)	0	(1)	0	(12)
Autres immobilisations incorporelles	(600)	0	(196)	10	8	55	(723)
Total	(1 743)	0	(203)	4	7	55	(1 880)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2006
Écarts d'acquisition	10 167	2	64	9	0	(677) ⁽¹⁾	9 565
Coûts de développement capitalisés	462	3	404	0	4	0	873
Autres immobilisations incorporelles	423	0	(35)	33	0	(4)	417
Total	11 052	5	433	42	4	(681)	10 855

(1) Ajustement ultérieur du coût du regroupement d'entreprises Airbus pour un montant de (613) M € et finalisation du contrôle fiscal pour un montant de (64) M € (voir ci-dessous pour plus de détails).

Le 7 juin 2006, BAE Systems a levé une option de vente pour la cession à EADS de sa participation de 20 % dans Airbus à une juste valeur de 2 750 millions d'euros (dette comptabilisée au 31 décembre 2005 à la valeur estimée de 3 500 millions d'euros). La transaction a pris effet au 13 octobre 2006. Conformément au pacte d'actionnaires d'Airbus, une banque d'affaires indépendante a déterminé le prix d'achat. Comparé à la contrepartie conditionnelle de 2005 pour le regroupement d'entreprises Airbus, le prix de revient de l'acquisition de la participation de 20 % dans Airbus a été réduit, d'où une baisse de l'écart d'acquisition à hauteur de 613 millions d'euros, chiffre qui prend en compte un paiement de dividende à BAE Systems pour un montant de 129 millions d'euros en 2006, ainsi que les frais de transaction.

En 2006, un contrôle fiscal de DASA pour les exercices de 1994 à 1999 a été finalisé. Conformément au pacte d'actionnaires d'EADS, les charges fiscales correspondantes ont été remboursées par Daimler AG. Ainsi, les actifs d'impôts différés et l'écart d'acquisition ont été ajustés au 31 décembre 2006 d'un montant de 52 millions d'euros pour la division Défense & Sécurité et d'un montant de 12 millions d'euros pour le Siège principal.

Le 3 août 2006, EADS a acquis 40 % des actions du groupe Atlas Elektronik, spécialisé dans le matériel et les systèmes pour les forces navales, qui est consolidé proportionnellement. La différence entre le prix d'achat et l'actif net acquis a engendré un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

EADS a effectué des tests de dépréciation au niveau des UGT (au niveau sectoriel ou au niveau immédiatement inférieur) pendant le quatrième trimestre de l'exercice.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les écarts d'acquisition étaient affectés aux unités génératrices de trésorerie comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Autres activités	Siège / Élimin.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2007	6 374	12	111	2 431	574	0	17	9 519
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2006	6 374	12	111	2 476	575	0	17	9 565

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation d'EADS sont fondées sur les prévisions d'exploitation existantes.

Les prévisions d'exploitation existantes tiennent compte des données économiques générales émanant d'études macro-économiques et financières extérieures. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 3 à 4 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs sont également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis.

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2007, le portefeuille total de couverture, avec des échéances jusqu'en 2013, totalise 51 milliards de dollars des États-Unis (dont 6 milliards de dollars des États-Unis concernent des couvertures en USD / GBP) et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2008 à 2012). Le taux de couverture moyen USD / € du portefeuille de couverture USD / € jusqu'en 2013 s'élève à 1,26 USD / € et pour le portefeuille de couverture USD / GBP jusqu'en 2012 s'élève à 1,71 USD / GBP. Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les unités génératrices de trésorerie, la direction a présumé des taux de change futurs de 1,45 USD / € à partir de 2008 et de 0,70 GBP / € à partir de 2008, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en dollars des États-Unis et en livres sterling qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus et dans une moindre mesure par les autres divisions d'EADS.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales est égale en général à 2 % et est demeurée inchangée par rapport aux exercices précédents. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Le secteur Airbus

Lorsqu'il s'agit d'effectuer des tests de dépréciation, le segment Airbus est considéré comme constituant une seule UGT. L'écart d'acquisition attribué à Airbus se rapporte à l'apport d'Airbus Royaume-Uni, d'Airbus Allemagne et d'Airbus Espagne.

Le test de dépréciation pour Airbus a été effectué sur la base de la méthode de la juste valeur diminuée des frais de vente. Les principales hypothèses et le montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

L'estimation se fonde sur les hypothèses clés spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la direction à la date des présents états financiers consolidés :

- Les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices sont fondées sur le plan d'exploitation d'Airbus. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La valeur terminale est fondée sur une vision normative couvrant un cycle aéronautique complet. La famille des long-courriers est reflété séparément sur la base du dossier commercial du programme A350 XWB.
- Les prévisions générales de marché d'Airbus ont été utilisées comme hypothèse d'activité à long terme avec maintien de la part actuelle de marché famille par famille. On ne prévoit aucun marasme grave du marché. Les prévisions de flux de trésorerie comprennent l'intégralité des économies de coûts estimées du programme Power8.
- Les flux de trésorerie ont été déterminés pour chaque devise (dollar des États-Unis et euro). En conséquence, les taux d'actualisation appliqués reflètent l'écart de taux d'intérêt entre les zones dollar et euro. Les flux de trésorerie libellés en USD ont été actualisés à l'aide d'une moyenne pondérée du coût du capital après impôt (WACC) de 9,3 %, tandis que le WACC des flux de trésorerie libellés en euros était de 9,5 %. Les flux actualisés en USD ont ensuite été convertis en euros à l'aide du cours au comptant du marché euro / USD (pour la valeur terminale, le cours à terme appliqué est de 1,50 USD / €).

- La valeur comptable, ainsi que le flux de trésorerie prévu, comprennent les bénéfices du portefeuille existant de couvertures à la fin de décembre 2007.

En ce qui concerne l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente pour le CGU Airbus, la direction d'EADS estime fort peu probable un changement des hypothèses clés ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible dans les domaines suivants :

- Une fluctuation de 5 centimes du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis modifierait le montant recouvrable de + 3,4 milliards d'euros (pour 5 centimes de moins) ou de - 3,1 milliards d'euros (pour 5 centimes de plus).
- Une réduction de 0,5 % du taux de croissance à perpétuité entraînerait une réduction de - 0,9 milliard d'euros du montant recouvrable.
- Une augmentation de 50 points de base du WACC pourrait modifier le montant recouvrable de - 1,8 milliard d'euros, tandis qu'une diminution aurait pour conséquence un changement de + 2 milliards d'euros.
- Une réalisation à 50 % des économies de trésorerie prévues dans le cadre du programme Power8 modifierait le montant recouvrable de - 11,3 milliards d'euros. Un tel déficit déclencherait forcément des mesures structurelles supplémentaires dont l'amplitude ne peut être mesurée à ce stade.

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus indique que, si on les envisage individuellement, aucun des impacts (négatifs) estimés des domaines sensibles n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS.

Autres segments d'EADS

Le test de dépréciation pour toutes les autres unités génératrices de trésorerie se fonde sur le calcul de la valeur d'utilité, obtenue en appliquant un taux d'escompte avant impôt de 12,1 %.

Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation existantes couvrant une période de cinq ans.

Pour la division Défense & Sécurité, les prévisions d'exploitation tablent sur une croissance durable. Celle-ci est impulsée par une forte prise de commandes en 2007 et par de nouvelles commandes clés attendues au cours des trois années à venir, par exemple la troisième tranche d'Eurofighter et des contrats à l'exportation – il s'agit de commandes à l'exportation de véhicules aériens sans pilote (drones) et de missiles. La marge d'exploitation de la division devrait augmenter au cours de la période de planification des opérations grâce à la croissance constante des volumes et devrait bénéficier des programmes d'économies de coûts qui ont été initiés.

Le carnet de commandes de la division Astrium au 31 décembre 2007 (y compris satellites, lanceurs, missiles balistiques et services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires attendue pour cette division sur la période de prévisions d'exploitation. La réussite du lancement de Skynet 5A et 5B en 2007, en dépit de la poursuite du développement et de la production des satellites Skynet V et de l'infrastructure au sol, a eu un impact positif sur le flux de trésorerie de 2007 de la Division Astrium d'EADS et son apport sera positif à l'avenir, grâce au niveau accéléré de revenus en provenance du Ministère de la Défense du Royaume-Uni (MoD).

Les montants recouvrables de toutes les unités génératrices de trésorerie ont été supérieurs à leurs valeurs comptables, ce qui justifie qu'il n'y ait pas eu de dépréciation des écarts d'acquisition en 2007 et 2006.

Coûts de développement

EADS a capitalisé un montant cumulé de 900 millions d'euros au 31 décembre 2007 (873 millions d'euros au 31 décembre 2006) en immobilisations incorporelles générées en interne, essentiellement au titre du programme Airbus A380.

L'amortissement de l'actif incorporel du programme A380 a débuté lors de l'entrée dans la chaîne de montage finale, selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

13. Immobilisations corporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 142	(49)	135	(49)	419	(126)	6 472
Installations, matériels et outillages techniques	10 063	(314)	402	(59)	1 355	(313)	11 134
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	5 067	(170)	203	(37)	(12)	(1 195)	3 856
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 618	(137)	1 066	(1)	(2 059)	(13)	2 474
Total	24 890	(670)	1 806	(146)	(297)	(1 647)	23 936

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 319)	10	(259)	22	34	88	(2 424)
Installations, matériels et outillages techniques	(5 886)	191	(967)	44	122	304	(6 192)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 462)	77	(263)	33	68	665	(1 882)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(45)	1	(2)	0	0	1	(45)
Total	(10 712)	279	(1 491)	99	224	1 058	(10 543)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	3 823	(39)	(124)	(27)	453	(38)	4 048
Installations, matériels et outillages techniques	4 177	(123)	(565)	(15)	1 477	(9)	4 942
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	2 605	(93)	(60)	(4)	56	(530)	1 974
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 573	(136)	1 064	(1)	(2 059)	(12)	2 429
Total	14 178	(391)	315	(47)	(73)	(589)	13 393

(1) Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA est passé de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007, d'où un impact de (64) M € en 2007.

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2006 se présentent comme suit :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2006
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sol d'autrui	5 739	(2)	175	1	314	(85)	6 142
Installations, matériels et outillages techniques	8 178	(28)	385	17	1 653 ⁽¹⁾	(142)	10 063
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	6 238	(233)	315	(30)	(767) ⁽¹⁾	(456)	5 067
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 474	27	1 404	(8)	(1 259)	(20)	3 618
Total	23 629	(236)	2 279	(20)	(59)	(703)	24 890

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2006
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sol d'autrui	(2 096)	2	(285)	0	(8)	68	(2 319)
Installations, matériels et outillages techniques	(4 568)	3	(869)	(11)	(576) ⁽²⁾	135	(5 886)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(3 104)	103	(289)	30	619 ⁽²⁾	179	(2 462)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(44)	0	0	0	(1)	0	(45)
Total	(9 812)	108	(1 443)	19	34	382	(10 712)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2006
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sol d'autrui	3 643	0	(110)	1	306	(17)	3 823
Installations, matériels et outillages techniques	3 610	(25)	(484)	6	1 077 ⁽³⁾	(7)	4 177
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 134	(130)	26	0	(148) ⁽³⁾	(277)	2 605
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 430	27	1 404	(8)	(1 260)	(20)	3 573
Total	13 817	(128)	836	(1)	(25)	(321)	14 178

(1) Reclassification de la valeur au prix de revient, de « autres matériels, matériels d'usine et de bureau » à « installations, matériels et outillages techniques » afin d'harmoniser les présentations, pour un montant de 848 M €.

(2) Reclassification des amortissements cumulés de « autres matériels, matériels d'usine et de bureau » à « installations, matériels et outillages techniques » afin d'harmoniser les présentations, pour un montant de 587 M €.

(3) Reclassification de la valeur comptable nette de « autres matériels, matériels d'usine et de bureau » à « installations, matériels et outillages techniques » afin d'harmoniser les présentations, pour un montant de 261 M €.

Les amortissements pour 2006 du poste **Immobilisations corporelles** comprennent des pertes de valeur de 189 millions d'euros qui concernent principalement Airbus (A380) et Sogerma.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les **immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement à hauteur de montants de 121 millions d'euros et 140 millions d'euros, nets d'amortissements cumulés de 128 millions d'euros et 399 millions d'euros. La dotation aux amortissements correspondante pour 2007 s'est élevée à 12 millions d'euros (2006 : 35 millions d'euros ; 2005 : 31 millions d'euros). En ce qui concerne les immeubles de placement, voir la Note 33 « Immeubles de placement ».

Les « **Autres matériels, matériels d'usine et de bureau** » recouvrent les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple représentant une valeur nette comptable de

Les montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2007 :

(en millions d'€)	
au plus tard en 2008	84
après 2008 et au plus tard en 2012	219
après 2012	151
Total	454

ii) Les contrats qui ont été comptabilisés comme des contrats de « location simple » car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au

client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 26, « Produits constatés d'avance »).

La valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple est la suivante :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
(i) Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	600	1 216
Provision pour dépréciation	(102)	(272)
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple	498	944
(ii) Avions correspondants à des contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	821	1 048
Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple	1 319	1 992

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 29 « Engagements hors bilan ».

14. Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations mises en équivalence, des autres investissements et des actifs financiers non courants :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Participations mises en équivalence	2 238	2 095
Autres participations financières et actifs financiers non courants		
Autres participations financières	404	545
Autres actifs financiers non courants	1 149	1 121
Total	1 553	1 666
Portion courante des autres actifs financiers non courants	166	103

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent la participation d'EADS dans le groupe Dassault-Aviation (46,30 % au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006) pour un montant de 2 121 millions d'euros et 1 985 millions d'euros respectivement. Le groupe Dassault-Aviation a publié en 2007 un bénéfice net de 382 millions d'euros (2006 : 281 millions d'euros) sur lequel EADS a reconnu une quote-part de

177 millions d'euros (2006 : 130 millions d'euros) correspondant à son pourcentage de détention du capital. En 2007, les produits liés aux participations de Dassault-Aviation comprenaient également une régularisation positive de 17 millions d'euros (2006 : 0 million d'euro) conformément aux normes IFRS. En outre, au 31 décembre 2007, (6) millions d'euros (en 2006 : 34 millions d'euros) ont été constatés en AOCI en rapport avec la participation dans Dassault-Aviation.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des données financières concernant la participation de 46,3 % d'EADS dans Dassault-Aviation aux 31 décembre 2007 et 2006 :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Quote-part du bilan de la société mise en équivalence :		
Actifs non courants	1 949	1 549
Actifs courants	2 487	2 353
Dettes non courantes	145	175
Dettes courantes	2 554	2 126
Total capitaux propres	1 737	1 601
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société mise en équivalence :		
Chiffre d'affaires	1 891	1 529
Bénéfice net	177	130
Valeur nette de l'investissement	2 121	1 985

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les autres participations financières concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non consolidées, dont la plus significative au 31 décembre 2007 est la participation de 10 % dans Irkut de 62 millions d'euros (2006 : 77 millions d'euros). Les participations dans Embraer ont été vendues en février 2007 (2006 : 123 millions d'euros).

Les autres actifs financiers non courants de 1 149 millions d'euros (2006 : 1 121 millions d'euros) et la **portion courante des actifs financiers non courants** d'un montant de 166 millions d'euros (en 2006 : 103 millions d'euros) comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 29, « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui

est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Montant brut des prêts en cours aux clients	346	247
Provisions pour perte de valeur	(79)	(90)
Valeur nette comptable totale des prêts	267	157

Les créances au titre des contrats de location-financement dans le cadre du financement des appareils sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Créances sur loyers minimums	795	901
Produits financiers constatés d'avance	(105)	(162)
Provisions pour dépréciation	(112)	(109)
Valeur nette comptable totale des créances au titre des contrats de location-financement	578	630

Les créances sur loyers minimums à recevoir dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivantes (montants non actualisés) :

(en millions d'€)	
au plus tard en 2008	128
après 2008 et au plus tard en 2012	269
après 2012	398
Total au 31 décembre 2007	795

Les autres actifs financiers non courants comprennent également 470 millions d'euros et 437 millions d'euros d'autres prêts aux 31 décembre 2007 et 2006 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Des dépôts bancaires sur compte séquestre de 677 millions d'euros et 927 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2007 et 2006 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux mêmes opérations.

15. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2007 et 2006 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Matières premières et fournitures de production	1 596	1 283
En-cours de production	12 253	11 260
Produits finis comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	1 217	1 224
Avances versées aux fournisseurs	3 840	3 125
Total	18 906	16 892

L'augmentation des en-cours de production de 993 millions d'euros est essentiellement due aux programmes Airbus A380 et A400M et une augmentation de la production d'Eurocopter, partiellement compensée par le passage de la consolidation proportionnelle de MBDA de 50 % à 37,5 % pour un montant de

(318) millions d'euros. L'accroissement des avances versées aux fournisseurs reflète principalement les activités d'Airbus concernant le financement des fournisseurs et, dans la division Défense, le Matériel de production de la série Eurofighter.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis destinés à la revente est de 1 565 millions d'euros pour 2007 (2006 : 1 559 millions d'euros), tandis que celui des en-cours de production est de 13 632 millions d'euros (2006 : 12 186 millions d'euros). Des dévaluations sont

enregistrées pour les produits finis et les services lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé du contrat dépassera le total des produits générés par celui-ci. Les charges de dépréciation de 2007 et 2006 pour les en-cours de production se rapportent essentiellement au programme A380.

16. Créances clients

Les créances clients aux 31 décembre 2007 et 2006 sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Créances sur ventes de biens et de services	5 026	5 227
Provisions pour créances douteuses	(387)	(375)
Total	4 639	4 852

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2007 et 2006, des créances clients s'élevant respectivement à 175 millions d'euros et 132 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de la méthode de l'**avancement des travaux** au 31 décembre 2007, un montant de 1 488 millions d'euros (en 2006 : 1 477 millions d'euros) au titre des contrats de construction est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

(en millions d'€)	2007
Contrats de construction : actifs	5 134
Contrats de construction : dettes	(5 409)
Contrats de construction, passif net	(275)
<u>Ce montant correspond au :</u>	
Montant total des coûts encourus et des bénéfices constatés (diminué des pertes constatées) à ce jour :	21 128
Moins, facturations proportionnelles	(21 403)

Les mouvements respectifs au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients sont les suivants :

(en millions d'€)	2007	2006
Solde des provisions au 1 ^{er} janvier	(375)	(407)
Utilisations / cessions	18	53
Dotations / Annulation des dotations	(33)	(18)
Écarts de taux de change	3	(3)
31 décembre	(387)	(375)

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire pour les créances clients non encore exigibles, dont le montant est de 3 403 millions d'euros.

17. Autres actifs

Les autres actifs aux 31 décembre 2007 et 2006 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Autres actifs non courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	2 440	3 235
Charges constatées d'avance	808	683
Transaction avec le gouvernement allemand, capitalisée	166	198
Divers	129	115
Total	3 543	4 231
Autres actifs courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	2 955	2 032
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	627	595
Charges constatées d'avance	401	384
Créances sur sociétés liées	363	289
Créances sur sociétés affiliées	81	125
Prêts	101	37
Divers	644	552
Total	5 172	4 014

La transaction avec le gouvernement allemand concerne des avances remboursables prépayées qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

18. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 4 289 millions d'euros et 1 843 millions d'euros aux 31 décembre 2007 et 2006, respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **portion non courante** de titres disponibles à la vente, pour un montant de 2 406 millions d'euros (en 2006 : 1 294 millions d'euros) et de titres désignés « juste valeur en résultat » pour un montant de 285 millions d'euros (en 2006 : 0 million d'euro), ainsi qu'une **portion courante** de titres disponibles à la vente, dont le montant est de 1 598 millions d'euros (en 2006 : 549 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2007 et 2006 le portefeuille de titres incluait respectivement des obligations de sociétés privées comportant

soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de 827 millions d'euros ; 2006 : 489 millions d'euros), soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 3 219 millions d'euros ; 2006 : 993 millions d'euros), ainsi que des obligations à capital garanti de fonds spéculatifs (pour une valeur nominale de 275 Millions d'euros ; 2006 : 0 million d'euro) et d'autres fonds (pour une valeur nominale de 4 millions d'euros). En 2006, il y avait également des instruments de crédit comportant des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 294 millions d'euros) et des instruments de capitaux propres (pour une valeur nominale de 51 millions d'euros).

19. Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »

Au 31 décembre 2007, le Groupe EADS ne détient pas d'**actifs à long terme / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »** (en 2006 : 76 millions d'euros). Le chiffre de l'exercice précédent concerne des actifs et des groupes d'actifs à céder se rapportant principalement à Sogerma. En 2006, le groupe des actifs à céder comprend des

éléments de passif non courants destinés à la vente, pour un montant de 64 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, EADS détenait trois filiales à céder dans les états financiers du Groupe. L'actif net a été inscrit à la valeur comptable ou, si elle est inférieure, à la juste valeur diminuée

des frais de vente, d'où une perte de valeur enregistrée de (84) millions d'euros.

Au 1^{er} décembre 2006, EADS a réalisé une scission de l'activité MRO localisée à Bordeaux au sein d'une personne morale séparée du nom de « Sogerma Services » et a immédiatement cédé 40 % des actions sans contrepartie. Les 60 % restants des actions de Sogerma Services, ainsi que les actions des filiales Barfield et Sogerma Tunisie, ont été cédés au début de janvier 2007. L'actif et le passif correspondant des sociétés en question sont donc présentés comme destinés à la vente au 31 décembre 2006.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs à céder destinés à la vente comprennent, au 31 décembre 2006, des créances clients

pour un montant de 34 millions d'euros, des stocks pour un montant de 15 millions d'euros et d'autres actifs d'un montant de 10 millions d'euros pour l'activité Sogerma. Ce poste comprend également des actifs d'Airbus pour un montant de 17 millions d'euros, lesquels concernent principalement les activités de financement des ventes.

Au 31 décembre 2006, le passif correspondant de l'activité Sogerma, enregistré en **Passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente**, était de 64 millions d'euros et comprenait les autres éléments courants de passif (27 millions d'euros), les provisions (14 millions d'euros), les dettes non courantes (12 millions d'euros) et les autres dettes (11 millions d'euros).

20. Total capitaux propres

Le rapprochement des mouvements du capital et des réserves pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère					Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Réserves consolidées	Écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres			Total
Solde au 31 décembre 2004		810	8 952	(1 450)	7 678	(177)	15 813	134	15 947
Total produits et charges constatés				1 401	(3 696)		(2 295)	19	(2 276)
Augmentations de capital		9	178				187		187
Païement en actions (IFRS 2)	31			33			33		33
Distribution aux actionnaires de la société mère			(396)				(396)		(396)
Achat d'actions de trésorerie						(288)	(288)		(288)
Annulation d'actions propres		(1)	(19)			20	0		0
Solde au 31 décembre 2005		818	8 715	(16)	3 982	(445)	13 054	153	13 207
Total produits et charges constatés				(591)	973		382	(4)	378
Augmentations de capital		5	89				94		94
Païement en actions (IFRS 2)	31			40			40		40
Distribution aux actionnaires de la société mère / dividendes versés aux minoritaires			(520)				(520)	(16)	(536)
Variation des intérêts minoritaires							0	4	4
Achat d'actions de trésorerie						(35)	(35)		(35)
Annulation d'actions propres		(7)	(124)			131	0		0
Solde au 31 décembre 2006		816	8 160	(567)	4 955	(349)	13 015	137	13 152
Total produits et charges constatés				(43)	121		78	41	119
Augmentations de capital		3	43				46	2	48
Païement en actions (IFRS 2)	31			48			48		48
Distribution aux actionnaires de la société mère / dividendes versés aux minoritaires			(97)				(97)	(1)	(98)
Variation des intérêts minoritaires ⁽¹⁾							0	(94)	(94)
Annulation d'actions propres		(5)	(138)			143	0		0
Solde au 31 décembre 2007		814	7 968	(562)	5 076	(206)	13 090	85	13 175

(1) Le montant total est lié à la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 / 2005 à 37,5 % ; veuillez vous référer à la Note 3 « Périmètre de consolidation ».

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2007	2006
Émises au 1^{er} janvier	815 931 524	817 743 130
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (PAS)	2 037 835	0
Émises dans le cadre des options exercées	613 519	4 845 364
Annulées	(4 568 405)	(6 656 970)
Émises au 31 décembre	814 014 473	815 931 524
Actions auto-détenues au 31 décembre	(9 804 998)	(13 800 531)
En circulation au 31 décembre	804 209 475	802 130 993

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions.

Le 4 mai 2007, l'Assemblée générale des Actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions du capital social autorisé de la Société (étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 1 % du capital autorisé de la Société quand il y a lieu), ainsi que le pouvoir de limiter et d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des Actionnaires de 2009.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 4 mai 2007 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de l'Assemblée générale annuelle, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute bourse de valeurs ou autrement, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et ce, à un prix qui ne saurait être inférieur à la valeur nominale et supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante courante la plus élevée (si ce dernier est supérieur) sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace et annule celle qui a été donnée par l'Assemblée générale annuelle du 4 mai 2006.

En outre, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et les directeurs généraux, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 4 568 405 actions. Les directeurs généraux ont décidé le 12 juillet 2007 d'annuler 4 568 405 actions auto-détenues.

Le 4 mai 2007, l'Assemblée générale des Actionnaires a également décidé de distribuer le bénéfice de l'exercice 2006,

soit un montant brut de 0,12 euro par action, qui a été payé le 16 mai 2007. En ce qui concerne l'exercice 2007, une distribution en espèces de 0,12 euro par action est proposée.

Au total, EADS a acheté en 2007 572 872 actions propres (en 2006 : vente de 145 203 actions propres) et a annulé 4 568 405 actions (en 2006 : 6 656 970 actions), d'où un montant de 9 804 998 actions propres au 31 décembre 2007 (en 2006 : 13 800 531 actions propres).

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation des actions du capital représente l'apport pour les options levées, qui est de 613 519 euros (en 2006 : 4 845 364 euros) conformément aux plans de stock-options mis en œuvre et de 2 037 835 euros de la part des salariés dans le cadre du Plan d'actionnariat des salariés de 2007. En 2006, le Plan d'actionnariat des salariés a été annulé, et par conséquent EADS n'a pas émis de nouvelles actions.

Les primes sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de la mise en Bourse et des augmentations de capital, les réductions de ces primes résultant de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS N.V. Les autres réserves comprennent, entre autres choses, les bénéfices non distribués, diminués de la constatation des gains et pertes actuariels des engagements de retraite, nets d'impôts différés. Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) comprennent l'ensemble des montants constatés directement dans les capitaux propres résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers considérés comme étant disponibles à la vente ou qui font partie des relations de couverture dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie efficaces ainsi que des écarts de conversion des comptes des sociétés étrangères. Le montant des actions propres représente le montant versé par la société pour le rachat de ses actions propres.

21. Gestion du capital

EADS cherche à maintenir un profil financier fort afin de préserver sa situation d'entreprise stable et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Dans le cadre de la gestion de son capital, EADS a pour objectif, entre autres, de maintenir une bonne cote de crédit auprès des agences de notation institutionnelles. Cela permet à EADS de contenir le coût du capital du Groupe, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur pour le propriétaire). À côté d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de capital, de rentabilité et de liquidité. EADS s'efforce de les maintenir dans la meilleure fourchette possible.

Actuellement, la notation à long terme d'EADS chez Standard & Poor's est BBB+ (Perspectives : stables), et A1 (Perspectives : stables) chez Moody's Investors Service, respectivement. En conformité avec sa politique financière prudente, il est essentiel pour EADS de maintenir une notation de première qualité.

La direction d'EADS met actuellement en œuvre un système de suivi qui permet d'effectuer des tests de rendement du capital investi en le comparant au coût du capital. EADS définit le rendement du capital investi comme le bénéfice d'exploitation avant charges d'intérêts et après impôt (sigle anglais NOPAT)

divisé par la somme du total des capitaux propres et du passif portant intérêts, à l'exclusion des éléments résultant de couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

Comme il a été dit ci-dessus, le Groupe a révisé en 2007 son approche en matière de gestion du capital. L'accent est mis désormais sur le passif portant intérêts, plutôt que sur le « passif net » (passif portant intérêt net des disponibilités), comme c'était le cas pour les exercices antérieurs. La gestion du capital s'inscrit dans le cadre de la gestion par objectifs d'EADS, que l'on prévoit de réaligner sur le changement de la définition du capital de celle-ci.

EADS satisfait à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, EADS a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions suite à des décisions du Conseil d'administration et de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf dans ce cadre, EADS n'est pas actif d'une façon générale en matière d'actions propres.

EADS se conforme aux exigences du droit applicable et de ses statuts en matière de capital.

22. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Régimes de retraite (voir la Note 22 b)	4 517	5 747
Rémunération différée (voir la Note 22 a)	151	136
Régimes de retraite et obligations assimilées	4 668	5 883
Autres provisions (voir la Note 22 c)	7 765	6 580
Total	12 433	12 463
Dont portion non courante	8 055	8 911
Dont portion courante	4 378	3 552

En ce qui concerne la modification avec effet rétroactif de la présentation du poste « Autres provisions » (152 millions d'euros pour la portion non courante et (79) millions d'euros pour la portion courante) et le reclassement du poste « Instruments financiers » en « Autres dettes », veuillez voir la Note annexe 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Aux 31 décembre 2007 et 2006, des provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 4 382 millions d'euros et 5 602 millions d'euros respectivement et d'autres provisions pour un montant de 3 673 millions d'euros et 3 309 millions d'euros ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée.

b) Provisions pour régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités qui sont stipulées dans des accords de retraite, conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a un régime de retraite (P3) pour ses salariés cadres et non cadres en place. Dans le contexte de ce régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. Les prestations totales sont calculées en tant que moyenne de carrière sur l'intégralité de la durée d'activité.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. En ce qui concerne certains cadres, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant. Au quatrième trimestre de 2007, EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour ses engagements de retraite. La structure du DFC est celle d'un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, EADS participe à plusieurs régimes de retraite capitalisés gérés par des administrateurs indépendants à l'intention des salariés cadres et non cadres, le principal employeur étant BAE Systems. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes d'EADS en termes de nombre de salariés participant à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus Royaume-Uni et MBDA Royaume-Uni. Pour Airbus, c'est encore le cas même suite à l'acquisition de la participation de 20 % des intérêts minoritaires le 13 octobre 2006. Les salariés d'Airbus Royaume-Uni qui y participent demeurent membres des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre EADS et BAE Systems ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

D'une façon générale, sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de capitaliser convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite auxquels les participations d'EADS prennent part sont insuffisamment capitalisés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de capitalisation. Celles-ci comprennent : i) le versement de cotisations normales pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment capitalisés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre EADS et BAE Systems, les cotisations d'EADS correspondant à ses investissements pour le régime de retraite le plus important (régime principal) sont plafonnées pour un laps de temps défini (jusqu'en juillet 2011 pour Airbus Royaume-Uni et jusqu'en décembre 2007 pour MBDA Royaume-Uni). Les cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs sont versées par BAE Systems. EADS n'encourt donc ni un risque d'augmentation des cotisations normales du fait du défaut de capitalisation des régimes de retraite, ni un risque de devoir participer au paiement des cotisations supplémentaires pendant la période de plafonnement des cotisations. Même après l'expiration de cette dernière, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et EADS créera pour EADS une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations normales à verser par Airbus et MBDA aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multi-employeurs que BAE Systems a commencé à partager depuis le 31 décembre 2006, EADS est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part des actifs du régime et des engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des retraites. Ces informations permettent désormais à EADS de dériver pour chaque plan des clés lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni aux 31 décembre 2007 et 2006, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures dont BAE Systems a convenu avec les administrateurs. De ce fait, EADS comptabilisait sa participation aux régimes de retraite à prestations définies de BAE Systems comme s'il s'était agi de régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

Par rapport à 2006, la part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems a diminué en 2007 en raison d'une baisse relative du nombre de membres actifs. L'impact de ce changement est reflété par la variation des gains et les pertes actuariels de l'exercice.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses

relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

Hypothèses en %	Pays de la zone euro			EADS RU			BAE Systems RU	
	31 décembre			31 décembre			31 décembre	
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006
Taux d'actualisation	5,25 - 5,35	4,5	4,0	5,8	5,1	4,7	5,8	5,2
Taux d'augmentation des salaires	3,0	3,0	3,0	4,2	3,8	3,7	4,3	4,0
Taux d'inflation	1,9 - 2,0	1,9 - 2,0	1,75 - 2,0	3,1	2,8	2,7	3,3	3,0
Rendement attendu des fonds gérés	7,0	6,5	6,5	5,8	5,8	5,8	7,0	7,0

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

Variation des obligations de retraite à prestations définies (en millions d'€)	2007	2006	2005
Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	9 584	5 927	5 198
Coûts pour services rendus	213	162	153
Charge d'intérêts	429	230	252
Modifications du régime	22	2	8
(Gains) et pertes actuariels	(729)	(185)	517
Acquisitions, compressions et autres	(42)	(15)	2
Prestations versées	(383)	(228)	(208)
Ajustement de change	(298)	(5)	5
Modification du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(223)	3 696	0
Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice	8 573	9 584	5 927

(1) Reflète la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 / 2005 à 37,5 % en 2007, et de la part d'EADS dans les régimes de retraite de BAE Systems en 2006.

En raison des régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni, les coûts pour services rendus ont augmenté de 61 millions d'euros et les charges d'intérêts de 168 millions d'euros.

Les gains actuariels liés aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni sont de (426) millions d'euros et l'ajustement de change est de (274) millions d'euros.

Modifications des fonds de retraite gérés (en millions d'€)	2007	2006	2005
Juste valeur des fonds gérés à l'ouverture de l'exercice	3 833	799	658
Rendement effectif des fonds gérés	119	84	82
Cotisations	683	212	111
Acquisitions et autres	18	6	5
Prestations versées	(223)	(72)	(60)
Ajustement de change	(242)	5	3
Modification du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(157)	2 799	0
Juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice	4 031	3 833	799

(1) Reflète la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui est passé de 50 % en 2006 / 2005 à 37,5 % en 2007, et de la part d'EADS dans les régimes de retraite de BAE Systems en 2006.

En 2007, le rendement réel des actifs du régime, soit 119 millions d'euros, comprend entre autres 42 millions d'euros relatifs aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni. Ce rendement réel comprend également des pertes actuarielles sur les actifs du régime, qui sont dues à la diminution de la part

d'EADS dans les régimes de retraite de BAE Systems. En outre, les régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni ont donné lieu à (223) millions d'euros d'ajustements de change et à (122) millions d'euros de prestations versées.

En 2007, EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour l'imputation et la génération d'actifs des régimes conformément à la norme IAS 19. Le 28 octobre 2007, des entreprises du groupe EADS ont apporté un total de

500 millions d'euros en espèces et en valeurs mobilières à titre de financement initial du DFC.

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des fonds gérés de 7,0 %.

En 2007, environ 51 % des actifs des régimes sont placés en titres participatifs. Les actifs restants du régime sont placés essentiellement en instruments de créance.

Provision constatée (en millions d'€)	2007	2006	2005	2004	2003
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds ⁽¹⁾	4 542	5 751	5 128	4 540	4 116
Coûts passés non constatés pour services rendus	(25)	(4)	(4)	(5)	(14)
Provision constatée au bilan	4 517	5 747	5 124	4 535	4 102

(1) Écart entre les obligations de retraite à prestations définies et la juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actuelle, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié au cours de

l'exercice en cours et des exercices précédents. La provision inclut la capitalisation, diminuée de tous les coûts passés non constatés des prestations au titre des services rendus.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice (perte) avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2007	2006	2005
Coûts pour services rendus	213	162	153
Charge d'intérêts	429	230	252
Rendement attendu des fonds gérés	(260)	(58)	(42)
Perte actuarielle nette	0	0	14
Coût des services passés	3	0	0
Charge de retraite périodique nette	385	334	377

Du fait des régimes de retraite au Royaume-Uni de BAE Systems, le coût pour services rendus a augmenté de 61 millions d'euros et les charges d'intérêts de 168 millions d'euros.

Le rendement attendu des actifs des régimes de retraite au Royaume-Uni de BAE Systems est de (189) millions d'euros.

Les gains et les pertes actuariels, nets d'impôts différés, constatés en capitaux propres, sont égaux à (974) millions d'euros au 31 décembre 2007 et ont évolué comme décrit ci-dessous :

Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres (en millions d'€)	2007	2006	2005
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(1 808)	(1 118)	(659)
Constaté pendant l'exercice ⁽¹⁾	608	(690)	(459)
Valeur cumulée au 31 décembre	(1 200)	(1 808)	(1 118)
Impôts différés au 31 décembre	226	399	423
Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres, nettes	(974)	(1 409)	(695)

(1) Incluant en 2007 le passage du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA de 50 % en 2006 / 2005 à 37,5 % (37 millions d'euros) en 2006 et le déficit des régimes de retraite du RU de BAE Systems au 31 décembre 2006, d'un montant de 897 millions d'euros.

La cotisation à verser en 2008 pour le financement du DFC devrait être d'environ 155 millions d'euros. La cotisation à verser en 2008 pour les régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni devrait être du même ordre de grandeur qu'en 2007 (74 millions d'euros). Pour les autres régimes de retraite, aucune estimation n'est raisonnablement possible.

c) Autres provisions

Les mouvements des autres provisions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Additions	Reclassifications / changement au sein du Groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2007
Provisions pour charges sur contrats en cours	1 104	(1)	5	499	89	(292)	(59)	1 345
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	1 064	(94)	0	55	0	(49)	(164)	812
Provisions pour pertes sur contrats	421	(2)	65	2 608	(16)	(467)	(63)	2 546
Provisions pour charges de personnel	410	(2)	3	153	1	(129)	(26)	410
Provisions pour mesures de restructuration / retraites anticipées ou progressives	326	(5)	44	679	(19)	(96)	(26)	903
Provisions pour litiges et réclamations	238	(18)	0	12	(33)	(18)	(4)	177
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	211	(1)	8	116	0	(72)	0	262
Provisions pour garanties	187	0	0	80	(7)	(46)	(21)	193
Retrait d'actifs	80	0	0	8	0	0	0	88
Autres risques et charges	2 539	(60)	87	233	(990)	(661)	(119)	1 029
Total	6 580	(183)	212	4 443	(975)	(1 830)	(482)	7 765

La dotation aux provisions pour charges sur contrats en cours se rapporte principalement aux divisions Défense et Sécurité et Eurocopter.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions de 311 millions d'euros (432 millions d'euros au 31 décembre 2006) et les risques liés à la valeur des actifs de 501 millions d'euros (633 millions d'euros au 31 décembre 2006) correspondant à Airbus et ATR (voir la Note 29 « Engagements hors bilan »).

La provision pour pertes contractuelles se rapporte principalement à la division Airbus en conjonction avec les programmes A400M et A350. L'évaluation de la provision pour contrats onéreux au titre de l'A350 reflète le coût escompté du programme

Les cotisations aux régimes de retraite publics, principalement en Allemagne et en France, doivent être considérées comme des régimes à cotisations définies. Le montant des cotisations versées en 2007 est de 518 millions d'euros.

conformément à la dernière révision du dossier commercial, ainsi que l'impact de l'évolution du cours du dollar des États-Unis. La provision pour contrat déficitaire pour l'A400M est fondée sur le prix de revient à l'achèvement réévalué, compte tenu des impacts financiers du retard du calendrier de livraison tel que révisé au troisième trimestre de 2007.

Les provisions pour mesures de restructuration se rapportent principalement au programme Power8 d'Airbus pour la réduction des frais généraux. Le plan a été annoncé aux salariés en 2007. La restructuration devrait être achevée en 2010.

Une partie des provisions pour charges de renégociation des contrats en conjonction avec les programmes A380 et A350 a été reclassée en dettes, alors qu'elle figurait auparavant en provisions pour autres risques et charges.

23. Financement des ventes

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS à hauteur de 421 M USD portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 % (taux d'intérêt réels de 5,1 %). En 2003, EADS a émis deux obligations libellées en euros (toutes deux en

2003) dans le cadre de son programme d'OMTN (Programme d'Obligations à Moyen Terme en euros). La première émission d'un milliard d'euros, dont l'échéance finale est prévue pour 2010, est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt réels de 4,686 %)

qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,02 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt réels de 5,6 %) qui, à la suite d'un swap courant 2005, est passé à un taux variable Euribor-3M + 1,81 %.

Sur une base courante, EADS émet régulièrement des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois ; au 31 décembre 2007 leur taux d'intérêt moyen était de 4,54 % (2006 : 3,3 %). Le volume émis au 31 décembre 2007 était de 501 millions d'euros (2006 : 1 137 millions d'euros). Le programme a été mis en place en 2003 avec un volume maximum de 2 milliards d'euros. EADS a décidé de gérer sa clientèle d'investisseurs en instruments du marché monétaire de façon plus proactive. Elle a par conséquent décidé d'avoir une dette en cours dans la ligne de cet objectif et d'émettre ces billets de trésorerie de façon régulière.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des transactions de financement des ventes totalisant 1 356 millions d'euros (2006 : 1 702 millions d'euros), dont 396 millions d'euros (2006 : 480 millions d'euros) à un taux d'intérêt fixe de 9,88 % (2006 : 9,88 %), le montant restant étant principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge des tiers extérieurs) s'élèvent à 859 millions d'euros (2006 : 1 058 millions d'euros).

Les dépôts bancaires cantonnés au titre des transactions de financement des ventes d'un montant de 677 millions d'euros et 927 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2007 et 2006 ont fait l'objet d'une compensation avec les dettes financières correspondantes.

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Obligations	1 469	1 569
dont part exigible à plus de cinq ans : 430 (31 décembre 2006 : 453)		
Dettes envers des établissements financiers	952	1 141
dont part exigible à plus de cinq ans : 651 (31 décembre 2006 : 817)		
Prêts	548	673
dont part exigible à plus de cinq ans : 382 (31 décembre 2006 : 347)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	121	178
dont part exigible à plus de cinq ans : 69 (31 décembre 2006 : 74)		
Dettes financières non courantes	3 090	3 561
Billets de trésorerie / obligations	579	1 157
Dettes envers des établissements financiers	108	140
Dettes envers des sociétés affiliées	163	118
Prêts	183	172
Dettes au titre des contrats de location-financement	69	97
Autres	622	512
Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)	1 724	2 196
Total	4 814	5 757

Sont incluses sous le poste « Autres » les dettes financières à l'égard des coentreprises.

Les montants globaux de dettes financières qui viendront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Financement des ventes
2008	1 724
2009	146
2010	1 160
2011	149
2012	103
Années suivantes	1 532
Total	4 814

24. Autres dettes

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Autres dettes non courantes		
Dont avances versées par les clients	8 420	6 308
Dont avances remboursables de gouvernements européens	4 854	5 029
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	258	152
Autres	595	233
Total	14 127	11 722
Autres dettes courantes		
Dont avances versées par les clients	16 214	14 172
Dont avances remboursables de gouvernements européens	461	389
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	557	600
Dont dettes à l'égard des sociétés affiliées	46	44
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	23	14
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	36	79
Autres	2 346	1 941
Total	19 683	17 239

La réduction des avances remboursables reçues de gouvernements européens est liée principalement aux remboursements effectués. Ceci a été partiellement compensé par des charges d'intérêts cumulés. En ce qui concerne les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 10 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir un principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des Gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes d'exploitation » au bilan, y compris les intérêts cumulés.

Les « autres dettes » comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant de 16 763 millions d'euros (31 décembre 2006 : 15 652 millions d'euros) et à plus de cinq ans pour un montant de 6 660 millions d'euros (31 décembre 2006 : 6 419 millions d'euros).

Les avances reçues en lien avec des contrats de fabrication totalisent 3 646 millions d'euros (2 198 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les « Provisions pour instruments financiers » ont été reclassées avec effet rétroactif, pour un montant de 231 millions d'euros, en « Dettes au titre d'instruments financiers dérivés ».

25. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2007, des dettes fournisseurs d'un montant de 294 millions d'euros (184 millions d'euros au 31 décembre 2006) ont une échéance à plus d'un an.

26. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Produits constatés d'avance non courants	753	1 110
Produits constatés d'avance courants	706	486
Total	1 459	1 596

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des

contrats de location simple (955 millions d'euros et 1 248 millions d'euros aux 31 décembre 2007 et 2006 respectivement).

Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS

27. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2007, la situation de trésorerie d'EADS (figurant en trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) comprend un montant de 602 millions d'euros (597 millions d'euros et 579 millions d'euros aux 31 décembre 2006 et 2005, respectivement), qui représente la part revenant à EADS de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de MBDA, déposés chez BAE Systems

et Finmeccanica, qui sont disponibles sur demande. Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA est passé de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007.

Ce poste comprend en outre 1 202 millions d'euros au 31 décembre 2005, qui représente le montant déposé par Airbus auprès de BAE Systems.

Le tableau ci-après fournit de plus amples détails relatifs aux **acquisitions** de filiales et coentreprises (donnant lieu à des actifs acquis et des passifs consolidés supplémentaires) :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Prix d'acquisition total	(12)	(108)	(131)
dont payé en argent comptants	(12)	(108)	(131)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises et coentreprises	12	26	0
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	0	(82)	(131)

En 2007, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, dont le montant est de (0) millions d'euros, comprend essentiellement l'acquisition de GPT Special Project Management Ltd. (GPT).

En 2006, le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, dont le montant est de (82) millions d'euros, comprend essentiellement l'acquisition du groupe Atlas Elektronik pour (43) millions d'euros, de Sofrelog pour (12) millions d'euros, d'IFR France pour (8) millions d'euros et de Dynamic Process Solutions Inc. pour (8) millions d'euros.

Le total des flux de trésorerie relatifs aux acquisitions, net de disponibilités, de 2005, dont le montant est de (131) millions d'euros, comprend principalement l'acquisition des activités de radiocommunications mobiles professionnelles (RMP) de Nokia (EADS Secure Networks Oy). De plus, EADS a continué de racheter des actions d'actionnaires minoritaires de la société Dornier GmbH, qui est consolidée globalement.

(en millions d'€)	31 Décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	59	21
Actifs financiers	0	4	0
Stocks	0	44	4
Créances clients	3	60	11
Autres actifs	1	4	27
Disponibilités	12	26	0
Actif consolidé	16	197	63
Provisions	(8)	(91)	(4)
Dettes fournisseurs	(1)	(46)	0
Financement des ventes	0	(3)	0
Autres dettes	(4)	(13)	(1)
Dettes	(13)	(153)	(5)
Juste valeur des actifs nets	3	44	58
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions	9	64	73
Moins la trésorerie propre des filiales acquises et coentreprises	(12)	(26)	0
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	0	82	131

Les tableaux suivants fournissent des détails au sujet des **cessions de filiales** (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006	31 Décembre 2005
Prix de vente total	28	87	110
dont reçu en argent comptant	28	87	110
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	1	(1)	(21)
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	29	86	89

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2007 dont le montant est de 29 millions d'euros comprend principalement les apports en nature de Naval Business (Hagenuk, activités en Allemagne et au Royaume-Uni) à Atlas, en échange d'une contrepartie financière de 28 millions d'euros, tandis qu'en échange EADS a augmenté sa participation dans Atlas Elektronik de 40 % à 49 %. Les additions et les cessions d'éléments d'actif et de passif relativement à cette transaction sont présentés nettes dans le tableau ci-dessous. Les flux de trésorerie générés par les cessions, nets de liquidités, comprennent la vente d'Alkan, pour un montant de 10 millions d'euros, et de Barfield, pour un montant de (9) millions d'euros.

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, en 2006, dont le montant est de 86 millions d'euros, comprend la vente de LFK GmbH et de TDW GmbH, pour un montant de 81 millions d'euros, et de Seawolf, pour 2 millions d'euros. Après la vente de LFK, les disponibilités de celle-ci ont été réaffectées aux actionnaires de MBDA en proportion de leur participation.

Le prix cumulé des ventes pour 2005, soit 89 millions d'euros, comprend la vente de la participation de 50 % dans TDA - Armements S.A.S. à Thales, ainsi que la vente de l'activité de téléphonie d'entreprise à Aastra.

(en millions d'€)	31 Décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Immobilisations incorporelles et corporelles	17	(18)	(12)
Actifs financiers	(3)	(4)	0
Stocks	(5)	(89)	(34)
Créances clients	(19)	(17)	(64)
Autres actifs	(2)	(22)	(34)
Disponibilités	1	(1)	(21)
Actif consolidé	(11)	(151)	(165)
Provisions	(7)	132	16
Dettes fournisseurs	(5)	18	18
Financement des ventes	8	1	13
Autres dettes	9	52	45
Dettes	5	203	92
Valeur comptable de l'actif net	(6)	52	(73)
Écarts d'acquisition provenant des cessions	(12)	0	(6)
Résultat provenant de la cession de filiales	(10)	(139)	(31)
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	(1)	1	21
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	(29)	(86)	(89)

Autres notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes IFRS

28. Litiges et réclamations

EADS est engagée dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels.

Bien qu'EADS ne soit pas partie aux litiges de la Commission Européenne devant l'OMC, elle soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de la Convention sur le Commerce des Grands Avions Civils de 1992 entre l'Union Européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'Organisation Mondiale du Commerce (« OMC »). Le même jour, l'Union Européenne a engagé une procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing. Le 31 mai 2005, les États-Unis et l'Union Européenne ont demandé chacun de leur côté la mise en place d'un panel. Lors de sa réunion du 20 juillet 2005, l'Organisme de Règlement des Litiges a mis en place ces panels. Entre novembre 2005 et ce jour, les parties ont déposé de nombreuses conclusions écrites et ont assisté à plusieurs auditions orales dans les deux affaires. Les parties

continuent à fournir des informations en réponse aux questions écrites de l'OMC, en attendant la sortie des rapports des panels mis en place par celle-ci. Le calendrier exact des étapes ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné à ce qu'auront statué les panels, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne. À moins qu'une transaction, dont il n'est pas question actuellement, ne soit trouvée entre les parties, les panels de l'OMC rendront des décisions sur le fond de l'affaire probablement courant 2008.

L'Autorité française des Marchés Financiers (l'« AMF ») et l'autorité fédérale allemande de surveillance des marchés financiers (la « BaFin ») ont lancé en 2006 des enquêtes au sujet de violations alléguées de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés relativement aux retards pris en 2005 et en 2006 sur le programme A380. Cependant, la BaFin a notifié EADS en bonne et due forme le 3 mars 2007 qu'elle avait mis fin à ses enquêtes au sujet de violations alléguées de la réglementation des marchés. Suivant un renvoi par la BaFin, le ministère public allemand mène actuellement des enquêtes concernant des délits d'initiés allégués à l'encontre de quelques personnes. En Allemagne, en outre, plusieurs actionnaires ont

engagé à titre individuel des actions civiles à l'encontre d'EADS afin de récupérer leurs pertes alléguées à l'occasion de la divulgation des retards du programme A380. Suite à des plaintes au pénal déposées par une association d'actionnaires et par un actionnaire à titre individuel (lesquelles incluent, au civil, des demandes de dommages-intérêts), les juges d'instruction français enquêtent sur les mêmes faits. Le 3 octobre 2006, le Conseil d'administration d'EADS a décidé d'effectuer une évaluation indépendante de l'exercice individuel des fonctions dans la situation qui a entraîné les retards de l'A380. Cette enquête s'est étendue à l'examen d'éventuelles responsabilités au niveau de la direction. Elle a conclu que personne n'a failli dans l'exercice de ses fonctions dans le cadre des normes légales appropriées, et aucune responsabilité personnelle des cadres supérieurs d'EADS et d'Airbus n'a été identifiée.

EADS n'a connaissance d'aucun autre élément exceptionnel ni procédure judiciaire ou arbitrale en instance ou susceptible

d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière, les activités ou les résultats du Groupe, mis à part les éléments indiqués ci-après.

EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. Pour connaître le montant provisionné pour les risques liés aux litiges et réclamations, veuillez vous reporter à la Note 22 c) : « Autres provisions ».

29. Engagements hors bilan

Passif hors bilan

Financement des ventes — Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque lié au financement des avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les loyers nominaux futurs au **titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en **engagements hors bilan** et se présentent comme suit :

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés **au bilan** en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 13, « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 14, « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »), soit enfin (iv) comme des actifs non courants destinés à la vente. Au 31 décembre 2007, les pertes de valeur cumulées correspondantes totalisent 102 millions d'euros (2006 : 272 millions d'euros) pour les contrats de location simple, 191 millions d'euros (2006 : 199 millions d'euros) pour les créances de prêts et de contrats de location-financement. Dans le cadre des provisions pour les risques liés au financement d'avions, 25 millions d'euros (2006 : 25 millions d'euros) ont été enregistrés (voir la Note 22 c.) « Autres provisions ».

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2008	179
Après 2008 et au plus tard en 2012	554
Après 2012	472
Total	1 205
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(699)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	506

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 1 205 millions d'euros au 31 décembre 2007 résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de 851 millions d'euros. Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (699 millions d'euros au 31 décembre 2007) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent

en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 286 millions d'euros au 31 décembre 2007 (voir la Note 22 c.), « Autres provisions »).

Aux 31 décembre 2007 et 2006, le risque total consolidé au **bilan et hors bilan** au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %) :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Risque brut total	1 226	1 694
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(622)	(791)
Risque net (entièrement provisionné)	604	903

Détails des provisions / dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir la Note 13 : « Immobilisations corporelles »)	102	272
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'avions et des contrats de location-financement (voir la Note 14 « Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants »)	191	199
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir la Note 22c.) : « Autres provisions »	25	25
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir la Note 22c.) : « Autres provisions »	286	407
Total provisions / dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes	604	903

Garanties de valeur des actifs — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La Direction estime que les risques financiers associés à ces garanties sont gérables. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours couvrent tout un éventail allant jusqu'en 2019. Si la valeur actuelle de la garantie fournie dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil sous-jacent est enregistrée en contrat de location simple (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles » et la Note 26 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2007, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à 880 millions d'euros, à l'exclusion de 513 millions d'euros quand le risque est jugé

infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 501 millions d'euros (voir la Note 22 c.) : « Autres provisions »). Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Comme les dates de mise en jeu des garanties de valeur des actifs ont lieu en moyenne au cours de la 10^{ème} année suivant la livraison de l'avion, les garanties de valeur des actifs émises en 2007 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2017, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est prévue.

En ce qui concerne ATR, EADS et Finmeccanica sont solidairement responsables vis-à-vis des tiers sans limitation. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Bien que des **engagements de crédits relais** destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR

soient également donnés, ils ne sont pas jugés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne se produit qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2008	132
Après 2008 et au plus tard en 2012	325
Après 2012	522
Total	979

Autres engagements – Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les **loyers nominaux** futurs (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 979 millions d'euros au 31 décembre 2007 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

30. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers tels qu'ils sont développés ci-après : i) risques de marché, risques de taux de change et risques de taux d'intérêt, ii) risques de crédit et iii) risques de liquidité. Le programme de gestion du risque financier global d'EADS est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés et dans une moindre mesure des engagements financiers non dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion du risque financier d'EADS est en général effectuée par le service financier central du Siège principal d'EADS, dans le cadre de politiques approuvées par le Conseil d'administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place avec les divisions et unités opérationnelles du Groupe.

Risques de marché

Risque de change — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des implantations étrangères sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars des États-Unis, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre en grande partie des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des produits d'EADS est exprimée en dollars des États-Unis bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar des États-Unis. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

À des fins d'information financière, EADS désigne la plupart du temps une portion du total des flux de trésorerie fermes futurs comme position couverte pour couvrir le risque de change qu'elle prévoit. Donc, du moment que les entrées brutes réelles de trésorerie en devises étrangères (par mois) sont supérieures à la portion désignée comme couverte, le retard ou l'annulation éventuelle des opérations de vente et des rentrées de trésorerie correspondantes n'ont pas d'impact sur l'opération de couverture. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, certains contrats à

terme synthétiques de gré à gré et, dans une moindre mesure et chez Airbus, des engagements financiers non dérivés.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars des États-Unis. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut couvrir jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars des États-Unis au début. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commande ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. En ce qui concerne ses activités non aéronautiques, EADS couvre les rentrées et les sorties en devises générées par les contrats de vente et d'achat qui sont normalement conclus pour des volumes inférieurs.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier. En outre, EADS couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire. Pour ce portefeuille, EADS réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche de valeur à risque. EADS

investit principalement dans des instruments à court terme afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille. La portion de valeurs mobilières à risque est investie en obligations à court et à moyen terme. Les éventuelles couvertures de taux d'intérêt associées remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Risque de prix — EADS investit dans une faible mesure en titres participatifs, essentiellement pour des motifs opérationnels. Le Groupe estime donc que son exposition au risque actions est limité.

Sensibilité des risques de marché — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque de marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers d'EADS est, entre autres indicateurs clé, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée résultant d'un mouvement défavorable du marché qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une durée précisée (période de détention), et ce, avec un niveau de confiance précisé. La VaR utilisée par EADS est fondée sur un niveau de confiance de 95 %, en supposant que la durée de détention est de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR d'EADS inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme de gré à gré, swaps et options), ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes intra-Groupe qui affectent les bénéfices et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- Une période de détention de 5 jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Il est estimé que c'est là une hypothèse réaliste dans presque tous les cas, mais cela pourrait ne pas l'être dans des situations d'illiquidité grave des marchés pour une durée prolongée.

- Un niveau de confiance de 95 % ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de 5 % que les pertes dépassent la VaR calculée.
- L'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clé, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio risque-rendement. En outre, la politique d'investissement du Groupe définit, en résultat et en AOCI, certaines limites de risque total pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers d'EADS au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 :

31 décembre 2007 (en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR taux d'intérêt
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	360	-	367	104
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	41	8	50	27
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	38	-	11	35
Effet de corrélation	(48)	-	(16)	(30)
Tous instruments financiers	391	8	412	136

31 décembre 2006 (en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR taux d'intérêt
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	412	-	429	54
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	20	6	29	12
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financement, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	32	-	9	29
Effet de corrélation	(98)	-	(46)	(30)
Tous instruments financiers	366	6	421	65

EADS utilise ses instruments financiers dérivés presque exclusivement à des fins de couverture, ainsi que certains de ses engagements financiers non dérivés. À ce titre, les risques de marché respectifs de ces instruments de couverture sont – en fonction de l'efficacité réelle des couvertures – compensés par les risques de marché opposés correspondants des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. La VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant de 360 millions d'euros (2006 : 412 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme.

En outre, EADS évalue également la VaR du risque de transaction à l'intérieur du Groupe qui prend naissance lorsque des entités du Groupe contractent dans une devise autre que sa devise fonctionnelle, affectant ainsi le résultat du Groupe. Cependant, ces risques de change prennent naissance uniquement à l'intérieur d'EADS et sont

compensés à 100 %, d'un point de vue économique, par les fluctuations de change correspondantes constatées dans un élément distinct des capitaux propres lors de la conversion de l'entité étrangère dans la devise fonctionnelle d'EADS. Au 31 décembre 2007, la VaR totale correspondante était de 12 millions d'euros.

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. EADS gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros au 31 décembre 2007) en plus des encaissements générés par son exploitation. Les disponibilités comprennent normalement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de trésorerie et des conditions de marché, EADS émet des obligations et des effets de commerce.

Des changements défavorables survenant sur les marchés des capitaux – provoqués par exemple par l'actuelle situation incertaine du marché hypothécaire aux États-Unis – pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de concentration quotidienne

des liquidités. Ce processus permet à EADS de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales. La direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe, ainsi que les flux de trésorerie que devrait générer son exploitation, sur la base d'une prévision trimestrielle de fonds de roulement.

(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
31 décembre 2007								
Engagements financiers non dérivés	(14 524)	(15 620)	(10 591)	(831)	(1 347)	(288)	(202)	(2 361)
Engagements financiers dérivés	(294)	(384)	(135)	(131)	30	0	0	(148)
Total	(14 818)	(16 004)	(10 726)	(962)	(1 317)	(288)	(202)	(2 509)
31 décembre 2006								
Engagements financiers non dérivés	(14 194)	(15 248)	(10 438)	(659)	(527)	(1 318)	(272)	(2 034)
Engagements financiers dérivés	(231)	(290)	(166)	(48)	(5)	31	(2)	(100)
Total	(14 425)	(15 538)	(10 604)	(707)	(532)	(1 287)	(274)	(2 134)

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers d'EADS en fonction de leurs groupes d'échéances pertinents, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent au bilan d'EADS jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements liés à un engagement, par exemple les remboursements et les versements d'intérêts éventuels.

Les engagements financiers non dérivés comprennent les engagements de financement à leur coût amorti et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note annexe 30b). En raison de leur nature spécifique, à savoir le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques, et de l'incertitude des dates de remboursement, les avances remboursables reçues de gouvernements européens ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Leur montant est de 5 315 millions d'euros (2006 : 5 418 millions d'euros).

Les engagements financiers dérivés sont présentés à leur valeur de marché.

Risques de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service financier central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au

niveau du Groupe. Les contreparties pour les opérations sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la cote de crédit est excellente. Pour de telles opérations financières, EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour. En outre, EADS vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties individuelles qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties seulement. Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact des marchés du crédit sur leurs performances. EADS a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances ne sont pas satisfaisantes. Ces mesures ont pour but de protéger EADS jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus et ATR, EADS accepte

éventuellement de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

L'exposition maximum au risque de crédit de la portion courante des autres actifs financiers à long terme, des créances clients, des créances sur les sociétés liées et des actifs financiers inclus dans le poste « autres actifs courants » à la date de clôture de l'exercice est récapitulé ci-dessous :

(en millions d'€)	2007	2006
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées	4 353	4 176
Échéance non dépassée du fait de négociations et non dépréciées	43	4
Créances dépréciées à titre individuel	16	11
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	728	623
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	95	114
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	55	90
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	108	125
Receivables not impaired and past due > 12 months	347	493
Total	5 745	5 636

b) Valeurs nettes comptables et justes valeurs des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et / ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciés peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation interne de la solvabilité des clients (compagnies aériennes, par exemple).

disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers selon les catégories d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2007 et 2006, respectivement :

31 décembre 2007 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autre ⁽⁴⁾	Total instruments financiers	
	Détenu pour opérations de marché	Désigné		Valeur comptable	Juste valeur	Prix de revient	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Actif consolidé										
Autres investissements et actifs financiers non courants										
- dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	582	582	472	1 054	1 054
- dont à leur prix de revient	-	-	-	293	..(1)	-	-	-	293	..(1)
- dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	206	206	-	-	-	206	206
Portion courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	60	60	106	166	166
Autres actifs courants et non courants ⁽²⁾	201	-	5 194	-	-	976	976	-	6 371	6 371
Créances clients	-	-	-	-	-	4 639	4 639	-	4 639	4 639
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	285	-	4 004	4 004	-	-	-	4 289	4 289
Disponibilités	-	503	-	5 507	5 507	1 539	1 539	-	7 549	7 549
Total	201	788	5 194	10 010	9 717	7 796	7 796	578	24 567	24 274
Dettes										
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 624)	(4 698)	(190)	(4 814)	(4 888)
Autres dettes non courantes et courantes ⁽³⁾	(91)	-	(1 211)	-	-	(6 619)	(6 619) ⁽⁵⁾	-	(7 921)	(7 921)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(7 398)	(7 398)	-	(7 398)	(7 398)
Total	(91)	-	(1 211)	-	-	(18 641)	(18 715)	(190)	(20 133)	(20 207)

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Ceci n'inclut pas les charges non courantes payées d'avance (808 millions d'euros), les charges courantes payées d'avance (401 millions d'euros), les versements de règlement non courants capitalisés au gouvernement allemand (166 millions d'euros) et leur portion courante (33 millions d'euros, comptabilisés en « autres actifs courants »), les créances de taxe à la valeur ajoutée (627 millions d'euros), et les autres éléments (342 millions d'euros, dont 59 millions d'euros sont comptabilisés au poste « autres actifs non courants » et 283 millions d'euros au poste « autres actifs courants », lesquels ne remplissent pas les conditions requises pour être considérés comme des instruments financiers.

(3) Ceci n'inclut pas les avances clients non courantes (8 420 millions d'euros) et les avances clients courantes (16 214 millions d'euros), les dettes fiscales (557 millions d'euros) et les autres éléments (698 millions d'euros, dont 34 millions d'euros comptabilisés en autres éléments de passif non courants et 664 millions d'euros comptabilisés en autres éléments de passif courants), lesquels ne remplissent pas les conditions requises pour être considérés comme des instruments financiers.

(4) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances / dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

(5) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 5 315 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement.

31 décembre 2006 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autre ⁽⁴⁾	Total instrument financier	
	Détenu pour opérations de marché	Désigné		Valeur Acom- ptable	Juste valeur	Prix de revient	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Actif consolidé			Juste valeur							
Autres investissements et actifs financiers non courants										
– dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	460	460	578	1 038	1 038
– dont à leur prix de revient	-	-	-	345	-(1)	-	-	-	345	-(1)
– dont à leur juste valeur en OCI				283	283		-	-	283	283
Portion courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	51	51	52	103	103
Autres actifs courants et non courants ⁽²⁾	185	-	5 082	-	-	686	686	-	5 953	5 953
Créances clients	-	-	-	-	-	4 852	4 852	-	4 852	4 852
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	-	-	1 843	1 843	-	-	-	1 843	1 843
Disponibilités	-	3 476	-	2 810	2 810	1 857	1 857	-	8 143	8 143
Total	185	3 476	5 082	5 281	4 936	7 906	7 906	630	22 560	22 215
Dettes			Juste valeur			Prix de revient	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(5 482)	(5 634)	(275)	(5 757)	(5 909)
Autres dettes non courantes et courantes ⁽³⁾	(35)	-	(196)	-	-	(6 350)	(6 350) ⁽⁵⁾	-	(6 581)	(6 581)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(7 461)	(7 461)	-	(7 461)	(7 461)
Total	(35)	-	(196)	-	-	(19 293)	(19 445)	(275)	(19 799)	(19 951)

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Ceci n'inclut pas les charges non courantes payées d'avance (683 millions d'euros), les charges courantes payées d'avance (384 millions d'euros), les versements de règlement non courants capitalisés au gouvernement allemand (198 millions d'euros) et leur portion courante (29 millions d'euros, comptabilisés en « autres actifs courants »), les créances de taxe à la valeur ajoutée (595 millions d'euros), et les autres éléments (432 millions d'euros, dont 80 millions d'euros sont comptabilisés au poste « autres actifs non courants » 352 millions d'euros au poste « autres actifs courants », lesquels ne remplissent pas les conditions requises pour être considérés comme des instruments financiers.

(3) Ceci n'inclut pas les avances clients non courantes (6 308 millions d'euros) et les avances clients courantes (14 172 millions d'euros), les dettes fiscales (600 millions d'euros) et les autres éléments (1 300 millions d'euros, dont 222 millions d'euros comptabilisés en autres éléments de passif non courants et 1 078 millions d'euros en autres éléments de passif courants) lesquels ne remplissent pas les conditions requises pour être considérés comme des instruments financiers.

(4) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances / dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

(5) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 5 418 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement.

Actifs financiers et dettes financières — d'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cotations boursières observables ou à l'aide de techniques d'évaluation étayées par des cotations boursières observables.

Si l'on applique une technique d'évaluation, par exemple la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, les justes valeurs sont fondées sur des estimations. Toutefois, les méthodes et les

hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2007 et 2006, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession / résiliation ultérieure des instruments financiers. Les autres placements non cotés sont évalués à leur prix de revient, car leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs — les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Valeurs mobilières de placement — la juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation

Les types suivants d'**actifs financiers** détenus aux 31 décembre 2007 et 2006, respectivement, sont constatés à leur juste valeur en résultat :

(en millions d'€)	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2007		Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2006	
	Montant nominal	Juste valeur au 31 décembre 2007	Montant nominal	Juste valeur au 31 décembre 2006
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
- Fonds communs de placement	504	503	3 418	3 459
- Fonds obligataires	-	-	18	17
- Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs	234	234	-	-
- Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés	50	51	-	-
Total	788	788	3 436	3 476

Le gain non réalisé constaté en revenus financiers est de 0 million d'euros (en 2006 : 37 millions d'euros). Les Fonds du marché monétaire cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré sur la base de leur juste valeur et leurs performances sont évaluées de même.

En outre, EADS investit dans des fonds du marché monétaire qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 2 941 millions d'euros (en 2006 : 1 598 millions d'euros).

Tous les types de fonds du marché monétaire sont présentés parmi les disponibilités.

Les placements en Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat afin de réduire de façon significative l'incohérence avec la comptabilisation des gains et des pertes de change. Ces fonds correspondent avant tout à des placements en actions et

généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt — la juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2007 et 2006.

La juste valeur des **engagements de financement** au 31 décembre 2007 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs. Elle reflète également le taux d'intérêt tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus. La juste valeur des obligations OMTN a été estimée à l'aide des cotations des marchés.

devraient être alors comptabilisés comme des actifs financiers « disponibles à la vente », avec l'ensemble des gains et des pertes non réalisés directement constatés en AOCl. Étant donné que de tels fonds en actions sont des éléments non monétaires aux termes de la norme IAS 21, les gains et les pertes de change non constatés seraient également constatés en AOCl. Cette situation créerait de facto une différence avec la constatation des gains et des pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés en devises étrangères qui leur sont associés directement en résultat. Ces instruments financiers dérivés en devises étrangères ont en réalité été achetés en même temps que les placements en actions et ont un montant notionnel similaire.

EADS investit également dans des Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés ; il s'agit d'instruments hybrides, qui associent une obligation à coupon zéro et un instrument financier dérivé de taux d'intérêt incorporé. Puisqu'il fallait séparer ce dernier du contrat hôte, EADS a choisi de désigner l'instrument hybride tout entier à sa juste valeur en résultat.

c) Montants notionnels des instruments financiers dérivés

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Contrats de change :									
Contrats de vente (achat) à terme nets	10 209	8 712	7 479	3 468	1 272	450	(3)	0	31 587
Contrats à terme en USD structurés :									
Achats d'options d'achat « call » en USD	162	1 422	537	513	214	0	0	0	2 848
Achats d'options de vente « put » en USD	162	1 422	537	513	214	0	0	0	2 848
Ventes d'options d'achat « call » en USD	162	1 422	537	513	214	0	0	0	2 848
Contrats de swap de change	1 838	14	0	0	34	0	189	0	2 075

Exercice clos le 31 décembre 2006 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Contrats de change :									
Contrats de vente (achat) à terme nets	10 970	10 358	7 000	3 907	855	0	(1)	(3)	33 086
Contrats à terme en USD structurés :									
Achats d'options d'achat « call » en USD	333	181	114	0	0	0	0	0	628
Achats d'options de vente « put » en USD	885	181	114	0	0	0	0	0	1 180
Ventes d'options d'achat « call » en USD	885	181	114	0	0	0	0	0	1 180
Contrats de swap de change	3 564	23	15	0	0	0	0	211	3 813

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2008	2009	2010	2011	2012	2013-17	2018	2019	
Contrats de taux	225	536	1 655	122	90	0	1 455	1 589	5 672

Exercice clos le 31 décembre 2006 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012 -17	2018	2019	
Contrats de taux	184	257	140	1 000	15	0	1 542	1 574	4 712
Caps	1 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000

d) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2007 et 2006 :

31 décembre 2007			
Taux d'intérêt (en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	4,58	4,61	5,91
1 an	4,67	4,25	5,76
5 ans	4,56	4,16	5,16
10 ans	4,72	4,65	5,08

31 décembre 2006			
Taux d'intérêt (en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	3,85	5,33	5,45
1 an	4,00	5,29	5,62
5 ans	4,13	5,10	5,45
10 ans	4,20	5,18	5,18

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2007 et 2006 se présente comme suit :

(en millions d'€)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
1^{er} janvier 2006	1 962	0	1 962
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	2 170	1	2 171
Éliminées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(943)	0	(943)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	1 227	1	1 228
31 décembre 2006 / 1^{er} janvier 2007	3 189	1	3 190
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	1 364	1	1 365
Éliminées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 002)	0	(1 002)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	362	1	363
31 décembre 2007	3 551	2	3 553

Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Actif consolidé	Dettes	Actif consolidé	Dettes
Contrats de change – Couvertures de flux de trésorerie	5 192	(124)	5 067	(66)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	154	(48)	123	(1)
Contrats de taux – Couvertures de flux de trésorerie	2	(12)	0	(86)
Contrats de taux – Couvertures de juste valeur	0	(67)	15	(44)
Contrats de taux – non désignés dans une relation de couverture	27	(43)	37	(34)
Dérivés de devises incorporés	20	0	25	0
Total	5 395	(294)	5 267	(231)

Au 31 décembre 2007, le Groupe avait mis en place des contrats de swap de taux d'intérêt dont les montants notionnels totalisaient 1 500 millions d'euros (au 31 décembre 2006 : 1 500 millions d'euros). Ces swaps sont utilisés pour couvrir le risque de fluctuations de la juste valeur de ses obligations OMTN (voir la Note annexe 23 « Dettes financières »). La perte de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt, qui est de 23 millions d'euros (2006 : 43 millions d'euros), a été constatée en résultat financier et une compensation a été opérée avec un gain égal sur ses obligations OMTN.

Les instruments financiers dérivés non désignés comme relevant d'une comptabilité de couverture sont classés en actifs courants ou en dettes courantes. La juste valeur intégrale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée en actif non courant ou

en dette non courante si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif courant ou en dette courante si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois, ceci en cas de production en série. En cas de production à long terme, un instrument financier dérivé de couverture est classé non courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert dépasse le cycle d'exploitation normal d'EADS, tandis qu'il est classé courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert s'inscrit dans le cycle d'exploitation normal d'EADS.

Aucun gain ou perte résultant de la part inefficace des relations de couverture n'a été enregistré au compte de résultat.

e) Gains ou pertes nets

Les gains ou pertes nets d'EADS constatés au compte de résultat en 2007 et en 2006, respectivement, sont les suivants :

(en millions d'€)	2007	2006
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
– détenus pour opérations de marché	(307)	(77)
– désignés lors de leur constatation initiale	154	114
Actifs financiers disponibles à la vente :		
– résultat avant impôt retranché du poste « AOCI » et constaté au compte de résultat	48	0
Prêts et créances	(127)	(49)
Dettes financières évaluées à leur coût amorti	77	123

Les produits d'intérêts sont inclus dans les gains et les pertes nets sur les actifs financiers ou les dettes financières en résultat.

Les gains et les pertes nets sur les actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les gains enregistrés lors de leur sortie de comptabilité.

Les gains et les pertes nets sur les prêts et les créances comprennent, entre autres, les résultats des ajustements de change sur les opérations à l'étranger et les pertes de dépréciation.

Les gains et les pertes nets ci-dessous ont été constatés directement en capitaux propres en 2007 et en 2006 :

(en millions d'€)	2007	2006
Actifs financiers disponibles à la vente :		
– gains et pertes nets non réalisés constatés directement en OCI	(4)	20

f) Total des produits d'intérêts des actifs financiers

Les produits d'intérêts totaux des actifs financiers et les charges d'intérêts totales pour les dettes financières qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif :

(en millions d'€)	2007	2006
Total des produits d'intérêts des actifs financiers	347	378
Total des charges d'intérêts sur les dettes financières	(701)	(575)

g) Pertes de valeur

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en profits et pertes en 2007 et 2006, sont respectivement :

(en millions d'€)	2007	2006
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(13)	(4)
Prêts et créances	(120)	(94)
Autres ⁽²⁾	(24)	(11)
Total	(157)	(109)

(1) Concerne les actifs financiers évalués à leur prix de revient.

(2) « Autres » comprend les créances au titre de contrats de location-financement.

31. Paiements en actions

a) Plans d'incitation à long terme (Plans d'incitation à long terme – LTIP)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans d'options de souscription d'actions en 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité Exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS. Lors de sa réunion du 18 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation qui lui a été donnée par la réunion des actionnaires du 4 mai 2006, a approuvé l'attribution d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à condition de présence aux salariés de la Société remplissant les conditions requises.

Pour le plan de souscription d'actions pour 2006, de manière analogue à tous les plans d'options de souscription d'actions déjà en vigueur d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

En 2007, une charge de rémunération pour les Plans de stock-options a été constatée à hauteur de 39 millions d'euros (en 2006 : 40 millions d'euros). Pour les 613 519 options levées au cours de l'exercice 2007, le prix moyen de l'action à la date de levée est de 23,88 euros.

À sa réunion du 7 décembre 2007, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée matériellement sous forme d'actions, mais correspond à un plan soldé en espèces conformément à la norme IFRS 2.

La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous :

en € (par unité attribuée)	Juste valeur des unités soumises à condition de présence à solder en espèces	Juste valeur des unités soumises à conditions de performance à solder en espèces
mai 2011	21,03	21,03
novembre 2011	20,93	20,93
mai 2012	20,84	20,84
novembre 2012	20,74	20,74

Les principaux paramètres suivants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des stock-options attribuées :

PARAMÈTRES D'ENTRÉE DU MODÈLE DE FIXATION DU PRIX DES OPTIONS BLACK SCHOLES

	LTIP 2006	LTIP 2005
Prix de l'action (€)	25,34	32,79
Prix d'exercice (€)	25,65 ⁽¹⁾	33,91
Taux d'intérêt sans risque (%) ⁽²⁾	4,13	3,24
Volatilité prévue (%)	30,7	24,8
Durée de vie estimée (années)	5,5	5,5

(1) Le prix d'exercice des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence est de 0 €.

(2) Le taux d'intérêt sans risque est basé sur une courbe de rendement de coupons à taux zéro qui reflète les durées de vie respectives (en années) des options.

EADS utilise les volatilités historiques du prix de son action comme indicateur pour estimer la volatilité des stock-options qu'elle attribue. Pour savoir si ces volatilités historiques constituent une approximation suffisante des volatilités futures prévues, on les compare aux volatilités implicites des options d'EADS, qui sont négociées sur le marché à partir de la date d'attribution. Ces options ont normalement une durée de vie plus brève, inférieure ou égale à deux ans. Lorsqu'il n'y a que des différences mineures entre les volatilités historiques et les volatilités implicites, EADS utilise les volatilités historiques comme paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes (veuillez vous référer à la Note 2 « Récapitulatif des principales règles comptables »). Aux fins de

l'évaluation, on considère qu'il a été satisfait aux critères de performance.

La durée de vie estimée de l'option, soit 5,5 ans (en 2006 et 2005), est fondée sur l'expérience historique et incorpore l'effet des levées précoces anticipables.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence (2007) est fixée contractuellement (voir le tableau ci-dessous). L'évaluation est fondée sur le prix de l'action à la date de clôture de l'exercice (21,83 euros au 31 décembre 2007), dont on déduit la valeur actuelle des paiements de dividendes escomptés.

Les principales caractéristiques des options, des actions ainsi que des unités soumises à conditions au 31 décembre 2007 sont récapitulées dans les différents tableaux ci-dessous :

	Première tranche	Deuxième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000
Nombre d'options en circulation	1 671 380	32 000
Nombre total de salariés éligibles	850	34
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié – voir « Titre 2 / 3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	8 juillet 2010	8 juillet 2010
Droit de conversion	Une option pour une action	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	20,90 €	20,90 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 892 020	188 000
	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options attribuées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options en circulation	3 773 169	2 706 434
Nombre total de salariés éligibles	1 650	1 562
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2 / 3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	12 juillet 2011	8 août 2012
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 492 831	4 305 066

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en circulation	4 818 873	6 240 986 ⁽¹⁾
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié – voir « Titre 2 / 3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 503 423	2 400

(1) En ce qui concerne la sixième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.

	Septième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées	7 981 760
Nombre d'options en circulation	7 764 940
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié – voir « Titre 2 / 3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.
Date d'expiration	8 décembre 2015
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	50 %
Prix d'exercice	33,91 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

		Huitième tranche	
Date de l'Assemblée générale des actionnaires		4 mai 2006	
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)		18 décembre 2006	
		Plan de stock-options	
Nombre d'options attribuées		1 747 500	
Nombre d'options en circulation		1 742 000	
Nombre total de bénéficiaires éligibles		221	
Date à partir de laquelle les options peuvent être levées		50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié – voir « Titre 2 / 3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration		16 décembre 2016	
Droit de conversion		Une option pour une action	
Acquisition des droits		0 %	
Prix d'exercice		25,65 €	
Conditions du prix d'exercice		110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution.	
Nombre d'options exercées		0	
		Plan d'actions soumises à conditions	
		Plan d'actions (conditions de performance)	Plan d'actions (conditions de présence)
Nombre d'actions attribuées		1 344 625	391 300
Nombre d'actions en circulation		1 328 375	386 750
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 637	
Date d'acquisition		Les actions soumises à conditions ne seront acquises que si les critères de performance sont satisfaits et si le salarié est encore employé au sein du groupe EADS à la fin de la période d'acquisition. Elles prendront fin à la date de publication des résultats annuels pour 2009, attendus pour mars 2010.	
Nombre d'actions acquises		875	0
		Neuvième tranche	
Date de la réunion du Conseil d'administration (date de l'octroi)		7 décembre 2007	
		Plan d'unités soumises à conditions	
		Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées		1 693 940	506 060
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 617	
Dates d'acquisition		Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une entreprise du groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements sur une durée de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % attendu en mai 2011 ; • 25 % attendu en novembre 2011 ; • 25 % attendu en mai 2012 ; • 25 % attendu en novembre 2012. 	

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'options de souscription d'actions :

Première et deuxième tranches	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2000	5 564 884	-	-	(189 484)	5 375 400
2001	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2002	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2003	-	5 375 400	-	(75 000)	5 300 400
2004	-	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900
2005	-	4 873 900	(2 208 169)	(121 000)	2 544 731
2006	-	2 544 731	(746 242)	(23 000)	1 775 489
2007	-	1 775 489	(35 109)	(37 000)	1 703 380

Troisième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
2006	-	5 288 723	(1 421 804)	(10 400)	3 856 519
2007	-	3 856 519	(2 000)	(81 350)	3 773 169

Quatrième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
2006	-	4 359 189	(1 443 498)	(3 775)	2 911 916
2007	-	2 911 916	(189 532)	(15 950)	2 706 434

Cinquième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
2006	-	6 493 005	(1 231 420)	(31 620)	5 229 965
2007	-	5 229 965	(386 878)	(24 214)	4 818 873

Sixième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
2006	-	7 699 060	(2 400)	(96 960)	7 599 700
2007	-	7 599 700	-	(1 358 714)	6 240 986

Septième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
2006	-	7 981 760	-	(74 160)	7 907 600
2007	-	7 907 600	-	(142 660)	7 764 940

Huitième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2006	1 747 500	-	-	-	1 747 500
2007	-	1 747 500	-	(5 500)	1 742 000

Total options toutes tranches	46 436 354	-	(13 383 740)	(4 302 832)	28 749 782
--------------------------------------	-------------------	----------	---------------------	--------------------	-------------------

Plan d'actions soumises à conditions 2006	Nombre d'actions				
	Actions attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Actions (conditions de performance) en 2006	1 344 625	-	-	-	1 344 625
Actions (conditions de performance) en 2007	-	1 344 625	(875)	(15 375)	1 328 375
Actions (condition de présence) en 2006	391 300	-	-	-	391 300
Actions (condition de présence) en 2007	-	391 300	-	(4 550)	386 750
Total actions	1 735 925	1 735 925	(875)	(19 925)	1 715 125

Neuvième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités soumises à conditions de performance en 2007	1 693 940	-	-	-	1 693 940
Unités soumises à conditions de performance en 2007	506 060	-	-	-	506 060
Total unités	2 200 000	-	-	-	2 200 000

b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP)

En 2007, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des six autres plans qui ont été mis en place en 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont pu acquérir chacun un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan ESOP 2007. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de 17,16 euros. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la bourse de Paris au cours des vingt jours de bourse qui ont précédé le 14 mai 2007, donnant ainsi un prix de souscription de 19,62 euros.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre les actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant souscrit la tranche A ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. EADS a émis et vendu 2 037 835 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro dans le cadre de ces deux tranches. Une charge de rémunération a été comptabilisée pour un montant de 9 millions d'euros au titre du plan ESOP 2007. En 2006, l'entreprise n'a proposé aucun ESOP. Par conséquent, aucune charge de rémunération n'a été reconnue en 2006 dans le cadre du plan ESOP.

32. Opérations entre parties liées

Parties liées — le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2007 et 2006 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'État français, Daimler, AG, Lagardère et SEPI (État espagnol). À l'exception des opérations avec l'État français et SEPI, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les transactions avec l'État français comprennent essentiellement les

ventes réalisées par les divisions Eurocopter, Astrium et Défense et Sécurité, pour des programmes tels que le Tiger, les missiles balistiques M51 / M45 et les missiles de croisière navals SCALP. Les transactions avec l'État espagnol comprennent principalement les ventes réalisées par les divisions MTAD et Défense et Sécurité, pour des programmes tels que l'A400M et Eurofighter.

Les transactions avec les coentreprises concernent principalement les programmes Eurofighter et A400M.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2007 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2007	Achats de biens et de service et autres charges en 2007	Créances exigibles au 31 décembre 2007	Dettes payables au 31 décembre 2007	Autres dettes / Prêts reçus au 31 décembre 2007
État français	1 587	17	882	0	2 087
État espagnol (SEPI)	316	0	122	0	352
Daimler AG	4	12	2	4	0
Groupe Lagardère	2	0	0	2	14
Total transactions avec actionnaires	1 909	29	1 006	6	2 453
Total transactions avec coentreprises	1 638	28	371	42	616
Total transactions avec sociétés affiliées	687	20	317	3	0

En 2007, Lagardère et l'État français ont remboursé au travers de la holding Sogéade à EADS les dividendes reçus par cette dernière au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 29 millions d'euros, à titre de prêt sans intérêt.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2006 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2006	Achats de biens et de service et autres charges en 2006	Créances exigibles au 31 décembre 2006	Dettes payables au 31 décembre 2006	Autres dettes / Prêts reçus au 31 décembre 2006
État français	2 292	28	857	19	1 968
État espagnol (SEPI)	394	0	120	0	408
Daimler AG	5	5	5	3	0
Groupe Lagardère	0	0	0	0	0
Total transactions avec actionnaires	2 691	33	982	22	2 376
Total transactions avec coentreprises	1 088	30	194	19	359
Total transactions avec sociétés affiliées	639	9	247	4	0

Rémunération — La rémunération annuelle et les coûts relatifs pour l'ensemble des dirigeants du Groupe, autrement dit, les Administrateurs non exécutifs, les Administrateurs exécutifs et les autres Membres du Comité Exécutif, sont récapitulés ci-dessous :

2007	Charge de rémunération	Retraite	
(en millions d'€)		Engagements à prestations définies ⁽¹⁾	Charges de retraite ⁽²⁾
Administrateurs non exécutifs ⁽³⁾	0,8	-	-
Administrateurs exécutifs ⁽⁴⁾	2,1	0,8	0,6
Autres Membres du Comité Exécutif ⁽⁵⁾	11,7	15,5	1,7

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actuelles afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2007.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2007.

(4) Le Président-Directeur Général était le seul Administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2007.

(5) Ce groupe inclut les anciens Administrateurs exécutifs dont le mandat d'administrateur a pris fin, mais qui étaient toujours membres du Comité Exécutif au 31 décembre 2007, mais non les ex-membres du Comité Exécutif qui n'étaient plus en fonction au 31 décembre 2007.

2006	Charge de rémunération	Retraite	
(en millions d'€)		Engagements à prestations définies ⁽¹⁾	Charges de retraite ⁽²⁾
Administrateurs non exécutifs ⁽³⁾	0,8	-	-
Administrateurs exécutifs ⁽⁴⁾	5,3	11,5	1,2
Autres Membres du Comité Exécutif ⁽⁵⁾	5,8	6,4	0,7

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actuelles afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2006.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2006.

(4) Administrateurs exécutifs en fonction au 31 décembre 2006.

(5) Ce groupe ne comprend pas les ex-membres du Comité Exécutif qui n'étaient plus en fonction au 31 décembre 2006.

En outre, les unités soumises à conditions de performance attribuées en 2007 au Président-Directeur Général et aux autres membres du Comité Exécutif sont au nombre de 259 900.

Les montants détaillés ci-dessus ne comprennent pas les indemnités de départ, ni le coût estimé des différents instruments des plans d'incitation à long terme accordés aux Membres du Comité Exécutif.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des Administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires de la Société – Note 11 : Rémunération ».

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un quelconque de ses Administrateurs ou Membres du Comité Exécutif.

Les Membres du Comité Exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite d'une décision de la Société. Les contrats de travail conclus pour une durée indéterminée prévoient une indemnité maximum représentant 24 mois de salaire cible annuel total.

Le Conseil d'administration a toutefois décidé de réduire l'indemnité de départ maximum de 24 mois à 18 mois du salaire cible annuel total. Cette nouvelle règle s'applique aux Membres du Comité Exécutif à compter du renouvellement de leurs

contrats de travail. Une telle indemnité pourrait être réduite au prorata ou même ne pas être applicable, en fonction de l'âge et de la date de départ en retraite.

Les Membres du Comité Exécutif ont également le droit de bénéficier d'un véhicule de fonction.

33. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers comptabilisés parmi les immobilisations corporelles, qui sont loués à des tiers. Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de multiples fondés sur le marché pour l'estimation du revenu locatif ou des prix de marché lorsque disponibles.

Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux biens immobiliers sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2006	Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	Ventes		Amortissements cumulés au 31 décembre 2007	Montant net au 31 décembre 2007	
				Coût historique	Amortissements			
Valeur comptable des placements immobiliers	271	(134)	137	(58)	(10)	27	(117)	96

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 100 millions d'euros au 31 décembre 2007 (en 2006 : 154 millions d'euros). Les loyers perçus en 2007 se sont élevés à

13 millions d'euros (en 2006 : 15 millions d'euros), les charges d'exploitation directes relatives à ces biens immobiliers se sont élevées à 5 millions d'euros (en 2006 : 7 millions d'euros).

34. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe à des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-dessous représentent la part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits et des charges des coentreprises importantes (MBDA, Atlas et ATR) revenant au Groupe, au total :

(en millions d'€)	2007 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾
Actifs non courants	693	830
Actifs courants	3 004	3 503
Passifs non courants	466	612
Dettes courantes	2 670	3 245
Chiffre d'affaires	1 729	2 006
Bénéfice net de l'exercice	121	170

(1) Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA est passé de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007.

35. Résultat par action

Résultat de base par action — Cette donnée se calcule en divisant le bénéfice net / (la perte nette) attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré

d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2007	2006	2005
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère	(446) M €	99 M €	1 676 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	803 128 221	800 185 164	794 734 220
Bénéfice net / (Perte nette) de base par action	(0,56) €	0,12 €	2,11 €

Résultat dilué par action — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. La seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe est constituée par les options de souscription d'actions. En 2007, le prix moyen de

l'action d'EADS excédait le prix d'exercice des options de souscription d'actions pour les 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e plans (en 2006 et 2005 : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e plans). Dès lors, seules 2 420 180 actions potentielles (2006 : 4 130 499 actions potentielles ; 2005 : 5 482 133 actions potentielles) ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action.

	2007	2006	2005
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère	(446) M €	99 M €	1 676 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	805 548 401	804 315 663	800 216 353
Bénéfice net / (Perte nette) par action dilué(e)	(0,55) €	0,12 €	2,09 €

36. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2007 était de 116 493 salariés par rapport à 116 805 au 31 décembre 2006.

37. Événements postérieurs à la clôture

Le 29 février 2008, l'armée de l'air des États-Unis a attribué à Northrop Grumman Corp., U.S.A. un contrat de développement et de fourniture d'avion-ravitailleurs (jusqu'à 179 appareils) pour un montant d'environ 40 milliards de dollars des États-Unis. Ce montant en dollars comprend des options chiffrées pour 80 appareils et des options non chiffrées pour 99 autres, ainsi que des coûts de soutien estimés (non chiffrés à l'heure actuelle). Le contrat initial pour l'avion nouvellement dénommé KC-45A concerne la conception de système et le développement de quatre avions d'essai, pour un montant de 1,5 milliard de dollars des États-Unis. L'armée de l'air américaine financera cette tranche initiale sur les trois prochaines années. EADS North America Inc., U.S.A. est le partenaire de Northrop Grumman Corp., U.S.A. pour le nouveau contrat d'avion-ravitailleurs, avec comme responsabilité le montage des cellules et de la fourniture des avions terminés prêts à voler et des sous-systèmes de ravitaillement en carburant. La Division Avions de Transport Militaire (MTAD) est responsable, au sein du Groupe EADS, de tous les programmes militaires dérivés fondés sur des plateformes Airbus, avion-ravitailleurs compris. À partir de 2011, la production de cellules KC-45A aura lieu au nouveau

centre industriel d'Airbus à Mobile, dans l'Alabama (U.S.A.), qui abritera la chaîne de montage finale d'Airbus pour le KC-45A. En outre, le Groupe EADS et Airbus ont l'intention d'y transférer le montage final des avions cargo civils Airbus A330. Le concurrent perdant, Boeing, a annoncé son intention de déposer incessamment une protestation auprès de la Cour des Comptes américaine (GAO), dont la décision devra, aux termes de la loi américaine, être annoncée dans un délai de 100 jours à compter de ce dépôt de protestation.

En ce qui concerne le projet de vente des sites d'Airbus à Méaulte, Saint-Nazaire Ville, Nordenham, Varel, Laupheim et Filton et du site d'EADS à Augsburg, des négociations sont en cours avec des entreprises sélectionnées patentées ayant présenté des offres (Latécoère en France, GKN au RU et MT Aerospace en Allemagne). À l'heure actuelle, aucun contrat ferme n'a encore été conclu. En outre, la vente éventuelle des sites demeure subordonnée à la décision du Conseil d'administration d'EADS.

Ces états financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration réuni le 10 mars 2008.

Notes annexes aux comptes consolidés - Périmètre de consolidation

	2007	%	2006	%	Société	Siège
Airbus						
	F	100,00	F	100,00	AD Grundstückgesellschaft GmbH	Pöcking (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	AFS Cayman 11 Limited	Îles Caïman
			F	100,00	AFS Cayman Aerospace Limited	Irlande
			F	100,00	AI Leasing Inc.	États-Unis d'Amérique
			F	100,00	AI Participations S.A.R.L.	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Îles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Îles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Airbus A320 Financing Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Airbus China Limited	Hong-Kong
	F	100,00	F	100,00	Airbus Deutschland GmbH	Hambourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus España SL	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Finance Company Ltd	Dublin (Irlande)
			F	100,00	Airbus Financial Service Holdings B.V.	Pays-Bas
	F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Airbus France S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Holding S.A.	France
	F	100,00	F	100,00	Airbus Invest	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Customer Services, Inc. (ASCO)	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Engineering	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Sales Inc. (en 2006 : North America Holdings Inc.)	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus North American Holdings Inc. (AINA)	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus U.K. Limited	Royaume-Uni
	F	100,00	F	100,00	Avaio Limited	Île de Man
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Aerospace Limited	Irlande
	E	20,00	E	26,40	Aviateur Capital Limited (en 2006: Avion Capital Limited)	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Eastern Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur International Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Leasing Limited	Irlande
			F	100,00	AVSA Canada Inc.	Canada
	F	100,00	F	100,00	Norbus	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Boulogne (France)
	F	100,00	F	100,00	Total Airline Service Company	Émirats Arabes Unis

36 structures ad hoc ont également été consolidées.

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

	2007	%	2006	%	Société	Siège
Avions de Transport						
	F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc.	Chantilly / Virginia (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : EADS CASA Military Transport Aircraft)	Madrid (Espagne)
	F	77,21	F	77,21	EADS PZL « WARSZAWA-OKECIE » S.A.	Varsovie (Pologne)
Eurocopter						
	F	100,00	F	100,00	AA military maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
	F	100,00	F	100,00	AA New Zealand Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (États-Unis)
	F	60,00	F	60,00	American Eurocopter LLC	Dallas, Texas (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	EIP Holding Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Training Services S.A.S.	Marignane (France)
	F	76,52	F	76,52	Helibras – Helicópteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
	E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
Défense & Sécurité						
	F	100,00	F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
			P	37,50	ALKAN	Valenton (France)
	F	100,00	F	100,00	Apsys	Suresnes (France)
	E	16,20	E	13,20	Arbeitsgemeinschaft Marinelogistik	Brême (Allemagne)
	E	14,70	E	12,00	Atlas Defence Technology SDN.BHD	Kuala Lumpur (Malésie)
	P	49,00	P	40,00	Atlas Elektronik PTY Limited	St. Leonards (Australie)
	P	49,00			Atlas Elektronik U.K. (Holdings) Limited	Newport, Pays de Galles (RU)
	P	49,00			Atlas Elektronik U.K. Limited	Newport, Pays de Galles (RU)
	P	49,00	P	40,00	Atlas Elektronik GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	40,00	Atlas Hydrographic Holdings PTY Limited	St. Leonards (Australie)
	P	49,00	P	40,00	Atlas Hydrographics GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	40,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
	P	49,00	P	40,00	Atlas Naval Systems Malaysia SDN.BHD.	Kuala Lumpur (Malésie)
	F	55,00	F	55,00	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
	P	18,75	P	50,00	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau / Inn (Allemagne)
	E	19,60	E	16,00	CybiCOM Atlas Defence (Proprietary) Limited	Umhlanga Rocks, Afrique du Sud
	F	100,00	F	100,00	Defense Security Systems Solutions Inc.	San Antonio, Texas (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Air Services (en 2006: EADS Services)	Boulogne (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : Aviation militaire)	Madrid (Espagne)
			F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : Service opérations)	Madrid (Espagne)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

	2007	%	2006	%	Société	Siège
	F	100,00	F	100,00	EADS Cognac Aviation Training Services (en 2006 : ECATS)	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Solutions España S.A.U. (en 2006 : EADS Telecom España)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited	Newport, Pays de Galles (RU)
	F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited - Holding	Newport, Pays de Galles (RU)
	F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems SA	Elancourt (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Defence Headquarter [anciennement : VA Restaktivitäten]	Unterschleissheim (Allemagne)
			F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Dornier Verteidigung und Zivile Systeme	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
			F	100,00	EADS Deutschland GmbH (unité : Services opérations)	Unterschleissheim (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS North America Defense Company	Arlington, Delaware (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services U.K.	Newport, Pays de Galles (RU)
	F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Deutschland GmbH (en 2006 : EADS Telecom Deutschland GmbH)	Ulm (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Oy	Helsinki (Finlande)
	F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks SAS	Élancourt (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS System & Defence Electronics Belgium	Oostkamp (Belgique)
	F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Deutschland GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Telecom México SA de CV	Mexico DF (Mexique)
	E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick Maryland (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
			F	100,00	Germantown Holding Company	Frederick Maryland (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzielarstellung mbH	Hohn, Allemagne
	F	100,00	F	100,00	Get Electronique S.A.	Castres (France)
	P	49,00	F	100,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	IFR France S.A.	Blagnac (France)
			F	100,00	Integrated Defense Systems NA	Wilmington, Delaware (États-Unis)
	P	37,50	P	37,50	LFK – Lenkflugkörpersysteme GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	M.P. 13	Paris (France)
	P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Œuvre SyStème	Issy-les-Moulineaux (France)
			F	100,00	Manhattan Beach Holdings Co.	Frederick Maryland (États-Unis)
	P	37,50	P	37,50	Marconi Overseas Ltd.	Chelmsford (Royaume-Uni)
			F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Frederick Maryland (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Matra Défense	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	Matra Electronique	La Croix Saint-Ouen (France)
	F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	MBDA France	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Holding	Vélizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Inc.	Westlack, CA (États-Unis)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
	P	37,50	P	37,50	MBDA M S.A.	Chatillon-sur-Bagneux (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

	2007	%	2006	%	Société	Siège
	P	37,50	P	37,50	MBDA S.A.S.	Velizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Services	Velizy (France)
	P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury	Jersey (Royaume-Uni)
	P	37,50	P	37,50	MBDA U.K. Ltd.	Stevenage, Herts (RU)
	E	26,80	E	26,80	Patria Oyj (en 2006: Patria Industries Oyj)	Finlande
	F	80,00	F	80,00	Pentastar Holding	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Proj2	Paris (France)
	P	18,75	P	50,00	Propulsion Tactique S.A.	La Ferté Saint-Aubin (France)
	F	100,00	F	100,00	Racal Instruments US	San Antonio, Texas (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Racal Instruments Group Ltd. U.K. (en 2006: Racal Instruments U.K.)	Wimborne, Dorset (RU)
			E	33,00	Reutech Radar Systems (Pty) Ltd.	Stellenbosch (Afrique du Sud)
	E	18,75	E	18,75	Roxel	Saint-Médard-en-Jalles (France)
	F	100,00	F	100,00	Sofrelog S.A.	Bozons (France)
	P	49,00	P	40,00	Sonartech Atlas Pty Ltd.	St. Leonards (Australie)
	F	100,00	F	100,00	Sycomore S.A.	Boulogne-Billancourt (France)
	F	100,00	F	100,00	Talon Instruments	San Dimas, CA (États-Unis)
	P	25,13	P	25,13	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Test & Services France	Velizy (France)
	F	100,00	F	99,99	Test & Services North America	Irvine, Californie (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	TYX Corp.	Reston, Virginia (États-Unis)
	E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors France S.A.S.	Orsay (France)
	E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding	Orsay (France)
	E	50,00	E	50,00	United Monolithics Semiconductor GmbH	Ulm (Allemagne)
	F	90,00	F	90,00	UTE CASA A.I.S.A.	Madrid (Espagne)
Astrium						
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH – Satellites (en 2005 : Astrium GmbH)	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH – Space Transportation (en 2005 : EADS Space Transportation GmbH)	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Holding S.A.S (en 2005 : EADS Space Transportation (Holding) S.A.S.)	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. – Satellites (en 2005 : Astrium Ltd.)	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. – Satellites (en 2005 : Astrium S.A.S.)	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. – Space Transportation (en 2005 : EADS Space Transportation S.A.S.)	Les Mureaux (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. Toulouse (en 2006 : Astrium S.A.S. – Services)	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingenieria SA (CRISA)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Dutch Space B.V.	Leiden (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Jersey Ltd.	Jersey (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

	2007	%	2006	%	Société	Siège
	F	100,00	F	100,00	SL	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Space Services	Munich (Allemagne)
	F	100,00			GPT Special Project Management Limited	Riyad (Arabie Saoudite)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Southwood (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space U.K. Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	75,00	F	75,00	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	MMS Systems Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
	E	47,40	E	47,40	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications (Holding) Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
	F	100,00			Space Management & Services S.A.S.	Paris (France)
	E	40,03	E	40,03	Spot Image	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)

Autres activités

			F	80,00	Aerobail GIE	Paris (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support	Singapour (Singapour)
	P	50,00	P	50,00	ATR GIE	Toulouse (France)
	P	50,00			ATR India Customer Support	Bangalore (Inde)
	P	50,00	P	50,00	ATR International SARL	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc.	Washington D.C. (États-Unis)
	P	50,00	P	50,00	ATR Training Center SARL	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	50,10	F	50,10	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
	F	50,00	F	50,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
	F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Toulouse (France)
	E	49,99	E	49,99	EADS Revima APU S.A.	Caudebec en Caux (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Revima S.A.	Tremblay en France (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Seca S.A.	Le Bourget (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Socata S.A.	Louey (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
			F	50,10	EADS Sogerma Tunisie	Monastir (Tunisie)
	F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
	F	100,00	F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Socata Aircraft Inc.	Miami, Florida (États-Unis)
			F	100,00	Sogerma America Barfield B.C.	Miami, Florida (États-Unis)
			F	60,00	Sogerma Services S.A.	Mérignac (France)

21 structures ad hoc ont été également été consolidées

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

	2007	%	2006	%	Société	Siège
Sièges						
	E	23,15	E	23,15	Aero Precision	Deerfield Beach (États-Unis)
	F	75,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
	E	46,30	E	46,30	Dassault Aircraft Services	États-Unis d'Amérique
	E	46,30	E	46,30	Dassault Aviation	Paris (France)
	E	46,30	E	46,30	Dassault Falcon Jet	Teterboro, New Jersey (États-Unis)
	E	46,30	E	46,30	Dassault Falcon Jet	Wilmington (États-Unis)
	E	46,30	E	46,30	Dassault Falcon Service	Bonneuil-en-France
			E	46,30	Dassault International (USA) Inc.	Paramus, New Jersey (États-Unis)
	E	46,30	E	46,30	Dassault Procurement Services Inc.	Paramus, New Jersey (États-Unis)
	F	97,16	F	97,11	Dornier – Zentrale	Friedrichshafen (Allemagne)
			F	88,00	EADS Aeroframe Services LLC	Lake Charles, Louisiane (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	EADS Airbus Holding S.A.S.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Sièges)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Zentrale	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, FO – Forschung	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, LO – Liegenschaften OTN	Munich (Allemagne)
			F	100,00	EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS France HQ (en 2006 : EADS France)	Paris (France)
	F	100,00			EADS France – Innovation Work	Suresnes (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS North America Inc.	Arlington, Virginia (États-Unis)
	F	97,16	F	97,11	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Objekt Nabern GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
	E	23,15	E	23,15	Falcon Training Center	France
	F	100,00			Manhattan Beach Holding Company	Frederick, Maryland (États-Unis)
	F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc. (en 2006: EADS Sogerma Participant)	Arlington, Virginia (États-Unis)
	E	46,30	E	46,30	Midway	États-Unis d'Amérique
	E	46,30	E	46,30	Sogitec Industries	Suresnes (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Rapport des auditeurs

(Traduction de la version anglaise, la seule faisant foi)

À l'attention des actionnaires d'EADS N.V.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'exercice 2007 ci-joints qui font partie des états financiers de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), qui ont été arrêtés le 10 mars 2008, et qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2007, les comptes de résultat consolidés, les états consolidés de charges et produits comptabilisés en capitaux propres et les tableaux de flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes consolidées.

Responsabilité de la direction

La préparation et la bonne présentation des états financiers consolidés préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et dans le respect du Chapitre 9 du 2^e tome du Code civil néerlandais, ainsi que du rapport du Conseil d'administration dans le respect du Chapitre 9 du 2^e tome du Code civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité recouvre la définition, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié pour une préparation et une bonne présentation des états financiers consolidés de la société sans anomalies significatives, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Elle recouvre aussi le choix et la mise en œuvre de principes comptables adaptés, ainsi que la détermination des estimations comptables appropriées aux circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces lois requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la réalisation de procédures destinées à obtenir une documentation probante relative aux montants et aux informations contenues dans les états financiers consolidés. Les procédures retenues sont le fruit du jugement des auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des états financiers consolidés, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la société dans le cadre de la préparation et la bonne présentation de ses états financiers consolidés, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, sans pour autant être en mesure d'exprimer une opinion sur la fiabilité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Nous estimons que la documentation de notre audit est suffisante et constitue une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. et de ses filiales au 31 décembre 2007, du résultat de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au Chapitre 9 du 2^e tome du Code civil néerlandais.

RAPPORT SUR LES AUTRES VÉRIFICATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux règles fixées dans la section 5-e) de l'article 2:393 du Code civil néerlandais, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les états financiers consolidés, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code civil néerlandais.

Rotterdam, le 10 mars 2008

KPMG Accountants N.V.
L.A. Blok

Amsterdam, le 10 mars 2008

Ernst & Young Accountants
F.A.L. van der Bruggen

1.2.2 ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES

Bilans statutaires

(en millions d'€)			Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actif	Note			
Écarts d'acquisition	2		4 354	4 354
Actifs financiers	2		11 303	12 298
Actif non courant			15 657	16 652
Créances clients et autres actifs d'exploitation	3		5 526	4 387
Valeurs mobilières de placement	4		4 280	1 660
Disponibilités	4		6 444	6 862
Actif courant			16 250	12 909
Total actif			31 907	29 561
Passif	5			
Capital social			814	816
Prime d'apport			7 968	8 160
Écart de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCl)			3 973	3 657
Autres réserves réglementées			1 884	1 472
Actions propres			(206)	(349)
Report à nouveau			(1 343)	(741)
Capitaux propres ⁽¹⁾			13 090	13 015
Dettes financières	6		316	320
Autres dettes non courantes	6		1 532	1 518
Dettes non courantes			1 848	1 838
Autres dettes d'exploitation	7		16 969	14 708
Dettes courantes			16 969	14 708
Total passif			31 907	29 561

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat de l'exercice.

Comptes de résultats statutaires

(en millions d'€)		2007	2006
Résultats des participations		(380)	95
Autres (charges) / produits		(66)	4
Résultat net de l'exercice	8	(446)	99

Notes annexes aux états financiers statutaires

1.1. Généralités

EADS N.V., dont le Siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et / ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et / ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les états financiers statutaires de la société font partie intégrante des états financiers 2007 d'EADS N.V.

La description des activités de la société et de la structure du groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes IFRS, s'applique aussi aux états financiers statutaires de la société. Conformément à l'article 402 du livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat statutaire est présenté sous forme synthétique.

1.2. Principes d'évaluation de l'actif et du passif et pour la détermination du résultat

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2:362 (8) du Code civil néerlandais pour déterminer les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat nécessaires à l'arrêté des états

financiers de l'entreprise. Depuis 2005, le Code civil néerlandais autorise que les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat de la société (ci-après dénommés principes de reconnaissance et d'évaluation) soient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces états financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes comptables fixées par le « International Accounting Standards Board » et adoptées par l'Union européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 sur les états financiers consolidés pour une description des principes comptables retenus.

Les participations au sein desquelles EADS N.V. exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le résultat des participations dans le compte de résultat correspond à la quote-part d'EADS N.V. dans le résultat de ses filiales. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves légales tant qu'EADS N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de tels résultats.

2. Actifs non courants

Les prix de revient brut des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2007 s'élèvent à 5 676 millions d'euros (2006 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2006 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Sociétés affiliées	Participations	Prêts	Total
Solde net au 31 décembre 2006	10 057	76	2 165	12 298
Acquisitions			255	255
Diminutions	(83)		(1 244)	(1 327)
SOP / ESOP	47			47
Résultats nets des participations	(387)	7		(380)
Gains / (pertes) actuariels IAS 19	403			403
Dividendes perçus	(129)	(4)		(133)
Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements	125	15		140
Solde net au 31 décembre 2007	10 033	94	1 176	11 303

Les investissements dans les filiales sont inclus dans les états financiers sur la base de la valeur nette des actifs et en accord avec les principes comptables des états financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les Valeurs Mobilières de Placement disponibles à la vente et les investissements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.

La « variation de la juste valeur des instruments financiers / autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont listées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation » dans les états financiers consolidés.

Les prêts accordés aux sociétés affiliées se chiffrent à 1 167 millions d'euros (2006 : 2 165 millions d'euros). En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 5,3 %. De cet actif, un montant de 505 millions d'euros présente une maturité comprise entre 5 et 10 ans et 325 millions d'euros une maturité de plus de 10 ans. La réduction de ce poste est en grande partie liée au remboursement d'un prêt accordé à *Paradigm Secure Communications*.

3. Créances et autres actifs d'exploitation

(en millions d'€)	2007	2006
Créances sur les filiales	5 317	4 253
Créances sur les sociétés liées	-	22
Autres actifs d'exploitation	209	112
Total créances et autres actifs d'exploitation	5 526	4 387

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein de EADS N.V.

Un montant de 47 millions d'euros (2006 : 18 millions d'euros) de créances présente une échéance supérieure à une année.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières se composent principalement d'instruments financiers disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente contient une part non courante de 2 685 millions d'euros. Pour plus d'information, se référer à la Note 18 des états financiers consolidés.

EADS limite strictement la classification des équivalents de trésorerie aux instruments financiers ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital Social	Prime d'émission au titre des apports	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Autres réserves légales	Actions propres	Report à nouveau	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2005	818	8 715	2 359	1 993	(445)	(386)	13 054
Augmentations de capital	5	89					94
Résultat net						99	99
ESOP / SOP IFRS 2						40	40
Distributions aux actionnaires		(520)					(520)
Affectation à la réserve légale				494		(494)	
Achats d'actions propres					(35)		(35)
Annulation d'actions propres	(7)	(124)			131		
Autres mouvements			1 298	(1 015)			283
Solde au 31 décembre 2006	816	8 160	3 657	1 472	(349)	(741)	13 015
Augmentations de capital	3	43					46
Résultat net						(446)	(446)
ESOP / SOP IFRS 2						48	48
Distributions aux actionnaires		(97)					(97)
Affectation à la réserve légale				204		(204)	
Annulation d'actions propres	(5)	(138)			143		
Autres mouvements			316	208			524
Solde au 31 décembre 2007	814	7 968	3 973	1 884	(206)	(1 343)	13 090

Pour de plus amples informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 20 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2007, les écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) consistent en des réserves cumulées positives à hauteur de 3 550 millions d'euros (2006 : 3 188 millions d'euros) résultant des variations constatées sur les justes valeurs des instruments financiers comptabilisées au sein des capitaux propres et à hauteur de 423 millions d'euros (2006 : 469 millions d'euros) résultant des variations des justes valeurs des valeurs mobilières de placement considérées comme disponibles à la vente.

Les autres réserves légales consistent en la quote-part d'EADS dans les résultats non distribués des participations pour

841 millions d'euros (2006 : 664 millions d'euros), les coûts de développement capitalisés générés en interne pour 900 millions d'euros (2006 : 873 millions d'euros), 1 103 millions d'euros (2006 : 1 298 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des états financiers des sociétés affiliées, le tout amputé par la comptabilisation des pertes actuarielles accumulées issues des régimes de retraites à prestations définies parmi les capitaux propres à hauteur de 960 millions d'euros (2006 : 1 363 millions d'euros).

Les coûts de développement capitalisés générés en interne renvoie à des coûts de développement capitalisés dans les filiales consolidées et sont alloués aux autres réserves réglementées en accord avec l'article 2 :386 paragraphe 6 du Code civil néerlandais.

6. Dettes non courantes

Les dettes financières comprennent un prêt à long terme octroyé par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à EADS pour un montant de 421 millions de dollars U.S., et un prêt d'actionnaires octroyé par la Sogead pour un montant de 29 millions d'euros. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la Note 23 des états financiers consolidés.

Les autres dettes non courantes comprennent essentiellement des dettes sur les filiales dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie au sein de EADS N.V.

7. Autres passifs courants

(en millions d'€)	2007	2006
Dettes à l'égard des filiales	15 881	13 726
Dettes à l'égard des sociétés liées	986	874
Autres dettes courantes	102	108
Total	16 969	14 708

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes issues de la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V. pour un montant de 15 871 millions d'euros (2006 : 13 725 millions d'euros).

8. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2007 correspond à une perte de 446 millions d'euros (2006 : profit de 99 millions d'euros).

9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, EADS N.V. est exposée à de multiples risques financiers, notamment des risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. La gestion et la limitation de ces risques financiers impliquent

l'utilisation d'instruments financiers. L'information concernant ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives sont fournies dans la Note 30 des états financiers consolidés.

10. Engagements hors bilan

EADS N.V. a émis des garanties vis-à-vis de ses filiales pour un montant de 88 millions d'euros. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont relatifs à leurs propres opérations, ainsi que décrits au sein de la Note 29 des états financiers consolidés.

EADS N.V. est la tête de pont d'un groupe d'intégration fiscale, qui comprend également EADS Finance B.V., ce qui engage la responsabilité de la société sur l'ensemble des aspects fiscaux du groupe fiscal intégré.

11. Rémunérations

Les **rémunérations brutes versées** et les charges associées relatives aux membres du Conseil d'administration en exercice et aux administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2007 et en 2006 se présentent de la manière suivante :

	2007	2006
	(en €)	(en €)
Part fixe	4 194 733	4 564 086
Part variable (relative à l'exercice courant)	3 294 312	2 361 451
Jetons de présence	390 000	395 000
	7 879 045	7 320 537

Les montants bruts individuels payés au titre des membres du Conseil d'administration ont été :

2007	Part fixe	Part variable relative à l'exercice 2007	Jetons de présence	Total
	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
Membres actuels du Conseil d'administration				
Rüdiger Grube	30 000	109 813	85 000	224 813
Louis Gallois	1 147 701	957 885	-	2 105 586
Rolf Bartke	-	11 766	15 000	26 766
Dominique D'Hinnin	-	11 766	15 000	26 766
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	30 000	62 750	50 000	142 750
Arnaud Lagardère	60 000	113 734	60 000	233 734
Hermann-Josef Lamberti	-	11 766	10 000	21 766
Lakshmi N. Mittal *	-	-	-	-
Sir John Parker	-	11 766	20 000	31 766
Michel Pébereau	-	41 833	25 000	66 833
Bodo Uebber	-	41 833	10 000	51 833
Anciens membres du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	31 375	50 000	141 375
Thomas Enders **	1 218 157	800 275	-	2 018 432
Jean-Paul Gut	818 937	388 500	-	1 207 437
Hans-Peter Ring **	769 938	597 282	-	1 367 220
Francois David	30 000	50 984	30 000	110 984
Michael Rogowski	30 000	50 984	20 000	100 984
Total	4 194 733	3 294 312	390 000	7 879 045

(*) Renonciation à rémunération à la demande du membre du Conseil d'administration.

(**) En proportion de la durée du mandat au sein du Conseil d'administration.

2006	Part fixe	Part variable relative à l'exercice 2006	Jetons de présence	Total
	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
Membres du Conseil d'administration en activité en 2006				
Manfred Bischoff	60 000	43 750	100 000	203 750
Arnaud Lagardère	60 000	43 750	100 000	203 750
Thomas Enders	1 195 225	542 468	-	1 737 693
Louis Gallois (jusqu'à fin juin) *	-	-	-	-
Louis Gallois (depuis juillet 2006)	450 000	257 612	-	707 612
Jean-Paul Gut	943 693	456 527	-	1 400 220
Hans-Peter Ring	951 193	456 527	-	1 407 720
Francois David	30 000	21 875	40 000	91 875
Rüdiger Grube	30 000	21 875	75 000 **	126 875
Michael Rogowski	30 000	21 875	30 000	81 875
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	18 750	21 875	50 000	90 625
Ancien membre du Conseil d'administration ***				
Noël Forgeard	795 225	473 317	-	1 268 542
Total	4 564 086	2 361 451	395 000	7 320 537

(*) Renonciation à rémunération à la demande du membre du Conseil d'administration.

(**) Jetons de présence de 2005 non payés (30 000 €) ayant fait l'objet d'une régularisation en 2006.

(***) En proportion de la durée du mandat au sein du Conseil d'administration.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés aux membres exécutifs du Conseil d'administration dans le cadre des différents **plans d'intéressement à long terme des salariés du groupe** :

PLAN DE STOCK-OPTIONS

Nombre d'options					Au 31 décembre 2007	Prix d'exercice (en €)	Date d'expiration
Année du plan	Initialement distribuées	Au 1 ^{er} janvier 2007	Distribuées en 2007	Exercées en 2007			
Louis Gallois							
2006	67,500	67 500	-	-	67 500	25,65	16 décembre 2016

PLAN D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE

Nombre d'actions soumises à conditions de performance (*)						Au 31 décembre 2007	Date d'acquisition des droits
Année du plan	Initialement distribuées	Au 1 ^{er} janvier 2007	Distribuées en 2007	Exercées en 2007			
Louis Gallois							
2006	16 875	16 875	-	-	16 875		Publication du résultat annuel de 2009, prévue en mars 2010

(*) L'acquisition des droits sur les actions de performance distribuées aux membres exécutifs du Conseil d'administration est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la société.

PLAN D' UNITÉS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE

Nombre d'unités soumises à conditions de performance **	Distribuées en 2007	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	33 700	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2011 ; • 25 % prévu en novembre 2011 ; • 25 % prévu en mai 2012 ; • 25 % prévu en novembre 2012.

(**) L'acquisition des droits sur les unités de performance distribuées aux membres exécutifs du Conseil d'administration est soumise à la réalisation des objectifs de performance spécifiques de la société.

Plans de stock-options

Pour les anciens membres exécutifs du Conseil d'administration qui ont abandonné leur mandat au sein du Conseil d'administration en 2007, le nombre de stock-options allouées s'élève à 865 000 au 31 décembre 2007.

Pour tous les autres membres du Comité Exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 27 817 282 à la même date.

Au cours de l'exercice 2007, aucun membre exécutif du Conseil d'administration, y compris les anciens membres exécutifs du Conseil d'administration (qui ont abandonné leur mandat en 2007), n'ont exercé d'option au titre de l'un quelconque des différents plans de stock-options EADS. L'exercice des stock-options par les membres du Comité Exécutif et par les cadres

dirigeants du Groupe est rapporté sur le site Internet d'EADS N.V. en accord avec la législation en vigueur.

Plans d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à conditions de présence

Pour les anciens membres exécutifs du Conseil d'administration qui ont abandonné leur mandat au sein du Conseil d'administration en 2007, le nombre d'actions soumises à conditions de performance, liées à la réalisation des objectifs de résultat, s'élève à 41 875 au 31 décembre 2007.

Pour tous les autres membres du Comité Exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à condition de présence s'élève à 1 656 375 à la même date.

Plans d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence

Pour les anciens membres exécutifs du Conseil d'administration qui ont abandonné leur mandat au sein du Conseil d'administration en 2007, le nombre d'unités soumises à condition de performance, liées à la réalisation des objectifs de résultat, s'élève à 58 700 au 31 décembre 2007.

Pour tous les autres membres du Comité Exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 2 107 600 à la même date.

La charge globale encoure au titre de l'exercice 2007 pour les stock-options, les actions et les unités soumises à conditions de performance octroyées au Président-Directeur Général, s'est élevée à 0,4 million d'euros.

Pour de plus amples informations, se reporter à la Note 31 des états financiers consolidés.

Ancien membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif :

En application des termes de son contrat de travail, Jean-Paul Gut a eu droit à son départ de la société à :

- une indemnité de préavis de 6 mois, réduite à 4 mois à la demande expresse de Jean-Paul Gut, qui a représenté un montant brut de 466 667 euros (part fixe et part variable) (inclus dans les données de rémunérations brutes détaillées ci-dessus) ;
- une indemnité contractuelle d'un montant brut de 2 800 000 euros (soit 24 mois de rémunération annuelle cible globale) ;
- une indemnité destinée à compenser les droits à retraite complémentaire qu'il avait accumulés à la date de son départ.

De plus, EADS N.V. a conclu avec Jean-Paul Gut un contrat de prestation de service à long terme afin de retenir son expertise spécifique dans les domaines du marketing et des activités de fusions et acquisitions.

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité Exécutif s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite leur permettant d'atteindre une pension de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif d'EADS N.V., selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans.

Cet engagement s'établit à une pension de 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS N.V.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leurs sont propres, avec à titre d'exemple des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le Président-Directeur Général, le montant de l'engagement cumulé des droits à retraite complémentaire s'élève à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2007, la charge de service et d'intérêts liés à cet engagement au titre de l'exercice 2007 ayant quant à elle représenté un montant de 0,6 million d'euros. Cet engagement a fait l'objet d'une provision dans les états financiers.

Autres avantages

Tous les montants présentés ci-dessus pour les membres exécutifs du Conseil d'administration (actuels et anciens) ne tiennent pas compte des avantages en nature auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales.

Le Président-Directeur Général a ainsi droit à une voiture de fonction. La valeur de sa voiture de fonction s'élève à 23 977 euros.

EADS N.V. n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration (actuel ou ancien).

Pour de plus amples informations concernant les aspects de rémunérations, se reporter à la Note 32 des états financiers consolidés.

12. Effectif

L'effectif de la société EADS N.V. au 31 décembre 2007 était de 3 salariés (3 salariés à fin 2006).

13. Transactions avec les parties liées

En 2007, Lagardère et l'État français au travers de la société Sogéade ont reversé à EADS N.V. les dividendes perçus au titre de l'exercice 2006 pour un montant de 29 millions d'euros, sous forme d'un prêt sans intérêts.

Informations supplémentaires

RAPPORT DES AUDITEURS STATUTAIRES

(Traduction de la version anglaise, la seule faisant foi)

À l'attention des actionnaires d'EADS N.V.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES

Nous avons audité les états financiers statutaires ci-dessus qui font partie des états financiers de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), qui ont été autorisés pour publication le 10 mars 2008, et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat de l'exercice clos à cette date, et les notes annexes.

Responsabilité de la direction

La préparation et la bonne présentation de ces états financiers statutaires relèvent de la responsabilité de la direction de la Société, le tout dans le respect du chapitre 9 du 2^e tome du Code civil néerlandais. Cette responsabilité recouvre la définition, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié pour une préparation et une bonne présentation des états financiers statutaires de la société sans anomalies significatives, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Elle recouvre aussi le choix et la mise en œuvre de principes comptables adaptés, ainsi que la détermination des estimations comptables appropriées aux circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers statutaires sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces lois requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers statutaires ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la réalisation de travaux destinés à obtenir une documentation probante relative aux montants et aux informations contenues dans les états financiers. Les travaux effectués sont le fruit du jugement des auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des états financiers statutaires, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la société dans le cadre de la préparation et la bonne présentation de ses états financiers statutaires, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, sans pour autant être en mesure d'exprimer une opinion sur la fiabilité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers statutaires pris dans leur ensemble.

Nous estimons que la documentation de notre audit est suffisante et constitue une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les états financiers statutaires donnent une image sincère et fidèle de la situation financière d'EADS au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au chapitre 9 du 2^e tome du Code civil néerlandais.

RAPPORT SUR LES AUTRES VÉRIFICATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux règles fixées dans la section 5-e) de l'article 2:393 du Code civil néerlandais, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les états financiers statutaires, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code civil néerlandais.

Rotterdam, le 10 mars 2008

Amsterdam, le 10 mars 2008

KPMG Accountants N.V.
L.A. Blok

Ernst & Young Accountants
F.A.L. van der Bruggen

Autres informations supplémentaires

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels statutaires et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la

société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que la perte nette de 446 millions d'euros, tel que résultant du compte de résultat de l'exercice 2007, soit affectée au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,12 euro par action soit versé aux actionnaires par prélèvement sur les réserves ou primes distribuables.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Pour de plus amples informations, se reporter à la Note 37 des états financiers consolidés.

1.3 Honoraires des auditeurs

Services fournis au Groupe par les auditeurs et les membres de leurs réseaux pour les exercices 2007, 2006 et 2005 :

	KPMG Accountants N.V.						Ernst & Young Accountants					
	2007		2006		2005		2007		2006		2005	
	Montant (en milliers d'euros)	%										
Audit												
Audit légal et certification des comptes annuels et consolidés	5 291	73,2	6 181	75,2	5 533	68,3	4 571	86,7	4 843	82,5	4 923	77,3
Missions accessoires	491	6,8	630	7,7	1 416	17,5	284	5,4	646	11,0	1 163	18,3
Sous-total	5 782	80,0	6 811	82,9	6 949	85,8	4 855	92,1	5 489	93,5	6 086	95,6
Autres Prestations												
Juridique, fiscal, social	897	12,4	1 051	12,8	958	11,8	333	6,3	271	4,6	281	4,4
Technologies de l'information	117	1,6	50	0,6	-	-	-	-	30	0,5	-	-
Autres (à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit)	428	6,0	301	3,7	194	2,4	82	1,6	83	1,4	-	-
Sous-total	1 442	20,0	1 402	17,1	1 152	14,2	415	7,9	384	6,5	281	4,4
Total	7 224	100,0	8 213	100,0	8 101	100,0	5 270	100,0	5 873	100,0	6 367	100,0

1.4 Informations sur les auditeurs

	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat actuel*
KPMG Accountants N.V. Fascinatio Boulevard 200, 3065 WB Rotterdam — Pays-Bas Représenté par L.A. Blok	10 mai 2000	26 mai 2008
Ernst & Young Accountants Antonio Vivaldistraat 150, 1083 HP Amsterdam — Pays-Bas Représenté par F.A.L. van der Bruggen	24 juillet 2002	26 mai 2008

(*) Une résolution visant à désigner Ernst & Young Accountants et KPMG Accountants N.V. en qualité d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2008 sera soumise à l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS qui doit se tenir le 26 mai 2008.

KPMG Accountants N.V. et Ernst & Young Accountants et leurs représentants respectifs sont enregistrés auprès de la Royal NIVRA (*Nederlands Instituut van Register Accountants*).

Gouvernement d'Entreprise

2

2.1	Direction et contrôle	155
2.1.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION, <i>CHAIRMAN</i> ET <i>CHIEF EXECUTIVE OFFICER</i>	156
2.1.2	COMITÉ D'AUDIT	166
2.1.3	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS	167
2.1.4	COMITÉ STRATÉGIQUE	167
2.1.5	COMITÉ EXÉCUTIF	168
2.1.6	SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	170
2.2	Intérêts des Administrateurs et des principaux dirigeants	176
2.2.1	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS	176
2.2.2	RÉMUNÉRATIONS À LONG TERME ACCORDÉES AU <i>CHIEF EXECUTIVE OFFICER</i>	180
2.2.3	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	180
2.2.4	PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS	180
2.3	Plans de participation et d'intéressement en faveur des salariés	180
2.3.1	PLANS DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT ACTUELS EN FAVEUR DES SALARIÉS	180
2.3.2	PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ	181
2.3.3	PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME	183

EADS est une société de droit néerlandais cotée en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu des multiples régimes de gouvernement d'entreprise qui lui sont applicables, EADS a adopté un ensemble de principes et de recommandations communs afin d'être conforme aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise applicables dans ces pays.

Conformément au droit néerlandais et aux dispositions du Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise (le « **Code néerlandais** »), qui inclut un certain nombre de recommandations non contraignantes, la Société applique les dispositions du Code néerlandais ou, le cas échéant, explique, dans son Rapport annuel du Conseil d'administration, les raisons pour lesquelles elle ne les applique pas.

Bien qu'EADS, dans le cadre de ses efforts constants pour respecter les normes les plus exigeantes, applique la plupart des recommandations, la Société doit, en vertu du principe « Appliquer ou Expliquer » du Code néerlandais, fournir les explications suivantes :

1. EADS étant une Société contrôlée, un certain nombre de ses Administrateurs, membres du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique sont nommés et peuvent être révoqués par les actionnaires qui la contrôlent.

Il convient de noter toutefois qu'une autoévaluation par le Conseil a confirmé que les Administrateurs nommés par les actionnaires qui contrôlent la Société émettent des opinions et défendent des positions conformes, à tous égards, aux intérêts économiques des actionnaires individuels. Compte tenu de l'absence de conflit d'intérêts économique majeur entre EADS et ses actionnaires de contrôle et vu l'indépendance de ses actionnaires de contrôle entre eux, les Administrateurs nommés par ces mêmes actionnaires de contrôle sont réputés représenter fidèlement les intérêts de tous les actionnaires du fait de leurs agissements critiques et indépendants les uns des autres et en dehors de tout intérêt particulier. Par ailleurs, le Conseil, dans sa composition telle qu'elle a été revue en octobre 2007, afin notamment d'accroître le nombre de ses membres indépendants, avec un large éventail d'expériences différentes qui y sont représentées et la tenue de réunions, est propice à l'expression d'opinions autonomes et complémentaires.

Cela explique pourquoi :

- (a) Quatre membres du Conseil sur onze sont indépendants (alors que l'article III.2.1 du Code néerlandais recommande qu'il n'y ait pas plus d'un membre non indépendant au Conseil) ;
- (b) Les membres du Conseil d'administration sont renouvelés simultanément tous les cinq ans (alors que l'article III.3.6 du Code néerlandais recommande de prévoir un calendrier des renouvellements afin d'éviter, autant que possible,

toute situation dans laquelle de nombreux administrateurs non dirigeants se retirent simultanément) ;

- (c) Le Conseil est présidé par le *Chairman*. En cas de révocation ou démission du *Chairman*, le Conseil doit immédiatement nommer un nouveau *Chairman*. Un *Vice-Chairman* n'est donc pas nécessaire pour assumer la fonction en cas de vacance de la présidence (alors que l'article III.4.1(f) du Code néerlandais recommande la nomination d'un tel *vice-Chairman*) ;
- (d) Le Comité d'audit d'EADS comprend deux membres du Conseil nommés par les actionnaires de contrôle (alors que l'article III.5.1 du Code néerlandais recommande qu'il n'y ait pas plus d'un membre non indépendant) ;
- (e) Le Comité des rémunérations et des nominations d'EADS comprend deux membres du Conseil nommés par les actionnaires de contrôle (alors que l'article III.5.1 du Code néerlandais recommande qu'il n'y ait pas plus d'un membre non indépendant) ;
- (f) Le Comité des rémunérations et des nominations d'EADS n'est pas l'organe responsable de la procédure de sélection et des propositions de nomination des membres du Conseil (alors que l'article III.5.13 (a) du Code néerlandais recommande que ce Comité se concentre sur la définition de critères de sélection et les procédures de désignation des membres destinés à siéger au Conseil ; et alors que l'article III.5.13 (d) recommande que ce Comité se consacre sur les propositions de nominations et de renouvellements).

2. En ce qui concerne les rémunérations des Administrateurs

EADS applique différentes règles à la rémunération de ses Administrateurs, selon qu'ils sont membres (dans le cas du *Chief Executive Officer*) ou non (les autres administrateurs) du Comité Exécutif, comme décrit au point « 2.2.1.2 Rémunération des membres du Conseil d'administration ».

En cas de révocation du *Chief Executive Officer* de la Société, une indemnité de départ égale à une fois et demi le montant total du salaire annuel cible sera versée. Cependant, cette indemnité sera réduite au pro rata, voire ne sera pas applicable, selon l'âge et la date de départ à la retraite. Le Conseil d'EADS a décidé de modifier ses pratiques antérieures en matière d'indemnité de départ et donc de réduire l'indemnité de départ maximum pour la ramener de deux fois le montant total du salaire annuel cible à une fois et demi (alors que l'article II.2.7 du Code néerlandais recommande que l'indemnité maximum versée en cas de révocation soit égale à un an de salaire (la composante « fixe » de la rémunération) et que dans les cas où le versement d'un maximum d'un an de salaire serait manifestement inapproprié pour un administrateur membre du Comité Exécutif révoqué au cours de son premier mandat, ledit membre soit éligible au versement d'une indemnité de départ ne dépassant pas deux fois le salaire annuel).

3. EADS est cotée sur les Bourses de Francfort, Paris et en Espagne et s'efforce, à ce titre, de respecter rigoureusement les réglementations en vigueur et de suivre les pratiques généralement adoptées sur ces marchés visant à protéger l'ensemble de ses parties prenantes.

- (a) De plus, EADS a adopté un Règlement pour lutter contre les délits d'initié qui se compose de règles spécifiques internes régissant, entre autres, la détention et la négociation d'actions EADS et d'autres sociétés par les membres du Conseil. De ce fait, conformément à ces règles, réglementations et pratiques courantes en vigueur dans les juridictions dans lesquelles la Société est cotée :
- (b) EADS n'impose pas à ses Administrateurs d'informer périodiquement le *Compliance Officer* d'EADS en cas de changement au niveau des actions en leur possession dans des sociétés cotées aux Pays-Bas (alors que les articles II.2.6 et III.7.3 du Code néerlandais recommandent de donner une telle information à moins qu'un Administrateur investisse uniquement dans des fonds d'investissement cotés) ;
- (c) EADS n'exige pas de ses Administrateurs qu'ils traitent leurs titres dans la Société comme un placement à long terme (alors que l'article III.7.2 du Code néerlandais recommande un tel traitement) ;
- (d) Le mandat des Administrateurs est de cinq ans sans limite de renouvellement (alors que les articles II.1.1 et III.3.5 du Code néerlandais recommandent que les Administrateurs non-dirigeants ne puissent effectuer plus de trois mandats de quatre ans et que les Administrateurs dirigeants soient limités à quatre ans (sans limite de renouvellement) ;
- (e) EADS ne suit pas diverses recommandations dans le traitement des relations avec les analystes, notamment autoriser les actionnaires à assister aux réunions avec les analystes en temps réel et publier les présentations faites aux analystes sur son site Internet, comme le préconise l'article IV.3.1 du Code néerlandais ;
- (f) Conformément aux Statuts d'EADS, si le Conseil ne fixe pas une « date d'enregistrement », les actionnaires doivent être actionnaires à la date de l'assemblée pour exercer leurs droits de vote et tout autre droit à l'assemblée (alors que l'article IV.1.7 du Code néerlandais recommande que la Société fixe une « date d'enregistrement » avant la date de l'assemblée des actionnaires et que les actionnaires doivent être actionnaires à ladite « date d'enregistrement » pour exercer leurs droits de vote aux assemblées d'actionnaires même si ces personnes ne sont plus actionnaires à la date de ladite assemblée) ;

4. EADS maintient un contrôle interne et un système de gestion des risques intégrés à l'échelle du Groupe dans l'optique de se doter de garanties raisonnables lui permettant de s'assurer d'une gestion efficace du risque.

L'une des missions essentielles de la Direction de la Société est de s'assurer d'un environnement efficace pour le contrôle interne et pour la gestion des risques au sein d'EADS, en conformité avec les règles de gouvernement d'entreprise et les meilleures pratiques en vigueur aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et en Espagne. Confrontée à des changements permanents des dispositions juridiques et réglementaires multijuridictionnelles qui lui sont applicables, EADS a commencé en 2004 à se doter d'un système cohérent, à l'échelle du Groupe, de contrôle interne et de gestion des risques. Ce système repose sur les cadres de contrôle interne et de gestion des risques d'entreprise du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »).

Évolutions en 2007 et perspectives

En 2007, EADS s'est efforcée d'accroître la sensibilisation aux principes du contrôle interne et de la gestion des risques au niveau de ses Divisions, de ses Unités Opérationnelles et de son siège social. Cette démarche s'est traduite par le déploiement dans plusieurs Divisions et Unités Opérationnelles d'une formation normalisée sur ces deux sujets qui permet d'aborder les concepts de base et les mises à jour. Par ailleurs, les coordinateurs chargés de ce processus ont bénéficié de séances et d'ateliers individuels de formation consacrés aux performances annuelles des procédures de contrôle interne. Des groupes de travail ont également été mis en place courant 2007 afin d'améliorer les échanges de savoir entre les différents services et au sein de l'organisation.

Au second semestre 2007, la plupart des Divisions, Unités Opérationnelles et du siège ont conduit une autoévaluation de leurs systèmes de contrôle interne afin d'en évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle. Les résultats sont en cours d'analyse. De plus, des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ont été menés à bien pour alimenter l'autoévaluation de 2007.

EADS procède à une revue du système de contrôle interne et de gestion des risques mis en place chez Airbus afin de l'aligner sur celui du Groupe dans son ensemble. Dans l'attente que cet examen soit mené à son terme, Airbus a continué d'exploiter le système de contrôle interne et de gestion des risques qui était en place avant la cession de sa participation par BAE Systems en 2006.

S'appuyant sur la revue complète et les procédures d'évaluation du contrôle interne et de la gestion des risques menées en 2007, EADS évaluera les résultats courant 2008. Suite aux actions de surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

et de gestion des risques, de nouvelles modifications pourraient être apportées à ces systèmes en 2008 et des efforts d'intégration sont à prévoir.

Responsabilité en matière de système de contrôle interne et de gestion des risques — Interaction avec la direction d'EADS

La responsabilité générale du système de contrôle interne et de gestion des risques et du *reporting* correspondant aux parties concernées incombe au Conseil d'EADS. Il appartient au *Chief Executive Officer* et au *Chief Financial Officer* d'EADS de veiller à la mise en œuvre du système et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans l'ensemble du Groupe. En outre, le Comité d'audit supervise le fonctionnement du système de contrôle interne et de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'un des principes directeurs de la gestion d'EADS est la délégation sur un plan entrepreneurial des responsabilités et pouvoirs aux Unités Opérationnelles. Ce principe de subsidiarité implique une nette séparation des responsabilités entre le siège social d'EADS et les Divisions ou Unités Opérationnelles. EADS Corporate définit les objectifs stratégiques et opérationnels d'EADS et assume la responsabilité ultime des orientations suivies par EADS. Les Divisions et Unités Opérationnelles conservent la responsabilité de l'ensemble des décisions opérationnelles et des activités relevant de leur périmètre d'intervention, sous réserve d'audit. Par conséquent, la responsabilité du fonctionnement et du suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et du *reporting* en matière de contrôle interne incombe à la direction respective des Divisions, Unités Opérationnelles et services du Siège. Celles-ci doivent veiller à la transparence et à l'efficacité de leurs propres sous-systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et au respect des objectifs définis par le Conseil d'EADS. Les équipes dirigeantes des Divisions, Unités Opérationnelles et services du siège social sont chargées de la mise en œuvre des mesures de précaution appropriées permettant de réduire la probabilité et l'impact des risques encourus. Elles assurent également la communication sur les risques susceptibles d'affecter d'autres entités d'EADS.

En principe, le contrôle interne et la gestion des risques ainsi que la surveillance quant à l'efficacité du système en la matière relèvent de la responsabilité de tous les membres du personnel. Le Groupe cherche à intégrer la gestion du contrôle interne et des risques dans toutes ses activités, lors de la conduite de toutes opérations commerciales.

Suivi des Contrôles internes — Discussions au sein de la Direction

En complément des activités de suivi régulier au niveau des Divisions, des Unités Opérationnelles et du Siège, les évaluations portant sur le caractère adéquat et l'efficacité

des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet de discussions approfondies entre le *Chief Executive Officer* et le *Chief Financial Officer* d'EADS et les présidents exécutifs et les directeurs financiers des Divisions et Unités Opérationnelles concernées ainsi qu'avec les responsables de fonctions du siège social. Ces discussions servent à classer les problèmes potentiels par ordre de priorité au niveau d'EADS, à définir et à engager les actions appropriées, si nécessaire, et à tirer des conclusions pour le rapport général d'EADS sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Procédures d'approbation par la Direction — Confirmations des Délégués

Chaque année, les insuffisances significatives et les déficiences importantes doivent être reportées dans des lettres de confirmation des délégués. Depuis le cycle de *reporting* 2007, une procédure d'approbation améliorée est mise en œuvre par laquelle le *Chief Executive Officer* et le *Chief Financial Officer* d'EADS confirment au Conseil d'administration qu'à leur connaissance :

- le système de contrôle interne est structuré de manière adéquate pour donner des garanties raisonnables sur la fiabilité du *reporting* financier et sur la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- les objectifs de contrôle sont atteints par des contrôles dûment décrits dans des documents pertinents, conçus de manière adaptée aux activités concernées et qui fonctionnent en toute efficacité, à tous égards significatifs ;
- le détenteur de chaque activité de contrôle est clairement identifié ; et
- le système de gestion des risques est conçu et fonctionne pour identifier, évaluer, réagir à et concevoir des contrôles et surveiller/informer sur les risques en temps utile.

La déclaration du *Chief Executive Officer* et du *Chief Financial Officer* d'EADS sur le contrôle interne et la gestion des risques est basée principalement sur les autoévaluations, les revues et les discussions avec les équipes dirigeantes décrites ci-dessus. Elle comprend les lettres de confirmation des délégués fournies au *Chief Executive Officer* et au *Chief Financial Officer* d'EADS par toutes les équipes dirigeantes au niveau des Divisions et des Unités Opérationnelles.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques donne à la Direction d'EADS un cadre visant à tenter de gérer les aléas et les risques associés, inhérents aux activités d'EADS. Ce cadre sert de base aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein d'EADS, à l'échelle des Divisions et des Unités Opérationnelles. Grâce à une approche uniforme du contrôle interne et de la gestion des risques, EADS vise à obtenir l'assurance raisonnable de :

- la fiabilité de son *reporting* financier ;

- l'efficacité et l'efficience de ses activités ; et
- la conformité aux lois et réglementations applicables.

La mise en œuvre et d'autres aspects du système de contrôle interne et de gestion des risques ont été régulièrement débattus avec le Comité d'audit, dans le cadre de la mission générale de ce comité qui consiste à superviser le fonctionnement, au niveau Groupe, du système de contrôle interne et de gestion des risques.

Aussi bien conçus soient-ils, tous les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques comportent des risques inhérents, tels que la vulnérabilité face à des actes de mise en échec de ces systèmes ou non-respect par des membres de la Direction. Par conséquent, aucune assurance ne peut être donnée que le système et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques d'EADS sont ou seront totalement efficaces malgré toute la vigilance et les efforts déployés.

Ce cadre (et d'autres aspects pertinents auxquels il est fait référence dans le Code néerlandais) étant toujours mis en œuvre à travers le Groupe, le Conseil fera une déclaration sur le caractère adéquat et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe dès que cette mise en œuvre sera entièrement achevée (alors que l'article II.1.4 du Code néerlandais recommande qu'une telle déclaration soit incluse dans le Rapport du Conseil).

2.1 Direction et contrôle

Depuis sa création en 2000 et jusqu'au 22 octobre 2007, le groupe EADS était dirigé par une structure bicéphale, avec deux *Chairmen* et deux *Co-Chief Executive Officers*. Cette structure a permis d'assurer l'équilibre et la stabilité dont a besoin une société dotée d'un héritage industriel et mondial si exceptionnel.

Le 16 juillet 2007, Daimler ⁽¹⁾, l'État français et Lagardère ont décidé, avec l'équipe de direction d'EADS, de mettre en œuvre une nouvelle structure de management et de direction.

Le gouvernement allemand a également été consulté. Les principes directeurs de cette modification ont été l'efficacité, la cohésion et la simplification de la structure de management et de direction d'EADS dans le sens des meilleures pratiques de gouvernance dans le respect de l'équilibre entre les actionnaires français et allemands. Dans sa structure de direction simplifiée, EADS sera dirigé par un seul *Chairman* et un seul *Chief Executive Officer*.

Les actionnaires de contrôle ont également abouti à la conclusion qu'il était dans le meilleur intérêt du Groupe de recommander un accroissement du nombre d'administrateurs

5. Système d'alerte éthique

EADS s'est engagée dans un processus de mise en place d'une procédure d'alerte confidentielle concernant les questions relatives, notamment, aux systèmes de reporting financier, de gestion et de contrôle du risque en interne, ainsi que les questions générales relatives aux activités. L'architecture du système d'alerte éthique d'EADS fera partie intégrante d'une nouvelle structure d'organisation globale dédiée au respect des règles au sein d'EADS, en cours de formalisation.

Certaines consultations avec les comités d'entreprise au sujet de la mise en place d'une telle procédure d'alerte ont débuté. Après décision du Conseil et du Comité d'audit concernant l'organisation de la structure dédiée au respect des règles et la réalisation des différentes procédures de consultation avec les comités d'entreprise concernant la mise en place d'un système d'alerte éthique, celui-ci sera mis en œuvre, permettant à la Société de se mettre en conformité avec l'article II.1.6 du Code néerlandais ; cet article recommande en effet qu'une société veille à ce que ses salariés aient la possibilité de signaler au *Chairman* ou à toute autre personne désignée par celui-ci des soupçons d'irrégularités de nature générale, opérationnelle et financière au sein de la Société ou relativement au comportement des Administrateurs dirigeants et que ces dispositifs d'alerte soient publiés sur le site Internet de la Société.

indépendants au Conseil d'administration afin de mieux refléter le profil d'entreprise internationale d'EADS en se conformant aux meilleures pratiques de gouvernance internationales.

À cet égard, Daimler et Sogead ont renoncé à deux sièges au Conseil d'administration et quatre administrateurs indépendants ont été élus au cours de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2007. Hormis le *Chief Executive Officer*, le Conseil d'administration ne comprend plus d'administrateurs dirigeants.

Les actionnaires de contrôle ont également décidé de modifier les responsabilités assumées par le Conseil d'administration, le *Chairman*, le *Chief Executive Officer* et le Comité Exécutif, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Ces modifications ont été complètement mises en œuvre et ont pris effet à la date de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et de la réunion du Conseil d'administration tenues le 22 octobre 2007.

(1) Anciennement « DaimlerChrysler ».

2.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION, CHAIRMAN ET CHIEF EXECUTIVE OFFICER

Conformément aux Statuts de la Société, tels qu'amendés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2007, le Conseil d'administration est en charge de la gestion de la Société.

Le Conseil d'administration comprend onze membres au plus, qui sont nommés et révoqués par l'assemblée des actionnaires. Le Conseil d'administration a adopté un règlement pour gérer ses affaires internes (le « **Règlement Intérieur** ») lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 juillet 2000. Le Règlement Intérieur a été modifié lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 5 décembre 2003 afin de prendre en compte des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise. Ce Règlement Intérieur a été à nouveau modifié lors d'une réunion du Conseil d'administration, le 22 octobre 2007, afin de prendre en compte les changements apportés au gouvernement d'entreprise approuvés lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le même jour.

Le Règlement Intérieur précise la composition, le rôle et les principales responsabilités du Conseil d'administration. Il établit également le mode de désignation et les responsabilités du *Chairman* et du *Chief Executive Officer*. Le Règlement Intérieur prévoit également la création de trois comités (le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité stratégique) dont il fixe la composition, les rôles et les règles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration a également adopté les règles relatives au Délit d'initiés, qui impose à ses membres des restrictions concernant la négociation des actions EADS dans certaines circonstances (pour plus d'informations, voir « Partie 2/3.1.3 Droits applicables »).

Les signataires du *Participation Agreement* (tel que modifié le 22 octobre 2007 et défini dans le premier paragraphe de la Partie 2, paragraphe 3.3.2 « Relations avec les principaux actionnaires ») sont convenus que les droits de vote attachés aux actions indirectes EADS seront exercés par EADS Participations B.V. de telle sorte que le Conseil d'administration d'EADS soit composé des administrateurs d'EADS Participations B.V. et de quatre Administrateurs supplémentaires indépendants.

Conformément au Règlement Intérieur, un Administrateur indépendant est défini comme « *un Administrateur qui n'est ni un dirigeant, ni un administrateur, ni un salarié, ni un agent, ni une personne ayant un lien commercial ou professionnel significatif avec le Groupe Dasa, le Groupe Lagardère, le Groupe Sogepa* (Société de Gestion de Participations Aéronautiques),

le Groupe Sepi, l'État français, l'État allemand, l'État espagnol ou le Groupe EADS ».

En vertu du *Participation Agreement*, le Conseil d'administration comprend onze membres (le « **Conseil d'administration** », les membres du Conseil d'administration étant dénommés les « **Administrateurs** ») et est composé de la manière suivante :

- Un *Chairman* non dirigeant désigné sur proposition conjointe des administrateurs désignés par Daimler et ceux désignés par la Société de Gestion de l'Aéronautique, de la Défense et de l'Espace (« **Sogead** ») ;
- Le *Chief Executive Officer* d'EADS désigné sur proposition conjointe des administrateurs désignés par Daimler et des administrateurs désignés par Sogead ;
- Deux membres désignés par Daimler ;
- Deux membres désignés par Sogead ;
- Un membre désigné par *Sociedad Estatal de Participaciones Industriales* (« **SEPI** »), à condition que les Actions indirectes EADS ⁽²⁾ détenues par SEPI représentent 5 % ou plus du nombre total d'actions EADS mais, dans tous les cas, jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2012 ; et
- Quatre Administrateurs indépendants, proposés conjointement par le *Chairman* ou le *Chief Executive Officer* d'EADS, chacun d'entre eux devant être approuvé par le Conseil d'administration.

Conformément aux Statuts, chaque membre du Conseil d'administration reste en fonction pour une durée qui arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale Annuelle d'EADS devant se tenir en 2012. Les membres du Conseil d'administration sont élus par la suite tous les cinq ans lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée des actionnaires peut décider, à tout moment, de suspendre ou de révoquer un membre du Conseil d'administration. Le nombre de mandats successifs pour lesquels un administrateur peut être nommé n'est pas limité.

Le Conseil d'administration nomme un *Chairman*, sur proposition conjointe des Administrateurs désignés par Daimler et des administrateurs désignés par Sogead. Le *Chairman* assure le bon fonctionnement du Conseil d'administration, en particulier dans ses relations avec le *Chief Executive Officer* auquel il apporte son concours dans le cadre des discussions stratégiques de haut niveau avec des partenaires extérieurs, dont il supervise le déroulement.

(2) Voir « 3.3.1 Structure de l'actionnariat » de la Partie 2 du Document d'Enregistrement pour la définition des Actions indirectes EADS.

Le *Chairman* est de nationalité française ou de nationalité allemande, à condition que le *Chief Executive Officer* ait l'autre nationalité.

Le *Chairman* peut soumettre sa démission au Conseil d'administration ou peut être démis de ses fonctions de *Chairman* sur proposition conjointe des administrateurs désignés par Daimler et des administrateurs désignés par Sogead. En outre, la nomination prend fin si le *Chairman* est démis de ses fonctions ou s'il démissionne en sa qualité d'Administrateur. Après la révocation ou la démission du *Chairman*, et si les administrateurs désignés par Daimler et les administrateurs désignés par Sogead ne désignent pas d'un commun accord un nouveau *Chairman*, le Conseil d'administration nomme, à la majorité simple, un Administrateur (qui possède la même nationalité que l'ancien *Chairman*) en qualité de *Chairman* intérimaire pendant une période qui arrivera à expiration soit (i) vingt jours ouvrables après la désignation conjointe par les administrateurs désignés par Daimler et des administrateurs désignés par Sogead d'un nouveau *Chairman* (période pendant laquelle une réunion du Conseil d'administration sera convoquée afin de désigner un nouveau *Chairman*, sur proposition conjointe des administrateurs désignés par Daimler et des administrateurs désignés par Sogead), soit (ii) deux mois à partir de la nomination de ce *Chairman* intérimaire, au premier des termes échus.

Sur demande de tout membre du Conseil d'administration formulée trois ans après le début du mandat du *Chairman*, dénonçant un/des écart(s) important(s) préjudiciable(s) par rapport aux objectifs et/ou une absence de mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration se réunira pour déterminer si ces écarts et/ou cette absence de mise en œuvre de la stratégie sont vraiment survenus pendant cette période et, dans l'affirmative, pour décider s'il renouvelle sa confiance au *Chairman* (le « **Vote de confiance** »). Le Conseil d'administration s'exprime dans le cadre de ce Vote de confiance à la majorité simple. Le *Chairman* est révoqué s'il n'obtient pas ce Vote de confiance et un nouveau *Chairman* est nommé conformément aux dispositions précitées.

Le Conseil d'administration a également nommé un *Chief Executive Officer* qui est responsable de la gestion quotidienne des affaires courantes de la Société, sur proposition conjointe des administrateurs désignés par Daimler et des administrateurs désignés par Sogead.

La manière selon laquelle le *Chief Executive Officer* peut démissionner ou être remplacé, le cas échéant, est identique aux règles qui s'appliquent pour le *Chairman*. La procédure de Vote de confiance mentionnée ci-dessus est également applicable au *Chief Executive Officer* selon les mêmes conditions que celles applicables au *Chairman*.

La Société est représentée par le Conseil d'administration ou par le *Chief Executive Officer*. Le *Chief Executive Officer* ne peut conclure des opérations qui relèvent des responsabilités principales du Conseil d'administration à moins que ces opérations n'aient été approuvées par ce dernier.

Les responsabilités principales du Conseil d'administration comprennent entre autres :

- l'approbation de toute modification concernant la nature ou le domaine d'activité du Groupe ;
- l'approbation de toute proposition à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires pour modifier les statuts d'EADS (Majorité Qualifiée) ;
- l'approbation de la stratégie d'ensemble et du plan stratégique du Groupe ;
- l'approbation en substance du business plan et du budget annuel du Groupe ;
- la fixation des principaux objectifs de performance du Groupe ;
- la désignation et la révocation du *Chairman* et du *Chief Executive Officer* et la décision sur la nomination ou la révocation du *Chief Executive Officer* d'Airbus (Majorité Qualifiée) ;
- la nomination des membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous), pris dans leur ensemble et non à titre individuel ;
- la définition et l'approbation de modification du Règlement Intérieur et du règlement du Comité Exécutif (Majorité Qualifiée) ;
- l'approbation des nominations du Comité des actionnaires d'Airbus, du Secrétaire Général et des Présidents des Conseils de surveillance (ou d'un organe similaire) d'autres sociétés et Unités Opérationnelles importantes du Groupe ;
- l'approbation des modifications importantes de l'organigramme du Groupe ;
- l'approbation des investissements, projets, produits ou cessions du Groupe dont la valeur est supérieure à 350 millions d'euros (étant précisé que cette approbation ne requiert la Majorité Qualifiée que pour les investissements, projets, produits ou cessions du Groupe EADS dont la valeur est supérieure à 500 millions d'euros) ;
- l'approbation des alliances stratégiques et des accords de coopération du Groupe (Majorité Qualifiée) ;
- l'approbation des questions relatives à la politique actionnariale et les mesures ou annonces importantes sur les marchés financiers ;
- l'approbation de toute décision importante concernant l'activité missiles balistiques du Groupe ;

- l'approbation d'autres mesures et activités d'une importance fondamentale pour le Groupe ou impliquant un niveau de risque inhabituel ;
- l'approbation par le *Chairman* et le *Chief Executive Officer* de la nomination d'Administrateurs indépendants, en vue d'une soumission à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration s'est réuni douze fois en 2007 et a été régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation au moyen de rapports d'activités présentés par le(s) *Chief Executive Officer(s)*, comprenant des calendriers prévisionnels et des plans stratégiques et opérationnels. Le taux moyen de participation aux réunions a été de 80 %.

Le 5 avril 2007, Manfred Bischoff a présenté sa démission en sa qualité de *Chairman* et membre du Conseil d'administration et le Conseil d'administration a décidé de nommer Rüdiger Grube pour lui succéder au poste de *Chairman* du Conseil d'administration. Le 9 mai 2007, le Conseil d'administration a nommé Marwan Lahoud en qualité de *Chief Strategy and Marketing Officer* (à partir du 11 juin 2007), et Carlos Suárez en qualité de *Head of the Military Transport Aircraft* (à partir du 1^{er} juillet 2007) et en qualité de membres du Comité Exécutif. Le 16 juillet 2007, les actionnaires d'EADS ont décidé, conjointement avec l'équipe de direction, de mettre en place une nouvelle structure de management et de direction. Une simplification de la structure bicéphale a donc été proposée lors d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 octobre 2007, qui a approuvé les changements et le nouveau Conseil d'administration. À l'avenir, le groupe EADS sera dirigé par un seul *Chairman* (Rüdiger Grube) et un seul *Chief Executive Officer* (Louis Gallois). Le nombre d'administrateurs indépendants a été porté à quatre et le *Chief Executive Officer* est désormais le seul administrateur dirigeant. En outre, les règles de vote du Conseil d'administration ont été modifiées. Dans le cadre de ce changement de gouvernance, l'ancien co-*Chief Executive Officer*, Thomas Enders, assume désormais les fonctions de Président du Groupe Airbus (*Head of Airbus*) depuis le 27 août 2007.

Parmi les sujets qui ont fait l'objet de discussions intenses et les opérations autorisées lors de ces réunions du Conseil d'administration figurent : la stratégie d'EADS (notamment dans le domaine des fusions-acquisitions et de l'environnement concurrentiel), des questions majeures liées à l'activité comme les efforts de redressement liés au programme A380 et la mise en œuvre du programme Power8, l'avancement du programme A350 et la future politique de produits d'Airbus, les mises à jour régulières sur les programmes A400M et NH90, l'approbation des plans opérationnels, les projets de réorganisation, les budgets, les résultats financiers et les prévisions du Groupe ainsi que les discussions relatives à la mise en œuvre d'un système de conformité. Le Conseil d'administration a également abordé des sujets concernant les

Ressources Humaines et le personnel, tels que la gestion de la qualification, la rémunération (notamment un plan de rémunération à long terme et un plan d'actionnariat salarié), mais également les mesures à prendre pour attirer, fidéliser et assurer le développement de carrière de collaborateurs à haut potentiel, afin d'assurer la qualité future de la direction d'EADS et le caractère international de sa structure de direction.

Chaque Administrateur dispose d'une voix, étant entendu que, si le nombre d'Administrateurs désignés par Sogead, présents ou représentés lors de la réunion, est plus important que ceux désignés par Daimler, l'Administrateur désigné par Daimler qui est présent à la réunion, peut exercer le même nombre de voix que les Administrateurs désignés par Sogead, présents ou représentés lors de la réunion, et vice versa. Toutes les décisions du Conseil d'administration seront prises à la majorité simple (six Administrateurs, présents ou représentés, votant en faveur de la résolution), excepté les votes qui sont liés à certaines questions qui ne peuvent être dûment résolues qu'à la majorité des voix, incluant le vote à l'unanimité de deux Administrateurs désignés par Sogead et de deux Administrateurs désignés par Daimler (la **Majorité Qualifiée**). Lors des réunions du Conseil d'administration, le quorum est d'au moins un administrateur désigné par Sogead et un administrateur désigné par Daimler. Un Administrateur peut autoriser un autre Administrateur à le représenter à un Conseil d'administration et à voter pour son compte, étant entendu que cette autorisation devra être effectuée par écrit.

Dans l'hypothèse d'une situation de blocage au sein du Conseil d'administration, autre qu'une situation de blocage donnant droit à Daimler d'exercer la promesse d'achat qui lui est accordée par Sogead (voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les principaux actionnaires - Promesse d'achat »), la question sera soumise à Arnaud Lagardère (ou à toute autre personne désignée par Lagardère) en tant que représentant de Sogead et au *Chief Executive Officer* de Daimler. S'il apparaît qu'une situation de blocage, y compris une situation de blocage donnant droit à Daimler d'exercer ladite promesse d'achat (mais en ce cas avec l'accord de Sogepa et de Daimler), relève de la compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EADS, une telle assemblée sera convoquée à l'effet d'en délibérer, les droits de vote de Sogead, Daimler et SEPI étant neutralisés lors de ladite Assemblée.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil d'administration a le pouvoir de constituer des comités composés de certains de ses membres. Outre le Comité d'Audit, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité stratégique, le Conseil d'administration a la possibilité de constituer d'autres comités auxquels il pourra déléguer certaines fonctions mineures ou accessoires en matière de prise de décisions. Cette délégation ne dégage pas pour autant l'ensemble des administrateurs de leur responsabilité collective. Le quorum pour l'examen des questions figurant à l'ordre du

jour de toute réunion des comités est d'au moins un administrateur désigné par Sogead et un administrateur désigné par Daimler. Toutes les décisions des comités sont prises à la majorité simple.

Outre le Règlement Intérieur, le travail du Conseil d'administration est régi par les directives internes des administrateurs (les « **Directives des Administrateurs** ») adoptées lors de la réunion du 10 décembre 2004, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Les Directives des Administrateurs sont constituées d'une charte des administrateurs (la « **Charte des Administrateurs** ») définissant les droits et obligations des membres du Conseil d'administration, d'une charte du Comité d'audit (la « **Charte du**

Comité d'audit ») et d'une charte du Comité des rémunérations et des nominations (la « **Charte du Comité des rémunérations et des nominations** »), décrivant les rôles respectifs des Comités. Les chartes susmentionnées ont été modifiées pour intégrer les changements apportés à la structure de gouvernement d'entreprise d'EADS en 2007. Une charte a également été établie pour le Comité stratégique créé en 2007.

La Charte des Administrateurs définit les principes fondamentaux qui lient tous les administrateurs, lesquels leur imposent notamment d'agir dans l'intérêt de la Société et des parties prenantes de celle-ci, en consacrant le temps et l'attention nécessaires à l'exécution de leurs fonctions et en évitant tout conflit d'intérêt.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Âge	Début de mandat (en tant que membre du Conseil d'administration)	Fin de mandat	Fonction principale	Statut
Rüdiger Grube	56	2004, réélu en 2005 et 2007	2012	<i>Chairman</i> d'EADS	Non dirigeant
Louis Gallois	64	2000, réélu en 2005 et 2007	2012	<i>Chief Executive Officer</i> d'EADS	Dirigeant
Rolf Bartke	61	2007	2012	<i>Chairman</i> de Kuka AG	Nommé par Daimler
Dominique D'Hinnin	48	2007	2012	<i>Chief Financial Officer</i> de Lagardère	Nommé par Sogead
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	62	2005, réélu en 2007	2012	Directeur des études de la Fundación Alternativas	Nommé par SEPI
Arnaud Lagardère	47	2003, réélu en 2005 et 2007	2012	<i>General Partner</i> et <i>CEO</i> de Lagardère	Nommé par Sogead
Hermann-Josef Lamberti	52	2007	2012	Membre du <i>Management Board</i> de Deutsche Bank AG	Indépendant
Lakshmi N. Mittal	57	2007	2012	Président et <i>Chief Executive Officer</i> d'ArcelorMittal	Indépendant
Sir John Parker	65	2007	2012	<i>Chairman</i> de National Grid	Indépendant
Michel Pébereau	66	2007	2012	Président de BNP Paribas	Indépendant
Bodo Uebber	48	2007	2012	Membre du <i>Board of Management</i> de Daimler AG ;	Nommé par Daimler

Remarque : l'adresse professionnelle de tous les Administrateurs pour toute question relative à EADS est Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

La Société n'a pas nommé de censeurs au Conseil d'administration. Conformément à la loi néerlandaise en vigueur, les salariés ne sont pas autorisés à élire un administrateur. Les Administrateurs ne sont soumis à aucune obligation de détention minimale d'actions de la Société.

Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans toute société

Rüdiger Grube

M. Rüdiger Grube est *Chairman* d'EADS et membre du Directoire de Daimler depuis 2001 où il est en charge du développement d'entreprise (*corporate development*), qui englobe la stratégie d'entreprise, les fusions-acquisitions, les prises de

participations dans le secteur industriel et les technologies de l'information. Depuis 2004, il est également responsable de toutes les activités de l'Asie du nord-est, y compris celles de la Chine. Le Dr Grube a commencé sa carrière chez Messerschmitt-Bölkow-Blohm GmbH, qui est devenue plus tard, en 1989, Daimler-Benz Aerospace (DASA). Il est titulaire d'un diplôme en construction et ingénierie aéronautique de l'Université de Hambourg et d'un doctorat en Sciences de l'industrie.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Rüdiger Grube exerce les mandats suivants :

- Membre du Directoire de Daimler ;
- Président du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V. ;

- Membre du Conseil d'administration de Chrysler Holding LLC ;
- Président du Conseil de surveillance de Daimler Luft-und Raumfahrt Holding AG ;
- Vice-Président du Conseil d'administration de Beijing Benz Daimler Automotive ;
- Membre du Conseil de surveillance de Daimler Financial Services AG ;
- Membre du Conseil de surveillance de la *Hamburg Port Authority* (« **HPA GmbH** »).

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil consultatif de Daimler Fleetboard (démission le 31 décembre 2003) ;
- Membre du Conseil d'administration de Hyundai Motor Company (démission le 13 mai 2004) ;
- Membre du Conseil d'administration de Mitsubishi Motors Company (démission le 24 novembre 2005) ;
- Membre du Conseil de surveillance de MTU Friedrichshafen GmbH et de DaimlerChrysler Off-highway GmbH (démission le 14 mars 2006) ;
- Membre du Conseil d'administration de McLaren Group Ltd (démission en février 2007) ;
- Membre du Comité consultatif de Daimler Aviation (démission le 28 mars 2007) ; et
- Président du Conseil d'administration de Daimler China Limited, Beijing (démission le 1^{er} juillet 2007).

Louis Gallois

M. Louis Gallois a été *Chief Executive Officer* (CEO) d'EADS depuis le mois d'août 2007, après avoir occupé le poste de co-CEO d'EADS, et de Président-directeur général d'Airbus depuis 2006. Il a été auparavant Président-directeur général de la SNECMA, Président-directeur général d'Aérospatiale et Président de la SNCF. Il avait exercé, en début de carrière, diverses fonctions au sein du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de la Recherche et de l'Industrie et du ministère de la Défense. M. Gallois est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et un ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Louis Gallois exerce les mandats suivants :

- *Chief Executive Officer* d'EADS Participations B.V. ;
- Membre du Conseil d'administration de *Stichting Administratiekantoor EADS* (la « **Fondation** ») ;

- Membre du Conseil d'administration de l'École Centrale des Arts et Manufactures ; et
- Président de la Fondation Vilette-Entreprises.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil d'administration de Thales (démission le 30 juin 2005) ; et
- Président de la SNCF (démission le 2 juillet 2006).

Rolf Bartke

M. Rolf Bartke est le Président de Kuka AG. Il était Directeur la division « Vans » de DaimlerChrysler AG de 1995 à 2006. Il était auparavant le Directeur général de Mercedes-Benz, responsable de la planification et des projets liés aux véhicules commerciaux, du développement des véhicules commerciaux, du marketing et de la planification des ventes pour Unimog et MB-trac. Il a débuté sa carrière en 1976 en tant que Responsable des agents commerciaux d'Unimat GmbH à Düsseldorf. M. Bartke est titulaire d'un doctorat d'économie de l'Université de Karlsruhe.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Rolf Bartke exerce les mandats suivants :

- Président du Conseil d'administration de SAF-Holland SA ;
- Vice-président du Conseil de surveillance de SFC Smart Fuel Cell AG ;
- Président du Conseil consultatif de Keiper-Recaro-Group (Putsch GmbH & Co. KG) ;
- Membre du Conseil d'administration de J&R Carter Partnership Foundation ;
- Membre du Conseil d'administration de SORTIMO North America Inc.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil de surveillance de Daimler Ludwigsfelde GmbH (démission le 31 mars 2006) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Daimler Manufacturing International LLC (démission le 31 mars 2006) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Daimler España S.A. (démission le 31 mars 2006) ; et
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V.

Dominique D'Hinnin

M. Dominique D'Hinnin est Directeur financier de Lagardère SCA depuis 1998. Il rejoint Lagardère en 1990 en qualité de chargé de mission auprès du Président du Comité financier du Groupe. Puis, il occupe différents postes au sein du Groupe, d'abord en tant que Directeur de l'audit interne, ensuite comme Directeur financier d'Hachette Livre en 1993, avant d'être nommé Vice Président exécutif de Grolier Inc. aux États-Unis. M. D'Hinnin est ancien élève de l'École Normale Supérieure et Inspecteur des Finances.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Dominique D'Hinnin exerce les mandats suivants :

- Président-directeur général d'Ecrinvest 4 SA ;
- Administrateur de Hachette SA ;
- Membre du Conseil de surveillance de Lagardère Active SAS ;
- Représentant permanent de Hachette SA au Conseil de surveillance de Lagardère Active Broadcast ;
- Administrateur de Lagardère Services SA ;
- Administrateur de Hachette Livre SA ;
- Administrateur de Lagardère Ressources SAS ;
- Administrateur de Sogeadé Gérance SAS ;
- Président de Eole SAS ;
- Membre du Conseil de surveillance de Financière de Pichat SAS ;
- Membre du Conseil de surveillance de Financière de Pichat & CIE SCA ;
- Membre du Conseil de surveillance de Matra Manufacturing & Services SAS ;
- Président du Conseil de surveillance de Newsweb SA ;
- Président du Conseil de surveillance du « Club des Normaliens dans l'Entreprise » ;
- Membre du Conseil de surveillance et Trésorier de la fondation « École Normale Supérieure » ;
- Président de « l'Institut d'expertise et de prospective de l'École Nationale Supérieure » ;
- Vice-président d'Infogrames Entertainment SA et Président du Comité d'audit d'Infogrames Entertainment SA ;
- Membre du conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de Le Monde SA ;
- Administrateur de Le Monde Interactif SA ;
- Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de CANAL + France SA ;
- Administrateur de Lagardère Amérique du Nord, Inc ; et
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Représentant permanent de Lagardère Active Broadcast au Conseil de surveillance de Multithématiques (démission en février 2005) ;
- Représentant permanent de Lagardère SCA au Conseil de surveillance de Hachette Filipacchi Medias (transformée en SAS le 25 octobre 2006) ;
- Président-directeur général de Lagardère Télévision Holdings SA (démission en janvier 2007) ;
- Administrateur de Legion Group SA (démission en mai 2007) ;
- Administrateur de Lagardère Management, Inc (démission en octobre 2007) ; et
- Membre du Conseil de surveillance de Hachette Holdings SAS (démission en décembre 2007).

Juan Manuel Eguiagaray Ucelay

M. Juan Manuel Eguiagaray Ucelay est Directeur des Études au groupe de travail basé à Madrid de la Fundación Alternativas. Il a été ministre espagnol de la Fonction publique (de 1991 à 1993) et ministre de l'Industrie et de l'Énergie (de 1993 à 1996). Il a démissionné du Parlement en 2001. De 1970 à 1982, il enseigne l'économie à l'Université Deusto de Bilbao. M. Eguiagaray Ucelay est diplômé d'économie, diplômé en droit et est titulaire d'un doctorat de l'Université Deusto.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Juan Manuel Eguiagaray Ucelay exerce les mandats suivants :

- Président de Solidaridad Internacional (ONG) ;
- Membre du Conseil consultatif du Foundation Group EP ; et
- Membre du Conseil consultatif de Cap Gemini Espagne ; et
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Membre du Comité consultatif de Futurspace S.A. (démission le 5 juillet 2004) ;
- Professeur associé de macroéconomie à l'Université Carlos III de Madrid (démission le 30 septembre 2006) ;
- Membre du Conseil consultatif de Creation, Advising and Development (Creade), S.L. (démission le 1^{er} juillet 2007) ; et
- Conseiller économique d'Arco Valoraciones S.A. (démission le 1^{er} novembre 2007).

Arnaud Lagardère

M. Arnaud Lagardère est associé commandité et Président de Lagardère depuis 2003. Il est gérant de Lagardère depuis 1998. En 1999, il accède aux fonctions de Président de Lagardère Media et de Lagardère Active. Il assumait auparavant la fonction de Président exécutif de Grolier Inc. aux États-Unis, en charge des activités émergentes et des supports électroniques pour Matra et Vice-président du conseil de surveillance pour la Banque Arjil. Il débute sa carrière en 1986 en qualité de Directeur général de MMB, société holding de Hachette et Europe 1. Arnaud Lagardère est diplômé en économie de l'Université Paris Dauphine.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Arnaud Lagardère exerce les mandats suivants :

- Président-directeur général de Lagardère Media (dénomination sociale : Hachette S.A.) ;
- Président du Conseil de surveillance de Lagardère Active S.A.S. ;
- Président de Lagardère Active Broadband S.A.S. ;
- Président de Lagardère S.A.S. ;
- Président de Lagardère Capital & Management S.A.S. ;
- Président-directeur général d'Arjil Commanditée - ARCO S.A. ;
- Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Président de l'Association sportive Lagardère Paris Racing Ressources.
- Président de l'Association sportive Lagardère Paris Racing ;
- Administrateur de Hachette Livre S.A. ;
- Administrateur de Lagardère Services SA (ex-Hachette Distribution Services) ;
- Président du Conseil de surveillance de Lagardère Sports S.A.S. ;
- Représentant permanent de Lagardère Active Publicité au Conseil d'administration de Lagardère Active Radio International S.A. ;
- Administrateur de Lagardère Ressources S.A.S. ;
- Président-directeur général de Sogead Gérance S.A.S. ;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V. ;
- Membre du Conseil de surveillance de Daimler AG ;
- Administrateur de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton S.A. ; et
- Président de « l'Association des Amis de Paris Jean-Bouin C.A.S.G. ».

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Co-Directeur de I.S.-9 (démission en mai 2003) ;
- Gérant de Lagardère Active Publicité (SNC) (démission en mai 2003) ;
- Administrateur de la Société d'Agences et de Diffusion S.A. (démission en juin 2003) ;
- Gérant des Nouvelles Messagerie de la Presse Parisienne - N.M.P.P. SARL (démission en juillet 2003) ;
- Administrateur de CanalSatellite S.A. (démission en décembre 2003) ;
- Administrateur de Lagardère-Sociétés S.A.S. (démission en décembre 2003) ;
- Administrateur d'Éditions P. Amaury S.A. (démission en décembre 2003) ;
- Président de Lagardère Images S.A.S. (démission en octobre 2004) ;
- Président-directeur général de Lagardère Thématiques S.A. (démission en novembre 2004) ;
- Gérant de Lagardère Elevage (démission en mars 2005) ;
- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque Arjil & Cie (démission en avril 2005) ;
- Président du « Club des Entreprises Paris 2012 » (démission en janvier 2006) ;
- Membre du Conseil d'administration de Fimalac (démission en janvier 2006) ;
- Président de Lagardère Active S.A.S. (démission en octobre 2006) ;
- Administrateur de Hachette Filipacchi Medias S.A. (démission en octobre 2006) ;
- Représentant permanent de Hachette S.A. au Comité de gérance de SEDI TV-TEVA (S.N.C.) (démission en décembre 2006) ; et
- Président assumant les fonctions de Président-directeur général de Lagardère Active Broadcast (S.A.) (démission en mars 2007).
- Membre du Conseil de surveillance de Lagardère Sports (S.A.S.) (démission en avril 2007) ;
- Administrateur de Lagardère Management, Inc (démission en octobre 2007) ;
- Membre du Conseil d'administration de Lagardère Active North America, Inc. (démission en octobre 2007) ;
- Président du Conseil de surveillance de Hachette Holding (SAS) (ex Hachette Filipacchi Medias) (démission en décembre 2007) ;

- Administrateur de France Télécom (S.A.) (démission en janvier 2007) ;
- Président du Conseil d'administration d'EADS (démission le 22 octobre 2007) ;
- Président du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V. (démission le 22 octobre 2007) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Virgin Stores (S.A.) (démission en février 2008) ; et
- Membre du Conseil de surveillance de Le Monde (S.A.) (démission en février 2008) ;

Hermann-Josef Lamberti

Depuis 1999, M. Hermann-Josef Lamberti siège au directoire de Deutsche Bank AG, dont il est actuellement le *Chief Operating Officer*. A partir de 1985, il occupe différents postes à responsabilités chez IBM, tant en Europe qu'aux États-Unis, dans les domaines du contrôle de gestion, du développement des applications internes, des ventes, des logiciels personnels, du marketing et de la gestion de la marque. En 1997, il est nommé Président du directoire d'IBM Allemagne. Il a démarré sa carrière chez Touche Ross à Toronto en 1982, avant d'entrer chez Chemical Bank à Francfort. M. Lamberti a suivi des études d'administration des entreprises à l'Université de Cologne et de Dublin. Il est titulaire d'un Master.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Hermann-Josef Lamberti exerce les mandats suivants :

- Membre du Conseil de surveillance de BBV Versicherungsverein des Bankgewerbes A.G. und BVV Versorgungskasse des Bankgewerbes e.V. ;
- Membre du Conseil de surveillance de Carl Zeiss AG.
- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Börse AG ;
- Président du Conseil de surveillance de Deutsche Bank Privat-und Geschäftskunden AG ;
- Membre du Directoire de Arbeitgeberverband des privaten Bankgewerbes e.V. ;
- Membre du Conseil des trustees de Baden-Badener Unternehmensgespräche – Gesellschaft zur Förderung des Unternehmenswachstums e.V. ;
- Membre du Comité consultatif de Versicherung Wuppertal ;
- Membres suppléant du Comité d'assurance dépôt de Bundesverband deutscher Banken e.V. ;
- Délégué à l'Assemblée des délégués de Bundesverband deutscher Banken e.V. ;
- Membre du comité allemand de la communauté financière de Bundesverband deutscher Banken e.V. ;
- Membre du Directoire de Deutsches Aktieninstitut e.V. ;
- Membre du Conseil des trustees de e-Finance Lab Frankfurt am Main ;
- Président du Conseil des marchés financiers de Eurex Allemagne ;
- Vice-président du Conseil des marchés financiers de Frankfurter Wertpapierbörse AG ;
- Membre du Comité consultatif de Freunde der Bachwoche Ansbach e.V. ;
- Membre du Conseil des trustees de l'Institut juridique et financier (*Institute for Law and Finance*) de Francfort ;
- Membre du Comité consultatif de Institut für Unternehmensplanung – IUP ;
- Membre du Conseil des trustees de Junge Deutsche Philharmonie ;
- Vice-président du Conseil des trustees de la fondation pour la promotion du Kölner Kammerorchester e.V. ;
- Membre du Comité consultatif des programmes de LOEWE Landes-Offensive zur Entwicklung Wissenschaftlich-ökonomischer Exzellenz des Hessischen Ministeriums für Wissenschaft und Kunst ;
- Membre du Cercle consultatif de Münchner Kreis ;
- Membre du Conseil de la fondation de Otto A. Wipprecht-Stiftung ;
- Membre suppléant du Comité consultatif et du Comité d'examen de Prüfungsverband deutscher Banken e.V. ;
- Client exécutif du comité consultatif de Symantec Corporation ;
- Membre du Conseil des trustees de Frankfurt International School e.V. ;
- Membre du Comité consultatif de l'Université d'Augsburg ;
- Membre du Comité de direction de Institut für Wirtschaftsinformatik der HSG of the Universität St. Gallen ;
- Membre du Conseil administratif de l'association Universitätsgesellschaft Bonn-Freunde, composée de chercheurs et d'anciens élèves ;
- Membre du Conseil de la fondation du Wallraf-Richartz-Museum ;
- Membre du Conseil des trustees du Wallraf-Richartz-Museum et du musée Ludwig e.V. ;
- Membre du Comité consultatif au centre de la gestion d'entreprise de WHU axée sur le marché ; et
- Membre du Comité de pilotage et du comité fédéral du Wirtschaftsrat der CDU e.V.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil de surveillance de SupplyOn AG (démission le 1^{er} janvier 2003) ;
- Président du Conseil d'administration de Deutsche Bank S.A./N.V. (démission le 21 avril 2004) ;
- Président du Conseil de surveillance de European transaction bank AG (démission le 9 juin 2004) ;
- Président du Conseil d'administration de Deutsche Bank S.A.E. (démission le 16 juin 2004) ;
- Président du Conseil de surveillance de Deutsche Bank Payments Projektgesellschaft AG (démission le 1^{er} juillet 2004) ;
- Président du Comité consultatif de Deutsche Clubholding GmbH (démission le 1^{er} mai 2005) ;
- Président du Conseil de surveillance de E-Millennium 1 GmbH & Co. KG (démission le 1^{er} mai 2005) ;
- Membre du Comité des clients privés et professionnels de Bundesverband Deutscher Banken e.V. (démission le 1^{er} juillet 2005) ;
- Administrateur non dirigeant du Conseil d'administration de Euroclear S.A./N.V. (démission le 19 septembre 2005) ;
- Administrateur non dirigeant du Conseil d'administration de Euroclear plc (démission le 19 septembre 2005) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Schering AG (démission le 20 mars 2006) ;
- Membre du Conseil d'administration de Fiat S.p.A. (démission le 24 juillet 2007) ; et
- Membre de Verband der Sparda-Banken e.V. (démission le 30 septembre 2007).

Lakshmi N. Mittal

M. Lakshmi N. Mittal est Président-directeur général d'ArcelorMittal. Il a fondé la Mittal Steel Company en 1976 et a guidé son développement stratégique, avec, comme point culminant, la fusion avec Arcelor, conclue en 2006, qui a permis de fonder la plus grande entreprise sidérurgique du monde. Il est largement reconnu pour le rôle proéminent qu'il a joué dans la restructuration de l'industrie sidérurgique qui est basée désormais sur un modèle plus consolidé et plus mondialisé. M. Mittal possède plus de 30 ans d'expérience dans la sidérurgie et dans les secteurs connexes. M. Mittal a reçu le prix « Homme d'affaires européen de l'année 2004 » attribué par le magazine Fortune et le prix « Personnalité de l'année 2006 » décerné par le Financial Times. Il a par ailleurs reçu le prix 2007 Dwight D. Eisenhower Global Leadership Award et Padma Vibhushan du Président de l'Inde.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Lakshmi N. Mittal exerce les mandats suivants :

- Membre du Conseil d'administration d'ArcelorMittal SA ;
- Membre du Conseil d'administration de ICICI Bank Limited ;
- Membre du Comité des Investissements Etrangers (Foreign Investment Council) du Kazakhstan ;
- Membre du Comité des Investissements Internationaux en Afrique du Sud ;
- Membre du Comité Consultatif International Présidentiel de l'État du Mozambique ;
- Membre du Comité des affaires internationales du Forum Économique Mondial ;
- Membre du Comité Exécutif de l'Institut Mondial du Fer et de l'Acier ;
- Membre du comité consultatif de la Kellogg School of Management ;
- Membre du comité consultatif international de Citigroup ; et
- Membre du comité des investisseurs auprès du Conseil des ministres de l'Ukraine.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

Aucun.

Sir John Parker

Sir John Parker est Président de National Grid et fait partie du comité des Administrateurs non dirigeants de la Banque d'Angleterre. Il est co-président de Mondi et Président adjoint de DP World (Dubai) ainsi qu'un Administrateur non dirigeant de Carnival Cruise Line Group. Sir John Parker fait également partie du Comité consultatif international de Citigroup et assume les fonctions de Président Honoraire de l'Université de Southampton. Au cours de sa carrière, il a assumé diverses fonctions dans l'ingénierie, les chantiers navals et le secteur de la défense et a passé notamment 25 ans en qualité de Président exécutif chez Harland & Wolff et au sein du Groupe Babcock International. Il a étudié l'architecture navale et l'ingénierie mécanique au College of Technology de la Queens University, à Belfast.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Sir John Parker exerce les mandats suivants :

- Administrateur non dirigeant de la Banque d'Angleterre ;
- Administrateur de Carnival plc ;
- Administrateur de Carnival Corporation ;
- Membre du Comité consultatif international de Citigroup ;
- Vice-président de Port and Free World Zone (Dubai) ;

- Gouverneur de Royal National Lifeboat Institution ;
- Président Honoraire de l'Université de Southampton ;
- Administrateur de White Ensign Association Limited ;
- Président adjoint non dirigeant du Groupe Mondi ; et
- Membre du Comité des affaires (*Business Council*) pour la Grande-Bretagne.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

Aucun.

Michel Pébereau

M. Michel Pébereau est Président du Conseil d'administration de BNP Paribas depuis 2003. Il a présidé l'opération de fusion qui a donné naissance à BNP Paribas en 2000, devenant alors Président-directeur général. En 1993, il a été nommé Président-directeur général de la Banque Nationale de Paris. Il assumait auparavant les fonctions de Président-directeur général du Crédit Commercial de France. Il débute sa carrière en 1967 à l'Inspection Générale des Finances. En 1970, il rejoint la Direction du Trésor où il occupe de nombreuses fonctions de haut rang. M. Pébereau est ancien élève de l'École Nationale d'Administration et de l'École Polytechnique.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Michel Pébereau exerce les mandats suivants :

- Membre du Conseil d'administration de Lafarge ;
- Membre du Conseil d'administration de Saint-Gobain ;
- Membre du Conseil d'administration de Total ;
- Membre du Conseil d'administration de Pargesa Holding SA, Suisse ;
- Membre du Conseil d'administration de BNP Paribas (Suisse) SA ;
- Membre du Conseil de surveillance d'Axa ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie ;
- Président de la Fédération Bancaire Européenne ;
- Président du Comité des banques d'investissement et des marchés financiers de la Fédération Bancaire Française ;
- Président du Directoire de l'Institut d'Études Politiques de Paris ;
- Président du Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France ;
- Président de l'Institut de l'Entreprise ;
- Membre du Comité Exécutif du Mouvement des Entreprises en France ;
- Membre du Haut Conseil de l'Éducation ;
- Membre de l'Institut International des Études Bancaires ;

- Membre du Comité consultatif international de l'Autorité Monétaire de Singapour ;
- Membre du comité consultatif des Marchés Financiers Internationaux de la Banque Fédérale de New York ; et
- Membre du Comité consultatif des Chefs d'Entreprises Internationaux pour le Maire de Shanghai (IBLAC).

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil de surveillance de Dresdner Bank AG (démission en 2002)
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V. (démission le 22 octobre 2007).

Bodo Uebber

M. Bodo Uebber est membre du Directoire de Daimler AG depuis 2004. Il est actuellement responsable de la finance, du contrôle de gestion, des approvisionnements Groupe et de Daimler Financial Services. En 2001, il est nommé membre du Directoire et Directeur financier de Daimler Financial Services AG et occupe à partir de 2003 les fonctions de Président du Directoire de Daimler Financial Services AG ainsi que de membre suppléant du Directoire de Daimler AG. Il a occupé avant cette date divers postes relatifs à la finance au sein de DASA AG, Dornier Luftfahrt et MTU Aero Engines GmbH. M. Uebber est titulaire d'un diplôme d'ingénieur et d'économie de l'Université technique de Karlsruhe.

Outre les mandats énoncés au tableau ci-dessus, Bodo Uebber exerce les mandats suivants :

- Membre du Conseil de surveillance de Mercedes-Benz Bank AG ;
- Membre du Conseil de surveillance de Daimler España Holding S.A. ;
- Membre du Conseil de surveillance de Daimler Financial Services AG ;
- Président du Conseil de surveillance de Daimler France Holding SAS ;
- Membre du Conseil d'administration de Freightliner LLC ;
- Membre du Conseil consultatif de Daimler Unterstützungskasse GmbH ;
- Membre du Conseil de surveillance de McLaren ;
- Membre du Conseil de surveillance de Talanx ; et
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V.

Mandats ayant pris fin au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil d'administration de debis Air Finance B.V. (démission en avril 2005) ;

- Président du Conseil d'administration de DaimlerChrysler Japan Holding, Ltd. (démission le 1^{er} décembre 2005) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Hannover Rückversicherungs AG (12 mai 2006) ;
- Membre du Conseil d'administration de DaimlerChrysler México Holding S.A. de C.V. (démission le 31 juillet 2007) ;
- Président du Conseil d'administration de DaimlerChrysler North America Holding Corporation (DCNAH) (démission le 3 août 2007) ;
- Président du Conseil d'administration de DaimlerChrysler Corporation (DCC) (démission le 3 août 2007) ; et
- Président du Conseil d'administration de DC UK Holding plc (démission le 1^{er} novembre 2007).

Administrateurs indépendants

Les quatre administrateurs indépendants qui ont été nommés conformément aux critères d'indépendance mentionnés ci-dessus sont Hermann-Josef Lamberti, Lakshmi N. Mittal, Sir John Parker et Michel Pébureau.

Condamnations antérieures et liens de parenté

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs de la Société (à titre individuel ou en qualité d'administrateur ou de cadre dirigeant de l'une des entités énumérées ci-dessus) n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet d'une procédure de faillite, de mise sous administration judiciaire ou de liquidation, ni n'a fait l'objet d'une accusation publique et/ou d'une sanction par une autorité législative ou de tutelle et ne s'est vu interdire par un tribunal d'agir en qualité de membre d'organes administratifs,

2.1.2 COMITÉ D'AUDIT

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité d'audit est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à la nomination des auditeurs et la fixation de leur rémunération et quant à l'approbation des comptes annuels et des comptes intérimaires, de s'entretenir avec les auditeurs sur leur programme d'audit et sur les résultats de leur contrôle des comptes et de s'assurer du suivi du caractère adéquat des contrôles internes du Groupe, de ses principes comptables et de ses procédures d'information financière. Le Comité d'audit a la responsabilité de s'assurer du bon déroulement des activités d'audit interne et externe et de veiller à ce qu'il soit accordé l'importance nécessaire aux questions d'audit lors des réunions du Conseil d'administration. Les règles et attributions du Comité d'audit sont détaillées dans la Charte du Comité d'Audit.

de direction ou de surveillance d'un émetteur de valeurs mobilières ou de diriger les affaires d'une société au cours des cinq dernières années. À la date du présent document, les administrateurs ne sont liés entre eux par aucun lien de parenté.

Évaluation des performances du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 5 décembre 2003, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une autoévaluation de ses performances sur une base annuelle et à un examen plus approfondi tous les trois ans, éventuellement à l'aide de conseillers externes.

Suite à cette décision, le Conseil d'administration a mandaté, à la fin de l'année 2006, SpencerStuart, société de conseil indépendante de renommée internationale, pour assister les administrateurs dans l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre précis du pacte d'actionnaires. Au cours de cette évaluation, le conseil externe a rencontré individuellement chaque administrateur d'EADS (qu'il soit membre ou non du Comité Exécutif). Les résultats de l'autoévaluation ont été communiqués dans le Document d'Enregistrement de 2006.

Compte tenu des modifications apportées au gouvernement d'entreprise en 2007 et à la reconstitution du Conseil d'administration au cours du dernier trimestre de l'année 2007 (octobre), une autoévaluation de fin d'exercice n'a pas été réalisée sur les performances du Conseil d'administration car les constatations de celui-ci n'auraient pas été très pertinentes vu la période de fonctionnement très courte du Conseil d'administration nouvellement constitué. La prochaine autoévaluation sera réalisée pour l'année 2008.

Le Comité d'audit revoit les comptes annuels, semestriels et trimestriels sur la base des documents préalablement distribués et de ses discussions avec les auditeurs. Le responsable de la comptabilité et le *Chief Financial Officer* sont présents aux réunions du Comité d'audit afin de répondre à toutes les questions soulevées.

En 2007, le fonctionnement du Comité d'audit a été le suivant :

- Présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, avec la participation également de Rüdiger Grube jusqu'au 4 mai 2007 ;
- Présidé par Rüdiger Grube et Arnaud Lagardère, avec la participation également de Bodo Uebber jusqu'au 22 octobre 2007 ; et

- Présidé par Hermann-Josef Lamberti, avec la participation également de Dominique D'Hinnin, Sir John Parker et Bodo Uebber depuis le 22 octobre 2007.

Le Comité d'audit se réunit quatre fois par an ou plus fréquemment selon les circonstances. Le Comité d'audit s'est

réuni à cinq reprises en 2007, avec un taux de participation de 62 %. Il a examiné les résultats de 2006, ceux du premier semestre 2007 de la Société, ainsi que les résultats financiers trimestriels. Le 5 décembre 2003, le Conseil d'administration a étendu le rôle du Comité d'audit en lui confiant de nouvelles attributions, notamment la revue des comptes trimestriels.

2.1.3 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité des rémunérations et des nominations est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination du Secrétaire Général du Groupe EADS, des membres du Comité des actionnaires d'Airbus, des Présidents du Conseil de surveillance (ou des organes équivalents), ou d'autres sociétés du Groupe et Unités Opérationnelles, la politique de rémunérations et les plans de rémunération à long terme et d'approuver les contrats de service et les autres questions contractuelles intéressant les membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif. Dès que le *Chairman* a donné son approbation, il examine également les propositions du *Chief Executive Officer* sur la nomination des membres du Comité Exécutif et du Président d'Airbus. Les règles et attributions du Comité des rémunérations et des nominations sont détaillées dans la Charte des Rémunérations et des Nominations.

Les principes directeurs régissant les nominations au sein du Groupe doivent favoriser la sélection du meilleur candidat pour un poste donné tout en maintenant un équilibre en termes de nationalités et en veillant à ce que la qualité et la cohésion de l'équipe d'encadrement n'en soit pas affectée. L'application de ces principes directeurs ne doit entraîner aucune forme de restriction sur le plan de la diversité des nationalités au sein de l'équipe des cadres dirigeants d'EADS.

En 2007, le Comité des rémunérations et des nominations fonctionnait de la manière suivante :

- Présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, avec la participation également de Thomas Enders, Louis Gallois et Rüdiger Grube jusqu'au 4 mai 2007 ;
- Présidé par Rüdiger Grube et Arnaud Lagardère, avec la participation également de Thomas Enders, Louis Gallois et Bodo Uebber jusqu'au 22 octobre 2007 ; et
- Présidé par Sir John Parker, avec la participation également de Rolf Bartke, Dominique D'Hinnin et Hermann-Josef Lamberti depuis le 22 octobre 2007.

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit deux fois par an, ou plus fréquemment selon les besoins. Il s'est réuni à sept reprises en 2007, avec un taux de participation moyen de 81 %. Outre la formulation de recommandations au Conseil d'administration sur les principales nominations au sein du Groupe, le Comité des rémunérations et des nominations a examiné la politique de rémunération (régimes de retraite compris), les salaires des nouveaux membres du Comité Exécutif, le paiement des primes pour 2006, les plans de rémunération à long terme et d'actionnariat salarié pour 2007/2008, ainsi que les salaires à verser aux membres du Comité Exécutif en 2007.

2.1.4 COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique a été créé au mois d'octobre 2007. Il n'est pas un organe de prise de décisions mais une ressource que peut utiliser le Conseil d'administration d'EADS pour préparer des décisions portant sur des questions de politique d'entreprise. Conformément au Règlement Intérieur, le Comité stratégique est chargé de soumettre des recommandations au Conseil d'administration sur l'élaboration de politiques, les politiques d'entreprise, les projets majeurs de fusions-acquisitions, les investissements majeurs, les décisions ou cessions portant sur des produits ou projets ainsi que les principaux projets de recherche et développement.

Le Comité stratégique est présidé par Rüdiger Grube et comprend également parmi ses membres Louis Gallois, Arnaud Lagardère, Michel Pébereau et Bodo Uebber.

Le Comité stratégique se réunit deux fois par an ou plus fréquemment selon les circonstances. Il s'est réuni pour la première fois en février 2008 pour examiner, entre autres, des questions relatives à la Vision 2020 d'EADS.

2.1.5 COMITÉ EXÉCUTIF

Suite à la refonte du système de gouvernement d'entreprise d'EADS approuvé lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et de la réunion du Conseil d'administration, lesquelles se sont tenues le 22 octobre 2007, la méthode de nomination des membres du Comité Exécutif a été modifiée.

Le *Chief Executive Officer*, assisté par un Comité Exécutif (le « **Comité Exécutif** »), est chargé d'assurer la gestion quotidienne de la Société. Le Comité Exécutif, présidé par le *Chief Executive Officer* comprend également les responsables des grandes Fonctions et Divisions du Groupe. Le Comité Exécutif s'est réuni onze fois en 2007.

Sont débattues au sein du Comité Exécutif, entre autres, les questions suivantes :

- les approbations des nominations de leur personnel d'encadrement par les responsables des Divisions du Groupe (à l'exception du Président d'Airbus) ;
- les approbations des investissements d'un montant inférieur à 350 000 000 € ;
- la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie des activités d'EADS ;
- la gestion, l'organisation et la structure juridique du Groupe ;
- le niveau de performance des activités et des fonctions de support du Groupe ; et
- toutes les questions liées à l'activité de la Société, y compris le plan opérationnel du Groupe et de ses Divisions et Unités Opérationnelles.

L'organisation interne du Comité Exécutif est définie en fonction de la répartition des tâches entre ses membres sous la supervision du *Chief Executive Officer*. Nonobstant les responsabilités collectives définies ci-dessus, chaque membre du Comité Exécutif est responsable, à titre personnel, de la gestion de son portefeuille, et est tenu de se conformer aux décisions prises par le *Chief Executive Officer* et par le Comité Exécutif, selon le cas.

Le *Chief Executive Officer* s'efforce de trouver un consensus sur les questions débattues entre les membres réunis au sein du Comité Exécutif. Faute de parvenir à un consensus, le *Chief Executive Officer* est habilité à prendre une décision. En cas de divergence fondamentale ou importante sur une question non résolue, le membre du Comité Exécutif ayant exprimé son désaccord peut demander au *Chief Executive Officer* qu'il soumette cette question au *Chairman* en vue de recueillir son opinion.

La durée du mandat des membres du Comité Exécutif est de cinq ans.

Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du *Chief Executive Officer*, après obtention de l'approbation du *Chairman* et après examen par le Comité des Rémunérations et Nominations. La nomination des membres du Comité Exécutif doit être approuvée dans son ensemble et non à titre individuel, à l'exception du Président d'Airbus qui sera nommé par le Conseil d'administration à titre individuel.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nom	Âge	Début de mandat	Fin de mandat	Fonction principale
Louis Gallois	64	2007	2012	Chief Executive Officer
François Auque	51	2005	2010	Directeur d'Astrium
Lutz Bertling	45	2006	2011	Directeur d'Eurocopter
Jean J. Botti	51	2006	2011	Directeur technique (Chief Technical Officer)
Fabrice Brégier	46	2005	2010	Directeur de la Performance opérationnelle d'EADS
Ralph D Crosby Jr.	60	2007	2012	Directeur d'EADS North America
Thomas Enders	49	2007	2012	Directeur d'Airbus
Jussi Itävuori	52	2008	2013	Directeur des Ressources Humaines
Marwan Lahoud	42	2007	2012	Directeur de la Stratégie et du Marketing
Hans Peter Ring	57	2007	2012	Directeur financier d'EADS
Carlos Suárez	44	2007	2012	Directeur de la Division Avions de Transport Militaire
Stefan Zoller	50	2005	2010	Directeur de la Division Défense & Sécurité

Remarque : l'adresse professionnelle de tous les membres du Comité Exécutif pour toute question relative à EADS est Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

Louis Gallois, *Chief Executive Officer* d'EADS

Voir « 2.1.1 Conseil d'administration, *Chairman* et *Chief Executive Officer* — Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans toute société ».

François Auque, Directeur d'Astrium

M. Auque est nommé à ce poste en 2000 après avoir exercé la fonction de Directeur financier d'Aérospatiale et de Directeur Général en charge des satellites. Il a débuté sa carrière dans le groupe Suez et à la Cour des Comptes, en France. M. Auque est diplômé d'HEC, de l'IEP de Paris, et est ancien élève de l'ENA.

Lutz Bertling, Directeur d'Eurocopter

M. Bertling prend la direction d'Eurocopter en 2006 après avoir assumé pendant un an la fonction de Président d'Eurocopter Deutschland. Il a rejoint Eurocopter en 2003 en qualité de Directeur des programmes gouvernementaux après avoir travaillé dans la Division Défense & Sécurité. Il a occupé avant cette date divers postes au sein de DaimlerChrysler Rail Systems et de l'Université de Braunschweig. Il est titulaire d'un doctorat en ingénierie de l'Université de Braunschweig.

Jean J. Botti, Directeur technique

M. Botti a été nommé Directeur technique en 2006. Il travaillait auparavant chez General Motors où il occupait la fonction de responsable de la technologie (*Chief Technologist*) puis de Directeur de l'activité Powertrain chez Delphi. Il a débuté sa carrière en 1978 en tant qu'ingénieur produit chez Renault. M. Botti est diplômé de l'INSA Toulouse, titulaire d'un MBA de l'Université de Central Michigan ainsi que d'un doctorat du Conservatoire des Arts et Métiers. Il est également membre de la SAE.

Fabrice Brégier, Directeur de la Performance opérationnelle d'EADS (Directeur Général Délégué)

M. Brégier est nommé au poste de Directeur Général Délégué d'Airbus en 2006, et est également en charge de la performance opérationnelle d'EADS, outre ses fonctions habituelles. Il devient Président-Directeur Général d'Eurocopter en 2003. Il exerçait avant cette date la fonction de Président de MBDA. M. Brégier a rejoint Matra Défense en 1993 en tant que Président des GIE Apache MAW et Eurodrone. Il est un ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines.

Ralph D. Crosby Jr., Directeur d'EADS North America

M. Crosby est Directeur de EADS Amérique du Nord depuis 2002. Auparavant, il était Président de la branche Systèmes Intégrés de Northrop Grumman Corporation. M. Crosby est diplômé de l'Académie militaire des États-Unis, de l'Institut Supérieur des Études Internationales de Genève, et de l'Université de Harvard.

Thomas Enders, Directeur d'Airbus

M. Enders a été nommé au poste de Directeur d'Airbus en 2007. Il était depuis 2005 le *Chief Executive Officer* d'EADS. Il a débuté sa carrière chez EADS en 2000 en qualité que Président de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité. Il occupait auparavant le poste de Directeur du développement d'entreprise et de la technologie chez Dasa. M. Enders est titulaire d'un doctorat de l'Université de Bonn.

Jussi Itävuori, Directeur des Ressources Humaines

M. Itävuori a été nommé à ce poste en 2001 et a été nommé membre du Comité Exécutif en 2003. En 1982, il est nommé Directeur des Ressources Humaines chez KONE Corporation et devient membre du Comité Exécutif de KONE Corporation en 1995. M. Itävuori est diplômé en économie de la *Vaasa School of Economics*, en Finlande et a été pilote dans l'armée de l'air.

Marwan Lahoud, Directeur de la Stratégie et Marketing

M. Lahoud a été nommé à ce poste au mois de juin 2007. Il assumait avant cette date la fonction de Président de MBDA. Il a travaillé pour Aérospatiale dans le cadre de sa fusion avec Matra et sur la création d'EADS. Au sein d'EADS, il a occupé les fonctions de Vice-président Fusions-Acquisitions. M. Lahoud est un ancien élève de l'École Polytechnique et est diplômé de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace.

Hans Peter Ring, Directeur financier

M. Ring est nommé Directeur financier d'EADS en 2002, *Chief Executive Officer* en 2005 et Directeur financier d'Airbus, dans le cadre d'une double fonction, en 2007. Il est nommé Vice-président des systèmes de contrôle de Dasa en 1996, et conséquemment d'EADS. À partir de 1992, il est Directeur financier et membre du Conseil d'administration de Dornier Luftfahrt. Il est titulaire d'un diplôme en administration des affaires de l'Université d'Erlangen-Nuremberg.

Carlos Suárez, Directeur de la division Avions de Transport Militaire

M. Suárez a été nommé à ce poste en juillet 2007 après avoir assumé la fonction de Directeur des programmes de produits dérivés militaires des plates-formes d'Airbus. Il a également travaillé pour Accenture et Aernnova. M. Suárez est titulaire d'un diplôme en Ingénierie aéronautique de l'Université Polytechnique de Madrid et d'un MBA de l'école de commerce IESE.

Stefan Zoller, Directeur de la division Défense & Sécurité

M. Zoller a été nommé à ce poste en 2005 après avoir assumé des fonctions de direction élevées au sein de la Division depuis 2000. Il avait occupé auparavant diverses fonctions de direction au sein de Dasa, DaimlerChrysler, Dornier et Senstar/Canada. M. Zoller est diplômé de l'Université de Tübingen et titulaire d'un doctorat.

2.1.6 SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1.6.1 Vue d'ensemble

L'une des missions essentielles de la Direction de la Société est de s'assurer d'un environnement efficace pour le contrôle interne et pour la gestion des risques au sein d'EADS, en conformité avec les règles de gouvernement d'entreprise et les meilleures pratiques en vigueur aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et en Espagne. Confrontée à des changements permanents des dispositions juridiques et réglementaires multijuridictionnelles qui lui sont applicables, EADS a commencé en 2004 à se doter d'un système cohérent, à l'échelon du Groupe, de contrôle interne et de gestion des risques. Ce système repose sur les cadres de contrôle interne et de gestion des risques d'entreprise du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »).

Le système de contrôle interne et de gestion des risques donne aux dirigeants d'EADS un cadre visant à tenter de gérer les aléas et les risques associés, inhérents aux activités d'EADS. Ce cadre sert de base aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein d'EADS, à l'échelle des Divisions et des Unités Opérationnelles.

Limites

Aussi bien conçus soient-ils, tous les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques comportent des risques inhérents, tels que la vulnérabilité face à des actes de mise en échec de ces systèmes ou non-respect par des membres de la direction. Par conséquent, aucune assurance ne peut être donnée que le système et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques d'EADS sont ou seront totalement efficaces malgré toute la vigilance et les efforts déployés.

Évolutions en 2007 et perspectives

En 2007, EADS s'est efforcée d'accroître la sensibilisation aux principes du contrôle interne et de la gestion des risques au niveau de ses Divisions, de ses Unités Opérationnelles et de son siège. Cette démarche s'est traduite par le déploiement dans plusieurs Divisions et Unités Opérationnelles d'une formation normalisée sur ces deux sujets qui permet d'aborder les concepts de base et de rappeler les obligations. Par ailleurs, les coordinateurs chargés de ce processus ont bénéficié de séances et d'ateliers individuels de formation consacrés aux performances annuelles des procédures de contrôle interne. Des groupes de travail ont également été mis en place courant 2007 afin d'améliorer l'échange de savoir entre les différents services et au sein de l'organisation.

Au second semestre 2007, la plupart des Divisions, Unités Opérationnelles et du siège ont conduit une autoévaluation de leurs systèmes de contrôle interne afin d'en évaluer la

conception et l'efficacité opérationnelle. Les résultats sont en cours d'analyse. De plus, des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ont été menés à bien pour alimenter l'autoévaluation de 2007.

EADS est en train de revoir le système de contrôle interne et de gestion des risques mis en place chez Airbus afin de l'aligner sur celui du Groupe dans son ensemble. Dans l'attente que cet examen soit mené à son terme, Airbus a continué d'exploiter le système de contrôle interne et de gestion des risques qui était en place avant la cession par BAE Systems en 2006.

S'appuyant sur la revue complète et les procédures d'évaluation du contrôle interne et de la gestion des risques menées en 2007, EADS évaluera les résultats courant 2008. Suite aux actions de surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, de nouvelles modifications pourraient être apportées à ces systèmes en 2008 et des efforts d'intégration sont à prévoir.

Responsabilité en matière de système de contrôle interne et de gestion des risques — Interaction avec la direction d'EADS

La responsabilité générale du système de contrôle interne et de gestion des risques et du *reporting* correspondant aux parties prenantes incombe au Conseil d'administration d'EADS. Il appartient au *Chief Executive Officer* et au Directeur financier d'EADS de veiller à la mise en œuvre du système et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans l'ensemble du Groupe. En outre, le Comité d'audit supervise le fonctionnement du système procédures de contrôle interne et de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'un des principes directeurs de la gestion d'EADS est la délégation des responsabilités et des pouvoirs aux Unités Opérationnelles. Ce principe de subsidiarité implique une nette séparation des responsabilités entre le siège d'EADS et les Divisions ou Unités Opérationnelles. Le siège d'EADS définit les objectifs stratégiques et opérationnels d'EADS et assume la responsabilité ultime des orientations suivies par EADS. Les Divisions et Unités Opérationnelles conservent la responsabilité de l'ensemble des décisions opérationnelles et des activités relevant de leur périmètre d'intervention, sous réserve d'audit. Par conséquent, la responsabilité du fonctionnement et du suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et du *reporting* en la matière incombe à la direction respective des Divisions, Unités Opérationnelles et services du siège. Celles-ci doivent veiller à la transparence et à l'efficacité de leurs propres sous-systèmes de contrôle et de gestion des risques et au respect des objectifs définis par le Conseil d'administration d'EADS. Les équipes dirigeantes des

Divisions, Unités Opérationnelles et services du siège sont chargées de la mise en œuvre des mesures de précaution appropriées permettant de réduire la probabilité et l'impact des risques encourus. Elles assurent également la communication sur les risques susceptibles d'affecter d'autres entités d'EADS.

En principe, le contrôle interne et la gestion des risques ainsi que la surveillance quant à l'efficacité du système en la matière relèvent de la responsabilité de tous les membres du personnel. Le Groupe cherche en effet à intégrer la gestion du contrôle interne et des risques dans toutes ses activités, lors de la conduite de toutes opérations commerciales et autres.

Sources et normes des systèmes et procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les politiques, procédures et les limites qui constituent l'environnement du contrôle interne et de la gestion des risques d'EADS sont communiqués à l'ensemble du Groupe au moyen :

- de codes de conduite (Code éthique d'EADS, politiques de Responsabilité sociale de l'entreprise, voir « Partie 2/ chapitre 2 Éthique et Responsabilité Sociale ») ;
- d'aide-mémoire (ex. : « Principes et responsabilités de gestion d'EADS », l'« Aide-mémoire de contrôle financier ») ;
- de manuels (ex. : « Procédures relatives à la trésorerie », « Manuel de comptabilité », « Manuel de présentation des rapports ») ;
- Directives (ex. : Directives de gestion des risques, « Politique de financement »).

Les normes externes prises en compte dans les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'EADS comprennent notamment les principes de gestion du contrôle interne et du risque établis par le Comité des organisations de parrainage de la Commission Treadway (COSO) et des normes sectorielles spécifiques définies par l'*International Standards Organization* (ISO).

2.1.6.2 Système de gestion des risques

La gestion des risques concerne tous les types de risques, en particulier les risques opérationnels, financiers, stratégiques et réglementaires, qu'ils soient quantifiables ou non, à court, moyen ou long terme, et que leurs implications soient liées à la santé et à la sécurité, qu'ils soient de nature financière, ou qu'ils concernent la réputation du Groupe. Le système de gestion des risques a pour objet l'identification de l'ensemble des risques et la probabilité qu'ils se matérialisent ainsi que, la nature du dommage, l'évaluation du dommage étant calculée en général en termes d'impact sur le résultat opérationnel. Une identification précoce et une gestion professionnelle de ces risques sont cruciales pour le succès de l'activité.

Voir « Facteurs de risque » pour plus d'informations sur certains risques auxquels le Groupe est exposé.

Les responsables des Divisions, des Unités Opérationnelles et des services du siège sont chargés de définir et d'appliquer les mesures nécessaires pour éliminer, réduire ou couvrir toute probabilité de survenance des risques identifiés, et/ou d'en limiter l'impact. Les informations relatives aux risques sont rassemblées et mises à jour de manière régulière, afin de fournir aux responsables des Divisions, des Unités Opérationnelles et du siège une analyse des risques significatifs encourus par le Groupe et des informations relatives aux mesures prises pour les réduire ou les éliminer. Ces informations sont utilisées pour la prise de décision dans toutes les procédures de gestion d'EADS. En outre, le suivi de l'évolution des risques majeurs et les mesures prises pour les contrer sont contrôlés de manière régulière par les responsables des Divisions et des Unités Opérationnelles, qui en rendent compte au *Chief Executive Officer* et au Directeur financier. Chaque année, le service audit procède à un examen indépendant de l'état des systèmes de gestion des risques dans les Divisions, les Unités Opérationnelles et les services du siège.

Le système de gestion des risques englobe tous les risques auxquels EADS est exposée, y compris les risques inhérents au déroulement des activités quotidiennes du Groupe. Le système de contrôle interne décrit ci-dessous vise à fournir une assurance raisonnable que les risques inhérents aux processus et aux activités du Groupe sont gérés de manière efficace. Les risques les plus importants sont soumis à une procédure d'examen par la Direction au niveau du Groupe.

2.1.6.3 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne repose sur une série de principes et de procédures s'appliquant dans l'ensemble du Groupe EADS. Il sert à assurer le Conseil d'administration, le *Chief Executive Officer* et le Directeur financier que les objectifs suivants ont été réalisés :

- Assurer la qualité du *reporting* des informations financières, notamment grâce à la conception et la mise en œuvre de procédures destinées à favoriser la diffusion d'une information pertinente, fiable et transmise en temps utile ;
- Assurer la conformité avec les lois et réglementations applicables au Groupe, ainsi qu'avec les politiques internes du Groupe ;
- Identifier et répondre aux risques significatifs de nature opérationnelle, financière ou réglementaire, dans l'ensemble du Groupe.

Les Directions des Divisions, des Unités Opérationnelles et des services du siège sont responsables de la mise en œuvre et du suivi du système de contrôle interne dans les entités dont ils ont la charge. Ils veillent à l'établissement et au bon

fonctionnement des dispositifs adéquats, afin d'atteindre les objectifs de contrôle définis par la direction d'EADS, tels que listés dans les modèles de contrôle interne.

EADS a mis en place des mécanismes formalisés d'autoévaluation du contrôle interne. Il appartient à chaque responsable d'un processus ou d'un système contrôle d'appliquer régulièrement ces mécanismes et de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne, au niveau de leur fonctionnement et de leur conception, qui ont été mis en place pour ce processus. Les insuffisances identifiées doivent être évaluées et classées par ordre de priorité, selon la nomenclature suivante : « insuffisance », « insuffisance significative », « vulnérabilité majeure ». Des mesures correctives doivent être définies et mises en œuvre pour traiter toute insuffisance constatée. Les progrès réalisés sont suivis par la Direction de la Division, de l'Unité Opérationnelle et du service du siège concernés, avec *reporting* au siège d'EADS. Les mesures correctives sont réévaluées périodiquement, afin de vérifier leur efficacité. Chaque année, le service audit procède à un examen indépendant de l'état des systèmes de contrôle interne et les résultats des autoévaluations réalisées dans les Divisions, les Unités Opérationnelles et les services du siège qui ont été sélectionnés. Le personnel concerné (coordinateurs de contrôle interne, responsables de processus) reçoit une formation sur les lois et réglementations nouvelles ou modifiées relatives au contrôle interne, mais également une mise à jour concernant les étapes et les procédures obligatoires des systèmes de contrôle interne.

À partir des autoévaluations, les responsables de chaque Division, Unité Opérationnelle et service du siège préparent des déclarations formelles relatives à l'adéquation et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, dans leurs périmètres de responsabilité. Les co-entreprises, telles que MBDA, disposent de systèmes de contrôle interne séparés. La coordination avec le système de contrôle interne d'EADS est facilitée, notamment, par la présence d'EADS au sein des organes de surveillance et de direction de ces entités (ex. : Conseil d'administration de MBDA, Comités d'audit).

Suivi des Contrôles internes — Discussions au sein de la Direction

En complément des activités de suivi régulier au niveau des Divisions, des Unités Opérationnelles et du siège, les évaluations portant sur le caractère adéquat et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet de discussions approfondies entre le *Chief Executive Officer* et le Directeur financier d'EADS et les présidents et les directeurs financiers des Divisions et Unités Opérationnelles concernées ainsi qu'avec les responsables de fonctions du siège. Ces discussions servent à classer les problèmes potentiels par ordre de priorité au niveau d'EADS, à définir et à engager les actions appropriées, si nécessaire, et à tirer des conclusions pour

le rapport général d'EADS sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Procédures d'approbation par la Direction — Confirmations des Délégués

Chaque année, les insuffisances significatives et les déficiences importantes doivent être reportées dans des lettres de confirmation des délégués. Depuis le cycle de *reporting* 2007, une procédure d'approbation améliorée est mise en œuvre par laquelle le *Chief Executive Officer* et le Directeur financier d'EADS confirment au Conseil d'administration qu'à leur connaissance :

- Le système de contrôle interne est structuré de manière adéquate pour donner des garanties raisonnables sur la fiabilité du reporting financier et sur la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- Les objectifs de contrôle sont atteints par des contrôles dûment décrits dans des documents pertinents, conçus de manière adaptée aux activités concernées et qui fonctionnent en toute efficacité, à tous égards significatifs ;
- Le détenteur de chaque activité de contrôle est clairement identifié ; et
- Le système de gestion des risques est conçu et fonctionne pour identifier, évaluer, réagir à et concevoir des contrôles et surveiller/informer sur les risques en temps opportun.

La déclaration du *Chief Executive Officer* et du Directeur financier d'EADS sur le contrôle interne et la gestion des risques est basée principalement sur les autoévaluations, les revues et les discussions avec les équipes dirigeantes décrites ci-dessus. Elle comprend les lettres de confirmation des délégués fournies au *Chief Executive Officer* et au Directeur financier d'EADS par toutes les équipes dirigeantes au niveau des Divisions et des Unités Opérationnelles.

2.1.6.4 Procédures de gestion par le système de contrôle interne

Sur la base des activités d'EADS, dix-sept procédures de gestion de haut niveau ont été identifiées au sein d'EADS. Elles sont classées selon la nomenclature suivante : procédures fondamentales (recherche et développement, production, ventes, service après-vente et gestion de programmes), procédures de support (achats, Ressources Humaines, comptabilité, immobilisations, trésorerie, informatique, fusions & acquisitions, juridique et assurances) et procédures de gestion (audit interne, supervision et contrôle de gestion). Une description de certaines de ces procédures mises en œuvre en 2007 et des procédures de contrôle interne correspondantes qui couvrent les risques pouvant affecter de manière significative la situation financière et les résultats des activités du Groupe est donnée ci-dessous.

Comptabilité / Planification

Le contrôle interne d'EADS repose avant tout sur des procédures et des dispositifs de contrôle comptables destinés à assurer la fiabilité du *reporting* financier et de la préparation des états financiers et d'autres informations financières, utilisés par la Direction et communiqués aux investisseurs et à d'autres parties ayant un intérêt dans EADS. Ces procédures et contrôles s'inscrivent dans le cadre d'un modèle de contrôle financier englobant la planification stratégique, la planification opérationnelle, les évaluations et le *reporting*, les processus de prise de décision et de mise en œuvre, et la communication financière. Cette approche intégrée de la planification et du *reporting* vise à améliorer la communication interne et la transparence entre services et Unités Opérationnelles d'EADS, ces aspects jouant un rôle essentiel dans la préparation d'états financiers exacts et fiables.

Procédures de consolidation — Reporting financier externe

Le modèle de contrôle financier d'EADS définit les procédures de planification et de *reporting* applicables à l'ensemble des Unités Opérationnelles du Groupe, et les responsabilités du Directeur financier, chargé du développement, de l'application et du suivi de ces procédures. L'une des principales tâches incombant au Directeur financier consiste à superviser la préparation des comptes consolidés d'EADS, effectuée sous le contrôle direct du *Chief Accounting Officer* (« CAO »). Ce dernier est chargé de l'application des systèmes et règles de consolidation du Groupe et de la définition des politiques comptables, des règles de *reporting* et des directives financières au niveau du Groupe, afin d'assurer la cohérence et la qualité des informations financières transmises par les Unités Opérationnelles et les Divisions. Les pratiques comptables d'EADS sont décrites dans un manuel de comptabilité validé par les auditeurs de la Société. Toute modification du manuel de comptabilité d'EADS est soumise à l'approbation du CAO et, lorsqu'il s'agit de modifications importantes, du Directeur financier ou du Conseil d'administration (sur la base des recommandations du Comité d'Audit).

Le contrôle du processus de *reporting* financier est assuré non seulement par l'élaboration de systèmes et de procédures comptables à l'échelle du Groupe, mais également par une procédure organisée basée sur une remontée ponctuelle d'informations fiables fournies par les Unités Opérationnelles en temps utile. Le processus de *reporting* d'EADS est décrit brièvement ci-dessous :

Les services comptables des Unités Opérationnelles enregistrent les informations en utilisant le logiciel de consolidation comptable d'EADS et en suivant les politiques définies par les services centraux d'EADS conformes aux normes comptables IFRS qui sont les principes comptables appliqués au sein de l'ensemble du Groupe. Les comptables du siège d'EADS,

responsables de chaque Division, contrôlent et vérifient le travail des services comptables des Unités Opérationnelles et procèdent aux étapes de consolidation respectives. Les comptables des Divisions du siège fournissent également un appui direct aux Unités Opérationnelles concernées, afin de veiller à ce que les pratiques comptables d'EADS soient appliquées correctement.

La consolidation des chiffres budgétés et prévisionnels du Groupe suit la même procédure que celle décrite pour le *reporting* des chiffres réalisés mentionnés ci-dessus.

Validé par les Directeurs financiers des Divisions respectives, le plan consolidé et le rapport sur les chiffres réalisés donnent à la Direction une vue d'ensemble du Groupe.

Les pratiques et procédures de *reporting* financier d'EADS, telles que décrites ci-dessus, sont également conçues pour fournir à la Direction (au moins une fois par mois) des informations actualisées de gestion orientées vers la prise de décisions dans le cadre du contrôle de la performance opérationnelle du Groupe. Lesdites informations comprennent des rapports réguliers sur les liquidités et la trésorerie, de même que d'autres informations financières utilisées pour la planification d'opérations stratégiques ainsi que pour le contrôle et la supervision des risques économiques liés aux activités du Groupe.

Au cours de chaque cycle de *reporting*, les Directeurs financiers des différentes Unités Opérationnelles sont en contact régulier avec les Directeurs financiers des Divisions et les Unités Opérationnelles et les Directeurs rencontrent régulièrement le *Chief Executive Officer* d'EADS ainsi que les cadres qui relèvent de son autorité hiérarchique pour discuter des informations financières qui ont été générées par les Unités Opérationnelles/Divisions. Avant d'être communiqués au public et soumis ensuite à l'approbation des actionnaires, les états financiers consolidés établis de fin d'exercice sont vérifiés par les auditeurs externes de la Société, examinés par le Comité d'audit puis soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les comptes trimestriels sont soumis à une procédure similaire. Les auditeurs du Groupe interviennent avant que les états financiers d'EADS ne soient présentés au Conseil d'administration.

Contrôle

La fonction contrôle a élaboré en plus un système et une méthode d'évaluation des performances économiques et financières de l'entreprise qui est basée sur la notion de valeur. L'objectif global étant d'instaurer une coopération efficace et une cohérence entre les services financiers du Groupe et des différentes Divisions pour améliorer la création de valeur. Bien que le siège d'EADS définisse la structure de gestion mondiale des performances, les Directeurs financiers des Divisions sont entièrement responsables de la gestion des performances au niveau opérationnel. Depuis 2007, ils sont

placés sous l'autorité hiérarchique du Président des Divisions et du Directeur financier d'EADS pour ces questions.

Trésorerie

Les procédures de gestion de trésorerie définies par le service central de trésorerie d'EADS au siège du Groupe permettent d'identifier et d'évaluer les risques de liquidité, de change et de taux d'intérêt. Les filiales contrôlées sont soumises aux procédures de gestion centralisée de la trésorerie.

Les entreprises communes, telles que MBDA, font l'objet de procédures de contrôle analogues.

Gestion des liquidités

La gestion des liquidités destinées au financement de l'activité constitue l'une des principales missions du service central de la trésorerie d'EADS. La planification de l'état de la trésorerie et les rapports du service central de la trésorerie établis tous les mois, en association avec le service du contrôle de gestion, fournissent à la Direction les informations nécessaires pour contrôler l'état de la trésorerie du Groupe et mettre en œuvre les mesures nécessaires permettant d'assurer sa liquidité globale. Afin d'assurer les niveaux de liquidité visés et de protéger sa trésorerie, EADS a instauré un système de mise en commun de la trésorerie (cash pooling) alimenté par un système de collecte quotidienne des liquidités des filiales contrôlées vers des comptes gérés pour le Groupe. Des procédures de prévention de fraude sur les paiements ont été établies au sein de l'ensemble du Groupe.

Gestion de couverture

Les opérations commerciales donnent lieu à de fortes expositions aux risques de change et de taux d'intérêt. Une politique de couverture au sein du Groupe est définie et mise à jour régulièrement par le Conseil d'administration. Afin de veiller à ce que les opérations de couverture soient réalisées conformément à la politique de couverture du Groupe, celles-ci sont effectuées par le service central de la trésorerie. Ce service effectue une analyse permanente du risque et propose des mesures appropriées aux Divisions et aux Unités Opérationnelles en matière de gestion des risques de change et de taux d'intérêt. Il incombe aux filiales de calculer, de mettre à jour et de surveiller leur exposition aux risques de change et de taux d'intérêt et d'en rendre compte chaque mois au service central de la trésorerie d'EADS, conformément aux procédures de trésorerie établies. Voir « 1.1.8 Activités de couverture »

Financement des ventes

Dans le cadre de certains contrats commerciaux, EADS peut être amenée à conclure des accords de financement de ventes. Le financement des ventes d'Airbus fait l'objet d'un budget annuel défini dans le cadre du processus de planification opérationnelle d'EADS. Les opérations de financement des

ventes sont soumises à approbation au cas par cas, selon des critères spécifiques d'évaluation des risques.

Procédures de surveillance des obligations hors bilan

Au sein d'EADS, les engagements hors bilan proviennent principalement de contrats de bail, de prorogations de garanties et de contentieux en cours ou probables. Les Divisions et les Unités Opérationnelles sont tenues d'enregistrer ou de fournir des informations sur toutes les garanties financières pour alimenter un système destiné à en assurer le suivi. Les garanties dont les montants dépassent un seuil prédéfini doivent être approuvées par le *Chief Executive Officer*, le Directeur financier ou le Conseil d'administration, selon le cas.

La Direction a mis en place des procédures de suivi du niveau d'exposition lié à certains engagements hors bilan dans l'ensemble du Groupe. En particulier, un système spécifique de suivi des garanties a été mis en œuvre afin de surveiller l'exposition aux risques encourus au titre des garanties consenties dans le Groupe. Le siège d'EADS reçoit de manière régulière des informations de synthèse sur les engagements hors bilan liés aux garanties données par les entreprises faisant l'objet d'un contrôle conjoint, telles que MBDA, lesquelles sont examinées avec le Comité de Trésorerie de MBDA.

Ventes

Les contrats commerciaux des filiales opérationnelles d'EADS sont susceptibles d'exposer le Groupe à des risques financiers, d'exploitation et juridiques importants. Afin de maîtriser ces risques, la Direction a élaboré des procédures d'examen des propositions de contrat afin d'éviter qu'EADS ne se soit partie à des contrats commerciaux importants l'exposant à un risque trop élevé ou incompatible avec les objectifs globaux du Groupe. Ces procédures comprennent : (i) des seuils et des critères établis par le Conseil d'administration visant à déterminer le profil de risque et de rentabilité des contrats envisagés et (ii) un processus de validation préalable des contrats jugés à haut risque. Les contrats qui correspondent aux catégories de seuils définis doivent être approuvés par le Directeur financier. Les contrats considérés à « haut risque » doivent être soumis à un Comité commercial permanent (le Directeur financier d'EADS et le CSMO d'EADS agissant en qualité de Présidents, une soumission au niveau hiérarchique supérieur, au *Chief Executive Officer* d'EADS étant envisageable, le cas échéant). Ce comité est chargé d'examiner la proposition et de permettre aux Unités Opérationnelles existantes de soumettre leur offre. Son rôle et ses responsabilités spécifiques sont définis dans un ensemble de règles internes qui ont été adoptées par le Comité Exécutif d'EADS en 2002. Certaines modifications de ces règles sont actuellement à l'étude (en vue d'une soumission ultérieure au Comité Exécutif) afin de les adapter à la nouvelle structure de la Société. Dans le cas d'Airbus, les contrats sont approuvés conformément à une politique de gouvernement d'entreprise

propre à Airbus, inspirée des directives en vigueur au sein du Groupe EADS. En règle générale, dès lors qu'EADS partage le contrôle d'une filiale avec un tiers, le Comité commercial est chargé de déterminer la position d'EADS au sujet des contrats commerciaux proposés.

Fusions et acquisitions

S'agissant des opérations de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements du Groupe, la Direction a mis en place des procédures d'examen et d'approbation centralisées au niveau du siège d'EADS. Les procédures de contrôle interne imposent que soient examinées, avant leur approbation, toutes les opérations de fusions et d'acquisitions par un Comité des Fusions et Acquisitions. Le Comité des Fusions et Acquisitions est présidé par le Directeur de la Coordination stratégique et comprend le Directeur financier et les directeurs responsables des opérations de fusions et d'acquisitions et du contrôle de gestion au niveau du siège du Groupe. La Direction juridique est représentée de façon permanente au Comité des Fusions et Acquisitions et des représentants d'autres services sont invités ponctuellement à participer à des réunions. Les projets qui ne sont pas considérés comme stratégiques et qui portent sur des opérations d'un montant inférieur à un seuil prédéfini sont soumis à l'examen et à l'approbation du Comité des Fusions et Acquisitions. Les projets stratégiques portant sur des opérations d'un montant élevé doivent en outre être approuvés soit par le *Chief Executive Officer*, soit par le Conseil d'administration. Cette procédure d'examen et d'approbation des projets est mise en œuvre lors des quatre étapes critiques de la procédure de revue de toute opération de fusion ou d'acquisition. Cette procédure débute par une analyse de l'opportunité stratégique de l'opération et de la définition de son cadre juridique et s'achève par un examen final de l'ensemble de l'opération.

Lois et réglementations

EADS est soumise à de nombreuses obligations juridiques en vigueur dans les pays où le Groupe exerce ses activités. La Direction juridique d'EADS, en collaboration avec les services juridiques des différentes Divisions et Unités Opérationnelles, est chargée de veiller à l'application correcte et de contrôler les procédures destinées à garantir que les activités d'EADS sont exercées dans le respect des lois, réglementations et autres exigences applicables. Elle supervise également toutes les procédures contentieuses affectant le Groupe et s'assure que les actifs du Groupe, notamment ceux qui portent sur la propriété intellectuelle, sont efficacement protégés d'un point de vue juridique.

La Direction Juridique joue, avec le Secrétaire Général de la Société, un rôle essentiel dans la création et l'administration (i) des procédures de Gouvernement d'entreprise au sein d'EADS et (ii) de la documentation juridique relative aux

délégations de pouvoirs et de responsabilités et déterminant le cadre de la gestion et du contrôle interne en vigueur au sein d'EADS.

Audit interne

Le Service audit interne d'EADS, sous la Direction du Secrétaire Général, fournit à la Direction une évaluation, basée sur les risques, de l'efficacité des procédures de contrôle interne du Groupe. Le service d'audit interne (i) examine des procédures d'exploitation afin d'identifier les axes des moyens d'améliorer la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle ; (ii) veille au respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures, en se fondant sur un plan d'audit annuel approuvé et sur une évaluation globale des risques auxquels sont exposées les activités du Groupe. L'audit interne comprend également des vérifications ponctuelles, effectuées sur demande de la Direction, visant des risques immédiats (par exemple en cas de soupçon d'activités frauduleuses) ou futurs (par exemple en matière d'exécution des contrats).

Approvisionnement

Les performances d'EADS dépendent, dans une large mesure, de sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, les approvisionnements représentent un effet de levier clé pour EADS sur son marché.

La taille et la complexité d'EADS requiert l'adoption d'une approche commune pour tirer profit au maximum de l'effet de levier du marché et pour éviter des inefficiences dans le processus d'approvisionnement. Pour faire en sorte que le processus d'approvisionnement soit le plus rentable, efficace et éthique possible, un ensemble de processus d'achat communs, qui est basé sur une politique d'approvisionnement commune et sur la politique et la vision du Groupe, est défini par le directeur du service Approvisionnements Groupe et le Comité des directeurs des approvisionnements.

L'approche et les processus communs sont alors mis en œuvre dans toutes les Divisions par l'intermédiaire des réseaux d'approvisionnement. Ces réseaux d'approvisionnement comprennent les représentants de toutes les Divisions EADS. Ils sont testés par le Comité des directeurs des approvisionnements pour définir et présenter à tous les niveaux d'EADS des sujets stratégiques d'EADS liés aux approvisionnements, tels que les relations avec les fournisseurs, les processus et outils communs, les approvisionnements mondiaux, les approvisionnements communs, la responsabilité sociale des entreprises et la gestion de l'efficacité du système d'approvisionnement. Les processus d'approvisionnement font l'objet d'un examen régulier par le biais d'audits et d'autoévaluations et sont donc constamment remis en question et optimisés.

2.2 Intérêts des Administrateurs et des principaux dirigeants

2.2.1 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

2.2.1.1 Principes généraux

Les actionnaires attendent un engagement fort des membres du Conseil d'administration. La politique de rémunération a donc été conçue pour mettre l'accent sur les éléments que le Groupe souhaite valoriser et récompenser. Afin de remplir ces objectifs, une part importante de cette rémunération est variable et liée à des critères de performance clés et à des objectifs individuels. La rémunération est régulièrement comparée aux pratiques en

vigueur au sein d'autres entreprises mondiales basées en Europe et aux États-Unis afin de garantir son équité et sa compétitivité.

Suite au changement de la structure de gouvernement d'entreprise qui a été décidé lors de l'Assemblée générale des actionnaires, le 22 octobre 2007, le Conseil d'administration compte désormais dix Administrateurs non dirigeants et un Administrateur dirigeant : le *Chief Executive Officer* (qui est également membre du Comité Exécutif).

La rémunération des Administrateurs dirigeants (le *Chief Executive Officer*) et des membres du Comité Exécutif se compose d'éléments à court terme et d'éléments à long terme, résumés ci-dessous.

	Éléments de rémunération	Principaux ressorts	Indicateurs de performance	Variation du paiement en % de la rémunération cible/% d'acquisition définitive
Court terme	Salaire de base	Valeur du poste / fonction	Performance individuelle / pratique du marché	-
	Part variable de la rémunération	Réalisation des objectifs annuels commerciaux et financiers du Groupe et rétribution de la performance individuelle	Part quantitative (50 % de la rémunération variable cible) : Réalisation des objectifs d'EBIT* (75 %) et de trésorerie (25 %)	<i>Chief Executive Officer</i> d'EADS et Président d'Airbus : 55 % de la rémunération annuelle cible (amplitude de 0 % à 175 %)
Prime individuelle (50 % de la rémunération variable cible) : réalisation d'objectifs individuels annuels			Autres membres du Comité Exécutif : 50 % de la rémunération annuelle cible (amplitude de 0 % à 175 %)	
Moyen et long terme	Plan d'attribution d'actions soumises à des conditions de performance	Réalisation des objectifs de bénéfices d'exploitation à long terme, mesurés par la réalisation de l'EBIT* cumulé	Le nombre d'actions soumises à des conditions de performance qui seront définitivement acquises sera fondé sur l'EBIT* cumulé réalisé au cours des deuxième et troisième années	Les actions soumises à des conditions de performance définitivement acquises correspondront de 0 % à 100 % des droits initialement attribués

2.2.1.2 Rémunération des membres du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration a décidé de revoir la structure de rémunération des **Administrateurs non dirigeants du Conseil d'administration** afin de refléter les meilleures pratiques européennes et d'offrir une compensation liée à des critères de temps et de responsabilités dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernement d'entreprise qui a été mise en place. Le Conseil d'administration a donc décidé de supprimer l'élément variable et de créer des jetons de présence pour les postes de présidents et les membres des Comités du Conseil d'administration.

Avec effet au 1^{er} janvier 2008, chaque Administrateur non dirigeant du Conseil d'administration percevra des honoraires annuels fixes de 80 000 euros et des jetons de présence pour la

participation aux réunions du Conseil d'administration, à hauteur de 5 000 euros pour chaque réunion à laquelle il participera.

Le *Chairman* percevra des honoraires annuels fixes de 180 000 euros au titre de ses fonctions ainsi que des jetons de présence de 10 000 euros pour chaque réunion à laquelle il participera.

Le Président de chacun de ces Comités du Conseil d'administration percevra des honoraires annuels fixes supplémentaires de 30 000 euros. Les membres de chacun de ces Comités percevront des honoraires annuels fixes supplémentaires de 20 000 euros pour chaque participation à un Comité.

Les honoraires annuels des présidents et membres des Comités sont cumulatifs si les Administrateurs non dirigeants concernés participent à deux Comités différents.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

- Le *Chief Executive Officer* ne perçoit ni jetons de présence au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'administration, ni aucune rémunération spécifique en qualité d'administrateur en sus de sa rémunération perçue en qualité de membre du Comité Exécutif (voir ci-dessous 2.2.1.3 « Rémunération des membres du Comité Exécutif »). Le *Chief Executive Officer* est éligible aux plans de rémunération à long terme incluant le plan de rémunération en actions soumises à des conditions de performance (voir 2.3.3 « Plans de rémunération à long terme ») et aux plans d'actionnariat salariés, en sa qualité de salarié éligible de la Société (voir également 2.3.2 « Plans d'actionnariat salarié »). En outre, le

Chief Executive Officer bénéficie d'un régime de retraite spécifique.

Les montants des différents éléments constitutifs de la rémunération du *Chief Executive Officer* et des Administrateurs non dirigeants au cours de l'exercice 2007, ainsi que certaines informations complémentaires telles que le nombre d'actions soumises à des conditions de performance (voir 2.3.3 « Plans de rémunération à long terme »), et les informations relatives aux droits aux régimes de retraite du *Chief Executive Officer* sont présentés dans les « Notes aux états financiers statutaires de la Société — Note 11 : Rémunération ».

Ces diverses informations sont résumées ci-dessous :

- Rémunération totale et charges associées

Les rémunérations versées et les charges associées relatives aux membres du Conseil d'administration en exercice et aux administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2007 se présentent de la manière suivante :

	2007 (en €)	2006 (en €)
Part fixe	4 194 733	4 564 086
Part variable (relative à l'exercice courant)	3 294 312	2 361 451
Jetons de présence	390 000	395 000
Total	7 879 045	7 320 537

Les montants individuels versés aux membres du Conseil d'administration ont été :

2007	Part fixe (en €)	Prime (en € au titre de 2007)	Jetons de présence (en €)	Total (en €)
Membres actuels du Conseil d'administration				
Rüdiger Grube	30 000	109 813	85 000	224 813
Louis Gallois	1 147 701	957 885	-	2 105 586
Rolf Bartke	-	11 766	15 000	26 766
Dominique D'Hinnin	-	11 766	15 000	26 766
Juan Manuel Eguigaray Ucelay	30 000	62 750	50 000	142 750
Arnaud Lagardère	60 000	113 734	60 000	233 734
Hermann-Josef Lamberti	-	11 766	10 000	21 766
Lakshmi N. Mittal *	-	-	-	-
Sir John Parker	-	11 766	20 000	31 766
Michel Pébereau	-	41 833	25 000	66 833
Bodo Uebber	-	41 833	10 000	51 833
Anciens membres du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	31 375	50 000	141 375
Thomas Enders **	1 218 157	800 275	-	2 018 432
Jean-Paul Gut	818 937	388 500	-	1 207 437
Hans Peter Ring	769 938	597 282	-	1 367 220
François David	30 000	50 984	30 000	110 984
Michael Rogowski	30 000	50 984	20 000	100 984
Total	4 194 733	3 294 312	390 000	7 879 045

(*) Renoncation à la rémunération à la demande de l'Administrateur

(**) Au prorata conformément à la période de participation au Conseil d'administration

- Plans de rémunération à long terme

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des plans de rémunération à long terme (actions soumises à des conditions de performance) accordés par EADS en 2007 au *Chief Executive Officer* :

Plan d'attribution d'actions : Nombre d'actions soumises à des conditions de performance*

	Distribuées en 2007	Dates d'acquisition
Louis Gallois	33 700	Le calendrier des dates d'acquisition est constitué de quatre paiements échelonnés sur deux ans : (a) 25 % prévus en mai 2011 ; (b) 25 % prévus en novembre 2011 ; (c) 25 % prévus en mai 2012 ; (d) 25 % prévus en novembre 2012.

(*) L'attribution de toutes les actions au *Chief Executive Officer* est soumise à des conditions de performance.

- Engagements de retraite

Les membres du Comité Exécutif bénéficient, dans le cadre de leur contrat de travail, d'un régime de retraite spécifique. La politique générale qui est appliquée en matière de prestations de retraite consiste à leur accorder une retraite annuelle correspondant à 50 % de leur salaire de base annuel après 5 ans de participation au Comité Exécutif d'EADS, à l'âge de 60 ou de 65 ans.

Ces droits peuvent augmenter progressivement à 60 % après un second mandat, habituellement après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leur sont propres, à titre d'exemples d'ancienneté minimum et d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le *Chief Executive Officer*, le montant des obligations de retraite à prestations définies s'élève à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2007, alors que le montant des coûts de retraite correspondant à son ancienneté et la charge d'intérêts, liés aux prestations promises, et comptabilisés au titre de l'exercice 2007, représentent un montant de 0,6 million d'euros. Cette obligation a été constatée en charges dans les états financiers consolidés.

- Indemnités de départ

En vertu des dispositions prévues dans son contrat de travail, Le *Chief Executive Officer* bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (par opposition au mandat qui est à durée limitée, conformément aux Statuts de la Société). Ce contrat de travail peut être résilié à tout moment, sous réserve d'un préavis de six mois.

Le *Chief Executive Officer* a droit à des indemnités de départ, lorsque la décision de mettre fin au contrat de travail est prise par la Société. Le Conseil d'administration a décidé de réduire le plafond des indemnités de licenciement et de le faire passer de 24 mois (voir le Rapport du Conseil d'administration de 2006) à 18 mois de la rémunération annuelle cible totale.

Cette nouvelle règle s'applique au *Chief Executive Officer* à partir du renouvellement de son contrat de travail au mois d'octobre 2007. Cette indemnité pourrait être réduite au pro rata, ou pourrait même ne pas s'appliquer, selon l'âge et la date du départ à la retraite.

Hormis le *Chief Executive Officer*, aucun autre Administrateur en poste ne peut prétendre à des indemnités de licenciement.

- Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence est prévue dans le contrat du *Chief Executive Officer*. Cette clause est applicable pendant un an, à partir de la fin du contrat de travail, et renouvelable pour une durée d'un an, à l'initiative de la Société.

Le *Chief Executive Officer* percevra une indemnité basée sur son salaire mensuel (incluant la partie variable de la rémunération) en contrepartie de l'application de la clause de non-concurrence.

- Autres avantages

Le *Chief Executive Officer* a droit à un véhicule de fonction. La valeur du véhicule de fonction au 31 décembre 2007 est de 23 977 euros.

2.2.1.3 Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif, y compris le *Chief Executive Officer*, sont en droit de percevoir, au titre de l'exercice 2007, une rémunération cible totale et cumulée, sur la base d'un exercice complet, de 12 379 099 euros. Cette rémunération cible est calculée au *pro rata* pour les membres du Comité

Exécutif présents dans la Société le 31 décembre 2007. Cette rémunération est répartie, pour le *Chief Executive Officer* d'EADS et le Président d'Airbus, en une partie fixe de 45 % et en une partie variable de 55 % du montant cible et pour les autres membres du Comité Exécutif en une partie fixe de 50 % et une partie variable de 50 % du montant cible.

La part variable est calculée sur la base de deux composantes égales :

- une part quantitative (50 % de la part variable totale) destinée à rétribuer la performance de l'entreprise au niveau du Groupe ou d'une Division, le cas échéant. La trésorerie et le résultat opérationnel (EBIT*) sont les indicateurs financiers qui ont été retenus afin de mesurer la performance quantitative (l'EBIT* représente 75 % du calcul de la part quantitative contre 25 % pour la trésorerie) ;
- une part qualitative (50 % de la part variable de la rémunération) qui récompense la performance de la personne en fonction d'objectifs individuels.

Le Groupe s'est engagé à fixer des objectifs individuels et financiers dont la réalisation reflète la performance réelle d'EADS. Le fait de retenir des indicateurs financiers comme l'EBIT* et la trésorerie permet de calquer les priorités des Administrateurs et cadres supérieurs sur celles d'EADS.

Fondée sur le niveau de performance, la rémunération quantitative et individuelle peut varier de 0 % à 175 % du montant cible.

Le versement d'une prime de 100 % au titre des objectifs financiers et individuels sera le signe d'une solide performance, tant de la personne que de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations examine et émet des recommandations au Conseil d'administration concernant le montant des primes à verser au *Chief Executive Officer* et aux membres du Comité Exécutif. La décision finale est prise par le Conseil d'administration.

La rémunération totale versée par EADS et toutes les sociétés de son Groupe à M. Louis Gallois, *Chief Executive Officer*, au cours de l'exercice 2007, s'élève à 1 405 313 euros (ce montant comprend une partie fixe basée sur la période comprise entre janvier et décembre 2007 et la partie variable de 2006 calculée

au pro rata pour la période comprise entre juillet 2006 et décembre 2006, qui a été réglée en mai 2007).

Anciens Administrateurs dirigeants :

- La rémunération totale versée par EADS et toutes les sociétés de son Groupe à M. Thomas Enders en 2007, au titre de la période pendant laquelle il était un membre du Conseil d'administration, s'élève à 1 760 625 € (ce montant comprend une partie fixe basée sur la période comprise entre janvier et fin octobre 2007 et la partie variable de 2006 qui a été réglée en mai 2007) ;
- La rémunération totale versée par EADS et toutes les sociétés de son Groupe à M. Hans Peter Ring en 2007, au titre de la période pendant laquelle il était un membre du Conseil d'administration, s'élève à 1 226 465 € (ce montant comprend une partie fixe basée sur la période comprise entre janvier et fin octobre 2007 et la partie variable de 2006 qui a été réglée en mai 2007) ;
- La rémunération totale versée par EADS et toutes les sociétés de son Groupe à M. Jean-Paul Gut en 2007, au titre de la période pendant laquelle il était un membre du Conseil d'administration, s'élève à 1 663 964 € (ce montant comprend une partie fixe basée sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 16 septembre 2007 et la partie variable de 2006, réglée en mai 2007, qui a été calculée au pro rata au titre de la période en sa qualité d'Administrateur d'EADS).

Conformément aux termes de son contrat de travail, Jean-Paul Gut avait droit à :

- une période de préavis de six mois, réduite à quatre mois, à la demande de Jean-Paul Gut, ce qui représente un paiement brut de 466 667 € (salaire et prime) ;
- des indemnités de licenciement de 2 800 000 € (soit deux ans de sa rémunération cible totale) ;
- des indemnités destinées à compenser des droits de retraite acquis à la date de son départ.

En outre, EADS a conclu un contrat de prestataire de services à long terme avec Jean-Paul Gut afin de continuer à bénéficier des compétences spécifiques de M. Gut dans le domaine du marketing et des fusions-acquisitions.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

2.2.2 RÉMUNÉRATIONS À LONG TERME ACCORDÉES AU CHIEF EXECUTIVE OFFICER

Voir « 2.3.3 Plans de rémunération à long terme ».

2.2.3 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'article 2:146 du Code civil néerlandais prévoit les dispositions suivantes :

« Sauf stipulation contraire des statuts, une société (*naamloze vennootschap*) sera représentée par les membres de son conseil de surveillance pour toutes les questions donnant lieu à un conflit d'intérêt entre la société et un ou plusieurs des membres de son Conseil d'administration. L'Assemblée des actionnaires aura à tout moment pouvoir de désigner une ou plusieurs personnes à cette fin ». Dans le cas d'EADS, les Statuts prévoient des dispositions différentes puisqu'ils autorisent le Conseil d'administration à représenter la Société pour toutes les questions où elle se trouve en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2007, aucune convention n'a été conclue entre la Société et l'un des membres de son Conseil d'administration ou de ses principaux dirigeants ou encore avec

un actionnaire détenant plus de 5 % des droits de vote de la Société, autres que des conventions courantes conclues à des conditions normales. Voir la Note 32 des états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 à la rubrique « 1.2.1 États financiers consolidés d'EADS N.V. » et la Note 32 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'incorporés dans le présent Document d'enregistrement (Voir 1.2 États financiers).

Pour une description des relations entre la Société et ses principaux actionnaires, voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les principaux actionnaires ». En dehors des relations entre la Société et ses principaux actionnaires décrites dans la Partie 2/3.3.2, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les obligations des Administrateurs envers la Société et leurs intérêts privés ou d'autres obligations.

2.2.4 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS

EADS n'a accordé aucun prêt à ses Administrateurs, ni aux membres de son Comité Exécutif.

2.3 Plans de participation et d'intéressement en faveur des salariés

2.3.1 PLANS DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT ACTUELS EN FAVEUR DES SALARIÉS

La politique de rémunération d'EADS est étroitement liée à la réalisation des objectifs des salariés individuellement et de l'entreprise, tant au niveau des Divisions qu'au niveau du Groupe. En 2007, un plan d'attribution limitée d'actions soumises à des conditions de performance et de présence a été mis en place pour les dirigeants du Groupe (voir 2.3.3 « Plans de rémunération à long terme »). Des actions ont été offertes aux salariés à des conditions favorables au moment de l'offre

publique de vente et de l'inscription à la cote d'EADS (voir 2.3.2 « Plans d'actionnariat salarié »).

Depuis 2005, les régimes d'intéressement en application au sein d'EADS en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni respectent un ensemble unique de règles communes au Groupe, assurant une application cohérente dans ces quatre pays.

2.3.2 PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

2.3.2.1 Plan d'actionnariat salarié 2000

Dans le cadre de son introduction en bourse, EADS a offert à ses salariés éligibles environ 1,5 % de son capital social après introduction en bourse. Cette offre aux salariés, portant sur un maximum de 12 222 385 actions, comprenait une formule permettant aux salariés éligibles de bénéficier d'un effet de levier. Dans le cadre de cette formule, l'investissement était constitué par l'apport personnel payé par le salarié plus un montant résultant d'un contrat de swap de la société gestionnaire des fonds pour cette formule égal à neuf fois le montant payé. Les salariés éligibles se sont vus offrir des actions au prix de 15,30 euros, soit le prix de l'offre au public, moins une décote de 15 %.

L'offre réservée aux salariés était ouverte aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- Étaient titulaires de contrats de travail français, allemand ou espagnol ; et
- Étaient salariés de sociétés de droit français, allemand ou espagnol dans lesquelles EADS détenait (i) la majorité du capital, ou (ii) au moins 10 % du capital social, pour autant qu'EADS ait désigné ces sociétés à participation minoritaire comme éligibles.

Suivant que le salarié a acquis les actions par le biais d'un plan français, allemand ou espagnol, directement ou par le biais d'un FCPE, le salarié n'a pas le droit de vendre ses actions pour une des périodes de blocage suivantes : 18 mois, trois ans, cinq ans ou six ans.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 11 769 259 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 21 septembre 2000.

2.3.2.2 Plan d'actionnariat salarié 2001

En octobre 2001, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 017 894 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB (ancienne dénomination de l'AMF (Autorité des marchés financiers, l'« AMF »)) le 8 octobre 2001, sous le n° 01-1200 et note d'opération définitive visée par la COB, le 13 octobre 2001, sous le n° 01-1209) était réservée aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;

- Étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social et dont la direction exerce un contrôle déterminant et dont le siège social est situé en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Italie, au Maroc, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- Les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 10,70 euros par action ;
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 10,70 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 894 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2001.

2.3.2.3 Plan d'actionnariat salarié 2002

En octobre 2002, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 022 939 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB le 30 septembre 2002, sous le n° 02-1062 et note d'opération définitive visée par la COB le 11 octobre 2002, sous le n° 02-1081) était réservée aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- Étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Italie, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- Les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 8,86 euros par action ;

- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 7,93 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 022 939 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 4 décembre 2002.

2.3.2.4 Plan d'actionnariat salarié 2003

En octobre 2003, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 027 996 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre réservée aux salariés (note d'opération visée par la COB le 25 septembre 2003 sous le numéro 03-836) était ouverte aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- Étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- Les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 12,48 euros par action ;
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 12,48 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 1 686 682 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2003.

2.3.2.5 Plan d'actionnariat salarié 2004

En octobre 2004, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 018 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération visée par l'AMF le 10 septembre 2004 sous le n° 04-755) était réservée aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- Étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas, à Singapour, en Australie et en Finlande.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- Les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 18 euros par action ;
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 18 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 822 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 3 décembre 2004.

2.3.2.6 Plan d'actionnariat salarié 2005

En juin 2005, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 025 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération visée par l'AMF le 4 mai 2005 sous le n° 05-353) était réservée aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- Étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) des sociétés dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Finlande, en France, au Royaume-Uni, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas, en Pologne et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- Les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne réservé aux salariés du Groupe ont été offertes au prix de 18,86 euros par action ;

- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 18,86 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 1 938 309 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 29 juillet 2005.

2.3.2.7 Plan d'actionnariat salarié 2007

En 2006, aucune offre réservée aux salariés n'a été organisée. L'offre réservée aux salariés qui était prévue initialement pour juin 2006 a été reportée à mars 2007.

En mars 2007, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % du total de son capital social émis avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 040 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre réservée était ouverte aux salariés qui :

- Avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;

- Étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) des sociétés dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Finlande, en France, au Royaume-Uni, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas, en Pologne et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- Les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 19,62 euros par action ;
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 17,16 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 037 835 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 9 mai 2007.

2.3.3 PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME

Lors de ses réunions du 26 mai 2000, du 20 octobre 2000, du 12 juillet 2001, du 9 août 2002, du 10 octobre 2003, du 8 octobre 2004, du 9 décembre 2005 et du 18 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage des habilitations qui lui ont été données par les Assemblées générales d'actionnaires du 24 mai 2000, du 10 mai 2001, du 6 mai 2003, du 11 mai 2005 et du 4 mai 2006, a approuvé l'octroi d'options de souscription d'actions de la Société.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Société, conformément à l'habilitation

qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2006, a approuvé l'attribution d'actions soumises à conditions de performance et à conditions de présence dans le Groupe.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2007, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'actions de la Société soumises à des conditions de performance et à des conditions de présence.

Les principales caractéristiques au 31 décembre 2007 de ces options, de ces actions soumises à des conditions de performance et de présence dans le Groupe sont présentées dans les « Notes aux états financiers (IFRS) – Note 31 : Paiements en actions ». Elles sont également définies dans le tableau ci-dessous :

	Première tranche	Seconde tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000
Nombre d'options en circulation	1 671 380	32 000
Options accordées aux Administrateurs et dirigeants	720 000	60 000
Nombre total de salariés éligibles	850	34
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable »).	
Date d'expiration	8 juillet 2010	8 juillet 2010
Droit de conversion	Une option pour une action	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	20,90 €	20,90 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 892 020	188 000

	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options attribuées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options en circulation	3 773 169	2 706 434
Options attribuées à :		
• M. Philippe Camus	135 000	135 000
• M. Rainer Hertrich	135 000	135 000
• Les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2001 (troisième tranche) et de l'exercice 2002 (quatrième tranche)	738 000	808 000
Nombre total de salariés éligibles	1 650	1 562
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable »).	
Date d'expiration	12 juillet 2001	8 août 2012
Droit de conversion		Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 492 831	4 305 066

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en circulation	4 818 873	6 240 986 ⁽¹⁾
Options attribuées à :		
• M. Philippe Camus	135 000	135 000
• M. Rainer Hertrich	135 000	135 000
• Les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2003 (cinquième tranche) et 2004 (sixième tranche)	808 000	808 000
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable »)).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion		Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 503 423	2 400
⁽¹⁾ En ce qui concerne la sixième tranche, l'attribution de la partie des options octroyées aux cadres supérieurs d'EADS était soumise à des conditions de performance et une partie de ces options conditionnelles n'a pas été acquise et est donc devenue caduque au cours de l'exercice 2007.		
	Septième tranche	
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005	
Date de la réunion du Conseil d'administration	9 décembre 2005	
Nombre d'options attribuées	7 981 760	
Nombre d'options en circulation	7 764 940	
Options attribuées à :		
• M. Thomas Enders	135 000	
• M. Noël Forgeard	135 000	
• Les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2005 (septième tranche)	940 000	
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608	
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »)). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options octroyées aux cadres supérieurs d'EADS est liée aux performances.	
Date d'expiration	8 décembre 2015	
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	50 %	
Prix d'exercice	33,91 €	
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	0	

Huitième tranche	
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	4 mai 2006
Date du Conseil d'administration	18 décembre 2006
	Plan d'options de souscription d'actions
Nombre d'options attribuées	1 747 500
Nombre d'options en circulation	1 742 000
Options attribuées à :	
• M. Thomas Enders	67 500
• M. Louis Gallois	67 500
• Aux 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2006 (huitième tranche)	425 000
Nombre total de bénéficiaires éligibles	221
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable »).
Date d'expiration	16 décembre 2016
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	0 %
Prix d'exercice	25,65 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

Plan d'actions soumises à des conditions de performance et de présence

	Actions soumises à des conditions de performance	Actions soumises à des conditions de présence
Nombre d'actions attribuées	1 344 625	391 300
Nombre d'actions en circulation	1 328 375	386 750
Actions attribuées à		
• M. Thomas Enders	16 875	-
• M. Louis Gallois	16 875	-
• les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2006 (huitième tranche)	137 500	28 200
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 637
Date d'acquisition	Les actions de performance et actions bloquées ne seront acquises que si l'attributaire est encore employé au sein du groupe EADS à la fin de la période d'acquisition et, dans le cas des actions de performance, que si les critères de performance à moyen terme sont satisfaits. La période d'acquisition des droits à actions prendra fin à la date de publication des résultats annuels de l'exercice 2009, anticipée en mars 2010.	
Nombre d'actions acquises	875	0

Neuvième tranche		
Date de la réunion du Conseil d'administration	7 décembre 2007	
Plan d'unités soumises à des conditions de performance et de présence		
	Unités soumises à des conditions de performance	Unités soumises à des conditions de présence
Nombre d'unités attribuées	1 693 940	506 060
Unités attribuées à		
• M. Louis Gallois*	33 700	-
• Les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'unités au cours de l'année 2007 (neuvième tranche)	239 900	43 500
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 617
Date d'acquisition	Les unités soumises à des conditions de performance et de présence ne seront acquises que si l'attributaire est encore employé au sein du groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à des conditions de performance, que si les objectifs de performance à moyen terme ont été réalisés. Le calendrier des dates d'acquisition est composé de quatre paiements échelonnés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> - 25 % prévus en mai 2011 ; - 25 % prévues en novembre 2011 ; - 25 % prévus en mai 2012 ; - 25 % prévus en novembre 2012. 	

(*) Pour plus d'informations sur les unités accordées au Chief Executive Officer, se reporter aux « Notes aux États Financiers Statutaires – Note 11 : Rémunération ».

L'information relative aux options, aux actions soumises à conditions de performance et aux actions soumises à conditions de présence dans le Groupe qui ont été annulées ou exercées pendant l'année est présentée dans les « Notes aux états financiers (IFRS) – Note 31 : Paiements en actions ».

Pour plus d'informations sur les transactions effectuées par les administrateurs et les membres du Comité Exécutif, se reporter au site Internet d'EADS et/ou au site des autorités boursières compétentes.

Détention d'actions de la Société par les Administrateurs

Membre du Conseil d'administration	Actionnariat
• M. Louis Gallois	- 5 actions ordinaires - 67 500 stock-options* - 16 875 actions liées à des conditions de performance*
• M. Dominique d'Hinnin	- 61 actions ordinaires
• M. Arnaud Lagardère	- 2 actions ordinaires

(*) Voir la huitième tranche comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les autres Administrateurs ne détiennent ni actions ni autres titres de capital dans la Société.

Calendrier financier

3

Calendrier prévisionnel de communication financière pour 2008	190
--	-----

Calendrier prévisionnel de communication financière pour 2008

Publication des résultats annuels 2007 : 11 mars 2008

Assemblée générale annuelle : 26 mai 2008

Publication des résultats du premier trimestre 2008 : 14 mai 2008

Publication des résultats du premier semestre 2008 : 30 juillet 2008

Publication des résultats du troisième trimestre 2008 : 14 novembre 2008



www.eads.com

European Aeronautic Defence
and Space Company EADS N.V.
Le Carré, Beechavenue 130-132
1119 PR Schiphol-Rijk
Pays-Bas

Ce document est aussi disponible
aux adresses suivantes :

European Aeronautic
Defence and Space Company
EADS N.V.

En France
37, boulevard de Montmorency
75781 Paris cedex 16 - France

En Allemagne
81663 Munich - Allemagne

En Espagne
Avenida de Aragón 404
28022 Madrid - Espagne